

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU BRÉSIL

MONSEIGNEUR VITAL

(ANTOINE GONÇALVÈS DE OLIVEIRA)

FRÈRE MINEUR CAPUCIN

ÉVÊQUE D'OLINDA

PAR

le **P. LOUIS DE GONZAGUE, O. M. C.**

Aujourd'hui, le prêtre est tout d'abord un homme de sacrifice. Il faut qu'il fasse à Dieu le sacrifice de son corps, le sacrifice de sa vie, qu'il s'habitue à envisager le martyre sans trembler. A cette condition seule, il pourra accomplir sa mission et défendre jusqu'à la fin, les droits de l'Église et de la vérité.

Paroles de M^{sr} VITAL (24 mars 1876).



PARIS
Librairie Saint-François
4, rue Cassette (VI)

1912

COUVIN
Maison Saint-Roch
Belgique



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

MONSEIGNEUR VITAL

NIHIL OBSTAT

F. ARMAGILUS, O. M. C.

F. UBALDUS, O. M. C.

Conformément au décret d'Urbain VIII, l'auteur déclare qu'en employant les expressions : héroïsme, hautes vertus, etc., il n'a nullement entendu préjuger les décisions de la sainte Église.

F. Louis DE GONZAGUE, O. M. C.



F. Vital, Evêque d'Alinda

25 Mars 1876.

INTRODUCTION

Un acte de courage épiscopal, voilà toute la vie de M^{sr} Vital.

Mais une adolescence faite de pureté et de travail, une vie religieuse austère et traversée de multiples épreuves l'y avaient si bien préparé, que du premier coup et sans hésitation, il éleva cet acte jusqu'à l'héroïsme. Cette parfaite unité dans une existence si troublée avait frappé les amis intimes de l'évêque d'Olinda. « Faire ressortir, a écrit l'un d'eux quelques jours après sa mort, la sainteté que révèle sa vie publique comme le font les détails de sa vie privée, montrer sa grâce, comment il l'a reçue et suivie, comment elle l'a conduit bien vite à des actes héroïques et comment cet héroïsme est devenu constant, surtout dans les deux vertus de douceur et de force, voilà, me semble-t-il, ce que doit être une biographie de M^{sr} Vital. » Rien de plus vrai. C'est aussi la première pensée qui m'a conquis, quand j'eus fini de parcourir les nombreux documents mis à ma disposition. Une étude plus approfondie de certains d'entre eux, surtout les détails fournis par ceux qui conquirent M^{sr} Vital, le suivirent dans le cours de sa douloureuse carrière et nous ont transmis les nombreux renseignements puisés dans des conversations particulières avec lui, enfin, les souvenirs qu'à ma demande, plusieurs de ses confrères ont bien voulu me confier, tout m'a con-

firmé dans cette pensée. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que le lecteur la partagera certainement.

J'ai écrit le mot : héroïsme ; il paraîtra, j'estime, pleinement justifié ; les faits fourniront le sens chrétien et la haute portée ; pas n'est besoin de l'expliquer ici.

Il est au contraire un point sur lequel je veux insister : c'est le langage que j'emploie à l'égard de la Franc-Maçonnerie, de ses doctrines et de ses adeptes. On verra les expressions de secte, de sectaires revenir assez souvent dans le cours du récit. Je ne m'en excuse pas. Les Souverains Pontifes, dans leurs actes officiels, les ont employées couramment ; ils n'ont pas cru, ce faisant, manquer à la justice due à tous, amis et ennemis ; ils ont pensé, au contraire, agir ainsi en juges ou en historiens impartiaux. L'histoire n'est pas une œuvre de dilettante aussi dangereux qu'aimable ; elle comporte des verdicts et la Franc-Maçonnerie ne saurait se prévaloir d'une exception sur ce point. L'objectivité indispensable dans l'exposé d'une lutte ardente n'oblige pas l'écrivain à dépouiller sa personnalité, à faire table rase de ses convictions, car il lui serait impossible, ne pouvant en ce cas invoquer aucun principe de morale, de louer ou blâmer les actes et les personnes qui passent dans son récit. Ce qu'on est en droit d'exiger de lui, c'est une entière loyauté dans l'usage et l'interprétation des documents. On peut être assuré que je trouve odieuse et antichrétienne parce qu'injuste et contraire au respect dû à la vérité, la conduite de l'auteur qui exploite sa supériorité documentaire sur le lecteur pour tronquer les textes et condamner plus facilement ses adversaires. On ne sera donc pas étonné de rencontrer ici de nombreuses citations. Certains documents d'une importance plus grande ou de nature à mieux mettre en lumière le caractère des personnages ont été reproduits dans leur intégralité. Il en est, comme l'Avis du Conseil d'État et les mandements de M^{sr} Vital dont le résumé, assez long parfois, a semblé utile pour établir les responsabilités, marquer nettement les étapes d'une lutte où certains faits s'entrecroisent et

donner une note plus impersonnelle au récit. Ajouterai-je que par ce moyen la conduite de Pie IX, du cardinal Antonelli, de l'internonce Sanguigni et du baron de Penedo sera plus claire et mieux comprise? Personne non plus ne pourra s'étonner du spectacle étrange à première vue, que présentera un clergé oublieux à ce point de ses devoirs et des lois de l'Église pour permettre à la Franc-Maçonnerie de faire de nombreux adeptes dans son sein. La puissance de la grâce surnaturelle agissant par l'entremise d'un prélat âgé de moins de trente ans et ramenant dans le droit chemin ceux qui doivent être le sel de la terre sera un argument nouveau en faveur de la divinité de l'Église. Si ce résultat a été obtenu, le lecteur le dira et je me féliciterai d'avoir entrepris un travail qui aura servi à procurer quelque peu la gloire de Dieu.

M^{sr} Vital a été l'une des plus pures gloires de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins au dix-neuvième siècle. Son originalité fut d'avoir inauguré la lutte contre la Franc-Maçonnerie dans un pays où elle était toute-puissante et d'avoir montré, à l'égard du pouvoir civil, une indépendance trop rare dans le clergé brésilien. Son exemple n'a pas été perdu et, après la révolution de 1889, les radicaux n'ont pu, en séparant l'Église de l'État que donner raison à ses prévisions; de cette nouvelle épreuve, le catholicisme est sorti plus fort, le clergé libéré d'entraves incessantes et intolérables.

Deux mots sur l'organisation politique et judiciaire du Brésil au temps de M^{sr} Vital. Cette énorme portion de l'Amérique du Sud, seize fois plus grande que la France et peuplée d'environ quinze millions d'habitants, offre sur l'Atlantique un développement de 6.500 kilomètres de côtes. Don Pedro II, empereur indépendant de la maison de Bragance, régnait depuis 1840 et fut renversé en 1889. L'empire était divisé en vingt provinces dont chacune était administrée par un président nommé par le souverain; d'autre part, l'Assemblée législative provinciale, élue pour deux ans, était un organisme décentralisateur qui servit

souvent au progrès administratif et économique. Les provinces se subdivisaient en *municipios* englobant un certain nombre de *ciudades* et de *villaes* qui confiaient leurs intérêts à une *camara* ou chambre municipale. A Rio de Janeiro, la Chambre des députés comprenait 125 membres élus pour quatre ans au suffrage restreint et capacitaire; les sénateurs, au nombre de 60, étaient choisis par l'empereur.

Au point de vue judiciaire, le Brésil était divisé en *comarcas* ou districts à la tête desquels fonctionnaient les *juges de droit*. Les cours d'appel siégeaient aux chefs-lieux de provinces et le Tribunal suprême de justice, dont tous les membres avaient titre de ministre, tenait ses séances à Rio.

Depuis 1889, le Brésil est une république fédérale et le nom d'état a été substitué à celui de province.

Sauf exception très rare pour des noms généralement connus en langue française, nous avons maintenu les noms de personnes et de localités dans leur orthographe portugaise.

En dehors des souvenirs personnels dont j'ai parlé plus haut, deux séries de documents ont servi à l'élaboration de cet ouvrage. La première comprend un volume in-8° de 836 pages, intitulé : *L'Évêque d'Olinda devant l'Histoire*. L'auteur, Antonio Manoel dos Reis, était un ami de M^{sr} Vital. Son ouvrage publié à Rio en 1878, moins de deux mois après la mort du prélat, est entièrement composé en portugais; 59 pages sont consacrées à une biographie parsemée de réflexions originales et marquées au coin d'un grand bon sens; le reste n'est guère que la réunion des pièces du procès de 1873-1874 et des mandements de M^{sr} Vital. Ce volume nous a été d'un grand secours. Manoel dos Reis mérite une entière confiance; sa science et sa loyauté se décèlent dans une grande clarté d'exposition et la production intégrale des arguments adverses.

Les mandements de M^{sr} Vital, imprimés à part en 1875, forment un volume in-8° de 631 pages.

La deuxième série comprend deux volumes, dont l'un renferme 8 cahiers; on y trouve des articles de journaux et

de revues, des copies de lettres, trois brochures, dont deux de M^{sr} Macedo, évêque du Para, une de M^{sr} Vital, la relation manuscrite de 70 pages, œuvre du Frère Vincent qui soigna l'évêque d'Olinda pendant sa dernière maladie, et 13 pages également manuscrites dans lesquelles le Père Apollinaire, ami et confesseur de M^{sr} Vital, a consigné ses souvenirs ¹.

Le second volume in-folio contient 96 documents : 10 pièces officielles, quelques articles de journaux, le *Mémorial* (rapport) de M^{sr} Vital à Pie IX sur la question des Confréries, trois ordonnances de médecins et une très précieuse collection de lettres, dont un bon nombre autographes ².

On trouvera dans la collection des *Annales Franciscaines* et du journal *l'Univers* (années 1873 à 1878) un certain nombre d'articles relatifs à la lutte de M^{sr} Vital contre la Franc-Maçonnerie et à ses voyages en Europe.

Le tome troisième de l'ouvrage de M. Deschamps, continué par Claudio Jannet : *Les Sociétés secrètes et la Société*, contient (p. 573 à 593) un bon résumé de la même question.

Le T. R. P. Exupère a publié chez Casterman, à Tournai, en avril 1906, une conférence très intéressante sur l'évêque dont il fut l'ami dévoué.

Le baron de Penedo, envoyé en mission spéciale à Rome au mois d'août 1873 par le gouvernement de Rio, pour négocier avec Pie IX la levée des interdits lancés sur les Confréries par l'évêque d'Olinda, a fait paraître en 1883, chez Abraham Kingdom, à Londres, une brochure pour se justifier des accusations portées contre lui. L'auteur n'a pas signé son œuvre intitulée : *Mission spéciale à Rome en 1873*. Il l'a composée en langue française et en a fait hommage à la Bibliothèque Nationale de Paris où elle se trouve sous la cote : P. x. 252. Je dois aux obligeantes recherches de mon savant confrère et ami, le R. P. Ubald, d'avoir pu consulter cette importante brochure.

1. Bibliothèque franciscaine provinciale de Couvin. Ms. 943.

2. Bibl. francisc. prov. de Couvin. Ms. 944.

Le tome VII du *Diccionario bibliographico brasileiro* d'Augusto Alves Sacramento donne (p. 403 à 405) la bibliographie de D. Frei Vital Maria Gonsalvès de Oliveira, et signale un mois du Sacré-Cœur, in-12 de 75 pages, qui eut deux éditions à Rio en 1875 et 1878, la deuxième par les soins de l'abbé Andrade, vicaire général du diocèse d'Olinda.

Voici la liste des principaux journaux brésiliens qui s'occupèrent, à des points de vue divers, de la question des confréries maçonnisées et du différend entre M^{sr} Vital et le gouvernement.

L'*Apostolo* de Rio, l'*Uniao* de Pernambouc, la *Boa Nova* du Para, l'*Ordem* de S. Paulo, le *Bom Ladrao* de Marianna (Province de Minas Geraes), le *Catholico* de Diamantina (Province de Minas Geraes), la *Cruz* de Caxias (Province de Maranhão), la *Tribuna catholica* de Ceara, l'*Imprensa Catholica* de Maceio, la *Chronica Religiosa* de Bahia, la *Cariidade* de Recife, l'*Estudante Catholico* de Recife, le *Catholico* de S. Paulo, le *Diaria* de Pernambouc, la *Verdade* de Pernambouc, la *Fraternidade* de Ceara, le *Jornal do Commercio*, le *Diario do Rio de Janeiro*, la *Maçao*, la *Republica*, le *Globo*, la *Reforma*, le *Correio Familiar*, la *Familia maçonica*, les *Ferros*, la *Vida Fluminense*, le *Mequetrefe*, la *Semana Illustrada*, l'*America Illustrada*, le *Mosquito* et le *Mephistopheles* de Rio de Janeiro.

J'ai l'agréable devoir de remercier ceux qui furent les contemporains du prélat dont ils gardent pieusement la mémoire vénérée et qui, de vive voix ou par écrit, m'ont si puissamment aidé à la faire revivre. Si le résultat répond à leur attente, on devra leur en attribuer le principal mérite.

MONSEIGNEUR VITAL

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANT. — LE SÉMINARISTE.

(27 novembre 1844 — 15 août 1863.)

Au commencement de l'année 1534, Lopez de Souza partait de Lisbonne à la tête d'une escadre de vingt navires. Le roi de Portugal, Jean III, lui avait donné pour mission de continuer l'exploration des côtes du Brésil commencée plus de trente ans auparavant par Alvarès Cabral et Nuno Manoël. Mais on attendait de lui un service plus signalé encore. Depuis peu de temps, des marins de Honfleur, conduits par Paulmier de Gonneville, faisaient avec les Indiens un commerce de bois et d'or qui s'était rapidement étendu ; ils possédaient plusieurs vaisseaux, et quand Lopez de Souza arriva devant Pernambouc, les marins normands y occupaient un fortin qu'ils y avaient construit.

Cette situation était connue à Lisbonne et l'amiral portugais avait reçu ordre de chasser définitivement les Français d'un pays dont Jean III se considérait le seul maître, depuis le fameux bref de démarcation lancé par le pape Alexandre VI, en mai 1493, pour éviter le heurt sanglant des intérêts espagnols et portugais.

Si la lutte fut vive, elle dura peu ; Lopez avait l'avantage du nombre et en deux combats navals livrés à Pernambouc et, à Itamaraca, les cinq vaisseaux normands furent coulés ou pris.

Le conquistador sut profiter immédiatement de sa victoire et après quelques années une ville s'élevait sur le sommet d'une élévation qui s'avance en saillie au nord de la rade. Cette colline prit plus tard le nom d'Olinda et devint le siège du premier évêché brésilien. Aujourd'hui Olinda, trop éloignée du centre commercial qui se trouve à sept kilomètres au sud, a perdu toute importance ; on n'y voit guère que palais et couvents en ruines ; l'isthme de sable qui la rattache au reste de la ville, entre un marigot et la mer, est trop resserré pour permettre un développement commercial ou industriel quelconque. La vie politique, économique et civile est dispersée dans les trois cités de Recife, Santo Antonio et Boa Vista. Officiellement, la première désigne la ville entière, mais dans le langage courant l'usage a prévalu, surtout parmi les marins étrangers, d'une dénomination d'origine indienne, et Recife comme l'État dont il est la capitale, sont vulgairement connus sous le nom de Pernambouc¹.

Après les Français, les Hollandais vinrent s'établir à l'abri de ce port naturel dont l'importance stratégique ne leur avait pas échappé et de leur forteresse construite dans l'île Antonio Vaz, ils furent pendant près d'un siècle les ennemis aussi acharnés qu'intelligents de la puissance portugaise. Les descendants de Duarte Coelho, concessionnaires de l'État et de la ville de Pernambouc, les en chassèrent définitivement vers 1680 ; malgré cette victoire et la longue période de paix qui suivit, Recife végéta jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle. Les troubles révolutionnaires survenus en Portugal et le règne de Jean VI le firent sortir de sa torpeur. Ses habitants avaient depuis longtemps une

1. Parana-mbuk, en langue indienne ; ce mot, qui signifie : bras de mer, s'appliquait primitivement au canal semi-annulaire qui entoure l'île d'Itamaraca, au nord de Recife.

renommée d'indépendance qu'ils méritèrent alors. Jean VI ayant décidé de rattacher son royaume à l'ancienne métropole, une insurrection républicaine éclata à Pernambouc; elle fut vite réprimée; mais cinq ans après, en 1882, la cause vaincue triompha, lorsque le régent don Pedro, eut à opter entre le retour en Portugal et le trône impérial du Brésil indépendant : il choisit l'empire, et ainsi s'accomplit sans grande lutte la rupture définitive entre la colonie et le petit pays, cent fois moins étendu, qui lui avait donné sa population, sa langue et ses mœurs.

Actuellement, Pernambouc est un des quatre grands ports du Brésil. Sa population a dépassé le chiffre de deux cent mille habitants; le commerce s'y est développé dans des proportions remarquables; plusieurs lignes de chemin de fer y apportent les produits minéraux et végétaux de l'intérieur des terres. Trois câbles transatlantiques partent de Recife, quinze compagnies de navigation l'ont choisi pour escale de leur vapeurs et les Pernamboucains qui se souviennent de leurs luttes séculaires contre les deux autres capitales du Brésil, Rio de Janeiro et Bahia, ont un esprit d'initiative trop rare encore dans l'immense république. Cette qualité unie aux richesses naturelles du pays et à l'excellence de la situation topographique de Recife laisse entrevoir pour cette ville un grand avenir commercial.

Une petite chaîne de montagnes sépare au nord les deux provinces de Pernambuco et de Parahyba. Sur la ligne de faite, à 200 kilomètres environ de Recife, entre les forêts qui couronnent les sommets, s'étagent les maisons de Pedras de Fogo. Cette ville qui compte de 1.000 à 1.200 habitants, faisait partie, en 1844, de la province de Pernambuco: elle a été depuis rattachée à celle de Parahyba, et incorporée au municipio de Pilar. C'est là que naquit, le 27 novembre 1844, Antoine Gonçalves, dont nous écrivons l'histoire. Son père, Antoine Gonçalves de Oliveira, était un fermier considéré dans toute la région. Ses ancêtres avaient participé au gouvernement militaire du pays et s'étaient vus placés à plusieurs reprises à la tête d'une

capitainerie. La gardienne de ce foyer que l'on citait en exemple aux environs, portait un nom illustre dans les fastes de la conquête du Brésil : elle descendait en ligne directe de Duarte Coelho de Albuquerque, marquis de Basta, comte de Pernambouc, qui fut le véritable organisateur de cette portion du Brésil. Cette famille n'a plus aujourd'hui l'autorité politique d'autrefois, un des arrière-petits-fils de Duarte Coelho ayant rétrocedé à la métropole le titre tout-puissant qu'il en avait reçu. Elle reste pourtant l'une des plus considérées ; l'État de Pernambouc n'en compte pas dont les représentants soient aussi nombreux et l'on sait que le siège archiépiscopal de Rio de Janeiro est actuellement occupé par son Eminence le Cardinal Alcoverde Calalcante de Albuquerque.

La mère du jeune Antoine Gonçalves avait toutes les qualités de la femme forte dont parle Salomon : elle ne pensait pas déroger en s'occupant avec activité des soins si nombreux dans une grande ferme.

Mais c'est à l'éducation de ses enfants qu'elle donnait le meilleur de son temps et de son âme. Ils n'étaient pas à ses yeux des jouets vivants, si gracieux fussent-ils, qu'il faut parer et dresser uniquement à leur future présentation dans le monde. Elle n'avait pas, à leur sujet, de vues égoïstes et l'esprit chrétien dont elle était profondément pénétrée les lui montrait comme un dépôt sacré appelé à être un jour rendu à Dieu plus beau et plus florissant.

La douceur de son caractère semble avoir particulièrement influé sur Antoine Gonçalves. Aimable, affectueux, mais réservé et peu bruyant dans les jeux auxquels il se livrait avec ses frères, il inclinait d'instinct vers les mesures où la bonté avait la plus grande part. Là il donnait l'exemple et prenait la tête du mouvement avec une décision de bon augure. Deux petits incidents le montrèrent agissant avec cette charité et cette fermeté qui furent plus tard ses qualités maîtresses.

En 1850, l'esclavage était la loi très répandue au Brésil. Les nègres que les Portugais y avaient importé de leurs colonies

d'Afrique s'y étaient multipliés avec la même rapidité qui inquiète aujourd'hui la population blanche des États-Unis. Mais, en dépit des excès nombreux qui avaient marqué la conquête des colonies sud-américaines, les esclaves au Brésil avaient une situation beaucoup plus douce que leurs frères du nord. Spécialement dans les grandes *fazendas* de l'intérieur, la vie patriarcale dominait et le paternalisme qui avait profondément pénétré la classe des grands propriétaires terriens n'y produisait pas les effets désastreux qu'on a pu constater ailleurs. L'esclave, s'il portait ce nom, avait bien plutôt rang de domestique, et le Brésil ne crut pas nécessaire de renouveler sur cette question l'effroyable guerre qui ensanglanta pendant quatre ans les États-Unis.

Antoine Gonçalves obéissait à cette mentalité reçue de ses parents lorsqu'il protégeait les esclaves à son service contre la brutalité des maîtres qui n'avaient pas comme lui la notion chrétienne de l'égalité dans le Christ. Certain après-midi, il s'amusait avec ses frères, lorsqu'il vit son oncle s'emporter contre une esclave noire qui avait laissé la vache conduite par elle aux pâturages pénétrer dans le champ d'une propriété voisine. Peut-être la pauvre fille n'était-elle pas très expérimentée dans ce métier, car sa fonction principale était le soin des enfants de M. d'Oliveira. Le dévouement qu'elle leur témoignait en avait fait leur seconde mère. Antoine l'affectionnait particulièrement; il le lui témoigna en l'occasion d'une manière plus qu'énergique; voyant son oncle lever le poing pour la frapper, il s'arma d'une énorme bûche qui, trop lourde pour sa main d'enfant, retomba sur le bras de son parent et causa à celui-ci une douleur si vive qu'il en oublia sa colère. L'esclave en profita pour s'esquiver.

Un autre jour, Antoine s'y prit d'une façon plus habile et tout aussi efficace. Indigné de voir son oncle maltraiter la même domestique, il s'attache à son manteau, grimpe sur ses épaules et lui met les mains sur les yeux pendant que ses frères, accourus pour lui prêter main-forte, immobilisent l'oncle en s'accrochant à ses jambes.

Antoine puisait aux lèvres de sa pieuse mère les enseignements de la foi chrétienne; d'elle il apprit à prier et plus tard il aimait à rapporter l'origine de sa tendre dévotion à l'égard de la Vierge Immaculée aux exemples et aux conseils d'Antonia Albina. Elle le prépara à recevoir le Sauveur qui aime les petits enfants et c'est tout jeune (il n'avait pas huit ans) qu'il reçut son Dieu dans la sainte communion.

Un de ses contemporains, rédacteur en chef du journal l'*Apostolo* de Rio de Janeiro et catholique d'avant-garde, Manoël dos Reis, a résumé d'un mot ce que furent la mère et l'enfant : « Elle vit en lui ce qu'Abraham avait vu en Isaac, Jacob en Joseph, Elcaca en Samuel : un don de Dieu; et à l'exemple de ces saints personnages de l'Ancien Testament. elle en connut le prix et le garda pour Dieu. »

Chose étrange cependant et qui prouve jusqu'à quel point de déplorables habitudes peuvent pénétrer au sein des familles les plus chrétiennes, Antoine Gonçalves fut baptisé seulement quatorze mois après sa naissance, le 2 janvier 1846; il eut pour parrains José César de Albuquerque et Rosa Maria de Mello.

Il avait atteint l'âge de neuf ans et demi environ lorsque ses parents songèrent à lui faire donner une instruction en rapport avec leur rang. Antoine fut placé au collège ecclésiastique transporté depuis quelque temps de Recife à Bemfica. Le sérieux de son caractère, sa docilité et son assiduité attentive le placèrent d'emblée au premier rang. Un de ses professeurs, Joaquim dos Passos, lui a rendu un témoignage significatif. « Estevao Xavier da Cunha était encore directeur du collège, dit-il, quand vint y étudier le jeune Antoine Gonçalves; sa conduite exemplaire, sa ferme intelligence le firent de suite distinguer entre tous; sa douceur et ses succès en firent l'idole de ses condisciples et l'élève préféré de ses professeurs. Il n'y en avait pas de plus ponctuel au cours de latin. Le succès couronna vite ses efforts et au bout de peu de temps il fut proclamé *imperador*, c'est-à-dire chef de file de son cours. Aucun autre étudiant ne

réussit ou n'osa même lui disputer cette place d'honneur. J'étais alors professeur et j'eus l'honneur de lui donner des leçons. »

En entrant au collège de Bemfica, Antoine poursuivait déjà un but plus élevé que celui d'une instruction purement humaine. Ses parents ne semblent pas l'avoir immédiatement deviné et peut-être n'était-il pas lui-même tout d'abord complètement fixé sur ce point. Manoël dos Reis le note en quelques mots : « Au cours de ses études, il entendit plus clairement l'appel d'en haut le conviant au ministère des autels. » Il n'eut pas un instant d'hésitation ; aucun obstacle du reste ne se dressa sur son chemin ; au mois de novembre 1859, il commençait l'étude de la philosophie et le 16 décembre 1860, M^{sr} José Perdigao, évêque d'Olinda, lui conférait la tonsure dans la chapelle de son palais.

La cérémonie avait eu un caractère très intime, secret même. Antoine était allé de lui-même trouver le vénérable prélat, lui avait exposé ses aspirations et tous les deux s'étaient entendus sur le jour et l'heure. Aussi la stupéfaction fut grande parmi les condisciples du jeune étudiant lorsqu'ils le virent paraître dans leurs rangs revêtu de la soutane. Ils ne doutaient pas certes de sa grande piété ; ce qui les étonna fut moins son entrée dans la cléricature que le secret dont il l'avait entourée et l'esprit d'initiative dont il faisait preuve. Sa mère l'avait un jour appelé de deux mots presque intraduisibles en français : *Homem d'Espanto*, l'homme de surprise. Antonia Albina était douée à son endroit de ce genre de divination si commune aux mères et qui leur fait apercevoir en leurs enfants des côtés qui échappent à tout autre. Plus tard, l'adolescent devenu évêque en étonnera plus d'un par la contradiction apparente entre sa réserve ou timidité naturelles et la hardiesse combative dont il fit preuve sur le siège d'Olinda.

Deux années se passèrent au cours desquelles Antoine Gonçalves se maintint à la tête de sa classe. En 1861, il commençait l'étude de la théologie au séminaire d'Olinda ; il n'y resta qu'un an à peine. Au mois de septembre 1862,

il se présentait au couvent des Frères Mineurs Capucins de Recife et demandait à être reçu dans leur Ordre. Quoique Italiens, ces religieux lui conseillèrent de s'adresser à leurs confrères de Paris et d'apprendre auparavant la langue française. Avec l'assentiment de ses supérieurs et après un court passage à Pedras de Fogo, il prenait le bateau à Recife à destination de la France. Il voulait achever au séminaire de Saint-Sulpice son éducation ecclésiastique; il estimait justement trouver dans cette maison, pépinière de prêtres distingués par leur science et leur piété, les moyens de répondre à l'appel d'en haut.

Il y arrivait le 21 octobre 1862. Un de ses compatriotes, son condisciple aussi, nous a décrit en termes émus l'impression produite sur lui par les grandes qualités du jeune séminariste. « C'était un esprit calme, éminemment logique; il ne savait pas transiger sur les principes qu'il poussait volontiers à leurs dernières conséquences. D'une grande loyauté dans la recherche du vrai, il aimait à étudier, à analyser les grands maîtres de la pensée chrétienne; ses dispositions naturelles l'y poussaient sans doute, mais il savait mettre l'acharnement dans le travail au service de son intelligence. »

Montaigne déclare que « nos âmes doivent être à vingt ans ce qu'elles seront plus tard et dès lors promettre les richesses qu'elles donneront après ». Romualdo de Seixas Barroso dont nous venons de citer le témoignage, passe de la louange à l'admiration quand il applique à Antoine Gonçalves la pensée de l'auteur des *Essais*. « C'était la rose qui s'ouvre pour répandre son parfum. Perdu dans la foule des élèves, il ne semblait aux regards inattentifs, dépasser personne en vertu. Ce qui frappait chacun, supérieurs et égaux, c'était son esprit de discipline, son amour pour le règlement et le scrupule souvent manifeste de ne pas avoir accompli tout son devoir. Quand par hasard (cela arrive aux plus exemplaires) il commettait la moindre faute, il la réparait promptement. Mais les séminaristes de Saint-Sulpice, nous surtout, les Brésiliens, ne devons pas jouer pen-

dant longtemps de l'aimable compagnie du jeune Pernambucain. »

En effet, des idées nouvelles hantaient l'esprit d'Antoine Gonçalves. Où avait-il puisé l'affection qui grandissait en lui pour saint François d'Assise et son Ordre? Peut-être dans la vie de son glorieux patron, son compatriote d'origine et l'un des plus illustres enfants du stigmatisé de l'Alverne? Plus probablement, car on a su depuis sa prédilection pour cet écrivain, avait-il déjà lu l'ouvrage encore récent d'Ozanam sur les *Poètes franciscains en Italie*. Toujours est-il que dans les derniers mois de son séjour à Issy, il aimait, quand il venait à Paris, s'arrêter un moment à prier dans la chapelle du couvent des Frères Mineurs Capucins de la rue de la Santé. Son amour pour l'Ordre séraphique s'y développa rapidement; mais il rencontra presque immédiatement des obstacles qui l'étonnèrent d'abord sans pourtant le déconcerter.

Son directeur avait appris, par lui probablement, les aspirations de son âme; car sa nature très réservée savait s'incliner devant l'obligation nécessaire d'une ouverture de conscience; il se fût fait un scrupule de tenir secret un désir qui embrasse la vie entière, et dont la réalisation demande lumière et conseil.

Mais la difficulté venue précisément de là ne lui en fut que plus pénible. Sans doute pour éprouver sa vocation et le prémunir contre une hâte dangereuse, ses supérieurs lui défendirent de fréquenter désormais la chapelle qu'il affectionnait. Il lui fallait chaque fois demander la permission d'y aller prier. Cette permission, il l'a déclaré sur la fin de sa vie, lui fut souvent refusée; « cette épreuve, ajoutait-il, m'était fort rude et la défense bien dure à exécuter. »

Pour rude en effet, la préparation fut plus solide et de meilleur aloi; elle devait, en dépit des apparences, conduire au but désiré celui qui l'avait docilement acceptée.

CHAPITRE II

LE NOVICE. — L'ÉTUDIANT.

(15 août 1863 — 24 octobre 1868.)

Le cours de philosophie était terminé à Issy. L'abbé Antoine Gonçalves songea immédiatement à mettre son projet à exécution. Mais auparavant il voulut en placer la réussite sous la protection de Marie et vers la mi-juillet il partit à pied accomplir un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. Sa piété qui fut toujours tendre, enfantine même à l'égard de la mère du Sauveur et des hommes, se sentit à l'aise et s'épanouit dans la merveilleuse basilique. Paris, avec ses beautés multiples et ses aspects si divers l'avait vivement frappé, comme en témoigne une de ses lettres; mais Chartres lui laissa le souvenir inoubliable d'une conversation dans l'intime de l'âme avec celle que Dieu a constituée la distributrice de toutes ses faveurs. Il sentit qu'appuyé sur elle, il triompherait de tous les obstacles. Il sortit du sanctuaire dédié à la *Vierge qui doit enfanter*, si ferme et d'esprit si clair, que « s'il eût pu prévoir alors, disait-il plusieurs années après à l'un de ses amis, l'étrange et douloureuse destinée qui lui était réservée, il n'eût que plus volontiers désiré l'accomplir ».

Il revint à Paris en chemin de fer et se rendit au couvent de la rue de la Santé. Le supérieur de la province de France était alors le T. R. Père Laurent. Cet éminent religieux qui contribua si puissamment à la diffusion de la congréga-

tion des F. M. Capucius en France, était un prêtre d'une grande vertu et une intelligence d'élite. Il accueillit avec bonté l'abbé Gonçalvès, mais fut dès l'abord prévenu contre sa demande d'entrée en religion. Le jeune Brésilien en effet ne payait pas de mine. Maigre, le buste rentré, la figure d'un teint mat et surtout pâle, il semblait porter sur de longues jambes disproportionnées un corps sans vigueur et prêt à fléchir. Ce fut la première objection présentée par le Père Laurent qui fit remarquer la nécessité d'une force corporelle suffisante pour supporter les austérités de la Règle séraphique. L'abbé Gonçalvès ne se laissa point décontenancer et répondit qu'il se croyait assez de santé pour supporter l'épreuve à laquelle il venait d'ailleurs de lui-même se soumettre. Quant à la différence de climat et au consentement de ses parents, il ne voyait là aucun obstacle sérieux ; il avait vécu une année entière en France sans éprouver de malaise et il savait ses parents trop chrétiens pour s'opposer à sa vocation religieuse.

En dépit d'une inexpérience encore sensible de notre langue, le jeune séminariste plaida si chaudement sa cause que le Père Laurent vaincu lui permit de se présenter au noviciat.

« Je bondissais de joie, disait-il le soir même à un de ses condisciples, à la pensée du bonheur auquel je touchais. »

Le lendemain, sans tarder, il allait à Versailles, où se trouvait alors le couvent de noviciat. Le Maître des novices, P. Savinien, l'accueillit sur la recommandation du P. Provincial et, après trois semaines environ, Antoine Gonçalvès prenait l'habit de Saint-François. C'était le 15 août et en ce jour de son Assomption, Marie dut bénir le don que son enfant dévoué faisait de lui-même par ses mains à Notre-Seigneur ; la protection céleste était devenue en effet plus nécessaire que jamais au futur religieux.

Antoine Gonçalvès avait laissé son nom pour prendre celui d'un des premiers disciples de saint François d'Assise, saint Vital, chef de la glorieuse phalange de martyrs dont il dut abandonner la direction à saint Bérard, pour mourir

peu après des fatigues de son apostolat. Le jeune novice y ajouta le nom de Marie et commença ce martyre à petit feu dont saint Louis de Gonzague déclare qu'il est plus méritoire que le martyre du sang.

Le P. Savinien, dont Versailles a connu les vertus et la noble vieillesse, se méprit complètement sur le compte du jeune novice. Il vit en lui une intelligence au-dessous de la moyenne, presque bornée, un jugement peu sûr ; pris de doutes sur la réalité de sa vocation, il saisit toutes les occasions de l'éprouver. Mais le P. Alphonse, Sous-Maître des novices, le dépassa sur ce point et fit preuve d'une sévérité que plusieurs taxaient d'excessive.

Frère Vital était très sensible aux rigueurs du froid ; le couvent de Versailles, par l'humidité qui en pénétrait les murs et où la température était pendant l'hiver plus basse qu'ailleurs, devint pour lui un champ d'héroïsme. Le soir, après le repas, c'était l'usage d'aller passer une demi-heure environ auprès du feu allumé dans la salle commune. Autant que quiconque, plus peut-être que ceux qui n'avaient pas connu le soleil du Brésil, il pouvait désirer s'approcher du feu ; le Père Sous-Maître profitait surtout de ce moment pour éprouver son obéissance ; il lui commandait de s'éloigner, ajoutant rudement qu'il était encombrant et prenait la place des autres. Sans mot dire, Frère Vital se plaçait au dernier rang et sans manifester non plus la moindre impatience, attendait qu'un ordre fort rare, disons-le, de son supérieur, vint lui permettre de s'avancer.

Une fois, la manière d'agir du Père Sous-Maître prit un tour singulier. Voyant le jeune novice prendre une chaise comme tous ses compagnons et tendre les mains au foyer, il lui ordonna d'aller chercher un plumeau et d'enlever les toiles d'araignées qui, affirmait-il, remplissaient les coins de la salle. Frère Vital n'eut pas un instant d'hésitation, il se mit en devoir de rechercher les toiles d'araignées, sans du reste réussir à les trouver, il nettoya les murs avec le plumeau et lorsqu'il pensa avoir suffisamment rempli l'ordre donné, vint s'asseoir à nouveau. « Retournez donc finir votre

travail, lui dit le Père Sous-Maître, vous l'avez mal fait. » Le novice partit en quête de nouvelles toiles d'araignées. Au bout d'un certain temps, le voyant si calme et si résigné, son supérieur lui dit : « Je vois qu'il ne m'est pas possible de vous faire mettre en colère. » L'éloge était aussi peu banal que mérité. Frère Vital devait aller plus loin encore dans cette voie de la patience et de l'humilité.

Le Père Sous-Maître voulait sans doute arriver à la certitude entière de la vocation de son novice ; car deux des compagnons de ce dernier reçurent de lui l'ordre formel de lui faire sentir spécialement leur antipathie et leur mauvaise humeur. Ils s'en acquittèrent à souhait. Ils affectaient de fuir sa société et quand ils étaient obligés de se rencontrer avec lui, tout dans leurs paroles, leurs regards et leurs procédés irritants était une source de souffrance pour le Frère Vital. Un jour vint où le jeune Brésilien se demanda si vraiment ses deux compagnons avaient pour lui de l'aversion ; il se refusait à y croire et se réfugiant dans l'humilité inclinait à penser que leur conduite avait pour but l'épreuve de sa vocation. Il voulut pourtant en avoir le cœur net et leur posa la question d'une façon précise. Les deux novices reconnurent avec franchise l'étrangeté, pour ne pas dire l'injustice, de leur conduite ; ils allèrent plus loin et sollicitèrent leur pardon de celui qu'ils avaient paru méconnaître. Frère Vital les embrassa cordialement et la paix entre eux ne fut plus troublée.

Vers la fin de l'hiver 1863, au mois de mars, le froid le saisit à la gorge ; la toux, une toux sèche et opiniâtre, secoua sa poitrine peu vigoureuse. Il attendit, moitié par esprit de mortification, moitié dans l'espoir que les premiers jours du printemps calmeraient ce malaise ; le printemps arrivait, et la toux, loin de diminuer, lui causait une douleur plus grande. Il crut devoir avertir le Père Maître de son état ; il en reçut cette réponse aussi courte que dénuée apparemment de douceur : « Le meilleur moyen de vous guérir, c'est de ne pas faire attention à votre mal. » Le novice ne réussit pas à fuir le mal qui le tenaillait ; car, deux jours après, le

médecin mandé déclara la toux pernicieuse; il avait été appelé trois jours trop tard, disait-il, et ne pouvait administrer que des palliatifs.

Ce fut l'origine d'un mal de gorge qui poursuivit Frère Vital jusqu'au Brésil sans toutefois l'arrêter complètement et lui interdire à tout jamais l'accès de la chaire.

Grâce aux soins dévoués qui lui furent donnés par son Père Maître revenu de son erreur, le novice vit la toux disparaître; sa santé se rétablit peu à peu et il put continuer la vie ordinaire de la communauté. Mais sa convalescence avait demandé un temps considérable; l'époque de sa profession religieuse était passée; il dut attendre plus de deux mois encore avant qu'il lui fût permis de prononcer ses vœux.

Les religieux s'étaient réunis selon l'usage pour décider de l'admission définitive. Le Père Maître s'y montra formellement opposé. Il invoqua des raisons de santé, surtout parla de la différence de climat entre le Brésil et la France et conclut à l'impossibilité pour le Frère Vital de rester hors de son pays et de travailler efficacement dans le nôtre à la gloire de Dieu. Les religieux ne furent pas de cet avis et la discussion se termina par une réponse du Père Maître qui constituait un éloge sans restriction en faveur du novice. « Il s'est conduit en tout et partout d'une façon irréprochable. Je ne trouve absolument rien à reprendre en lui à ce point de vue et je reconnais volontiers qu'il m'a donné entière satisfaction. » Tous les religieux assemblés émirent un vote favorable, mais en raison de l'état de convalescence d'ailleurs très avancée du Frère Vital, il fut décidé qu'on attendrait son complet rétablissement pour procéder à la cérémonie de profession.

Le Père Maître la fit retarder jusqu'au mois d'octobre 1864. Le jour tant désiré arriva enfin. « Ce matin-là, raconte un témoin oculaire, il était radieux de bonheur et de sainteté. » Dieu lui ménageait cette joie très pure et sans mélange qui accompagne dans les âmes religieuses le don de tout soi-même pour le mieux préparer à de prochaines souffrances.

Il commençait seulement à gravir son calvaire. A n'envisager les choses que du côté naturel, on serait tenté de voir la prédiction d'un fait inévitable dans les dernières paroles que lui adressa son Père Maître avant son départ de Versailles : « Eu égard à votre faiblesse corporelle, vous ne serez jamais bon à rien ; vous ne pourrez parvenir au sacerdoce et vous ne saurez que souffrir. » A cause peut-être des derniers mots qui lui rappelaient l'admirable doctrine chrétienne de la puissance inhérente à la douleur acceptée, Frère Vital répondit humblement : « Je n'ai pas demandé à entrer en religion pour m'y faire remarquer par des travaux en dehors de ceux auxquels Dieu me destine. Je n'ai pas même voulu envisager la gloire du sacerdoce ; je suis venu ici pour la gloire de Dieu et le salut de mon âme. Si je ne puis être un bon prêtre, je demanderai à rester simple frère convers et j'espère que Notre-Seigneur aura pitié de moi jusqu'au bout. » En racontant ce fait à un intime, sur ses derniers jours, il ajoutait avec son fin sourire : « Malgré cela, le Saint-Esprit a jugé bon de me faire évêque à vingt six ans. » Et craignant peut-être de voir dans ce trait final une petite revanche même innocente, il ajoutait : « Mon Père Maître, ce jour-là, m'a donné des conseils et tracé une ligne de conduite si sûre, si bien appropriée à mon état, que je me suis toujours félicité de les avoir suivis. »

Frère Vital resta un mois encore au couvent de Versailles ; il y aurait même passé plus de temps si les rigueurs précoces d'un nouvel hiver n'avaient menacé de compromettre une santé à peine rétablie. « Je me souviens, écrit un de ceux qui l'ont le mieux connu, de quelle compassion nous étions tous émus au spectacle des souffrances que le froid lui occasionnait. Un dimanche entre autres, il nous parut à bout de forces, ne sachant où trouver un peu de soulagement. Le Frère Candido, maître des novices frères, l'ayant rencontré dans cet état, l'amena dans la salle où se réunissaient les Pères et qui était chauffée : il lui fit passer là une partie de la matinée. »

Les supérieurs s'émurent d'une situation aussi pénible

et comprirent que cette épreuve continuée quelque temps encore risquait d'amener des complications dangereuses. Ils firent fléchir en sa faveur le règlement des étudiants auquel depuis un mois était soumis le jeune profès et décidèrent par mesure d'exception de l'envoyer à Perpignan. Il partit accompagné de deux religieux qui, depuis, se sont acquis, l'un comme historien de l'ordre, l'autre comme auteur ascétique, une notoriété considérable : les Pères Apollinaire et Exupère.

Le voyage fut pénible. Le Frère Vital, à bout de forces, dut s'arrêter deux fois en cours de route : à Périgueux, puis à Toulouse où se trouvaient des couvents de l'Ordre ; il y fut reçu avec une charité toute fraternelle. Le P. Fidèle, Gardien¹ du couvent de Périgueux, entourra des soins les plus affectueux le malade qui avait été obligé de s'aliter ; celui-ci, au bout de deux jours, croyant ses forces un peu revenues, repartit avec ses compagnons et arriva enfin à Perpignan le 20 novembre.

« Là, nous dit le P. Apollinaire, auquel nous empruntons ces détails, je fus témoin, pendant quatorze mois entiers, des souffrances extrêmes de ce bon jeune homme. Notre Frère Vital était extrêmement délicat et douillet par nature, non qu'il prît un soin exagéré de sa santé, mais on le voyait fuir d'instinct la douleur, dès qu'il la pouvait prévoir. Il n'y réussissait pas souvent, et pourtant, chose remarquable, je ne l'ai jamais entendu se plaindre, ni même laisser échapper aucune de ces exclamations que la souffrance nous arrache toujours, surtout quand elle nous atteint subitement. »

Quelques jours après son arrivée à Perpignan, le savant docteur Puig, médecin du couvent, vint le visiter et prescrivit l'application d'un vésicatoire sur le bras. Ayant un jour à mettre un pansement sur la plaie ouverte par ce vésicatoire, le P. Apollinaire la vit très enflammée ; il prépara de suite un cataplasme et dans le désir de ne pas laisser trop

1. Dans l'ordre de Saint-François, les supérieurs de couvents portent le nom de Gardien.

longtemps la plaie à nu, plaça le remède sur le bras malade, sans réfléchir qu'il risquait de brûler les chairs. « Les traits du pauvre patient se contractèrent, mais il ne poussa ni un cri, ni une plainte et me montra une aussi vive reconnaissance que si j'avais été d'une parfaite prudence. Cent traits de cette patience seraient à raconter, mais les détails ont fui de ma mémoire. »

L'hiver à Perpignan était assez doux; mais Frère Vital avait été trop éprouvé pour trouver en cette région un soulagement complet. Le docteur Puig manifesta ses craintes au Gardien et déclara que si le malade survivait à la mauvaise saison de 1864, celle de 1865 le mènerait certainement au tombeau. Les supérieurs généraux résidant à Rome furent saisis de la situation par le Père Gardien de Perpignan. Le R^me Père Nicolas de Saint-Jean, général de l'Ordre, étudia avec soin l'exposé adressé par ce dernier. On lui suggérait l'idée d'envoyer le jeune Brésilien dans son pays afin que la santé lui revint plus facilement; on faisait en même temps observer que les Frères Mineurs Capucins de Savoie dirigeaient à Sao Paulo un séminaire où le Frère Vital pourrait achever ses études, tout en restant soumis aux ordres de ses supérieurs et fidèle à son Ordre.

Le R^me Père Nicolas, après avoir mûrement réfléchi, ne crut pas devoir déroger à la règle générale d'après laquelle un religieux appartient à la province qui a reçu ses vœux. Toutefois, pour adoucir ce que cette décision pouvait présenter de trop austère, il obtint que le Frère Vital serait, sur sa demande, relevé de ses vœux et pourrait retourner au Brésil; mais s'il voulait appartenir encore à l'Ordre, il devrait rester en France, faire le sacrifice de sa santé, au besoin de sa vie.

Le coup était rude et plus d'un placé dans cette pénible alternative se serait demandé si le plus parfait ne consistait pas précisément à chercher la santé et la vie pour les faire servir à la plus grande gloire de Dieu. Frère Vital n'eut pas un instant d'hésitation et déclara vouloir vivre et mourir dans l'Ordre.

Ce serait déflorer l'éclat de cette haute abnégation que de l'entourer de formules admiratives et de commentaires d'ailleurs inutiles. Mais pour qu'on ne se méprenne pas sur le caractère du dilemme posé par le R^{me} Père Général, on nous saura gré de transcrire ici l'importante remarque faite à ce sujet par les *Annales Franciscaines* (février 1872, p. 177). « Notre Ordre ne possède au Brésil que des stations de missionnaires où les observances conventuelles ne peuvent pas être suivies ; il est inouï qu'un jeune religieux soit placé hors de cette vie conventuelle avant que son éducation religieuse et le cours de ses études soient terminés. » Frère Vital était libre de retourner au Brésil ; s'il ne l'a pas voulu, c'est de plein gré et cela ne fait que placer en plus vive lumière l'héroïsme de sa résolution.

Le comte de Fontaines montrait à Rocroy « qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime ». On peut croire que Frère Vital réalisait la parole de Bossuet et que Dieu allait récompenser son courage. L'hiver de 1864 commencé sous de tristes présages s'acheva sans que le mal du jeune étudiant se fût aggravé. L'été suivant apporta un véritable adoucissement à ses douleurs ; elles restèrent pourtant assez fortes pour que sa vertu trouvât à s'exercer. Persuadé que les bains de mer lui seraient avantageux, il en parla au supérieur ; celui-ci croyant, paraît-il, que la marche lui était surtout nécessaire, accorda la permission sollicitée, pourvu toutefois que la marche fût faite à pied. Il y avait au moins deux lieues à parcourir : malgré son énergie, Frère Vital ne se crut pas de force à entreprendre ce voyage et sans un mot d'amertume, sans un murmure, renonça à son projet.

Vers ce même temps, il choisissait comme confesseur le P. Apollinaire. « J'eus alors la consolation, dit celui-ci, d'entrer jusqu'au fond de sa conscience et de lire clairement dans son âme. Jamais elle n'était troublée, et son calme me paraissait d'autant plus admirable que je savais ce jeune homme très sensible. La source de cette imperturbable sérénité, je la voyais dans une vertu et une intelligence si

élevées que toutes les petites misères ou fautes dont il se trouvait témoin ou victime, n'étaient évidemment à ses yeux que jeux d'enfants et combats de fourmis. Ce jeune homme de dix-neuf ans, d'apparence si frêle et si pitoyable, était supérieur à tous les hommes qui l'entouraient et à tous les événements qui l'atteignaient. » Au point de vue physique, il n'avait guère changé depuis son noviciat. « Il paraissait plus jeune qu'il n'était; il n'avait pas encore la taille élevée que nous lui avons vue depuis et qui rendait si magnifique en sa personne la dignité épiscopale; sa tête présentait un développement disproportionné avec la maigreur de ses épaules. Mais il y avait sur sa figure, dans ses paroles, ses gestes et sa démarche une empreinte de candeur virginale que je ne voyais jamais sans éprouver quelque émotion et presque un sentiment d'admiration. »

Le P. Apollinaire fut chargé de diriger le couvent de Perpignan pendant le printemps et l'été de 1865. Il se hâta de procurer au Frère Vital tous les soins qu'il avait sollicités et l'envoya à deux reprises faire un séjour au bord de la Méditerranée. Les bains de mer firent au jeune religieux le bien qu'il en attendait et l'hiver suivant s'écoula sans inquiétudes graves pour sa santé.

La souffrance lui vint d'ailleurs. Le nouveau supérieur, le P. Cyprien, avait de réelles qualités personnelles et d'administrateur, mais son caractère primesautier, son humeur revêche aggravée, a-t-on dit, par une maladie d'estomac, le rendaient vite irritable et fatigant pour ses religieux. Cela a été dépeint avec un rare bonheur d'expression dans la biographie que les *Annales Franciscaines* lui ont consacrée. « C'était un homme d'une véritable vertu, mais dont la vie s'écoulait en des actes continuels d'impatience qu'il cherchait à réparer par des actes continuels d'humilité. »

Le Frère Vital eut à souffrir plus que tout autre de ces inégalités d'humeur. Sans qu'on en pût connaître la raison, il était rudoyé et souvent réprimandé en des termes qui eussent lassé la patience de tout autre. Les religieux, étonnés d'une pareille sévérité, engagèrent le jeune profès à en

demander l'explication au supérieur lui-même. Malgré ses répugnances, il s'y décida. L'entrevue fut courte et dès les premières paroles, le Frère Vital reçut une réponse en apparence stupéfiante mais qui cadrerait fort bien avec la mentalité un peu spéciale du P. Cyprien. « Mon pauvre enfant, lui dit celui-ci avec un accent de regret et d'humilité qui toucha son interlocuteur, je me le demande moi-même ; je sais combien je vous fais souffrir, mais vraiment je n'en sais pas le motif. » Cette conversation eut une conséquence assez inattendue et heureuse pour le Frère Vital : la paix régna désormais entre lui et son supérieur ou ne fut guère troublée que par de légers incidents. Ceci suffirait à prouver à quel point le P. Cyprien était capable de dominer ses antipathies et l'effort qu'il dut fournir pour y arriver.

Au milieu de ces difficultés de toutes sortes, le Frère Vital poursuivait le cours de ses études théologiques ; il avait eu comme professeur le P. Apollinaire qui lui fit terminer sa philosophie et sut l'apprécier à sa véritable valeur. « J'ai eu lieu de m'apercevoir qu'il étudiait avec une facilité dont je n'ai que de très rares exemples. Plus tard, son professeur de théologie n'a vu en lui qu'une intelligence ordinaire ; mais ma conviction est que si notre jeune frère eût été moins modeste, moins maladif et plus abondant en paroles, il eût facilement étonné son professeur. »

Ces derniers mots sont un témoignage précieux de la vérité d'une appréciation que nous avons déjà formulée. « L'homme de surprise » continuait à dérouter ceux qui n'étaient pas ses intimes. Sans le vouloir, il leur donnait à croire que la sensibilité était nulle chez lui ; dans son calme et sa douceur ils voyaient une nonchalance, un sorte de scepticisme pratique quelque peu exaspérant. L'avenir devait prouver aux plus prévenus combien ils s'étaient trompés, quelle réserve d'énergie s'amassait dans cette âme si durement éprouvée, quel courage il montra pour garder le sang-froid et la clarté d'esprit qui ne l'abandonnèrent pas dans les pires événements.

Il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat pendant son

séjour à Perpignan ; il avait achevé ses études de théologie dogmatique et se rendit au couvent de Toulouse pour y suivre le cours de morale et se préparer à recevoir la prêtrise.

La capitale de l'Aquitaine ne lui laissa que d'agréables et consolants souvenirs. Il s'y rencontra avec des confrères dont quelques-uns notamment semblèrent prendre à tâche de lui faire oublier ses douleurs passées. Là aussi son amour pour notre pays s'accrut de la sympathie qu'il y trouva. Nous en avons une preuve touchante dans une lettre qu'il adressait plus tard du Brésil à l'un de ses compagnons d'étude. « Oui, mon cher Père Barthélemy, je garde encore et je garderai toute ma vie le souvenir de nos beaux jours de Toulouse ; jamais il ne me sera possible d'oublier nos inquiétudes, nos perplexités et nos incertitudes, les péripéties et enfin l'heureux résultat de notre ordination de Toulouse. Le jour de notre ordination, la petite chapelle de l'Immaculée-Conception de Matabieau, tout cela est encore bien gravé dans mon esprit. Veuillez me donner des nouvelles de nos compagnons d'étude : que sont-ils devenus ? Racontez-moi quelque chose de cette vieille Europe. Vous ne croiriez pas peut-être une chose : je suis dans ma chère patrie et j'y suis très content ; mais cependant je regrette parfois cette France si généreuse. Ah ! c'est que c'est bien là que j'ai eu le bonheur de naître à la vie religieuse ; c'est que j'ai un cœur reconnaissant. »

La mémoire des services rendus était en effet l'une de ses qualités. « Je suis très heureux de savoir, écrivait-il plus tard au même religieux, que vous êtes l'ami du Père Apollinaire. Il est la charité personnifiée, j'en ai fait l'expérience et au grand jamais, je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour moi. En lui vous trouverez un bon confrère et un ami dévoué. »

Quand arriva le mois de juin 1867, ses supérieurs, désireux de voir disparaître la laryngite dont il souffrait toujours, l'envoyèrent à Vernet-les-Bains en compagnie du P. Barthélemy. Il y passa trois semaines et quand il revint à Toulouse, son mal semblait avoir complètement disparu.

Il se remit avec une nouvelle ardeur à l'étude de la théologie. Le 8 décembre, il recevait le sous-diaconat et le 6 juin 1868, le diaconat; deux mois après, le 2 août, M^{sr} Desprez, archevêque de Toulouse, lui conférait la prêtrise dans la nouvelle église de l'Immaculée-Conception de Matabieau (Toulouse) et le jour même de la consécration de ce monument encore inachevé.

Il resta encore trois mois à Toulouse, travaillant à se perfectionner dans l'étude de la langue française; dans les derniers jours d'octobre, il reçut l'ordre de se rendre à Sao Paulo (Brésil). Il devait enseigner la philosophie aux élèves du grand séminaire de cette ville. Le 24 octobre, il s'embarquait à Bordeaux à destination de la province de Pernambouc où ses supérieurs lui avaient permis de rester quelque temps pour rendre visite à ses parents et achever sa convalescence.

CHAPITRE III

LE PROFESSEUR. — LE MISSIONNAIRE.

(24 octobre 1868 — 17 mars 1872.)

Le Père Vital habitait depuis un mois à peine le séminaire de Sao Paulo ; il avait pris possession de la chaire de philosophie ; déjà ses élèves appréciaient la clarté et l'élévation de son enseignement lorsqu'il reçut de Rome une lettre dont la lecture dut lui paraître singulièrement pénible. Elle était signée du Révérendissime Père Général et datée du premier mai. « Ce que nous avons appris à votre sujet ne nous a pas peu étonné et affligé, y était-il écrit. Nous avons su que vous demeuriez encore chez vos parents et qu'ils sont votre seule occupation. Une ou deux fois au plus, vous êtes allé voir nos Pères qui sont à Pernambouc et vous n'avez plus fait là d'autre apparition. Pourquoi n'êtes-vous pas encore arrivé au Collège de Sao Paulo ? Est-ce ainsi que vous accomplissez le précepte d'obéissance ? Le devoir qui nous incombe de par notre charge nous oblige à ne pas tolérer plus longtemps une pareille façon d'agir. Nous vous enjoignons donc de vous rendre sans autre retard à votre destination et de nous faire savoir si vous avez rempli nos ordres.

« Assuré de votre docilité, nous vous bénissons. »

Par quelle source le R^me Père Général avait-il appris les retards plus apparents que réels apportés par le Père Vital à l'exécution de son obéissance ? Malgré les épreuves

qu'il avait eues à supporter de la part de quelques-uns de ses frères, à cause peut-être de la sympathie et de l'amitié fraternelle qu'il avait trouvées chez la plupart d'entre eux, il ne lui était pas venu à l'esprit qu'on cherchât à lui nuire. En l'occasion il n'y songea même pas. L'erreur à son sujet lui parut facilement explicable par l'éloignement et la crainte que pouvaient concevoir ses supérieurs d'une absence prolongée de son couvent. Ne pouvait-on pas redouter un affaiblissement de la vocation religieuse chez le jeune Brésilien revenu chez les siens et choyé par eux après six ans d'absence? Cette préoccupation de la part de ses supérieurs sembla très naturelle et légitime au Père Vital, comme en témoigne sa réponse que nous tenons à citer entièrement ; elle prouvera mieux que toute autre considération la noblesse des sentiments qui remplissaient l'âme du jeune professeur.

« Permettez, mon Révérendissime Père, qu'en toute simplicité et droiture de cœur, je vous rende compte de ma conduite depuis mon arrivée à Pernambuco jusqu'à Sao Paulo.

« Avant de partir pour le Brésil, j'ai demandé à mes supérieurs de France la permission d'aller voir mes parents en passant à Pernambuco. Ils me l'ont accordée en me permettant même de rester avec eux de deux à trois mois afin de me rétablir un peu des fatigues du voyage.

« En arrivant à Pernambuco, le 12 novembre 1868, je suis allé tout droit au couvent de nos Pères, comme c'était mon devoir. Deux jours après, je l'ai quitté pour aller voir mes parents à Itambé, ville éloignée de Pernambuco d'environ vingt lieues.

« Ayant fait en France une opération à la gorge quelques jours avant de m'embarquer, les fatigues du voyage par mer et par terre m'ont tellement accablé, que sitôt arrivé chez mes parents je me suis mis au lit; j'ai passé un mois et demi dans l'impossibilité de faire pas même une course de deux lieues. Le Révérend Père Eugène de Rumi-gli, supérieur du séminaire de Sao Paulo, à qui j'avais écrit,

m'a permis de rester encore quelques jours chez moi ; j'en ai profité pour soigner un peu ma santé altérée.

« Sitôt que je me suis senti assez de force pour entreprendre le voyage, je me suis mis en route pour Pernambuco où je suis arrivé le 10 février, il me semble ; j'y ai pris de nouveau l'hospice¹ des Pères. Le 14 février, malgré encore mon abattement physique, je me suis embarqué pour Sao Paulo ; mais l'état de ma santé encore mal affermie m'a forcé à débarquer le 15 à Alagoas après un jour et une nuit de voyage. J'y suis resté souffrant tout le reste du mois de février et le commencement de mars ; de plus il m'a fallu attendre jusqu'au 30 le paquebot qui devait me conduire à Rio de Janeiro. J'y suis arrivé le 26 mars et j'ai pris encore le couvent de nos Pères.

« Depuis le 3 avril, je me trouve au Séminaire de Sao Paulo, où je suis content et heureux de vous avoir obéi.

« Voilà, mon Révérendissime Père, ce que par amour de la vérité et en conscience je me crois obligé de vous communiquer. »

Il eût pu ajouter que les fatigues du voyage et son mal de gorge lui avaient tellement altéré la santé et tiré les traits du visage que les Pères de Sao Paulo se demandèrent si on ne leur avait pas envoyé un mourant. On s'empressa de lui fournir tout ce que les médecins avaient précédemment prescrit pour le guérir de la laryngite qui était un obstacle à sa charge de professeur. La douceur du climat contribua puissamment à hâter la guérison et au bout de quelques jours, le Père Vital put commencer son cours de philosophie.

Sao Paulo, capitale de l'État de ce nom, compte aujourd'hui 100.000 habitants ; elle n'en avait que 20.000 en 1869. Bâtie dans une contrée élevée, sur le versant occidental de la serra do Mar, elle présente un aspect fort agréable ; les rues sont droites, larges, bien pavées. On y a multiplié

1. L'hospice, dans l'Ordre franciscain, est une maison où il y a moins de douze religieux soumis à l'autorité d'un supérieur qui porte le titre de président. L'hospice dépend du couvent le plus proche.

les jardins publics qui donnent des fleurs toute l'année. Elle sert de point de jonction au chemin de fer qui relie Rio de Janeiro et l'intérieur de la province au port de Santos. Ses habitants, connus sous le nom de Paulistes, furent longtemps les adversaires acharnés et parfois heureux de Rio et de Bahia. Le touriste qui parcourt les rues de Sao Paulo ou s'égare à travers les vallées et les forêts avoisinantes, est quelque peu surpris d'apprendre l'origine de cette ville. Elle remonte à une colonie pénitentiaire fondée en 1552, et les premiers Européens bénéficiaires de ce pays privilégié furent des convicts portugais.

L'hiver est particulièrement doux à Sao Paulo ; à l'ouest le vent froid des *campos* est arrêté par la serra dont la ville occupe une large colline ; à l'est, l'air est adouci par la brise de la mer. Les trois années qu'y passa le Père Vital furent les plus tranquilles et les plus reposantes de sa vie. Uniquement occupé de son cours et des prédications qu'il donnait de temps à autre aux environs, il prit à tâche de remplir intégralement ses obligations de religieux.

Il n'oubliait pas ses amis de France et entretenait avec eux une correspondance d'ailleurs peu étendue, mais où l'on sent vibrer une âme généreuse et aimante.

« Peut-être que vous m'avez accusé d'ingratitude à votre égard, car depuis que j'ai quitté cette noble France, je ne vous ai pas encore écrit un seul mot. J'avoue que je suis un peu coupable, mais ma faute n'est guère volontaire ; depuis mon arrivée au Brésil, j'ai toujours été en voyage dans le centre d'où ils ne sont point du tout faciles les moyens de communication avec l'Europe. Maintenant que me voilà arrivé à la maison où le Seigneur dans sa bonté a bien voulu m'appeler, moi, petit missionnaire dans ces contrées lointaines, je vous envoie du fond du Brésil, à vous prédicateur éloquent de la capitale du monde civilisé, un salut bien affectueux.

« Je suis très heureux ici à Sao Paulo ; j'ose espérer en notre douce et tendre Mère, la divine Marie, que ça ira

bien jusqu'à la fin. Les Pères de Savoie qui sont ici sont des hommes choisis et d'excellents religieux.

« Il y a beaucoup à faire ici : il nous faut enseigner et exercer en même temps le saint ministère; car on nous appelle très souvent pour prêcher soit en ville, soit à la campagne.

« Ne m'oubliez pas dans vos prières et au saint sacrifice de nos autels; demandez à la bonne Mère qu'elle me donne les grâces dont j'ai besoin pour travailler avec fruit dans la vigne de son divin Fils et à ma propre sanctification. La moisson ici est immense, il manque beaucoup de bons ouvriers; des mauvais il y en a pas mal. Dans vos moments de loisir, daignez m'écrire au moins une ligne : vos lettres seront toujours lues avec grand plaisir. »

Il passa une partie de l'année 1870 à Itu, municipio situé à environ quarante kilomètres de Sao Paulo.

Il y écrivait, le 15 juin, une nouvelle lettre au même religieux.

« Votre charmante lettre est venue me causer une bien vive joie et une agréable surprise; car depuis longtemps je souhaitais ardemment avoir des nouvelles de votre chère santé et celle-ci m'est arrivée au moment où je commençais à perdre l'espoir d'en recevoir.

« Elle m'a fait voir que vous êtes toujours le même, c'est-à-dire que vous avez conservé votre heureux caractère, gai et content. Vous avez pleinement raison, mon cher ami; c'est la gaieté et la joie de l'âme qui allègent nos croix et adoucissent nos peines. Elle m'a fait même comprendre que vous y avez fait du progrès. J'y vois que votre séjour à Paris a développé énormément votre veine poétique. Je ne croyais pas que l'eau de la Seine, les brouillards et la fumée de cheminées de Paris fussent si favorables au développement des idées poétiques. A moins que cela ne soit l'effet de la vue des splendides boulevards, des belles rues, des magnifiques promenades publiques et des ravissants jardins qui enchantent les yeux, secouent l'imagination, rallument le flambeau de la poésie dans les cœurs sensibles.

Ce qu'il y a de certain, pour moi, c'est qu'en arrivant à Paris, je sentais encore brûler en mon cœur ce flambeau de la poésie ; mais il s'est éteint complètement et je suis devenu froid comme la glace que je foulais aux pieds.

« Excusez, cher ami, ces petites plaisanteries, filles d'un cœur qui vous est toujours très affectonné. Portons nos croix en riant.

« Comme vous me demandez des nouvelles de ma santé, en voici : actuellement je me porte assez bien ; je souffre encore un peu de la gorge ; mais je suis infiniment mieux. L'année dernière je suis allé aux eaux, et j'en ai retiré un grand profit à tel point qu'il m'a été possible de prêcher cette année tout le mois de mars au collège des sœurs de Saint-Joseph, à Itu, où je suis depuis quelques mois ; je vais aux eaux encore cette année, et, avec la grâce de Dieu, j'en reviendrai entièrement remis. Quand j'y étais, je me rappelais souvent du beau mois que nous avons passé ensemble au Vernet.

« Je vous prie de m'annoncer quels sont les provinciaux et les supérieurs des trois provinces. Malgré l'éloignement je m'intéresse au sort de notre Ordre en France, auquel je suis et je serai toujours attaché. »

Le Père Vital par ces dernières lignes faisait allusion aux changements considérables apportés dans l'organisation de l'Ordre en France. Le 23 mars 1870, la congrégation de Frères Mineurs Capucins fut divisée en trois provinces qui eurent pour chefs-lieux Paris, Lyon et Toulouse. Au terme de l'article 4 des Ordonnances rendues à cette occasion, les religieux reçurent la faculté d'opter pour l'une ou l'autre des trois provinces. Il ne paraît pas que le Père Vital ait été touché à ce moment par un ordre quelconque de ses supérieurs de France l'invitant à faire son choix. Plus tard, après sa mort notamment, la question se posa nettement et nous aurons à y revenir, mais l'étude des documents et la conduite observée par lui au cours de son premier voyage en France en 1875-76 autorise pleinement à croire qu'il avait dès l'abord personnellement opté pour la province de Paris.

Des soucis d'un autre ordre ne devaient pas tarder à mettre en pleine lumière les qualités d'ordre intellectuel et moral dont il faisait ample provision à Sao Paulo. Ses prédications étaient fort goûtées. On y remarquait un choix heureux d'arguments tirés de la sainte Écriture et plus encore des Pères de l'Église; l'histoire du christianisme avait par-dessus tout ses préférences; ses connaissances approfondies en cette matière devaient lui être plus tard d'une grande utilité. Il aimait à montrer notre sainte religion sortant des pires difficultés rayonnante de gloire, dirigeant les peuples vers la civilisation. Ses compatriotes étaient visiblement attirés vers un orateur à la voix claire quoiqu'un peu frêle et dont la langue, riche en formules variées, dénotait une imagination peu ordinaire, mais surtout une émotion d'abord contenue qui éclatait ensuite, laissant déborder le cœur tout entier.

Il n'était plus le délicat adolescent à la démarche un peu gauche que nous a décrit le Père Apollinaire; sa haute taille, sa belle prestance, son visage toujours mat, mais mobile et expressif le désignaient à tous comme le descendant de ces *fazendeiros* qui furent le meilleur élément de colonisation du Brésil. Sa santé demandait toujours des ménagements; lui-même nous a dit son séjour aux eaux et le profit qu'il en retira.

Il y avait en lui un mélange assez rare de timidité et d'énergie. Cette timidité toute physique et de surface s'explique facilement par le côté réservé, quasi féminin de son caractère; très aimé du peuple de Pernambouc qu'attirait sa douceur, il n'eut pourtant que de rares amitiés; ce mot, il est vrai, désignait pour lui la perfection de la charité fraternelle; il y voyait quelque chose de sublime et croyait sacrilège d'en livrer les manifestations au dehors. Il semble avoir procédé dans le choix de ses amis avec ce calme et cette maîtrise de soi-même qu'il montrait en tout: il en fut récompensé; les fidélités fières qui surgirent autour de lui, surtout à l'occasion de son procès, l'accompagnèrent sans lassitude à travers les péripéties de sa vie agitée.

Une qualité portée chez lui à un haut degré lui servait à l'occasion : on a constamment remarqué sa grande sûreté d'appréciation des personnes ; nous en citerons des exemples frappants ; un seul homme put le tromper et lui causer des ennuis contre lesquels il semblait devoir être désarmé. Mais si M^{sr} de Lacerda, évêque de Rio de Janeiro, put mettre en défaut sa perspicacité, l'erreur ne fut pas de longue durée et les deux évêques n'eurent bientôt plus que les rapports officiels nécessaires entre collègues.

Souvent malade, douillet par nature et fuyant d'instinct la souffrance, il ne lutta que par devoir. Car les principes placés très haut chez lui pour illuminer d'autant mieux la vie entière, répondirent toujours à l'appel ; leur action corrigeait une excessive délicatesse corporelle qui se fût mal accordée avec les événements dont il eut à supporter le poids.

Sa sensibilité avivée par les douleurs éprouvées, devint très grande, mais resta toujours discrète ; ici, sa timidité le servit en plus d'une occasion ; mais par-dessus tout, il avait appris à mater une inclination vers la créature, qui eût pu, grâce à son tempérament brésilien, lui causer de terribles mécomptes. A deux reprises différentes, il dut se mettre en garde contre une attaque sur laquelle sans doute il ne comptait pas. A Recife, au cours de son épiscopat, une de ces femmes auxquelles la haute situation qu'elles occupent donne l'assurance de la victoire, ne crut pas sa vertu au-dessus d'une attaque habilement combinée ; elle échoua ; mais le prélat se vit dans l'obligation de bousculer les règles de la politesse mondaine ; il ne fut délivré de l'impudente visiteuse que grâce à une menace d'expulsion nettement articulée.

Sa mansuétude se trahit dans sa correspondance ; ce n'est pas seulement le style, la répétition des mêmes formules aimables et gracieuses, c'est aussi le caractère de son écriture qui dénote un esprit, un cœur sans dureté, sans amertume ; là tous les angles avaient disparu, si même ils avaient jamais existé. Sans apporter plus de confiance qu'il

ne convient à une étude enveloppée d'obscurités et qui causa naguère des erreurs aussi nombreuses qu'amusantes, il est bien permis de remarquer le tour toujours arrondi des lettres, la fermeté et le calme d'une ligne imperturbablement droite, la courbe rentrante des paraphe. Ces remarques viennent à l'esprit de quiconque analyse attentivement l'écriture du Père Vital dans les années qui s'écoulèrent depuis son départ pour le Brésil (1868) et son premier voyage à Rome (1875). A partir de 1875 jusqu'à sa mort (1878), l'écriture toujours droite s'est fatiguée ; on la dirait plus rentrée encore, plus discrète, s'accordant d'ailleurs avec le style d'où les ornements littéraires avaient complètement disparu.

Cette description sur laquelle nous n'aurons pas à revenir fera mieux comprendre l'attitude de l'évêque d'Olinda ; les traits divers en seront d'ailleurs confirmés et mis en lumière par les événements.

Le 29 mai 1871, le ministre de l'Intérieur, Joao Correa de Oliveira, faisait adresser au Père Vital la communication suivante :

« Sa Majesté l'Empereur,

« Eu égard aux vertus et au mérite réunis dans la personne de votre Seigneurie, nous avons décidé, par décret du 21 du mois courant, de vous nommer évêque du diocèse d'Olinda, devenu vacant par la mort de don Francisco Cardozo Ayres.

« En vous faisant cette communication, nous attendons une prompte réponse, afin de pouvoir faire expédier en temps opportun par le ministère de l'Intérieur, la lettre de présentation.

« Dieu garde votre Seigneurie. »

Ce billet de don Pedro II était adressé : Au Frère Vital Marie de Pernambouc, évêque élu du diocèse d'Olinda. Le jeune professeur de philosophie resta un moment interdit. Aucun bruit d'un choix aussi inattendu n'était encore parvenu

à ses oreilles. Pourquoi avait-on pensé à lui? Qui avait inspiré à l'empereur une mesure dont le bénéficiaire de suite ne se jugea pas digne? Celui-ci crut devoir agir avec la plus extrême prudence; il demanda conseil au Père Eugène, son supérieur direct. Ce religieux, dont la haute vertu et le savoir étaient universellement appréciés, inclinait vers l'acceptation. Le Père Gaëtan de Messine, prédicateur renommé, mort quelques années après (10 janvier 1878) à Montevideo, émit dans le même sens un avis motivé. Il déclara providentiel le fait qu'un brésilien dont l'éducation ecclésiastique s'était faite en Europe, et qui avait été imbu des sévères principes de la discipline religieuse, ait été désigné pour le gouvernement du vaste diocèse d'Olinda.

Cependant, plusieurs mois se passèrent avant la nomination définitive par Pie IX et l'expédition des bulles. Quels faits occasionnèrent ce retard? D'abord l'enquête exercée en France auprès des supérieurs réguliers du Père Vital par la Cour pontificale. Ces derniers se portèrent garants de ses qualités d'ordre intellectuel et moral comme de sa parfaite orthodoxie. Le résultat dut être communiqué au moins sommairement à l'intéressé, car celui-ci pris de la crainte qu'une décision définitive n'intervint en sa faveur avant qu'il n'ait pu la prévenir, s'empressa d'écrire à Pie IX une lettre où transpirait avec son humilité la crainte des difficultés et des épreuves qui l'attendaient.

« Très Saint Père,

« Si la vue de votre souveraine dignité, dirai-je avec saint Jérôme, m'inspire de la crainte, votre bonté d'autre part m'incite à vous adresser avec respect et dans toute la joie de mon âme cet humble écrit, conformément à l'avis de M^{re} le Nonce Apostolique, et j'ose croire que Votre Sainteté en prendra connaissance.

« L'Empereur du Brésil, malgré mon peu de mérite, en dépit de ma faiblesse et de mon humble situation, a daigné me désigner pour le siège épiscopal d'Olinda. Je connais

mon indignité; je me sais aussi dépourvu des aptitudes et des vertus nécessaires à l'accomplissement d'une mission si sainte et si haute, si remplie par ailleurs de difficultés et de souffrances. J'ai voulu, autant qu'il était en mon pouvoir, échapper à une charge redoutable aux anges eux-mêmes, la sentant trop lourde pour mes faibles épaules. Mais le Supérieur que le Seigneur m'a donné, a imposé silence aux cris de ma conscience troublée, et vu les circonstances particulières à ce pays et le bien de la sainte Église, m'a engagé à obéir à vos ordres. Depuis, j'ai adressé une lettre au supérieur général de notre congrégation. J'attends sa réponse.

« Prostré aux pieds de Votre Sainteté, je vous demande et vous supplie du fond de mon cœur de ne pas m'imposer ce fardeau si lourd pour lequel je ne suis pas préparé; ma pauvre âme effrayée crie vers votre clémence : Mon Père, si c'est possible, écarterez de moi ce calice. Tendez l'oreille, Très Saint Père, vers la prière du dernier de vos fils. Pourtant, qu'il en soit selon ce que vous voulez. Comme un enfant va à son Père, je me réfugie auprès de vous; je m'abandonne entièrement aux soins maternels de la divine Providence; car je sais et je crois que vous êtes son représentant sur la terre et je vous dis d'une foi sincère : Néanmoins que votre volonté soit faite, non la mienne.

« Je rends grâce à Notre-Seigneur qui, dans sa bonté, m'a donné l'occasion d'apporter à Votre Sainteté l'assurance de mon profond respect comme de ma filiale et absolue obéissance.

« J'éprouve une joie intense à témoigner à Votre Sainteté ma foi en tout ce qu'enseigne et approuve la sainte Église Romaine, mère souveraine de toutes les Églises; sans hésitation, je crois, j'affirme et embrasse toutes les vérités qu'elle enseigne, en particulier les dogmes naguère définis par le Concile Œcuménique du Vatican. J'ai eu cette foi dès mon enfance, grâce à Dieu, et j'ai appris dès lors à honorer et aimer ardemment la Chaire de saint Pierre. C'est pourquoi je viens à vous, sachant que quiconque ne travaille

pas avec vous rend inutiles ses efforts. Avec la même foi, je désapprouve et condamne de toutes mes forces l'inique spoliation du patrimoine de saint Pierre et l'occupation sacrilège de la Ville Éternelle, capitale de votre domaine temporel. Je déplore la dure et sacrilège captivité à laquelle vous ont obligé des fils coupables, et condamne avec vous la conduite de ceux qui persécutent l'Église de Dieu et vous accablent d'afflictions. Je ressens en moi-même le contre-coup des douleurs dont vous souffrez; j'en souffre avec vous.

« Je supplie le Dieu tout-puissant et la Vierge Immaculée, je continuerai à leur demander de répandre la force et la consolation dans l'âme de Votre Sainteté. Que le Seigneur hâte le jour de la victoire de son Église; cette victoire est certaine, car nous en avons pour garant les paroles de la vie éternelle.

« Qui me donnera les ailes de la colombe? Je volerais à vos pieds; de bouche, plus encore de cœur, je baiserais vos pieds, je les arroserais de mes larmes; en vous je verrais et vénérerais Pierre vivant, bien plus, le Christ lui-même; car le Christ vous a établi fondement et clef de voûte de l'Église.

« Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je la supplie de m'accorder la Bénédiction Apostolique. »

Cette lettre était datée du 8 octobre 1871. Le lecteur a dû remarquer l'intervention de l'Internonce. Cette intervention s'explique facilement. Le Brésil était régi par un Concordat passé en 1718 entre Marie I^{re} et Pie VI. Le gouvernement de Rio avait dû faire négocier la nomination du Père Vital en cour de Rome par le représentant officiel du Pape. M^{sr} Sanguigni était depuis peu Internonce et, comme tous ses prédécesseurs, résidait dans la capitale de l'Empire. En somme l'affaire avait marché assez vite, car les communications n'étaient pas aussi faciles d'une extrémité à l'autre du monde qu'elles le sont aujourd'hui.

Pourtant un point obscur avait retenu l'attention de Pie IX, l'avait même mis en défiance contre une candidature qui lui parut d'abord revêtir un caractère un peu louche.

La grande jeunesse du Père Vital, les attaches gouvernementales de certains membres, d'ailleurs éloignés, de sa famille, avaient beaucoup contribué à répandre un bruit fâcheux, et pourtant naturel. D'après les dires de certains contemporains amis de M^{sr} Vital et que nous avons interrogés à ce sujet, le Grand-Orient de Rio qui avait l'obédience de la loge principale de Recife, avait cru trouver dans le jeune professeur l'homme nécessaire à la continuation de ses projets. Il ne songeait nullement à l'initier à son œuvre, moins encore à en faire un chef de file maçonnique; le temps était passé et sans doute ne reviendrait pas d'une pareille erreur de la part d'un évêque; surtout la prudence s'imposait après la mort assez inexplicquée de M^{sr} Cardozo Ayres. Ce prélat avait paru vouloir se renseigner sur les agissements des loges de son diocèse et le bruit, confirmé plus tard par M^{sr} Vital lui-même, courait de l'emploi de moyens ayant hâté sa mort. Tout hypothétique qu'elle fût, cette rumeur constituait un présage de mauvais augure pour les sociétés secrètes dont les premiers représentants siégeaient dans les conseils de l'État. On a prétendu que l'Orient de Rio avait pesé sur la décision de l'Empereur; le Père Vital aurait été désigné par les loges de la capitale et de Recife parce qu'elles espéraient tenir à leur merci un prêtre auquel ses attaches familiales très étendues imposeraient le silence du chien muet qui ne sait pas aboyer contre les ennemis de l'Église. C'est là une affirmation dont nous n'avons rencontré aucune preuve sérieuse; et à moins d'une aberration que nous ne pouvons que supposer, il nous paraît plus simple d'admettre que la Franc-Maçonnerie ait seulement voulu donner une satisfaction à l'opinion émue par le bruit concernant la mort de M^{sr} Cardozo Ayres. D'ailleurs elle avait dû prendre ses renseignements et ne pouvait ignorer la parfaite orthodoxie et le zèle pour la foi que montrait partout le Père Vital. Plus tard, certains catholiques ou prétendus tels, qui avaient pris parti contre l'évêque d'Olinda, crurent pouvoir désigner en lui l'élu de la maçonnerie; ce ne fut jamais là

qu'une insinuation de polémique : nous n'avons pas à en tenir compte.

Le gouvernement tenait à son projet. Deux mois et demi se passèrent en négociations auxquelles le ministre des affaires étrangères, vicomte de Caravellas, prit une part personnelle ; le résultat attendu eut lieu le 21 décembre 1871. Dans le consistoire tenu ce jour-là, Pie IX préconisait évêque d'Olinda le Père Vital Marie. Le 22 janvier suivant, il lui adressait le bref suivant :

« Très cher Fils. Salut et bénédiction apostolique.

« Le caractère des lettres que vous nous avez envoyées nous fait croire davantage encore que Dieu, malgré votre jeune âge, vous appelle à la haute charge de l'Épiscopat. En effet, votre humilité, la crainte que vous éprouvez à la vue de cet honneur redoutable, votre souci d'éloigner la dignité qui vous est offerte, votre soumission entière aux décisions de Dieu et de vos supérieurs préparent votre âme à l'exercice de cette grande mission, et vous méritent abondamment les secours du ciel. Les accents de votre foi envers l'Église et le Saint-Siège, votre douleur à la vue de l'abominable guerre entreprise contre eux, votre volonté de leur rester toujours étroitement attaché et de lutter pour eux, tout vous montre disposé à travailler avec ardeur à la cause de Dieu, grâce à la force dont il vous couvre ; tout nous persuade que vous ne négligerez rien pour procurer le salut et le progrès spirituel du troupeau qui vous est confié. Aussi, ne pouvant douter de la volonté divine à votre égard, nous vous engageons à chasser toute crainte ; confiez-vous en Dieu, avec lui vous serez tout-puissant : jetez en lui vos soucis, et le cœur haut commencez l'accomplissement de la charge qui vous est confiée. Nous appelons sur vous, à cet effet, l'abondance des faveurs célestes ; nous vous en donnons le gage en même temps que l'assurance de notre bienveillance en vous accordant avec amour la Bénédiction Apostolique. »

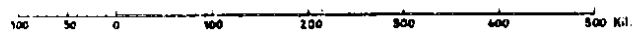
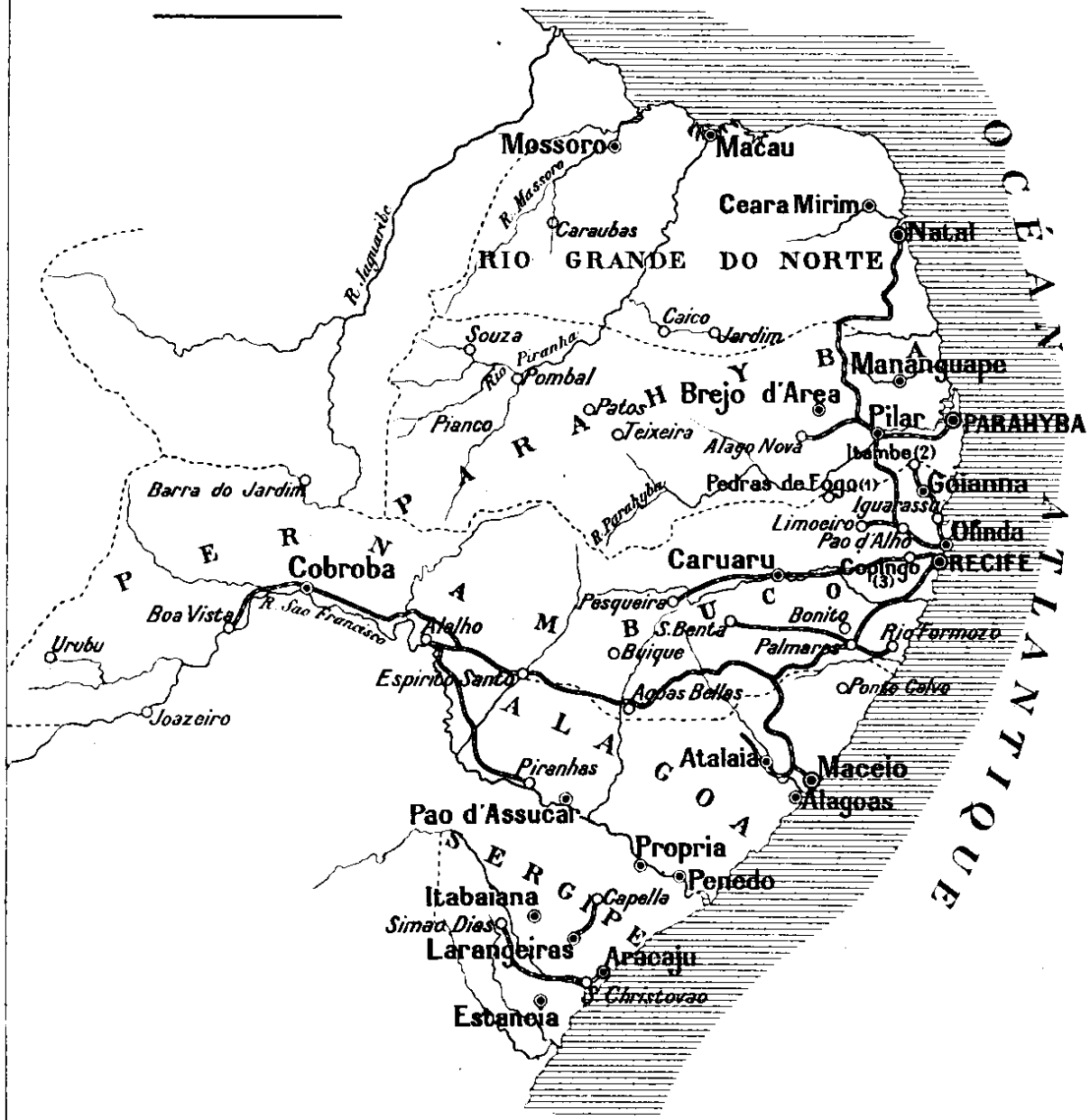
Ce bref où l'on sent passer la grande âme de Pie IX leva les dernières hésitations du Père Vital ; son acquiescement

était déjà connu ; il tint à le faire savoir à nouveau au Souverain Pontife par l'entremise de M^{sr} Sanguigni : le ministre de l'Intérieur fut immédiatement averti et reçut avis de la Bulle préconisant le nouvel évêque : le 5 février il expédiait le *placet* impérial dans la forme ordinaire. Don Pedro II était absent : la princesse Isabelle, sa fille, comtesse d'Eu, héritière présomptive de la couronne et régente dirigeait à Rio les affaires courantes. C'est la première fois que nous trouvons son nom en tête d'un acte concernant M^{sr} Vital. Le président de la province de Pernambouc avait été, dès le 15 juin 1871, averti du projet du ministère ; le 8 mars 1872 le résultat des négociations lui était notifié ; ordre lui était donné de tout préparer pour l'arrivée et l'installation du nouvel évêque.

Celui-ci profita des quelques jours qui le séparaient de son sacre pour s'y préparer dans la retraite et une étude spéciale de saint Paul. Le grand Apôtre a décrit admirablement la grandeur des obligations épiscopales, dans ses deux épîtres à ses disciples, Tite et Timothée ; il burine en traits nerveux les qualités nécessaires aux chefs de l'Église et signale certains défauts particulièrement graves et dangereux pour leur mission. Les discours et les mandements de M^{sr} Vital portent la trace évidente de cette méditation attentive et faite dans un but tout surnaturel qui modifia définitivement le cours de ses idées au sujet de la charge qu'on lui imposait. Rassuré par le bref pontifical si paternel que nous avons cité, il n'eut plus qu'une pensée : chercher dans ces quelques jours de réflexion les moyens de se rendre digne de l'honneur qu'il devait accepter sans l'avoir sollicité.

DIOCÈSE D'OLINDA

- (1) Pedras de Fogo, lieu de naissance de M^{gr} Vital
- (2) Itambe. Résidence des parents de M^{gr} Vital
- (3) Copingo d° d°



CHAPITRE IV

AVANT LA BATAILLE

(17 mars — 2 juin 1872.)

La consécration eut lieu le 17 mars, dans la belle cathédrale de Sao Paulo. Le siège de ce diocèse était vacant depuis peu. M^{sr} Vital demanda à M^{sr} Pierre Marie de Lacerda de remplacer l'évêque défunt. Ce prélat gouvernait le diocèse de Rio et possédait la confiance de l'Empereur qui l'avait créé premier chapelain de la Cour. Il s'empressa d'accepter l'invitation de son jeune collègue et se rendit à Sao Paulo par voie de mer. Il y arriva le 15 mars, et se préoccupa immédiatement de trouver deux assistants pour la cérémonie. On n'avait pu compter sur d'autres évêques ; l'archevêque de Bahia, primat du Brésil, était indisposé, les autres évêques trop éloignés et l'on ne pouvait songer à différer plus longtemps l'exécution d'une affaire qui avait déjà tant tardé.

M^{sr} de Lacerda fit choix de Manoël Gonçalves de Andrade, archidiacre et vicaire capitulaire de Sao Paulo, et d'Emygdio Bernardes, grand trésorier du diocèse.

Commencée à 9 heures et demie, la cérémonie prit fin à 2 heures de l'après-midi. La foule remplissait la cathédrale dont les vastes proportions ne suffisaient pas à la contenir ; elle débordait au dehors et manifestait sa joie et ses impressions avec cette chaleur et cet enthousiasme propres aux Brésiliens mais d'où le sang-froid n'est jamais absent.

« Le Président de la Province, dit le *Jornal de Sao Paulo*, et la Commission spécialement nommée par l'Assemblée Législative provinciale assistaient à la consécration; autour d'eux se pressait la foule des fonctionnaires civils et militaires. » Selon une très ancienne coutume, deux parrains étaient auprès du nouveau prélat; c'étaient les conseillers d'État Vincent Pires da Motta et Martin da Silva Prada.

Sur la place un bataillon de gardes nationaux se tenait au port d'armes et dans la cour du grand séminaire un détachement d'artillerie tira plusieurs salves.

Quand M^{sr} Vital, accompagné du prélat consécrateur, voulut sortir de la cathédrale, il fut obligé d'attendre que les soldats placés devant le sanctuaire fissent sortir le peuple qui, dehors, se mettait à genoux, acclamant l'élu du Seigneur, se pressant contre lui « à tel point, dit le *Jornal de Sao Paulo*, qu'il ne pouvait faire un seul pas ». Les gardes unis aux soldats réussirent à lui frayer un passage et le cortège se rendit processionnellement au grand séminaire.

Dans la grande salle du réfectoire, un dîner avait été préparé auquel prirent part plus de cent convives. « On y voyait, dit l'*Apostolo*, le Père Gaëtan de Messine, le Père Eugène de Rumilly, les professeurs du séminaire et l'Assemblée Législative provinciale au complet. A la fin du dîner, le Président de la Province remercia les deux évêques et le Vicaire capitulaire lui répondit en leur nom. M^{sr} de Lacerda prononça une éloquente allocution. Il se plut à constater l'union parfaite de l'Église et de l'État spécialement manifeste en ce jour. Il insista sur la nécessité d'une entente intime entre les deux pouvoirs pour le bien de la paix et la prospérité de l'Empire et se plut à en voir une nouvelle preuve dans la nomination épiscopale d'un enfant du Brésil dont la famille avait jadis rendu d'éminents services à la patrie. »

M^{sr} Vital ne put, à son vif regret, se rendre de suite dans son diocèse; il avait des affaires urgentes à traiter à Sao Paulo et à Itu; il dut attendre d'autre part l'arrivée du paquebot qui devait le transporter à Recife. Mais il s'empres-

d'adresser une lettre au vicaire capitulaire de Pernambouc, Joao de Païva Torres, confirmant ses pleins pouvoirs et le chargeant d'opérer en son nom la prise de possession. Par le même courrier, il lui faisait remettre une lettre pastorale datée du jour de sa consécration et dont on nous saura gré de citer quelques extraits. Une remarque toutefois s'impose qui s'applique plus ou moins à tous les mandements et homélies de M^{sr} Vital. Doué de l'imagination exubérante commune à la race portugaise et brésilienne, il multiplie, sauf les cas où il traite directement affaires, les épithètes, les comparaisons, les antithèses. Il possède, comme tous les écrivains méridionaux, un penchant prononcé pour les exclamations, les interjections; encore qu'il n'en abuse pas, on pourrait être tenté d'y voir une tendance à exagérer les sentiments et les faits; on se tromperait. Rarement esprit fut plus droit, plus loyal; peu d'hommes poussèrent aussi loin l'expression nécessaire de leur pensée. Comme d'autres, il eût pu se taire en face des ennemis envahissant jusqu'au sanctuaire; sa sincérité l'a conduit à la prison, peut-être à la mort. Celui qui écrit ces lignes se rappelle l'éloge que faisait de l'évêque d'Olinda, dans une conversation personnelle, un de ceux qui occupèrent l'une des plus hautes fonctions dans la magistrature brésilienne: « C'était un homme d'une grande élévation de pensée; il eut toujours le souci de la vérité; beaucoup ont pu croire qu'il s'était trompé; personne n'a pu l'accuser d'avoir transigé avec ses principes dont chacun reconnaissait au contraire l'inflexibilité. » Le même personnage ajoutait: « Je l'ai entendu prêcher. Sa haute stature, sa voix douce et sympathique frappaient dès l'abord; on était vite conquis par d'autres qualités: le côté très littéraire de sa parole et l'amour qu'il témoignait à son auditoire. »

Il nous serait difficile d'ajouter à un éloge que nous avons été heureux d'entendre sortir de la bouche d'un magistrat, qui, croyons-nous, ne partageait pas entièrement notre opinion sur la lutte entreprise par M^{sr} Vital contre la Franc-Maçonnerie.

Le 17 mars 1872, les loges maçonniques n'étaient point passées au premier plan des préoccupations de l'évêque; ce jour-là il s'adressait à tous, les confondant tous dans la même charité.

« L'âme encore toute remplie de saintes et suaves émotions, disait-il, nous vous annonçons, Fils bien-aimés, que ce matin le Pontife du Très-Haut a fait couler sur notre tête *l'huile d'allégresse qui nous distingue de nos compatriotes*¹ et nous confère la plénitude du sacerdoce, et malgré notre indignité, nous consacre votre Évêque. Aux liens de la nature qui déjà nous unissaient étroitement à vous, la divine Providence a daigné ajouter les liens plus forts et pour ainsi dire éternels de la grâce. L'amour que nous ressentons pour vous n'est plus seulement celui de la patrie, c'est un autre, infiniment supérieur, l'amour du Pasteur de vos âmes: et en toute vérité je puis dire avec saint Paul : *Je vous aime tendrement par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont le Saint-Esprit répand la charité dans notre cœur*².

« Santé, forces, facultés, jusqu'à la vie elle-même, tout en nous vous appartient; pour vous nous avons accepté, non sans grande douleur, de quitter la chère solitude du cloître où nous avons trouvé notre demeure et d'où nous ne voulions sortir que pour entrer au repos éternel³. Dans le cloître, les bienfaits divins sont sans nombre, les avantages ne se comptent pas; « là, dit saint Bernard, cette grande lumière de l'Église de France, la vie du chrétien est plus pure; il commet moins de fautes, se relève plus vite, marche plus sûrement, se repose en toute sécurité, quitte avec confiance la terre d'exil, se purifie plus facilement et obtient une récompense plus grande dans l'éternité ».

« Nous sommes le premier à regretter en nous le manque d'autorité que donne un âge avancé. Mais Jérémie aussi était presque un enfant quand Dieu l'envoya au peu-

1. Ps. XLIV, v. 8.

2. Epist. ad Philip., I, 8.

3. Ps. CXXXI, v. 14.

ple d'Israël. Qu'importe la qualité de l'instrument à celui qui d'un acte de volonté a fait surgir dans l'univers tant de merveilles? Groupez-vous donc autour de votre Pasteur; il est votre frère; venez déverser dans son cœur les douleurs, les tristesses qui accablent le vôtre; l'union et la prière seront notre salut. »

L'union ce jour-là était sans nuages. Quand le 20 mai, M^{sr} Vital débarqua aux pieds de la colline abrupte qui s'avance comme un éperon dans la mer et défend l'entrée du port de Recife, la ville était en fête; les fleurs avaient été répandues à profusion à travers les rues; les maisons particulières avaient rivalisé d'art et de zèle avec les monuments publics; la multitude couvrait le port, et l'évêque, reçu par les autorités religieuses et civiles, se rendit à l'église du Saint-Esprit. Un solennel *Te Deum* monta vers le ciel pour remercier Dieu du bienfait qu'il accordait à son peuple.

L'évêque alors laissa déborder son âme dans une magnifique allocution dont le tour classique, le style d'une rare élégance furent remarqués par les journaux d'alors. Comme Jésus apparaissant à ses apôtres après sa résurrection, M^{sr} Vital adresse à ses fidèles le salut : Que la paix soit avec vous ! Il restait ainsi dans la tradition franciscaine; le patriarche d'Assise n'a-t-il pas instamment recommandé à ses enfants d'adresser cette parole évangélique aux peuples dont ils seront les apôtres? Les fidèles de Recife écoutèrent avec une joie difficilement contenue cette chaude parole qui leur décrivait le bonheur d'être avec Dieu, les joies de la paix, la nécessité de combattre pour la conserver et leur montrait en Dieu la seule vraie source de toute paix comme de toute félicité.

Le 24, M^{sr} Vital descendait à Sao Antonio; le même accueil l'y attendait; surtout la Providence lui ménageait une rencontre comme elle en met parfois sur le chemin de ceux qu'elle destine à de grandes épreuves. Cette rencontre ne contribua pas peu à élever son âme vers une compréhension toujours plus haute de ses devoirs de pasteur.

M^{sr} Antoine de Macedo Costa, évêque du Para, était auprès de lui. Là, au milieu d'un triomphe qui allait, pour tous les deux, se terminer si vite dans la persécution, fut scellée une amitié dont la noblesse et l'infrangible fidélité devaient bientôt frapper l'opinion brésilienne. Avec plus de vivacité dans les manières et de fougue dans la parole, l'évêque du Para avait la même fermeté de principes, le même esprit clair que son jeune collègue. Rien ne nous est resté de la conversation qu'ils eurent alors ; mais nous pouvons légitimement présumer un point important qui se rattache aux luttes de M^{sr} Vital contre la Franc-Maçonnerie ; son ami s'affligeait de voir son diocèse dominé par la société secrète qui régnait également à Recife ; il dut faire part de ses craintes et donner les conseils autorisés du plus ancien à celui dont il devait partager les difficultés.

Les journaux de toutes nuances, les organes de la libre-pensée eux-mêmes furent unanimes à reconnaître que rarement peuple avait reçu son premier pasteur avec autant d'enthousiasme.

Le palais épiscopal de la Soledade, situé à Recife, avait reçu une installation très simple, l'évêque ayant décidé d'accorder, dans la mesure du possible, la vie franciscaine avec les exigences de sa charge. Il prit une autre mesure qui fit du bruit et fut vivement applaudie par le peuple : il refusa, malgré des instances réitérées, les esclaves qu'on voulait mettre à son service, déclarant que tous les chrétiens égaux entre eux sont les enfants de leur évêque, et qu'un évêque trahirait la cause du Christ en les abaissant au rang d'esclaves.

La même pensée lui faisait ouvrir toutes grandes les portes de son palais à qui voulait lui parler : riches et pauvres, petits et puissants. On était de suite conquis par une bonté dont le rayonnement s'étendait à tous. Sa compréhension facile lui fournissait une solution rapide de problèmes parfois ardues et sa charité savait envelopper un refus nécessaire de conseils et de paroles qui calmaient tout mécontentement.

Malgré son jeune âge, il avait un air de dignité, même

de majesté qui frappait les plus hauts dignitaires de la province. Malgré son horreur du faste, il savait recevoir grandement et ne croyait pas qu'on pût être simple avec vulgarité.

On le savait animé d'une piété aussi vive que franche et, parmi ses visiteurs, beaucoup sollicitaient l'honneur d'assister à sa messe et de communier de sa main. Il avait à ce sujet donné des ordres particuliers et se montrait heureux de connaître ainsi les âmes confiées à ses soins dans l'acte le plus sacré de notre culte.

Il ne dormait que quelques heures, et veillait jusqu'à une heure fort avancée dans la nuit; avant de prendre un repos bien mérité, il se rendait à la chapelle de son palais, et là, prosterné sur le tapis la face contre terre, passait parfois de longues heures en méditation.

Pour les jours de réception, il avait fait préparer des salons somptueux. La salle du trône avait été décorée avec autant de goût que de richesse; mais la simplicité, disons mieux, la pauvreté poussée à l'extrême régnait dans ses appartements particuliers. L'évêque d'Olinda, chef spirituel de quatre provinces grandes comme la moitié de la France, membre du Conseil privé de l'Empereur, tenait à manifester officiellement la splendeur qui convient à l'oint du Seigneur. Mais le Père Vital, Frère Mineur Capucin entendait rester le fidèle disciple du Patriarche des pauvres volontaires; il n'avait pas voulu de la douceur d'un matelas et prétextant du caractère anti-hygiénique de la paille dans les pays chauds, prit longtemps son repos sur une simple natte.

Le même témoin oculaire qui nous a livré ces détails ajoute : « Je sais de source certaine qu'il portait le cilice et une ceinture de fer; quand il n'était pas malade, il ne manquait jamais de se flageller trois fois par semaine avec la discipline en mailles de fer en usage dans son Ordre. »

Une âme aussi vigoureusement trempée était prête pour les plus durs combats; le moment approchait où elle allait donner toute sa valeur et rendre à Dieu la rente des talents qu'il lui avait confiés.

CHAPITRE V

LE PREMIER ENGAGEMENT.

(2 juin — 21 novembre 1872.)

José Maria da Silva Paranhos, premier vicomte de Rio Branco, était président du Conseil et ministre des Finances quand M^{sr} Vital commençait sa vie épiscopale. Né à Bahia, le 16 mars 1819, d'une famille qui a fourni au Brésil quelques hommes remarquables, il entra très jeune dans l'armée comme officier du génie et fut bientôt nommé directeur de l'école polytechnique en même temps que sénateur à vie pour la province de Matto Grosso. L'œuvre à laquelle il a surtout attaché son nom est la loi abolissant graduellement l'esclavage, votée après une longue discussion, le 28 septembre 1871. Il appartenait au parti conservateur. Ce mot ne doit pas faire illusion. Il possédait alors au Brésil plus encore qu'aujourd'hui, un sens très particulier. Comme chez nous il s'opposait au mot libéral et eut les mêmes avatars. Mais il présentait une particularité que l'on a guère vue en France. Les conservateurs brésiliens, adversaires des libéraux sur le terrain politique et surtout économique, se retrouvaient frères . : dans les loges maçonniques. A ce titre, le vicomte de Rio Branco était beaucoup plus éloigné de l'Église que certains libéraux modérés, le maréchal duc de Caxias, par exemple, qui n'avait jamais fréquenté, dit-on, dans les sociétés secrètes.

Ce n'était pas un vulgaire ambitieux. Esprit vif, mais

pratique avant tout, travailleur acharné, il a rendu de réels services à son pays, et la statue¹ qu'une souscription publique lui a fait élever à Rio parut aux yeux de beaucoup, un hommage mérité.

Il n'avait pourtant rien d'un homme d'État catholique. Fortement imbu d'idées régaliennes, il ne pouvait concevoir la religion que comme une servante du pouvoir civil; libre et organisée selon ses principes, elle lui paraissait dangereuse. Était-ce mû par cette dernière pensée ou par pure ambition qu'il s'était fait affilier aux loges? Nous croyons la seconde hypothèse plus probable. Quoi qu'il en soit, le 3 mars 1872, il se passa un fait qui montra l'influence néfaste de la Maçonnerie et son entente avec les pouvoirs publics. Le Grand-Orient de la *Vallée du Lavradio*² avait organisé une tenue importante. Le chef et le héros de cette fête était le vicomte de Rio Branco, élu depuis quelque temps Grand-Maître de cette fraction de la maçonnerie brésilienne. Les Frères . . . étaient venus nombreux le féliciter du vote de la loi antiesclavagiste. Oublieux de ses devoirs et foulant aux pieds les décisions ecclésiastiques, un prêtre, Almeida Martins, s'était fourvoyé dans ce milieu auquel d'ailleurs il appartenait de par une affiliation assez récente. Il fut l'un des principaux orateurs de la fête; son discours, composé en style maçonnique, fut d'autant plus remarqué, que bravant son évêque et l'opinion, il le fit publier dans les journaux les plus répandus de Rio et de la région. L'affaire fit grand bruit. M^{sr} de Lacerda appela auprès de lui l'abbé Almeida Martins, lui rappela les actes des souverains Pontifes contre les sociétés secrètes et l'exhorta à rompre avec une compagnie si peu en rapport avec son caractère sacerdotal. Le malheureux dévoyé s'obstina dans son erreur et l'évêque de Rio se vit contraint de le suspendre des fonctions ecclésiastiques.

Les loges de la capitale prirent fait et cause pour leur

1. Œuvre du statuaire français Félix Charpentier.

2. Nom de l'endroit où fut fondée la première loge de ce rite.

frère .:., se déclarèrent offensées en sa personne, et le 16 avril 1872, sous la présidence du vicomte de Rio Branco, tinrent une assemblée plénière. Sur le conseil du premier ministre (il en a lui-même fait l'aveu à la Chambre des députés), une campagne de presse fut décidée contre l'épiscopat; tous les francs-maçons de l'Empire étaient invités à y prendre part.

Cet appel à tous les frères .:. était indispensable pour la réussite du projet. L'union laissait en effet à désirer. La Franc-Maçonnerie comprenait deux partis qui se jalousaient et se disputaient l'influence politique. Nous venons de voir à l'œuvre le plus important; il recevait, paraît-il ses inspirations de Paris; l'autre connu sous le nom de Grand-Orient de la *Vallée dos Benedictinos*, obéissait à la Grande Loge d'Italie.

Ils firent cause commune. Pour le bien établir, nous tenons à publier en entier la circulaire adressée à tous les Frères .:. du Brésil.

« Quand un de nos fr .:. très distingué a été frappé pour des raisons qui selon nous attaquaient son honneur, toutes les forces de la Franc-Maçonnerie se sont mises en mouvement. Les deux Gr .:. Or .:. se sont empressés de donner au prêtre suspens des preuves d'admiration, de respect et de fraternité. Les deux Gr .:. Or .:. se sont dressés contre l'agresseur, parce qu'ils ont estimé que dans la personne du prêtre Almeida Martins on attaquait la Franc-Maçonnerie.

« Le Gr .:. Or .:. du Lavr .:. a célébré des séances très animées, où l'on a traité la grande question Almeida Martins, et l'on a décidé de :

« 1° Nommer une commission pour traiter du sujet ;

« 2° Autoriser la publication par la presse d'articles défendant la Franc-Maçonnerie contre les attaques de l'Évêque, faisant connaître l'injustice de l'acte et montrant les aspirations de la Franc-Maçonnerie;

« 3° Nommer une commission pour recevoir, publier et refuser les articles, pour diriger en un mot la campagne de presse;

« 4° Solliciter des Log .: et des Ouvr .: des cerc .: un concours efficace dans la mesure des forces de chacun ; la contribution sera en métaux¹ ;

« 5° Nommer un trésor .: pour recevoir les sommes et les distribuer ;

« 6° Communiquer officiellement à l'Or .: Bénéd .: les résolutions adoptées par l'Or .: du Lavr .: et l'inviter à faire cause commune avec lui dans cette question d'intérêt général pour l'Ord .:.

« Ces décisions furent arrêtées le 16 avril. Mais avant qu'on ait pris des mesures en faveur du Fr .: attaqué, le Fr .: S .: M² .: est allé lui rendre visite, il lui a témoigné la plus vive sympathie, lui déclarant que dans la présente question il n'y avait point de divergences entre les Or .: ; une vague immense se levait contre l'ultramontanisme.

« Le 27 avril, le Gr .: Or .: Bénéd .: se réunit en assemblée générale du Peup .: franc-maçon .: Voici ce qui s'y passa.

« 1° Le Gr .: Maît .: prononça une allocution virulente contre l'acte épiscopal ;

« 2° On approuva, sans discussion, un manifeste protestant contre le même acte ;

« 3° On salua la Fr .: Maç .: unie, par des vivats et des applaudissements ;

« 4° Ensuite, les Fr .: du Gr .: Or .: Bénéd .: envoyèrent une planche aux Fr .: du Lavr .: dans laquelle ils adhéraient à l'union des deux groupes, pour venger l'honneur de la Fr .: Mac .: ;

« 5° On a envoyé des circulaires aux Fr .: des deux Obéd .: les invitant à agir par le moyen de la presse ;

« 6° On ouvrit des souscriptions dans toutes les Log .: Maç .: ;

« 7° On résolut de marcher d'accord sur ce dernier point avec l'Or .: du Lavr .: »

1. C'est-à-dire : en argent.

2. Saldanha Marinho.

La campagne de presse commença aussitôt. Sur toute la surface de l'Empire, les journaux dévoués aux Loges publièrent des articles injurieux et impies. Plusieurs furent fondés à cette occasion. Voici les principaux : la *Familia*, à Rio de Janeiro; la *Familia Universal* et la *Verdade*, à Pernambuco; le *Pelicano*, au Para; la *Fraternidade*, à Céara; la *Luz*, à Rio Grande do Norte; le *Labarum*, à Alagoas; le *Maçon*, à Rio Grande do Sul.

Ces feuilles se vantaient ouvertement d'être les organes des loges. Le grand-maître de l'Or .-. Bénédict .-. , Joaquim Saldanha Marinho, se fit remarquer par la violence inouïe de sa polémique; ses élucubrations, invariablement signées : Ganganelli, étaient souvent reproduites dans les autres journaux de la secte; sa qualité de Conseiller d'Empire lui donnait une certaine autorité. D'accord avec ses affidés et copié par eux, il ne se contentait pas d'attaquer les dogmes chrétiens, traitant le catholicisme de « secte du crucifié, altérée et prêchée par les Pontifes prétendus infailibles », et l'Église de Rome « d'océan de turpitudes »; il s'en prenait surtout aux personnes. Pour désigner le Pape, les cardinaux, les prêtres, il employait couramment des épithètes dont voici les spécimens les moins malsonnants : hyènes, panthères, loups, ours, pourceaux, crapauds, lépreux, assassins, incendiaires, brûleurs de gens, corrupteurs, êtres immoraux et immondes, diables noirs, etc.

Certains écrivains réputés modérés et qui tenaient sans doute à conserver un air de décence qui les empêchât d'être confondus avec la tourbe des folliculaires, dogmatisaient dans des feuilles lues par les classes aisées. « C'est à l'apôtre Pierre que le monde doit cette calamité qui s'appelle le Pape, écrit le *Jornal do Commercio*. Personne, en effet, mieux que le mauvais disciple qui avait renié trois fois son maître encore en vie, ne pouvait le renier encore après sa mort, en fondant la dynastie du pouvoir temporel. Il est inutile de faire ici l'histoire des Papes, du Romanisme, ce christianisme altéré dans sa forme et dans son essence : elle a commencé par un renégat, Pierre, continué avec un em-

poisonneur incestueux, Alexandre Borgia, elle finit avec un infallible. »

Ce débordement de blasphèmes et d'injures était la réponse à l'acte épiscopal de M^{sr} de Lacerda. Un second acte, malheureux par la conclusion que lui assigna l'évêque de Rio, donna un regain d'ardeur aux francs-maçons. Dans la première quinzaine de mai 1872, la loge *Firmeza et Unido* fit insérer dans les journaux l'annonce suivante : « La loge Firm . . . et Un . . . fera célébrer demain une messe à l'Église du *Bom Jésus*, et malgré les colères des ultramontains, en dépit des défenses de l'évêque, l'église regorgera de monde. Ce sera l'ultimatum de la Franc-Maçonnerie de Rio à l'évêque de Lacerda. »

La messe interdite sous peine de suspense pour le prêtre qui oserait se prêter à cette sacrilège provocation, eut lieu, en présence de nombreux franc-maçons revêtus de leurs insignes.

Prélat pieux, d'un abord aimable et facile, M^{sr} de Lacerda n'avait rien d'un héros; il se bornait à esquisser des gestes de protestation ou d'autorité; la violence, surtout quand elle revêtait une forme brutale, le faisait reculer. Mû par le désir de ne pas envenimer davantage une affaire qui devenait de plus en plus épineuse, dans l'espoir un peu naïf d'apaiser les colères maçonniques, il ne mit point sa menace à exécution. Le prêtre coupable conserva sa fonction. La secte poussa naturellement un cri de triomphe. Le ton de l'insulte monta à un diapason inconnu jusque-là au Brésil. Les francs-maçons se croyaient invulnérables. Leurs chefs occupaient certaines charges civiles qui servaient à leurs plans. Ils avaient poussé plus loin leur audace, et l'un des plus hauts dignitaires des loges dont nous avons déjà cité le nom, Saldanha Marinho, avait réussi à s'introduire dans la Confrérie de la paroisse où résidait M^{sr} de Lacerda. Intrigant et beau parleur, il avait séduit ses collègues qui l'avaient élu président. A quelques pas du palais épiscopal, il déversa pendant plusieurs années l'insulte et le blasphème souvent ordurier contre

son chef religieux et le clergé resté fidèle à son devoir.

Cet exposé d'une situation étrange s'applique à des degrés divers à toutes les provinces côtières de l'Empire. La Franc-Maçonnerie jusque-là n'avait pas été l'ennemie combattant à visage découvert. Chez un peuple dont la religion était surtout faite de superstitions et de routine, mais qui se fût révolté contre des attaques franches, il convenait d'employer des moyens plus corrompteurs que violents. Se ménager des intelligences dans la place, s'introduire dans les organisations avec lesquelles le clergé était en rapports continuels, exercer à l'égard du catholicisme ce patronat laïque dont l'Église a connu à travers les siècles les inconvénients beaucoup plus nombreux que les avantages, agir en un mot sans trop de bruit et par décomposition lente du corps dont ils étaient les maîtres en nombre d'endroits, tel était le plan des sociétés secrètes.

Les faits accumulés, l'expérience du passé n'ont pas cependant suffi à convaincre certains esprits de l'impiété radicale, de la malfaisance foncière qui a toujours fait agir la secte. Une opinion fort répandue veut même que les États Sud-Américains comme les États-Unis du Nord et l'Angleterre jouissent à ce sujet d'une situation privilégiée. La Franc-Maçonnerie n'y revêtirait pas le caractère antireligieux et antisocial si manifeste chez les nations latines; elle y remplirait plutôt un rôle apprécié des philanthropes. On la dit aussi préoccupée du mouvement philosophique et la science, sans nulle attache religieuse, on en convient, n'aurait pas de plus fervents adeptes que ses affiliés.

Il y a là une méconnaissance certaine des causes qui ont suscité ou développé des événements considérables pendant les deux derniers siècles. Des documents irréfutables y montrent jusqu'à l'évidence la main de la Franc-Maçonnerie. La plupart du temps la philanthropie et la science qui n'étaient qu'une façade admirée par les imprudents, font place à la politique la plus brouillonne et la plus antireligieuse. Dès que les membres de la secte occupent le pouvoir, ils reçoivent sous forme de vœux impératifs

l'ordre d'exécuter par voie légale les idées admises dans les loges. Et ce ne sont pas seulement les races latines que les sociétés prétendent ainsi gouverner ; les peuples anglo-saxons ont connu des heures de persécution ; le Culturkampf, en Allemagne, auquel les loges allemandes applaudirent avec tant d'ardeur, les vexations sans nombre infligées aux catholiques des États-Unis par le président Grant, frère . . notoire, suffiraient à le prouver.

Deux remarques compléteront ce court exposé de faits avérés. Si la Franc-Maçonnerie a surtout usé de violence parmi les nations catholiques, c'est qu'elle voulait détruire des organes et des principes de morale dont ses doctrines formaient le contre-pied. Si la France eut le dangereux honneur de servir d'abord de base d'expériences à la secte, c'est que la secte y voyait le christianisme plus puissant qu'ailleurs et susceptible de la gêner dans l'exécution de son plan. Il fallait d'abord détruire l'obstacle pour marcher ensuite à la conquête du monde. Les peuples anglo-saxons sont en majorité protestants. Grâce au libre examen, héritage de la Réforme, ils fournissaient d'eux-mêmes un champ d'action libre de toute entrave au travail maçonnique. Les loges n'eurent guère à lutter pour conquérir le pouvoir et attirer chez elles de nombreux protestants pour lesquels les idées de Weishaupt étaient l'aboutissement logique des doctrines de Luther. Mais au point de vue spécial qui nous occupe, il importe de faire observer la double tactique employée par les loges américaines. Tant qu'elles purent jouir tranquilles de l'influence insensiblement acquise dans la haute société et les corps constitués, elles se gardèrent de toute attaque où l'impiété parût trop éclatante. Détacher le peuple de ses prêtres en les lui montrant inutiles et ennemis de son bien-être ; garder le silence sur les événements qui glorifiaient la religion ou en rabaisser le caractère ; s'immiscer sans bruit dans les confréries catholiques et leur imprimer une direction où les rites maçonniques voisinaient avec les cérémonies voulues par l'Église ; par-dessus tout enseigner à ces confréries à l'égard de l'évêque,

une indépendance décorée du nom de liberté d'esprit : telle était la tactique généralement employée par les francs-maçons brésiliens jusqu'en 1872.

La révolte de l'abbé Almeida Martins les obligea à lever le masque; du même coup et sans y être poussés, ils étalèrent dans la presse leurs véritables sentiments, leurs théories antichrétiennes. Ils y mirent une fureur, y montrèrent une préoccupation que ne justifiait pas la condamnation d'ailleurs isolée de leur frère .: A qui fera-t-on croire que seul l'honneur de ce dévoyé les préoccupait? Les documents publiés plus haut prouvent au contraire que la secte, atteinte dans ses œuvres vives et se croyant menacée dans son existence même, se décidait enfin à se montrer sous son vrai jour et à user de violence. Elle ne se doutait pas des suites d'une guerre qui, quelques mois plus tard, devait prendre les proportions d'une affaire d'État et remuer tout l'Empire.

M^{sr} Vital s'était tenu au courant de cette situation; lorsqu'elle commença, il venait d'être sacré, et en arrivant à Recife, le 24 mai 1872, il connaissait les sentiments de la Franc-Maçonnerie à son égard. Les journaux des loges n'avaient même pas attendu jusqu'à ce jour pour lui signifier leurs volontés. La nomination d'un religieux à l'un des évêchés les plus importants de l'empire ne leur disait rien qui vaille. Sa lettre pastorale envoyée de Sao Paulo, et dont on a pu constater le calme et l'affectueuse tendresse, suscita leur colère. Dans cette main qui traçait des lignes tout empreintes de charité évangélique, apercevaient-ils une vigueur qui leur porterait de rudes coups? C'est peu probable. Ils se défiaient surtout d'un prélat dont la jeunesse ecclésiastique s'était passée en France et qui avait assisté aux luttes du gallicanisme agonisant. Il en avait rapporté une connaissance des menées maçonniques, une indépendance à l'égard du pouvoir civil qui ne devaient pas tarder à se manifester. Aussi, la *Familia Universal*, le *Labarum* le signalaient comme un homme dangereux, un moine inféodé à l'inquisition, un péril pour la suprématie

du pouvoir civil ; ils prenaient la défense des catholiques du diocèse d'Olinda contre ce *jésuite*, cet *ultramontain* qui venait mettre le trouble dans quatre provinces et déclaraient faire leur devoir en prémunissant, par ce cri d'alarme, le troupeau des fidèles contre les agissements d'un loup déguisé en berger.

Si M^{sr} Vital avait pu conserver une illusion quelconque au sujet de ces irréductibles ennemis, la manière dont ils accueillirent sa première lettre pastorale la fit certainement tomber.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis son entrée à Recife, et déjà la *Familia Universal* suivie par la *Verdade* engageait directement la lutte. Chaque semaine, elles ouvraient largement leurs colonnes à des attaques furibondes contre la religion ; le sarcasme et l'injure dépourvus de style comme de pudeur s'y déversaient sur tous nos dogmes. Les évêques, les cardinaux, le Pape étaient naturellement traités à part. Une mention spéciale était faite aux membres du clergé pernambucain que l'on soupçonnait d'être plus attachés à leur premier pasteur.

L'évêque ne crut pas devoir répondre tout d'abord à des provocations qui le visaient personnellement ; d'autres travaux l'occupaient et il fût sans doute difficilement sorti du silence sans un incident qui le jeta d'un bond dans l'arène. Le 27 juin, une loge de Recife fit publier dans les feuilles à sa dévotion, une note dont le texte avait été visiblement arrêté dans une tenue précédente. Elle annonçait que le surlendemain, jour de la St-Pierre, le clergé de la paroisse St-Pierre célébrerait une messe pour fêter *l'anniversaire de sa fondation* par des francs-maçons venus, croyons-nous, de Rio. Il n'y avait pas de temps à perdre. M^{sr} Vital adressa immédiatement au clergé de la ville une circulaire conçue dans les termes les plus modérés. Il y faisait défense à tout prêtre de fonctionner ou d'assister à quelque cérémonie que ce soit, du moment qu'elle revêtait un caractère maçonnique. Les frères ∴ avaient-ils espéré trouver un prêtre qui leur permit de parader dans le rite le plus auguste du catho-

licisme ? Le doute n'est guère permis, car ils n'en étaient pas sur ce point à leur coup d'essai. Cette fois, ils enregistrèrent un insuccès complet. Les portes des églises leur furent toutes fermées et le clergé fut unanime dans son obéissance à l'évêque.

Les francs-maçons ne se tinrent pas pour battus. Le 3 juillet ils revenaient à la charge et déléguaient un de leurs affidés les plus influents auprès du curé d'une autre paroisse ; là encore ils demandaient la célébration d'une messe pour le repos de l'âme d'un de leurs amis ; les membres de la loge dont avait fait partie le défunt devaient y assister revêtus de leurs insignes ; ils essayèrent le même refus. Quelle mesure allaient-ils prendre pour sauvegarder leur influence compromise ? Leurs échecs successifs les ridiculisaient devant l'opinion ; le public s'étonnait que des hommes habitués à tout voir plier devant eux et dont les ordres étaient toujours exécutés, fussent obligés de reculer devant une défense sans menace, venue d'un jeune prélat de vingt-sept ans. Ils ne pouvaient songer à abandonner la partie ; trop de leurs intérêts s'y trouvaient engagés, et Recife était une ville trop importante pour qu'ils consentissent de gaieté de cœur à la laisser aux *ultramontains*. La voie de la presse leur restait ouverte. Ils surent en user et en abuser.

Une nouvelle campagne fut entreprise contre l'Église et l'évêque ; elle dépassa en violence tout ce qu'on avait vu jusque-là. Les journaux français les plus impies n'offrent rien d'approchant de cette littérature aussi sotte qu'immonde dont le flot, sept mois entiers, inonda la ville et la province de Pernambouc. M^{sr} Vital s'était entendu avec deux journaux de Recife, l'*União* et l'*Estudante Catholico*, dont les directeurs, d'ailleurs tout acquis à la défense de la religion, acceptèrent volontiers de l'aider contre les efforts de la Franc-Maçonnerie. Ils tinrent parole jusqu'au bout et ce fut l'une de ses plus douces consolations au milieu des épreuves qu'il eut à soutenir. C'est un devoir de justice et de reconnaissance de mentionner également avec éloge le journal

tri-hebdomadaire l'*Apostolo*, de Rio. Le directeur de cette vaillante feuille, Antonio Manoël dos Reis, avait conçu une haute estime des talents et du caractère de M^{sr} Vital; il ne cessa de l'encourager et de lutter dans le même ordre d'idées. L'évêque d'Olinda l'avait pris en amitié, car il voyait en lui le type du vrai chrétien qu'aucune considération ne fait transiger quand les intérêts de la foi sont en jeu. Un personnage qui tint une place considérable au Brésil et fut le compagnon d'études de Manoël dos Reis, nous a fait de ce publiciste éminent un éloge que nous sommes heureux de consigner ici. Homme d'une grande droiture, il forçait l'admiration de ses adversaires; dans l'intimité, on découvrait en lui une bonté qui contrastait avec la vigueur, disons mieux, la virulence de ses attaques contre les libres penseurs et les frères. Ses connaissances en sciences sociales et juridiques étaient appréciées des journalistes de Rio. Toujours à l'affût des nouvelles de politique religieuse, il les commentait avec une verve qui ne nuisait pas à la précision des détails. Le ministère Rio Branco n'eut pas d'adversaire plus acharné et plus redoutable dans la presse. Là où tant d'autres se laissaient tenter par les faveurs que tout gouvernement distribue à ceux qui font vœu d'être siens, Manoël dos Reis eut soin de s'abstenir de toute compromission un peu louche, et si certains qui s'étaient sentis touchés au bon endroit, crurent pouvoir lui reprocher la violence de son style, aucun n'osa le montrer tendant la main aux deux partis.

La *Familia Universal* avait cessé de paraître; elle était remplacée par la *Verdade* dont l'en-tête portait ces mots significatifs : *Organe de la Franc-Maçonnerie de Pernambuco*. Elle se fit l'écho des doléances des frères. Ceux-ci s'étonnaient qu'un évêque eût oublié le devoir de la charité jusqu'à interdire la prière pour les morts. Ces plaintes intéressées ne firent pas de dupes; mais les curés auxquels les francs-maçons vinrent les répéter se donnèrent la peine de leur expliquer que la défense portée par l'évêque n'avait rien que de très conforme aux lois en vigueur dans l'Église.

Celle-ci n'entendait pas priver de prières les âmes de ses enfants coupables; des messes privées sans annonce, sans invitations tapageuses étaient permises, mais elle ne voulait pas qu'une association solennellement condamnée par elle et dont les membres avaient fait des serments d'irréligion pût se prévaloir des mêmes faveurs religieuses publiques que les chrétiens fidèles.

Les adeptes des loges avaient montré en l'occasion une sincérité plus que douteuse; ils en donnèrent de nouvelles preuves les mois suivants en s'attaquant directement à l'évêque. Mais les injures dont il fut abreuvé, les calomnies répandues sur son compte ne purent le faire sortir de son calme. Il montrait partout et envers tous une mansuétude, un sang-froid qui déconcertaient l'ennemi. Celui-ci bientôt s'irrita d'une attitude à laquelle il ne s'attendait pas, et lança l'accusation d'ennemi de la patrie, de suppôt de l'étranger qui a si bien réussi en d'autres pays. Elle était exprimée sous la forme d'une mise en demeure d'où la courtoisie était naturellement exclue : « La conduite de D. Antonio Gonçalves est inexplicable. Il ne peut être de deux camps à la fois. Un peu de loyauté et de franchise. Qu'il soit jésuite ou brésilien, agent de la Curie romaine ou employé de son pays. Mais il ne peut être les deux à la fois. »

M^{re} Vital dédaigna répondre à l'ultimatum. « Il pensait que celui qui débarrasserait le Brésil du virus maçonnique et arracherait notamment le clergé à son emprise, pourra être proclamé le plus grand bienfaiteur de sa patrie. » Cette pensée était l'écho d'un projet qui plus d'une fois lui avait souri; elle lui rappelait sans doute une conversation tenue jadis, à Toulouse, avec un religieux qui nous en a livré les principaux éléments. « Mon pays, disait-il, est rongé par le chancre de la Franc-Maçonnerie. Elle empêche tout bien et annihile toutes les bonnes volontés. Elle possède la presse et par elle empoisonne les esprits. » Il terminait par cet aveu qui coûtait à son patriotisme autant qu'à sa réserve habituelle : « Le clergé malheureusement s'est laissé séduire lui-même; des curés, des pré-

tres ayant charge d'âmes sont affiliés à la secte, et le peuple arrive à voir en elle une association composée de gens de bien. Si jamais Dieu m'imposait la charge de l'épiscopat, je saurais arracher son masque à cette société malfaisante et détacher d'elle mon pays. »

Il était évêque maintenant, par obéissance, n'ayant rien fait, nous l'avons vu, pour le devenir. Le moment arrivait d'accomplir une promesse, un projet, émis dans l'intimité et dont certes il n'avait pu prévoir les conséquences.

La polémique de la *Verdade* se prolongeait depuis quatre mois, sans qu'il fût possible d'en prévoir l'issue, lorsque l'un de ses rédacteurs, occasionnels, a-t-on dit, y fit insérer dans les numéros des 23, 24, 25 et 26 octobre, une série d'articles contre l'Eucharistie et la Très Sainte Vierge. Sur la virginité perpétuelle de Marie, sa maternité divine et son Immaculée Conception, l'impiété du folliculaire se donnait libre cours; le blasphème stupide et le détail ordurier y abondaient. L'écrivain à la solde des loges n'ignorait pas qu'il mettait une main sacrilège sur la dévotion la plus chère au cœur des habitants de Recife, mais peut-être ne croyait-il pas si bien réussir auprès de l'évêque. Il ne tarda pas à l'apprendre.

Ces articles auxquels les francs-maçons donnèrent une publicité très étendue produisirent une vive émotion dans la ville. Ils devinrent le sujet de conversations animées et les indifférents eux-mêmes estimèrent que la *Verdade* avait outrepassé les limites permises et méritait un rappel à l'ordre. Mais on murmurait aussi que l'évêque tardait à remplir son devoir; certains même insinuaient que ses obligations de pasteur n'étaient pas le premier de ses soucis. Sur ce terrain, comme il arrive d'ordinaire, les langues allaient bon train; le scandale prenait des proportions inusitées.

Il est à peine utile de défendre la conduite de M^{sr} Vital. Plus tard, répondant aux accusations de violence et de coups de tête qu'on lui reprochait en haut lieu, il faisait remarquer de quelle douceur, de quelle patience il avait usé devant des attaques sans cesse renouvelées. Il voulait prouver, de

façon à n'avoir plus à y revenir, que la colère ne le faisait pas agir; les déterminations prises par lui dans les plus graves circonstances n'en auraient que plus de poids, car la raison seule les aurait dictées.

Il se décida donc à parler publiquement. Disons-le de suite à l'honneur du fils de saint François : les outrages à la Mère du Sauveur l'avaient atteint dans une de ses plus chères affections. Il lui parut nécessaire d'opposer une digue à ce débordement d'impiété et d'accomplir un acte de réparation en l'honneur de Marie.

Le 21 novembre, jour de la fête de la Présentation, il adressait à son clergé une lettre dont voici de larges extraits :

« La sollicitude que nous devons témoigner au cher troupeau confié à notre vigilance et la stricte obligation qui nous incombe de le préserver des aliments empoisonnés ne nous permettent pas de garder plus longtemps le silence que d'impérieux motifs nous avaient jusqu'ici contraint d'observer. Nous venons vous demander instamment de prévenir vos fidèles contre les doctrines pernicieuses si répandues aujourd'hui, au grand détriment des âmes faibles et inexpérimentées. Depuis quelque temps, les portes mêmes de l'enfer semblent s'être ouvertes pour laisser passer un torrent d'erreurs et d'hérésies qui s'est répandu sur plusieurs points du Brésil et menace de l'envahir tout entier.

« Vous n'ignorez pas que notamment plusieurs provinces de l'Empire ont vu une presse impie, à la solde d'une secte occulte, plusieurs fois condamnée par les Souverains Pontifes, s'attaquer à la Religion, luttant sans trêve et sans merci contre les vérités que nous aimons. Elle propage les principes les plus dangereux et lance les injures les plus impudentes contre l'Église, dont la grandeur et la beauté l'irritent.

« Notre cher diocèse a été malheureusement choisi par les écrivains de la secte néfaste comme un des centres de propagande anticatholique. Ce n'est pas sans une véritable douleur et une grande amertume que nous avons vu le semeur d'ivraie jeter le mauvais grain dans le champ confié

à nos soins par le père de famille, dès les premiers jours de notre Épiscopat.

« Certains esprits, saisis du vertige de l'erreur, semblables à des loups féroces qui se jettent sur un troupeau, n'ont pas craint de s'attaquer aux dogmes de notre sainte Religion, les niant, les ridiculisant les uns après les autres, traînant dans la boue de leurs outrages le Souverain Pontife dont les dernières décisions, celles du concile Œcuménique du Vatican, leur causent une véritable rage.

« Jusque-là, nous ne sommes pas publiquement intervenu, espérant que la honte les prendrait de leur impiété. Mais aujourd'hui la mesure est comble. Il ne nous est pas possible de supporter que des hommes nourris du lait de la même religion que nous, nés au sein d'un peuple si religieux, et qui, plus est, osent se dire catholiques, poussent l'audace jusqu'à insulter ce qui est la douceur, la suavité même du Catholicisme, l'objet le plus cher à notre cœur : la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie, notre Mère du ciel.

« Les voilà descendus, ou plutôt abaissés au point de nier une des prérogatives qui, nous dit le grand saint Bernard, forme le joyau le plus précieux de la couronne de Marie, après sa maternité divine.

« Qui eût pu prévoir que dans la catholique cité de Recife, dont les églises sont en majeure partie dédiées à la Mère de Dieu et des hommes, et d'où s'élèvent chaque jour un concert de louanges vers Notre-Dame, une feuille sans pudeur viendrait outrager celle dont le culte s'est transmis de père en fils au sein de notre peuple? Le blasphème remplit ses colonnes, affligeant les fidèles et provoquant la colère de Dieu.

« Nous ne voulons pas nous appesantir davantage sur un fait incontestable. Voilà donc le spectacle d'impiété qu'offrent au peuple de Pernambouc ceux qui se sont constitués les défenseurs de ses droits, ses libérateurs, les guides de la civilisation.

« Nous le répétons; en face de ce flot d'erreurs et de

sophismes, nous n'avons pas le droit de rester muets. Une pareille conduite serait la trahison des intérêts augustes confiés à nos soins et nous mériterait les reproches que le Seigneur, par la bouche du prophète Isaïe, adresse aux pasteurs indolents et lâches.

« Il nous faut opposer une digue aux efforts de l'ennemi, et tout d'abord le combattre avec les armes que le Sauveur a mises entre nos mains : la prière et la parole.

« Aussi, nous vous invitons, à protester publiquement et avec vigueur contre les outrages adressés à la Très Sainte Vierge. Ne craignez pas d'élever la voix dans la chaire et d'attaquer sans égard pour eux, ces malheureux que le respect des choses les plus sacrées n'a pu contraindre au silence. L'honneur de l'Église catholique et de son Chef auguste le demande; vous avez aussi le devoir de garder le troupeau confié à vos soins, des théories subversives répandues au milieu de lui.

« Tout en flagellant l'erreur, vous n'oublierez pas toutefois de recommander aux prières de vos paroissiens les égarés qui nous obligent à les combattre, mais dont l'ignorance surpasse encore la malice. Ils sont dignes de notre pitié. Car ils ne savent ce qu'ils font.

« Supplions dans toute la ferveur de notre âme la Vierge Immaculée, refuge des pécheurs, de ramener à elle ces enfants prodigues; en touchant leur cœur, elle les fera sortir des ténèbres de l'erreur; ils reviendront à la lumière et à la vérité. »

Par la même circulaire, l'évêque prescrivait le détail des prières et des cérémonies qui devaient revêtir la plus grande solennité dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Les curés répondirent avec empressement, dans la plupart des paroisses, à l'appel de M^{gr} Vital. Les fidèles accoururent en foule; leur présence, leur piété ardente et démonstrative attestèrent une communauté d'idées complète entre l'évêque et son diocèse; la presse maçonnique laissa voir son étonnement d'un réveil inattendu pour elle. Un certain nombre de frères. . . s'étaient glissés dans la foule; ils purent

entendre les prédicateurs rendre gloire à Marie et réfuter les blasphèmes et les calomnies de leurs journaux ; mais ils ne réussirent pas à surprendre une parole injurieuse pour les rédacteurs de la *Verdade* ; le clergé se conformant strictement aux instructions épiscopales, avait laissé les personnes de côté et ne s'en prenait qu'à l'erreur. Du reste le plus grand calme régna au milieu des cérémonies. Le temps n'était pas encore venu où la secte, passant des mots à la violence brutale, armerait des bras pour l'émeute, l'incendie et l'assassinat. Elle eût risqué gros jeu à ce moment, si elle avait osé menacer l'évêque et son clergé fidèle. Mais elle connaissait dans les rangs de ce dernier des âmes faibles, des esprits déjà acquis à ses doctrines. Elle savait les noms de certains prêtres égarés par ambition dans les loges. Elle saurait au besoin leur rappeler les engagements sacrilèges pris par eux dans le secret des tenues maçonniques.

C'est sur ce terrain que la lutte allait se porter.

CHAPITRE VI

LE CLERGÉ, LES CONFRÉRIES ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

(21 novembre — 28 décembre 1872.)

La situation de l'Église du Brésil, en 1872, n'avait rien de consolant et les motifs d'espoir en son relèvement n'apparaissaient pas encore. Dans le récit qui va suivre, aucun fait ne pourra étonner ceux qui ont de l'histoire ecclésiastique une science suffisante et ont pu constater la force du bras de Dieu soutenant et redressant, malgré les épreuves ou les scandales, l'œuvre fondée par lui en ce monde. Le Sauveur qui lui a promis son concours jusqu'à la fin des siècles n'a jamais failli à sa parole et, aux moments troublés, quand tout semblait perdu, il est apparu sous la forme de ses évêques, de ses prêtres ou de ses fidèles pour *restaurer de nouveau tout en lui*.

Le clergé brésilien s'était laissé peu à peu envahir par une nonchalance, un amour du bien-être qui cadraient mal avec l'accomplissement de ses devoirs. Il y avait perdu ce qui fait du prêtre un être à part dans le domaine spirituel : un éloignement d'habitudes et d'idées mondaines sans lequel le respect ne s'attache plus à ses pas. Sur cette pente, il avait glissé en trop d'endroits jusqu'à la corruption. Ces reproches ne s'appliquaient pas à la majorité ; les prêtres étaient nombreux de qui le zèle intelligent et la conduite irréprochable étaient un sujet d'édification. Les provinces de l'intérieur étaient, à ce point de vue, mieux partagées

que les provinces côtières. Ici la Franc-Maçonnerie, dont l'action eut souvent pour conséquence l'abaissement des mœurs, régnait en souveraine. Les loges qui recevaient leurs inspirations d'Italie ou de Paris, selon qu'elles relevaient du Grand-Orient *dos Benedictinos* ou de celui du *Lavradio* avaient fait jusque dans le sanctuaire de nombreuses recrues. Leur influence avait grandi du fait des prêtres dont le rôle était de la combattre. Grâce à eux, l'ennemi s'installait dans la place. L'impartialité oblige à reconnaître que plus d'un n'était pas au courant du véritable esprit de la secte. Par ambition, pour obéir à des amis déjà affiliés, ils avaient donné leurs noms; l'ignorance où ils étaient des tendances et du but dont ils devenaient ainsi les ouvriers inconscients, avait paru nécessaire aux chefs qui de Rio dirigeaient les fils de la conspiration anti-chrétienne.

Car, quoi qu'on ait voulu dire, c'était une véritable conspiration contre le catholicisme que M^{sr} Vital allait bientôt dénoncer. « Avant même la publication officielle des noms des francs-maçons faite par les loges, dit l'évêque d'Olinda dans un de ses rapports à Pie IX, nous savions déjà, nous, les évêques, que malheureusement, il y avait des francs-maçons et dans le Clergé et dans les Confréries, nous les connaissons même. Mais nous ne pouvions rien faire, faute de documents péremptoires pour prouver leur qualité de francs-maçons, dans le cas où ils nous répondraient qu'ils étaient faussement accusés par le public d'être francs-maçons. Nous gémissions en silence, devant le Seigneur, de voir son sanctuaire envahi par l'impiété sans pouvoir y porter remède.

« Mais dès qu'ils se sont déclarés par les journaux avec éclat et en provoquant les évêques à faire leur devoir, il me semble que c'était l'obligation des pasteurs de crier : aux loups ! et de tâcher de les faire sortir du bercail où ils s'étaient tenus cachés jusque-là en y faisant toujours des ravages épouvantables. Du moins ma conscience qui ne s'était pas émue en face des critiques des bons catholiques qui m'accusaient de faiblesse, m'a dit alors que le *tempus*

tacendi était passé et que le *tempus loquendi* était arrivé. »

M^{sr} Vital était donc résolu à parler haut et ferme. Il lui en avait coûté beaucoup avant de prendre cette détermination. Un motif de prudence d'ailleurs légitime l'avait arrêté jusque-là ; tout instruit qu'il fût dès avant son arrivée à Recife des projets maçonniques, il ne jugeait pas nécessaire de brusquer une situation que le temps améliorerait peut-être. Il lui était aussi permis de se demander si ses collègues dans l'épiscopat l'imiteraient ou même lui donneraient leur approbation. Son sens très aigu des réalités, sa connaissance du tempérament brésilien lui donnaient à penser que le ministère Rio Branco trouverait une sorte de complicité dans la faiblesse de certains membres du haut clergé. L'appui de M^{sr} Macedo Costa, évêque du Para, lui était certes assuré ; la lutte du reste avait pris là le même caractère qu'à Pernambouc ; mais ailleurs il n'apercevait pas cette ardeur, cette intransigeance de bon aloi qui lui paraissaient désormais indispensables. L'avenir devait heureusement lui prouver, en partie du moins, que ses craintes étaient mal fondées. Cet état d'esprit d'un prélat à peine âgé de vingt-huit ans s'expliquait aussi par une conviction exagérée de son inexpérience ; mais par-dessus tout il était par caractère porté aux mesures de douceur. La Franc-Maçonnerie dans ses journaux et ses libelles devait bientôt le peindre sous les traits d'un Torquemada demi-fou, qui voyait rouge devant la libre pensée et n'en faisait pas monter les adeptes sur le bûcher, parce que le temps était passé de semblables sévérités. La Franc-Maçonnerie calomniait l'évêque d'Olinda, il n'avait de rigide que les principes et sa conduite personnelle ; pour les autres il pensait, avec saint François de Sales, qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un baril de vinaigre.

Les provocations cependant continuaient de la part des loges, mais elles prirent immédiatement après les fêtes célébrées en l'honneur de la Très Sainte Vierge un tour assez inattendu. La *Verdade* avait vu son impiété tourner à sa confusion ; furieux de leur insuccès, les rédacteurs

changèrent de tactique, jetèrent définitivement le masque et voulant jouer franc jeu commirent une imprudence qui devait leur être fatale. Confians dans la fidélité de leurs affidés, ils déclarèrent bien haut que le Clergé, le Chapitre d'Olinda et les Confréries étaient peuplés de francs-maçons. « Nous citerons les noms; nous donnerons le titre des charges occupées par nos amis prêtres ou confrères. Nous verrons si l'évêque osera faire ce qu'il appelle son devoir. » Les jours suivants, la *Verdade* publiait en effet des listes, hélas! authentiques, de prêtres, de chanoines, de confrères affiliés à la secte. Vénérables, 1^{er} et 2^e Vigilants, secrétaires et frères .∴ orateurs dans les loges de Recife ou de la province, tous furent nommés. Le doute n'était pas permis; pour une fois, la *Verdade* avait dit vrai; car les intéressés dont les principaux avaient été prévenus, ne firent pas entendre une seule protestation. Le mal était plus profond encore que M^{sr} Vital ne l'avait soupçonné; il était entouré d'ennemis, et ses collaborateurs naturels pouvaient être légitimement accusés de le trahir.

Le bruit courut bientôt que si les listes de la *Verdade* étaient vraies, l'évêque aurait tort cependant de s'en émouvoir. Certains (on les disait confrères francs-maçons), s'ingénierent à démontrer que la société dont ils faisaient partie était inoffensive. Il s'y rencontrait sans doute comme partout des esprits exaltés; mais ceux-ci ne représentaient nullement les pensées de la majorité des affiliés. On termina par le grand mot qui au XIX^e siècle était censé répondre à toutes les questions, même les plus vitales : la liberté de penser et d'agir pour chacun comme bon lui semblait.

M^{sr} Vital crut devoir relever tout d'abord cette théorie subversive de l'autorité comme de la saine morale.

Le 27 novembre, jour anniversaire de sa naissance, le clergé de la cathédrale de Recife était venu, selon l'usage, lui présenter ses vœux et protester de son respect, de sa soumission à son égard. Il profita de l'occasion pour prononcer devant la foule qui remplissait l'église une homélie sur la liberté. La traduction ne peut donner qu'une idée

très faible du magnifique langage de l'évêque d'Olinda : la langue portugaise si harmonieuse, si riche en expressions imagées et en consonances lui était un moyen sûr de pénétrer les esprits de vérités élevées, mais parfois ardues.

Il avait pris pour texte la parole de Notre-Seigneur dans saint Jean (ch. VIII, v. 36) : *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis*. Quand le Fils de Dieu vous aura délivrés, vous serez vraiment libres.

« Liberté ! s'écriait-il, mot céleste descendu du sein du Père Éternel sur notre terre dans la personne du Verbe fait homme. Liberté ! parole sublime par l'idée grandiose qu'elle exprime ; parole d'une ineffable douceur, à laquelle nul cœur ne résiste ; parole mystérieuse aussi qui fait trembler les plus puissants souverains sur leur trône et rend l'espérance au pauvre dans sa chaumière ; parole puissante qui transporte de joie le citoyen civilisé des grandes villes et l'Indien sauvage dans sa forêt immense. C'est un mot universel, il appartient à toutes les langues, il est sur toutes les lèvres.

« Hélas ! il n'est pas non plus de mot dont le sens ait subi autant d'altérations et d'outrages ; aucun qui soit plus dangereux parce qu'il n'en est aucun dont on ait autant abusé.

« Seul, le catholicisme garantit la vraie liberté ; seul il lui donne sa véritable signification et lui fait porter des fruits savoureux. Le christianisme est la source limpide d'où elle tire son origine et où elle vit sans altération ; par elle le christianisme donne le bonheur à l'homme, car par elle il lui fait atteindre sa fin dernière, Dieu lui-même. »

M^{sr} Vital, avec un rare bonheur d'expressions, développe ces trois dernières pensées. Il s'attend à une interprétation fâcheuse de sa parole, aussi prend-il soin de bien délimiter son sujet. « Ne croyez pas que je consente à descendre des hauteurs de mon ministère sacré dans l'arène des partis que trop souvent la liberté a ensanglantée. Non. Ce serait indigne de ma mission et du pouvoir dont, malgré mon peu de mérite, je suis revêtu. »

Puis il décrit l'esclavage qui « dominait le monde » avant

la venue de Notre-Seigneur. Esclavage de l'idolâtrie et des passions, le pire de tous ; esclavage de la moitié de l'humanité humiliée devant l'autre, traitée comme un vil animal, une chose sans prix, un instrument à la merci de son propriétaire. Avec le Sauveur, le spectacle change. Il est venu apporter sur la terre la liberté des enfants de Dieu : par elle, nous serons délivrés de la servitude du péché et nous pourrons plus efficacement dominer nos passions. Elle nous fait sortir comme Lazare, du tombeau et, par sa voix, c'est le Rédempteur qui nous parle. Il en est cependant qui confondent la liberté avec la licence. Ils ressemblent à ces enfants que le danger attire parce qu'il est séduisant, qui se penchent sur l'abîme dont le mystère les fascine. Ils oublient que la liberté sans limites n'est pas le progrès, mais le travail sans nom d'un cadavre en décomposition.

« Pourquoi sommes-nous libres ? Parce que le Christ est ressuscité et donc nous a délivrés des étreintes d'une mort jusque-là sans merci. A son exemple, plus tard nous ressusciterons, car sur notre corps inanimé, l'esprit de Dieu, comme jadis sur le monde informe, planera et y fera rentrer l'âme immortelle.

« Cette liberté, l'apôtre saint Paul en proclame la grandeur, mais observe qu'elle vient de notre union avec Dieu. Et parce qu'ils entendaient rester unis à Dieu et lui obéir, les Apôtres déclaraient au sanhédrin que leur obéissance était due à Dieu d'abord. Leur exemple et celui des martyrs prouve que la liberté de l'âme subsiste entière quand le corps est aux mains des tyrans. »

L'évêque s'élève vivement contre la réclamation des prétendus penseurs modernes pour qui la liberté est un droit dont l'exercice ne relève d'aucun pouvoir. Les Apôtres après le Christ ont dit la nécessité de la soumission aux lois humaines, émanées d'un pouvoir voulu par Dieu. M^{sr} Vital montre les résultats néfastes d'une liberté de pensée esclave de son propre dévergondage et de sa haine contre l'autorité légitime. « Ce n'est pas en vain que l'on sème à profusion de pareilles erreurs dans le peuple ; tôt ou tard elles lève-

ront en fruits de révolte, et les plus étonnés seront ceux-là qui reprochent hypocritement à l'Église de mettre des limites à l'exercice de la liberté. » Puis, c'est le rappel des sanglantes tragédies de 1789 et 93, des trônes écroulés, parce que les chefs d'État n'ont pas compris l'impérieuse nécessité de s'appuyer sur l'Église en suivant ses directions morales. Plus près encore, c'est l'anéantissement de l'Empire français au milieu de défaites répétées. C'est au nom de la liberté proclamée par la Commune en 1871, que Paris a été mis à feu et à sang, son archevêque fusillé, les généraux, les magistrats, les prêtres passés par les armes. « Pourquoi ? parce qu'une presse impie, dévouée aux loges maçonniques, montrait en eux les ennemis de la liberté dont les révolutionnaires prétendaient posséder le monopole. »

Alors, dans une transition naturelle, M^{sr} Vital conclut par une hypothèse saisissante. « Nous vivons actuellement dans une paix relative, à l'ombre de la croix, sous le gouvernement paternel d'un souverain juste et bon, à l'abri d'une Charte de liberté expliquée par des lois qui permettent à notre pays de marcher dans la voie du progrès. Mais supposons que demain, le vertige d'une liberté sans limites et sans frein s'empare des esprits : nos villes, nos campagnes et jusqu'aux hameaux deviendront le théâtre de luttes intestines. Les droits les plus sacrés seront foulés aux pieds ; vous verrez vos sœurs, vos filles, vos épouses mêlées à la guerre civile, risquant d'y perdre leur honneur ; nous-mêmes ne serons pas épargnés. Notre vie sera en danger et des menaces de mort seront proférées contre les fidèles sujets de notre légitime souverain. Peut-être même nous sera-t-il interdit de prier le Dieu de nos pères.

« Mais si cette supposition devait se réaliser, nous ne perdrons pas courage ; nous saurons lutter, mais à la condition de nous pénétrer des enseignements de l'Église sur la vraie liberté. Persuadez-vous d'abord que le Fils de Dieu fait homme est votre seul libérateur. En lui est le salut. A cause de lui, obéissez aux autorités de la terre et rendez à César ce qui est à César ; mais n'oubliez pas que vous n'êtes

les esclaves de personne et que votre obéissance est due d'abord à Dieu. Soyez soumis à l'Église et à la direction des pasteurs qu'elle a mis à votre tête. Fuyez par-dessus tout les semeurs de schisme et de fausse liberté.

« Je voudrais qu'aucun d'entre vous ne fût sourd à ma voix. Chargé depuis si peu de temps de vous gouverner, je viens de naître dans vos cœurs ; j'ai l'immense désir d'y être tout entier. Alors mes paroles auront en vous un écho certain ; elles seront obéies et votre père ne sera pas votre juge. Tous nous serons unis dans le même amour divin. »

Les dernières paroles laissaient transparaître un avertissement à l'égard des égarés qui faisaient cause commune avec les loges. Mais il était impossible de montrer une main de fer mieux gantée de velours. Ce qu'il convient surtout d'admirer, c'est l'hypothèse d'une révolution et d'une guerre civile avec leur cortège habituel de haines et de tyrannie. M^{sr} Vital ne se savait pas si clairvoyant prophète. Le 15 novembre 1889, l'émeute éclatait à Rio de Janeiro ; le maréchal Deodoro da Fonseca donnait le signal de l'insurrection ; les troupes, conduites par des officiers gagnés à la cause maçonnique, trahissaient la cause de l'Empire, la République était proclamée et don Pedro II prenait le chemin de l'exil. La suite de ce récit dira si le gouvernement impérial n'avait pas lui-même creusé la tombe où le scellèrent sans doute pour longtemps ceux dont il était devenu le complice et l'ami.

L'homélie du 27 novembre fut l'objet de commentaires aussi nombreux que variés, mais personne ne se trompa sur les préoccupations qui l'avaient dictée ; les rédacteurs de la *Verdade* se sentirent particulièrement visés ; ils manifestèrent leur joie d'avoir été fustigés, mais eurent soin de désigner à nouveau les prêtres et les confrères auxquels pouvaient s'appliquer les paroles de l'évêque. Le théâtre de la lutte se délimitait chaque jour davantage du fait des deux partis. Le clergé et son chef vivaient encore côte à côte sans heurts et sans à-coups ; mais chacun savait à quoi s'en tenir sur l'incohérence d'une situation qui devenait intena-

ble, et tous craignaient, le sachant inévitable, l'incident qui déchaînerait la révolte au sein du diocèse d'Olinda.

M^{sr} Vital ne se résignait pas au rôle de justicier. Sa bonté naturelle lui disait que l'ignorance ou l'entraînement avaient causé, bien plus que la malice, l'influence des loges parmi ses prêtres. Mais ne pouvant douter de la véracité des accusations lancées par la *Verdade*, il se rappela aussi le précepte du Sauveur : « Corripe fratrem tuum inter te et ipsum solum¹ », et se résolut à agir auprès des prêtres franc-maçons, en particulier et le plus discrètement possible. Il les fit appeler les uns après les autres au palais de la Soledade. Plus tard, dans des conversations intimes et dans son rapport à Pie IX, il décrivit la scène saisissante qui, à elle seule, suffirait à immortaliser sa mémoire. Plusieurs des intéressés, du reste, ont confirmé le récit de l'évêque. Il avait rassemblé tous les documents relatifs à la question maçonnique qu'il possédait alors ; les bulles des Papes Clément XIII, Benoît XIII, Grégoire XVI et Pie IX condamnant les sociétés secrètes étaient en évidence sur son bureau. Il lut à chaque prêtre les passages importants de ces bulles, leur montra jusqu'à l'évidence l'impiété de la Franc-Maçonnerie, son but néfaste et les exhorta à rompre avec une société aussi contraire à leurs devoirs de ministres de Dieu. Son dévouement paternel et son éloquence remportèrent un véritable triomphe. Ses prêtres, remués jusqu'au fond de l'âme, abjurèrent leurs serments coupables entre les mains de leur pasteur. Ils sortirent du palais heureux d'être délivrés de liens dont beaucoup n'avaient pas compris jusqu'alors la gravité.

Mais il était dit que M^{sr} Vital ne goûterait dans son épiscopat aucune joie sans mélange. Deux prêtres refusèrent de se soumettre. Ils entendirent sans émotion le prélat leur représenter la gravité d'une révolte qui nécessiterait des mesures de rigueur à leur égard. Ils le virent se jeter à leurs

1. Corrige ton frère seul en face de toi. (Saint Matthieu, XVIII, vers. 15.)

genoux et dans cette attitude où l'humilité du Frère Mineur Capucin s'alliait si bien avec la douceur épiscopale prescrite par saint Paul, dans les larmes que la douleur lui arrachait, ils refusèrent de voir la grâce du repentir qui s'offrait si pressante. Ils partirent sans un mot de regret. Ils reçurent bientôt une admonition officielle : la voie du retour ne leur était pas fermée et le pardon leur était de nouveau offert ; ils dédaignèrent de répondre à l'appel de leur évêque. Deux autres admonitions suivirent à bref délai. Devant le silence obstiné des coupables, M^{re} Vital jugea le moment venu d'employer les peines prévues par le droit canon : il prononça la peine de suspense *a divinis*.

Ce coup de vigueur eût paru naturel en France ; au Brésil, il provoqua un véritable étonnement. Puis, dans le camp maçonnique, ce fut de la stupeur lorsque les prêtres, déférant à l'avis reçu au palais de la *Soledade*, firent publier dans l'*União* et l'*Estudante Catholico* la rétractation déjà formulée en particulier. Les loges avaient escompté un résultat tout différent ; l'intérêt, l'ambition devenaient des motifs insuffisants pour retenir dans l'armée des frères .∴ des hommes dont le concours paraissait nécessaire à la poursuite du but antichrétien. Une conversation de quelques instants dans le tête-à-tête avec celui que l'on entendait traiter comme un jeune homme imprévoyant et sans expérience avait raison des serments prononcés le jour de l'affiliation avec l'apparat que les francs-maçons apportent à la célébration de leurs rites. Le plan si patiemment élaboré contre l'Église perdait un puissant appui et la secte voyait se dresser, dans ce qu'elle appelait des renégats, autant d'ennemis désormais groupés fidèlement autour de l'évêque.

CHAPITRE VII

L'ÉVÊQUE ET LES CONFRÉRIES MAÇONNIQUES.

(28 décembre 1872 — 2 février 1873.)

Dans son numéro de mai 1872, le *Bulletin du Grand-Orient-Uni* du Brésil adressait l'appel suivant à tous les frères . . . :

« Nous luttons pour accomplir la grande mission humanitaire et sociale qui est réservée à notre Ordre, dans la patrie universelle travaillée et minée par des erreurs millénaires. Loin de nous de craindre l'anéantissement de l'esprit humain par l'intolérance et le fanatisme ! Notre intelligence, notre raison, tout nous dit que nous marchons vers la perfectibilité et que la principale question est de régler cette marche de la manière la plus sûre. Que faut-il pour arriver à ce but-là ? Bien comprendre la société, étudier ses éléments et les ressorts qui la font mouvoir.

« En attendant l'avenir de la sagesse et de la modération, nous devons travailler pour assurer le triomphe de la loi et de la liberté et pour sauver la génération nouvelle du mensonge, de l'imposture et de l'hypocrisie. Ce qu'il y a de plus important, c'est que nous connaissions parfaitement les machinations de nos ennemis qui entretiennent l'esprit de servitude et d'abrutissement qui leur conviennent, chez le peuple dont le bonheur leur paraît être de ne point avoir d'idées. Masqués derrière des croyances soi-disant religieuses, les hommes noirs propagent à l'envi le principe

dangereux d'une ignorance obligatoire, afin d'affermir pour toujours leur tyrannie sacerdotale. Ils ont intérêt à se servir de leur autorité toute-puissante pour aveugler le peuple au lieu de l'éclairer.

« La presse, les écoles, les conférences publiques instruiront chaque jour le peuple de ses devoirs et de ses droits pour que naisse en lui le désir de savoir la cause et le prix de la félicité que lui offre la réaction contre les cléricaux. Il rougira de l'ignorance où ceux-ci l'ont indignement placé; le bandeau du servilisme tombera de ses yeux et l'œuvre des oppresseurs de la conscience humaine sera vaincue. L'instruction sera répandue sans compter, malgré les efforts de l'armée des robes noires; le peuple perdra la foi aux superstitions; le cri de la conscience sera la seule religion et les routines antiques feront place au progrès de la civilisation moderne. »

Ceux qui sont habitués à discerner dans la phraséologie habituelle des loges plus que les mots semblent dire, y distinguent un plan méthodique de désorganisation de tous les éléments d'ordre qui jusque-là avaient fait vivre et prospérer la société. M^r Vital ne s'y était pas trompé; il avait vu la Franc-Maçonnerie aboutissant à l'athéisme, à l'anarchie. Mais aux prises chaque jour avec des faits dont il connaissait les auteurs, anxieux de repousser les moyens d'attaque employés par les ennemis de sa foi, il avait discerné aussi dans cette guerre le trait principal déjà signalé et auquel il ajoutait une conclusion intéressante. « J'ai pensé, je pense encore, écrivait-il le 18 décembre 1875, que si l'Épiscopat restait ferme à son poste, il y aurait sans doute une lutte assez forte, mais qu'on parviendrait encore à sauver la foi chez nous, en arrêtant les envahissements de l'impiété; tandis que si l'on faiblissait, si l'on continuait le système de tout céder, de tout laisser faire *pro bono pacis*, tout serait irrémédiablement perdu; le catholicisme périrait par décomposition lente, sans l'espoir d'aucune réaction catholique plus tard, parce qu'il y a chez nous un travail incessant dans le sens de *protestantiser* le pays. »

Un fait surtout l'avait frappé, c'était l'intrusion chaque jour plus absorbante, plus tyrannique de l'élément laïque dans l'organisation du culte et jusque dans le sanctuaire. Il l'eût souffert longtemps et aurait hésité à porter là une réforme pourtant utile, si la Franc-Maçonnerie n'en avait été la cause certaine.

Nous avons parlé à plusieurs reprises des confréries, mais incidemment ; on éprouverait quelque difficulté à comprendre les motifs qui firent agir M^{sr} Vital à leur égard, si l'on ne jetait un coup d'œil sur la nature de ces groupements dont il n'existe pas d'exemples aujourd'hui dans notre France.

Établies, ou plutôt rétablies vers 1760 par le marquis de Pombal, le célèbre ministre de Jean IV, roi de Portugal, elles avaient pour but, dans la pensée de leur créateur, d'absorber peu à peu l'autorité curiale, et d'annihiler l'action du clergé. L'administration pécuniaire des paroisses leur était entièrement confiée ; sur ce point le curé n'avait aucun pouvoir. Elles organisaient les fêtes religieuses, invitaient sans en référer à l'autorité ecclésiastique qui bon leur semblait à participer aux offices du culte ; elles jouissaient en un mot de privilèges dont nos conseils de fabrique ne pouvaient nous donner une idée, même imparfaite. Les statuts déterminent encore aujourd'hui le détail du costume imposé aux confrères pour l'assistance aux sépultures, aux offices solennels et même aux fêtes civiles. En nombre de localités, elles sont fort riches ; elles possèdent des terres et des dons en argent, mais surtout en nature, dus à la générosité des fidèles et cela leur crée une situation très enviée au Brésil.

Elles exerçaient, au temps de M^{sr} Vital, un véritable patronat auprès de l'Église ; et si certaines rendaient de réels services, beaucoup trop ne voyaient dans le prêtre qu'un serviteur à leurs ordres. Il arrivait parfois que le curé ne répondait pas avec assez d'empressement à des avis ou à des invitations qui lui semblaient odieux : un conflit naissait qui d'ordinaire se terminait par la victoire de la confrérie.

Le clergé était enfermé dans les mailles étroites d'un réseau qui était pour une part dû à son indolence ou à sa complaisance.

La puissance des confréries leur avait attiré les représentants des classes aisées. On considérait comme un honneur et un avantage de faire partie de groupements qui avaient une situation officielle dans l'Église et l'État. Les confréries de leur côté, acceptaient avec empressement des recrues dont le caractère religieux ou moral leur importait assez peu ; la Franc-Maçonnerie qui avait gangrené ce corps comme tant d'autres au Brésil, rendait illusoire les mesures de précaution employées autrefois dans le choix des sujets.

M^{sr} Vital s'était vu poser une question assez étrange par les adeptes des loges. « Pourquoi l'évêque méprise-t-il la Franc-Maçonnerie et s'oppose-t-il à ce qu'elle paraisse en corps dans les églises et les cérémonies religieuses ? C'est une institution sainte ; la preuve en est, répétons-le, qu'il y a beaucoup de francs-maçons dans les confréries. Ces francs-maçons sont d'excellents catholiques ; ne voyons-nous pas, en effet, la même main qui, dans les loges, porte le maillet, porter la croix, les bannières et les images des saints dans les églises ou les processions ? »

La *Verdade* qui parlait ainsi avait un but certain : provoquer l'évêque et l'engager dans une lutte contre les confréries dont l'influence énorme et la situation légale causeraient sa perte. Mais le prélat ne se pressait pas de répondre. Il prévoyait le danger et distinguait le piège ; son rare sang-froid devait le servir mieux encore que par le passé. Il se disait aussi que la responsabilité des confrères était moins engagée que celle des prêtres ; leur ignorance des menées et du but maçonnique était assez excusable ; il préférait donc les instruire en particulier de leurs obligations de chrétiens et employer les moyens doux qui lui avaient si bien réussi auprès de ses curés.

Devant un silence qui l'irritait, la *Verdade* manqua une seconde fois à la discrétion habituelle aux loges. « L'évêque semble ne pas croire à l'existence de francs-maçons dans

les confréries. Eh ! bien, nous allons l'en convaincre, et afin qu'il soit pleinement instruit, nous allons publier les noms de tous nos adhérents. »

Elle le fit avec un vrai luxe de détails ; les journaux de la province dévoués aux loges reproduisirent ces documents avec commentaires à l'appui, et le diocèse apprit en quelques jours la puissance acquise par la secte dans des groupements réputés jusque-là fidèles à l'Église.

Quelques jours après, un fait venait mettre le comble au scandale : la presse maçonnique annonçait triomphalement l'élection du nouveau président de la confrérie de la *Soledade*, dont le siège était situé à quelques mètres du palais épiscopal. L'élu se nommait Ayres Gama ; il était vénérable de la loge de Recife et l'un des principaux rédacteurs de la *Verdade*. Ses articles comptaient parmi les plus violents et les plus impies ; le blasphème stupide s'y rencontrait presque à chaque phrase et ses efforts, il le disait bien haut, tendaient à la destruction totale du catholicisme. Désormais, il représenterait dans les cérémonies du culte les membres d'une confrérie religieuse, la première de la capitale du Pernambuco ; il paraderait, au besoin, revêtu des insignes maçonniques, aux côtés du prêtre et lui, l'ennemi juré de la foi, porterait la croix, déciderait en chef de la vie matérielle et même spirituelle de l'Église. Ce fait, conséquence logique d'une situation qui durait depuis de longues années, suffirait à prouver cette malfaisance foncière dont nous avons parlé plus haut à propos des loges brésiliennes.

M^{sr} Vital se trouvait à nouveau placé dans une alternative périlleuse : garder plus longtemps le silence, n'était-ce pas manquer à son devoir et s'avouer vaincu ? Mais pouvait-il espérer ramener dans le droit chemin des hommes que l'intérêt, le désir des honneurs maintenaient dans les rangs de la Franc-Maçonnerie ? Réussirait-il à réorganiser des confréries qu'il frapperait des peines canoniques et qui seraient sans doute désertées par la majeure partie de leurs membres ? Était-il certain d'ailleurs que la Franc-Maçonnerie

se laissât faire sans user de toute son influence auprès de ses protecteurs haut placés ? La lutte alors prendrait une ampleur qui dépasserait les limites du diocèse d'Olinda et les conséquences dernières n'en étaient pas faciles à prévoir. Le cas de conscience se présenta certainement sous cette forme à l'esprit de M^{sr} Vital ; car il l'indique en termes très clairs dans une lettre adressée par lui à M^{sr} Frederico Aneiros, archevêque de Buenos-Ayres, le 2 août 1874. Il conclut d'ailleurs aussitôt par ces mots qui montraient que le doute ne s'était pas prolongé : « En un pareil cas, quel était le devoir d'un évêque, instruit des lois de l'Église qui lui délègue son pouvoir ? Dépositaire de la foi, défenseur de la discipline, chargé d'exécuter les décrets et de faire respecter les principes de la morale religieuse, que devais-je faire ? Je ne pouvais arguer comme mes prédécesseurs de l'ignorance où ils étaient de la situation exacte des francs-maçons dans les confréries. J'avais des preuves positives, indubitables, qu'ils ne possédaient pas. Je ne pouvais donc me résoudre à pleurer en silence devant le Seigneur ; j'avais le devoir d'appliquer au mal un remède énergique. »

Les confrères francs-maçons reçurent une invitation paternelle à se rendre à la *Soledade*. Dans le cœur à cœur d'une causerie où les enfants égarés trouveraient un père prêt à leur ouvrir ses bras, la lumière se ferait plus facilement dans les esprits et l'évêque avait l'espoir de remettre dans le droit chemin les confréries comme il y avait remis son clergé.

Il échoua. Sauf un seul confrère que la bonté de son pasteur détermina à sortir de la secte maçonnique, tous répondirent par un refus très net. M^{sr} Vital ne se découragea point. Il eut recours aux parents et amis de ces malheureux et les pria d'user de leur influence pour les déterminer à venir lui parler. Les prêtres s'employèrent dans le même but. Tout fut inutile. Les curés reçurent alors une première circulaire confidentielle, suivie bientôt de deux autres ; l'évêque leur demandait de se rendre au siège des confréries et d'engager vivement les conseils d'administration soit à

démissionner, soit à rompre en leur nom et au nom de leurs associés avec les sociétés secrètes. Deux confréries seulement acceptèrent d'entrer en pourparlers et après quelques heures de conversation avec leurs curés se soumirent sans restriction. Elles étaient presque exclusivement composées de catholiques sincères; les quelques frères .: qui s'y trouvaient s'en retirèrent aussitôt. Les autres confréries étaient dominées par les adeptes de la Maçonnerie; plusieurs avaient pour présidents les vénérables des loges. Elles répondirent par des plaisanteries et des insultes.

La seconde circulaire contenait une menace très nette de peines canoniques; les confrères en vinrent à se moquer de l'évêque en des termes où la grossièreté le disputait au blasphème, et quand la troisième circulaire leur parvint, l'évêque put se dire qu'aucun de ses prédécesseurs, même aux plus mauvais jours du ministère Pombal, n'avait eu à subir pareille explosion de colère et d'injures.

La ville de Recife était en émoi; jamais pareil spectacle ne lui avait été donné. La *Verdade* et les loges poussèrent un cri de triomphe: la révolte escomptée éclatait enfin. L'évêque poussé à bout oserait-il exécuter ses menaces? Dans son entourage on savait à quoi s'en tenir; il avait laissé clairement entendre qu'il irait jusqu'au bout de son devoir pour briser la résistance des confréries maçonnisées. Le bruit s'en répandit; en certaines localités, dans la campagne surtout, l'étonnement hostile des populations donna à réfléchir aux conseils d'administration de plusieurs confréries; par intérêt, quelques-unes, pour obéir à la voix de la conscience, se débarrassèrent des francs-maçons qui s'efforçaient de les dominer et adressèrent des lettres de soumission à leur Pasteur. Elles avaient tardé à le faire, car M^{sr} Vital note dans son rapport « qu'elles n'ont répondu que deux, quatre, six ou même dix mois après la réception des circulaires ». L'une d'elles demanda une année d'attente pour mettre à exécution l'ordre épiscopal; « l'évêque la lui accorda très volontiers: c'était la confrérie de Notre-

Dame *do Terço* ¹ dont le président, qui était franc-maçon, a été le seul qui soit venu parler à l'évêque quand celui-ci l'a fait appeler. »

Tous les moyens de douceur et de conciliation étaient épuisés. Les confréries révoltées furent suspendues de leurs fonctions; elles reçurent défense de paraître en corps aux offices du culte, de porter leurs costumes distinctifs et de recevoir de nouveaux membres. Il était d'ailleurs formellement spécifié que la suspense cesserait du jour où les confréries « auraient renvoyé leurs membres qui étaient francs-maçons ou bien que ces membres auraient eux-mêmes abjuré la Franc-Maçonnerie. L'évêque avait encore pris la précaution, pour éviter des complications avec le gouvernement, de déclarer que la suspense des confréries ne regardait que leur partie spirituelle ou religieuse ».

M^{sr} Vital prit une mesure plus grave encore : il lança l'interdit sur plusieurs « chapelles exclusivement dirigées par des confréries maçonnisées ». C'était le premier pas dans une voie qui devait le conduire aux pires difficultés; il ne s'y était résolu que mû par d'impérieuses raisons et n'eut pas à se le reprocher; mais, dans la suite, il reconnaissait volontiers que la lutte eût été moins vive, moins longue et moins dangereuse pour lui s'il s'était contenté de suspendre les confréries, sans chercher à leur enlever des sanctuaires dont elles avaient fait des repaires de révolte et d'impiété. Il poussa la condescendance jusqu'à un point qui montre bien ses répugnances pour la sévérité dont il était obligé d'user. En certains endroits, deux confréries se partageaient l'administration d'une même chapelle; celle-ci sur son ordre restait ouverte, bien que l'une des confréries eût refusé de suivre l'autre dans son obéissance.

Le clergé resta fidèle aux recommandations épiscopales; quand certaines églises se virent frappées d'interdit en conséquence des refus opposés à intervalles inégaux par les

1. Do Terço : du Tiers, c'est-à-dire du Rosaire, par allusion à la division du Rosaire en trois chapelets.

confréries, il résista avec courage aux empiétements dont il était journellement victime. Les francs-maçons, rendus furieux par des manifestations d'énergie auxquelles on ne les avait pas habitués, se résolurent à une mascarade sacrilège. Ils pénétrèrent dans les églises et chapelles frappées d'interdit et y firent célébrer des fêtes que l'opinion décora de l'épithète de : *murchas*, sèches. Les offices furent chantés sans prêtre ; des confrères plus audacieux osèrent célébrer un simulacre de messe ; tous se multipliaient pour assister, revêtus de leur costume, aux enterrements et aux processions.

Ces manœuvres coupables déplaisaient au peuple ; les confrères s'en prirent directement aux curés et leur reprochèrent de priver les paroisses d'offices religieux. « L'état de choses actuel ne peut se prolonger davantage, disaient-ils. Nous ne pouvons tolérer que vous nous teniez plus longtemps en suspicion. De deux choses l'une : laissez de côté les ordres et les défenses de l'évêque, célébrez les offices devant nous comme corporations même maçonniques, admettez-nous en corps à toutes les cérémonies du culte ; ou bien ne faites plus rien dans vos églises, n'y administrez plus aucun sacrement, car nous nous opposerons à tout acte sacerdotal. »

Nous avons dit la puissance des confréries et l'on peut mesurer la portée d'une menace qui fut mise de suite à exécution. Les ornements de sacristie et d'autel, jusqu'aux vases sacrés disparurent en nombre d'églises ; cà et là, certains exaltés poussèrent l'impudence jusqu'à voler la clef des tabernacles : ils voulaient mettre les curés dans l'obligation de la leur demander quand la nécessité s'imposerait d'aller porter le viatique aux malades. Ils leur tenaient alors le langage suivant : « Nous vous donnerons la clef du tabernacle, à la condition que vous nous laisserez vous accompagner avec notre costume et revêtus de nos insignes maçonniques. » Les curés se trouvaient placés dans une impasse. M^{sr} Vital intervint et autorisa ses prêtres à prendre le Saint-Sacrement dans les églises non interdites, dans les chapelles de couvent, et dans son oratoire privé.

Les confréries dès lors n'avaient plus qu'une ressource : celle qu'emploient toujours les persécuteurs de l'Église : le vol plus ou moins déguisé sous des apparences de progrès et d'humanitarisme. Une partie des biens dont elles avaient le dépôt formaient des revenus destinés à la célébration de messes pour les défunts. Ces revenus furent employés à la construction d'édifices sans aucun rapport avec le but auquel les avait destinés les donateurs.

Le chemin parcouru en huit mois était de nature à étonner l'homme le plus calme. Il y avait loin de ce déchaînement de fureur aux acclamations enthousiastes et presque unanimes des premiers jours. Cependant, à y regarder de près, le progrès accompli dans le sens des idées saines était énorme. A force de tact, de patience et de douce énergie, M^{sr} Vital avait réalisé autour de lui l'union d'un clergé qui portait en lui-même des germes tout-puissants de révolte et de décomposition. Les soutiens laïques, les *patrons* de l'Église avaient, il est vrai, fait défection en grande partie; mais en dépit d'injures, et de vexations sans nombre, les prêtres restaient à leur poste d'honneur. L'amour du devoir les avait pris tout entiers et le peuple qui va d'instinct à ce qui est noble et grand se prenait à admirer, à aimer un clergé qu'il avait connu moins haut, plus humain. Dans les provinces d'Alagoas, de Parahyba et de Rio Grande do Norte, la lutte avait été beaucoup moins vive; la Franc-Maçonnerie n'y possédait ni le nombre d'adeptes ni l'influence qu'elle avait acquise à Pernambouc; elle s'était vue rapidement vaincue; aussi n'avait-elle pas même essayé, sauf en quelques centres populeux, de ces moyens d'intimidation sacrilège qu'avaient multipliés les francs-maçons de Recife.

Mais M^{sr} Vital ne s'illusionnait pas au point de croire la partie gagnée : ses ennemis n'avaient point désarmé et s'ingéniaient à trouver le moyen de regagner le terrain perdu. Ils devaient y parvenir bientôt, mais auparavant ils reçurent de la part de l'évêque un coup qui leur fut particulièrement sensible.

CHAPITRE VIII

UN MANDEMENT ET QUELQUES LETTRES.

(2 février — 8 mai 1873.)

Malgré les attaques incessantes d'une presse éhontée, malgré l'ignorance religieuse malheureusement trop répandue alors au Brésil, la foi, était restée vive dans le peuple qui ne ménageait pas son approbation à l'évêque d'Olinda, mais souffrait d'un état de guerre sans issue apparente. Beaucoup se demandaient quelles causes l'avaient amené; ils ne réussissaient pas à comprendre la malice d'adversaires que le secret des loges enveloppait et qui ne laissaient transparaître de leur plan que le côté utile à sa réalisation.

M^{sr} Vital se préoccupait d'arracher définitivement les francs-maçons à leurs ombres; il voulait les produire en une telle lumière que la légitimité de son action parut évidente à tous. Il hésitait sur le mode à employer. La presse catholique n'était pas suffisamment armée et répandue pour remplir ce rôle; il lui en coûtait aussi d'obliger ses prêtres à faire l'éducation des fidèles sur ce point; on eût pu lui reprocher de s'abriter derrière eux, loin du danger. Il se résolut à publier un mandement documenté sur les sociétés secrètes: lu et expliqué par les curés d'après ses indications, il aurait plus d'autorité et serait mieux compris.

Le 2 février, il l'adressait à tous les prêtres et chape-

lains des quatre provinces de son vaste diocèse; écrite en un style simple et très clair, dépourvue à dessein des formules imagées qui l'eussent alourdie, cette lettre pastorale comprend 44 pages de l'édition in-8° des œuvres de M^{sr} Vital.

L'évêque débute par le tableau de la haine des loges à l'égard de l'Église :

« Pour tout esprit sensé et réfléchi, un fait s'impose : depuis quelques années, sur divers points de l'Empire, une propagande anticatholique a été entreprise; elle a vite tourné en une véritable haine, un acharnement systématique, mais habile contre la religion apostolique et romaine dont notre Pacte fondamental garantit l'existence et la sécurité. Chacun sait les pièges, les obstacles opposés sans relâche à l'action légitime des évêques, par une secte impie, qui, ces derniers mois, a fait une guerre sans merci au christianisme et à ceux qui restent fidèles au Vicaire de Jésus-Christ. Vous l'avez vue traiter la Papauté de *cadavre en putréfaction*, le Souverain Pontife de *sultan de l'infaillibilité*, nos croyances de *fanatisme*, les évêques de *loups* et de *bergers du diable*. Son but est de détourner du clergé les sympathies du peuple et de le pousser à un athéisme décoré du nom de *nouveau catholicisme*, un catholicisme qui ne reconnaîtrait l'autorité ni du Pape ni des évêques.

« Voilà bien le plus étrange spectacle qu'il nous soit donné de voir! Les adeptes d'une secte condamnée par l'Église se raccrochant à elle et s'intitulant *catholiques*! Avec des apparences de piété, sous le voile de vagues œuvres philanthropiques, ils s'attaquent aux bases mêmes de la religion; leur haine dépourvue de loyauté emploie tour à tour les formes de la piété ou les expressions qui dénotent le mépris de nos croyances; ils blasphèment nos mystères et prêchent l'insubordination aux lois de l'Église.

« Lorsque l'Épiscopat, soucieux de préserver les fidèles de leur contact, élève la voix pour rappeler les prescriptions du droit canon, la secte abandonne son attitude provocatrice et se pose en victime innocente de *l'intolérance*, du *jésuitisme*, de *l'ultramontanisme*, des *esclaves de Rome*;

elle le fait avec une telle habileté qu'elle finit par exciter la commisération chez les âmes naïves. Aucun effort ne lui coûte; elle remue ciel et terre; tous les moyens lui sont bons pour opposer une barrière à ce qu'elle appelle : la tyrannie et le fanatisme despotique des évêques traités par elle de *bavards téméraires*. »

M^{sr} Vital déclare que devant cette situation intolérable, il engagera une lutte sans merci contre une société qu'il voudrait voir désertée par ses affiliés enfin revenus à leur devoir de chrétiens. Il rappelle les bulles des Papes réprouvant la Franc-Maçonnerie et ses doctrines; il donne de longs extraits de l'allocution : *Multiplies inter machinationes* prononcée par Pie IX le 25 septembre 1865 et ajoute : « La Maçonnerie est l'ennemie née de l'Église, un péril pressant pour la sécurité des États. Après ces condamnations solennelles et si explicites émanées du chef suprême du catholicisme, quel catholique vraiment digne de ce nom oserait s'affilier aux loges dont il ne peut maintenant ignorer l'esprit de haine et d'impiété? S'il s'abaissait jusque-là, comment pourrait-il revendiquer sa part des droits et des faveurs d'une religion à laquelle il résiste en face ?

« S'il en est qui doutent de la parole du Vicaire de Jésus-Christ, les écrivains dévoués aux loges se chargeront de les instruire pleinement. Le frère .: Bizouart le dit franchement : « Cherchons à *décatholiciser* le monde; conspirons uniquement contre Rome; la révolution contre l'Église et le renversement des trônes et des dynasties, voilà l'œuvre à poursuivre. Pour combattre les princes et les *béats* (les catholiques), tous les moyens sont bons. Tout est permis pour les détruire : la violence, la trahison, le feu, le fer, le poison et le poignard¹. »

« Le frère .: Reboul se moque des mystères de notre sainte religion; il les fait dériver des doctrines égyptiennes et hindoues et les traite avec un égal mépris². Dès lors, il

1. *Des rapports de l'homme avec le démon*, tome VI, pages 757 et 758.

2. *Histoire générale de la Maçonnerie*, page 304.

n'est pas étonnant que la *Voix de l'Orient* s'écrie : « Le rituel maçonnique ne contient pas le moindre vestige de christianisme, et c'est logique : une Maçonnerie chrétienne réaliserait le problème de la quadrature du cercle. » Le frère . . . Muller tire la conclusion : « Un vrai paganisme est plus près de nous que le christianisme¹. »

M^{sr} Vital avait à cœur de prouver surtout que la Franc-Maçonnerie brésilienne était digne en tout de ses sœurs d'Europe. Il lui suffit pour cela d'ouvrir les rituels et brochures à l'usage des loges de son pays. On y rencontre les mêmes expressions, les mêmes formules de serment ; on y voit le détail de cérémonies identiques, la désignation de grades en tout semblables aux grades décernés en Europe. Bien plus, le Grand-Orient du Brésil déclare prendre sous sa protection tous les maçons de son rite, dispersés par le monde entier et les autorise à travailler sous ses auspices dans toutes les loges de quelque rite que ce soit. L'orateur de la loge *Conciliacão*, disait dans une tenue de nuit du 17 août 1867 : « Nous avons la même origine que les maçons des autres pays ; nous suivons la même route pour aboutir au même but ; nous obéissons à la même règle, le même esprit nous guide. » Le *Ponto Negro*² contient un aveu semblable : « La Maçonnerie brésilienne représente les maximes communes à toutes ses compagnes de l'univers civilisé. Les principes exprimés dans sa constitution reconnaissent dans les autres une paternité évidente. »

M^{sr} Vital analyse ensuite les idées des journaux dévoués aux loges ; il donne des extraits nombreux et décisifs de la *Familia Universal*, de la *Verdade*, du *Pelicano*, du *Jornal do Commercio* et s'écrie : « Pourrions-nous rester muets, les bras croisés en face de pareilles tentatives dont notre troupeau risque d'être la victime ? Ne serait-ce pas faire preuve de lâcheté ? ne trahirions-nous pas ainsi la cause de Dieu ? Tant qu'une goutte de sang coulera dans nos veines, nous

1. *La Réforme religieuse*, tome III, page 388.

2. Brochure maçonnique publiée à Rio quelques jours après la consécration épiscopale de M^{sr} Vital.

aurons à cœur de vous défendre ; peu nous importe, le bonheur ou l'adversité, la paix ou la guerre, la vie ou la mort, nous voulons le salut de vos âmes. »

La lettre pastorale contient une quatrième partie du plus haut intérêt pour l'intelligence de ce récit : l'évêque y réfute la théorie de l'*exequatur* ou *placet* que les souverains d'Europe opposèrent si souvent aux décisions de la cour de Rome. Les feuilles maçonniques l'invoquaient contre les ordres épiscopaux les concernant ; elles prétendaient n'avoir pas à s'y soumettre, ces ordres n'étant que l'application des bulles pontificales qui n'avaient pas obtenu le *placet impérial*. M^{sr} Vital se voyait obligé pour la première fois de s'attaquer à un usage très en faveur à Rio. Il aurait pu passer ce point sous silence ; il eût supprimé un argument dont ses ennemis devaient plus tard se servir pour lui aliéner les membres du gouvernement que sa conduite énergique étonnait déjà et irritait. Sa conscience lui commandait d'aller jusqu'au bout de son devoir ; il le fit sans violence, uniquement préoccupé de fournir des preuves théologiques et de droit canon. Dans l'histoire il trouvait un argument sans réplique. Le *placet* aboli par Jean II en 1487, ne fut rétabli qu'en 1765 par Pombal ; dans l'intervalle, les bulles *In eminenti* de Clément XII¹ et *Providas* de Benoît XIV² furent acceptées et promulguées dans le Portugal et ses colonies.

En terminant, l'évêque condamnait la *Verdade*, en interdisait la lecture sous peine de péché grave, recommandait à ses prêtres d'éclairer les fidèles sur la question maçonnique, et déclarait excommuniés *ipso facto*, les membres des confréries affiliés aux loges. Ceux-ci devaient, sous peine d'exclusion immédiate, rompre avec la Franc-Maçonnerie.

Cette lettre pastorale fit un bruit énorme. Pour la première fois un évêque osait, dans un acte public, prendre corps à corps la société toute-puissante que tant d'autres

1. 27 avril 1738.

2. 18 mars 1751.

redoutaient ou flattaient. Il la montrait sous son vrai jour, la dépouillant de ses oripeaux hypocrites ou grotesques et l'exposant en pleine lumière. Dans ce pays où l'union officielle de l'Église et de l'État était encore intime et dont le gouvernement tenait le clergé dans des chaînes dorées, attaquer les sociétés secrètes, c'était s'exposer à de redoutables représailles. M^{sr} Vital le savait : nombre d'hommes politiques étaient affiliés aux loges ; il pouvait supposer que le vicomte de Rio Branco, premier ministre et grand-maître de l'Orient du *Lavrado* ne lui pardonnerait pas cette manifestation courageuse.

De fait, en haut lieu, on la jugea intempestive et inquiétante pour la paix publique. Le président de la province de Pernambouc, Henrique Pereira de Lucena, franc-maçon de marque, envoya à l'évêque une lettre confidentielle. Il le priait de rapporter plusieurs de ses prescriptions, notamment celle qui obligeait les prêtres à instruire les fidèles des idées et de l'impiété des loges. Il désirait voir cesser une campagne de presse et de paroles jugée sans doute dangereuse par lui. Ses préoccupations avaient augmenté du jour où l'évêque non content de parler lui-même et de faire parler son clergé, avait distribué des feuilles volantes et des petites brochures en grand nombre, le tout à ses frais, dans le but évident de pénétrer de ses enseignements les plus pauvres et les plus ignorants.

Cette demande formulée en un pareil moment, ressemblait fort à un ordre de capituler. M^{sr} Vital dédaigna de répondre. Un autre souci que celui de sa dignité lui dictait encore cette attitude. Il ne voulait pas qu'on pût se servir à Rio de sa lettre pour le prendre en défaut et provoquer un mouvement politique contre lui. Son ambition ne s'étendait point au delà des limites de son diocèse et il se fût fait un scrupule de lancer tout l'épiscopat brésilien dans une lutte à laquelle les circonstances n'obligeaient peut-être pas partout d'une manière uniforme. Mais il avait donné le bon exemple au sens le plus élevé du mot : le mandement du 2 février en avait suscité d'autres. L'archevêque de Bahia, les évêques

de Marianna et de Diamantina tinrent à éclairer leurs diocésains et publièrent des lettres analogues. Tous furent surpassés par le vaillant évêque du Para, M^{sr} de Macedo Costa. Son instruction pastorale est datée du 25 mars 1873 et forme une brochure de 102 pages in-8°. Il y examine la Franc-Maçonnerie sous le triple aspect : moral, religieux et social. Une documentation contrôlée venant à l'appui d'idées de grande envergure, une vivacité d'expressions et un souci du détail topique, mirent le sceau à la renommée de savoir et d'éloquence d'un prélat auquel ses compatriotes ont justement décerné le nom de Jean Chrysostôme du Brésil.

La prudence de M^{sr} Vital fut mise à une nouvelle épreuve quelques jours après la réception de la lettre du président de Pernambouc.

Le 15 février, le ministre de l'Intérieur, Joao Alfredo Correa de Oliveira lui envoyait une longue épître que nous tenons à citer presque en entier, car elle jette un jour curieux sur la mentalité d'un grand nombre de Brésiliens à cette époque; on y verra les illusions dont se berçaient les hommes d'État eux-mêmes et leur souci d'accorder des idées inconciliables.

« Que Votre Excellence me permette de lui parler avec la franchise que nous nous devons entre amis et que les circonstances exigent.

« Je suis très inquiet au sujet de la question maçonnique. Je vois malheureusement que l'action du temps n'a rien modifié; je crains que les manifestations de résistance et la résolution que Votre Excellence a prise persistent et troublent l'ordre public dans cette province. Je crains aussi que Votre Excellence ne soit portée par la suite à étendre à toutes ses confréries de province les mesures qu'elle a prises pour beaucoup d'autres, et quand cela arrivera, Dieu sait ce qui en résultera. Je prévois que Votre Excellence aura contre elle presque toute la population de Recife, animée par les adhésions qui arrivent des provinces et excitée par d'autres moyens d'opposition.

« Je regrette les motifs de conscience que Votre Excellence invoque pour accomplir ces actes qui ont soulevé tant de clameurs et j'ai le plus ferme désir de ne pas me trouver en désaccord avec elle sur les mesures qui me sont demandées et que je devais donner; mais sa position est très difficile, car, d'après notre droit, ne peuvent être exécutées dans l'Empire des bulles qui n'ont pas reçu le *placet*.

« J'ai entendu l'opinion de personnes non suspectes, d'évêques, de prêtres respectables. Ils reconnaissent tous que Votre Excellence est dans la ligne de conduite tracée par les règles canoniques; mais ils estiment que l'application faite jusqu'à ce jour pouvait être différente.

« Les journaux ont publié que je suis maçon et ils ne disent pas la vérité, parce que si j'ai été initié il y a quinze ans, j'ai paru seulement à trois ou quatre sessions et j'ai fait depuis tout ce qui était suffisant pour tranquilliser ma conscience de catholique. Je ne suis donc pas suspect lorsque je pense comme beaucoup d'autres que la Maçonnerie est innocente et bienfaisante à certains égards. Aussi, les sociétés qui sont dans ce cas et qui comptent dans leur sein des personnes notables et des plus influentes devraient bien ne pas être traitées avec une rigueur, qui, sans profit pour la religion, entraîne des désordres et le désaccord. Ces sociétés existent dans tous les pays catholiques; l'Etat les tolère, les évêques les laissent en paix malgré les prohibitions de l'Église.

« Notre constitution permet toutes les religions avec leur culte personnel ou public. Des sociétés composées d'étrangers s'organisent ici dans un but religieux différent du nôtre; elles y sont autorisées par le pouvoir civil, et fonctionnent librement. Devant ces faits, je ne comprends pas comment l'État pourrait interdire les sociétés maçonniques composées de catholiques, dont le but n'est pas contraire à la religion de l'Empire, et qui, à supposer qu'elles aient ce but, ne travaillent que dans le secret. Ce que dit Votre Excellence au sujet des confréries est exact; mais le pouvoir civil est compétent pour connaître de leur organisation;

d'ailleurs elles se gouvernent elles-mêmes, grâce à une sorte de compromis intervenu entre le gouvernement et l'Église. Aussi presque tous ceux que j'ai consultés doutent de la légitimité de l'acte par lequel vous en avez exclu les membres maçons; beaucoup même le nient.

« Jusqu'à ce moment, le gouvernement impérial n'a pas pris de décision. J'ai évité de le faire, par respect pour Votre Excellence à laquelle je porte comme à un évêque une grande estime. Mais je ne sais jusqu'à quel point je pourrai m'abstenir d'une intervention qu'on me demande et que les faits peuvent rendre indispensable et urgente.

« Aussi, pénétré d'une véritable émotion, je viens demander à Votre Excellence de prendre les mesures propres à remédier à la situation; qu'elle modère son ardeur! Avec le temps, la réflexion, grâce à l'emploi de moyens sages, le gouvernement ne se verra plus dans l'obligation de conjurer les périls qui menacent l'ordre public. Votre Excellence obtiendra alors pacifiquement de son troupeau l'obéissance à ses conseils et à ses ordres. Le temps est un grand remède; telle mesure qui à une époque soulève des résistances et des clameurs générales, s'accomplit plus tard avec la plus grande facilité. Il y suffit souvent d'un seul geste, d'une seule parole.

« Je parle à Votre Excellence comme un fils obéissant, comme un ami dévoué. Mes sentiments sont désintéressés et ma lettre est une prière. J'ai, au reste, l'intime confiance que la prudence et le patriotisme de Votre Excellence seront à la hauteur des événements. »

M^{sr} Vital savait l'émotion causée à Rio par ses actes d'énergie; il s'était donc attendu à des ouvertures émanant des hautes sphères politiques. Sous des dehors affables, dans un style amical, la lettre du ministre de l'Intérieur contenait une menace très claire; mais l'évêque ne se trouvait plus en face d'une mise en demeure presque brutale; Correa de Oliveira n'était pas non plus Henrique de Lucena et le ministère n'avait point les mêmes moyens de se renseigner que possédait le président de Pernambouc. Une

réponse s'imposait. Elle parvint au ministre de l'Intérieur dans le commencement de mars, et dès les premiers mots il dut comprendre l'inutilité de ses efforts.

« Je vous remercie du fond de l'âme de la franchise et de la délicatesse que Votre Excellence a mises dans sa lettre; je lui demande la permission de lui soumettre, avec la même simplicité, la même ouverture de cœur, quelques courtes réflexions pour lui faire connaître mes sentiments, et non point pour plaider ma cause.

« Jamais je n'ai douté des embarras et des graves difficultés que la question maçonnique cause à Votre Excellence. Je les ai compris et mesurés dès que j'ai su les circonstances particulières dans lesquelles se trouve placée Votre Excellence. Vous êtes catholique, mais vous faites partie d'un ministère dont le chef est grand-maître d'un des deux principaux groupes maçonniques de l'Empire. J'ai donc parfaitement prévu l'ennui que doit éprouver Votre Excellence. Mais que devais-je faire en face du devoir?

« Depuis que je suis arrivé ici, voici, grâce aux menées des loges, le dilemme qui se pose pour moi : ou remplir mon devoir d'évêque en acceptant la lutte et passer alors pour imprudent, sans jugement (j'avoue qu'on est souvent ainsi à mon âge), ou fermer les yeux sur tout, transiger avec ma conscience et me résigner à n'être qu'un évêque négligent, pusillanime et coupable. Ce dilemme, les maçons eux-mêmes l'ont formulé de la sorte.

« Il me fallait prendre parti dans un sens ou dans l'autre et y conformer toute ma conduite.

« Aussi longtemps que j'ai pu le faire, sans me rendre coupable devant Dieu, j'ai évité de me prononcer. Mais enfin je me suis vu dans la dure nécessité de choisir; j'ai opté par devoir pour la première partie du dilemme.

« Eussé-je quatre-vingts ans, et quelques jours seulement à vivre, je ne trahirais pas les devoirs de mon auguste mission; cette obligation n'est-elle pas plus pressante pour moi qui ai peut-être une longue carrière à fournir? Quelle terrible perspective, Excellence, que celle d'un long épis-

copat honteux et criminel, parce que faible et lâche!

« Je suis persuadé que Votre Excellence en contresignant le décret de ma nomination, estimait que je serais un évêque vraiment catholique, soucieux de mes devoirs; sans quoi, vous vous seriez refusé à le faire.

« Si la Maçonnerie s'était contentée de travailler dans ses loges, secrètement, ainsi que le dit Votre Excellence, aucune difficulté ne serait survenue; mais, pour provoquer l'évêque, elle a créé un journal, qui m'a prodigué l'insulte, niant les dogmes de notre sainte religion, comme le prouve ma lettre pastorale du 2 février. Puis les maçons ont levé le masque et publié les noms de leurs adeptes, qui épiaient la conduite de l'Église dans les confréries où ils étaient nombreux.

« Je ne suis pas allé troubler les maçons dans leurs loges; je suis resté dans les limites du droit canon dont je suis le gardien. Je n'ai pas précisément affaire avec les maçons, mais bien avec les confréries. Je ne prétends pas détruire la Maçonnerie; les monarques eux-mêmes, hélas! n'y arrivent pas; seul Dieu le pourrait. Je désire seulement que les confréries réalisent la fin pour laquelle elles existent.

« Vraiment, la Maçonnerie devrait être plus logique avec elle-même. Puisqu'elle ne veut pas connaître l'Église (elle le crie très haut), qu'elle mette au moins de l'à-propos dans ses attaques; que ses affiliés sortent de l'Église et en laissent le soin à ceux qui s'honorent d'être ses fils obéissants.

« Certes, les confréries vivent d'après des statuts approuvés par les deux pouvoirs spirituel et temporel, mais le premier seul leur confère un caractère religieux sans lequel, de l'avis de tous, elles seraient des sociétés purement civiles. Votre Excellence excusera ma franchise, si je lui dis qu'en matière religieuse, le pouvoir temporel est radicalement incompétent.

« Votre Excellence me permettra de ne pas discuter les opinions d'évêques et de *prêtres* qui estiment qu'on peut se

dispenser d'appliquer les Bulles condamnant la Maçonnerie.

« Malgré le refus du *placet*, la Maçonnerie a été plusieurs fois condamnée pour de nombreuses raisons que je me ferai un plaisir d'exposer à Votre Excellence dans une autre occasion. Je me bornerai à lui rappeler la condamnation portée contre elle, là même où elle est tolérée, par le Souverain Pontife Pie IX, dans l'allocution du 25 septembre 1865. Cela suffit à un catholique.

« La Maçonnerie, Excellence, a remué ciel et terre, rédigé protestations et appels, mis en jeu tous les moyens en son pouvoir pour me décourager. Mais j'ai reçu de nombreuses lettres d'adhésion, couvertes de milliers de signatures de laïques et j'ai pour moi la meilleure et la plus nombreuse partie de ma ville. Aussi, confiant dans la justice de la cause que je défends et dans les sentiments religieux de Votre Excellence, j'ai jusqu'ici gardé le silence; mais votre lettre m'a prouvé que me taire plus longtemps serait porter préjudice aux intérêts de l'Église.

« La lettre de Votre Excellence, si je l'ai bien comprise, m'avertit d'avoir à modifier la ligne de conduite suivie par moi jusqu'ici; dans le cas contraire, les décisions du gouvernement pourraient m'être défavorables.

« Il m'en coûte de croire que la main qui, il y a quelques mois signait ma nomination, se décide à signer aujourd'hui des décisions de guerre contre moi.

« Si une pareille éventualité devait se produire, je prierais Votre Excellence, en qualité d'ami, de préparer de suite un décret d'exil ou de prison, car l'appui prêté à la Maçonnerie par le gouvernement impérial ne me fera point reculer d'un pas et conduirait infailliblement à de lamentables conflits.

« Il y a là une question de vie ou de mort pour l'Église du Brésil. J'ai le devoir de lutter au prix des plus grands sacrifices. Sans doute, je procéderai toujours avec beaucoup de calme et de prudence; mais céder, ou même arrêter ma marche en avant m'est impossible.

« Si Votre Excellence ne peut consentir à m'appuyer, si ma résistance doit donner lieu à des conflits, il est temps encore

de conjurer la tempête. Pour cela je ne vois qu'un seul moyen : je demande au gouvernement impérial et au Saint-Siège de me faire rentrer dans mon couvent le plus tôt possible.

« Je ne crois pas cependant que cette solution avance les affaires du gouvernement. Si j'étais homme politique ou plus avancé en âge, je pourrais prédire d'imminentes et dangereuses perturbations pour le Brésil. La prudence de nos hommes d'État ne réussira pas à les éviter. Mais je me réserve d'en parler personnellement à Votre Excellence quand l'occasion me sera donnée de la rencontrer.

« Je prie Votre Excellence de me pardonner ma très grande franchise. Dans ce moment, je ne m'adresse pas au ministre de l'Intérieur, j'écris confidentiellement à un ami ; je lui dois la vérité entière et sans voile. La question est trop importante, trop haute pour agir autrement. »

Cette lettre admirable nous découvre l'âme tout entière de celui que ses compatriotes devaient bientôt surnommer *l'Athanase du Brésil*. La calme énergie, la vue très nette du devoir et de ses conséquences, une liberté de parole tout évangélique, l'humilité d'un vrai fils de saint François, les plus belles qualités s'y trouvent réunies. Une âme aussi trempée ne pouvait reculer, sans se mentir à elle-même, devant les plus formidables obstacles. La forfanterie n'était pas le fait de M^{sr} Vital, il sut le montrer en soutenant sans faiblir l'effort de la tempête qui allait bientôt s'abattre sur lui. On aura remarqué l'annonce de troubles et de bouleversements politiques qui répondaient chez lui à une préoccupation patriotique et religieuse.

L'Internonce Sanguigni l'avait prié de lui communiquer les détails de la lutte entreprise à Recife ; le prélat s'empressa de l'instruire de tout ce qui était de nature à contrebalancer les influences contraires dont les meilleurs diplomates ne savent pas toujours se garder. De sa résidence de Petropolis¹, l'Internonce lui écrivait pour l'encou-

1. Ville de 5.000 habitants, située à 55 kilomètres de Rio, dans une région beaucoup plus saine.

rager et lui indiquer certains travaux dont l'exécution lui paraissait urgente. M^{sr} Vital n'avait pas attendu cette invitation pour doter notamment son diocèse d'un petit séminaire assez vaste pour contenir le nombre d'élèves qui augmentait sensiblement et qu'il tenait à former à une vie d'étude et d'apostolat trop peu en honneur, pensait-il, à Pernambuco. Surtout, il désirait offrir à Dieu un groupe de prêtres zélés, instruits, sincèrement attachés à Rome et à leur évêque; en eux il trouverait une aide puissante dans sa lutte contre la libre pensée envahissante. A Olinda, les restes d'un vieux monastère bénédictin lui avaient paru susceptibles d'être facilement adaptés à cette destination; il en avait parlé à l'Internonce qui lui répondait le 20 janvier.

« Je fais les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que le divin Rédempteur donne à Votre Excellence les meilleures consolations et les plus grandes prospérités. Ce divin secours ne saurait arriver plus opportunément que dans les circonstances actuelles : on confirme en effet la nouvelle inattendue de l'explosion de la bombe jetée dans les rangs de la Maçonnerie et qui l'a tout émue. Votre Excellence me dit avoir été poussée à cet acte par obligation de conscience ; je n'ai donc rien à répliquer. Maintenant que les hostilités sont ouvertes, il faut se préparer à tout, et organiser une défense énergique et prudente : elle doit s'accomplir toutefois avec beaucoup de modération et de persévérance. Donc : calme, activité sans imprudence et prières nombreuses ; Dieu nous donnera son aide et sa grâce.

« Conformément à ce que je vous disais dernièrement, j'ai écrit de suite au R^{me} Père Abbé Général des Bénédictins, dans le but d'obtenir cession d'une partie de son monastère et d'y ouvrir un petit séminaire. Quand ma lettre partit pour Bahia, l'Abbé Général arrivait à Rio que je venais de quitter pour me rendre à Petropolis. Je n'ai pas encore reçu de réponse ; peut-être ma missive n'est-elle point parvenue à destination, peut-être aussi n'a-t-on pas voulu me répondre par un refus. Mais un envoyé de l'Abbé est venu me voir : il m'a déclaré que la partie du monastère que nous sollicitons

est en ruines, si bien que l'Académie en est partie, la jugeant inhabitable; le gouvernement aurait été obligé d'y dépenser beaucoup d'argent. Je n'ai donc pas renouvelé ma demande auprès de l'Abbé Général; je le ferai cependant si vous le désirez. Mais je ne vous conseille pas de faire des dépenses chez les autres; il vaut mieux achever la maison que le gouvernement vous a offerte.

« Don Diego Andrea m'a remis la lettre de change de Votre Excellence et m'a demandé, aussitôt l'encaissement opéré, d'inscrire au livre des Oboles la somme de 1.500.000 reis ¹, que votre dévouement filial et celui de vos diocésains offre à l'auguste prisonnier du Vatican.

« Vous savez peut-être que nous avons failli perdre notre bon ami don Diego; il a été frappé d'une congestion cérébrale et a même demandé les derniers sacrements; grâce à Dieu, il est aujourd'hui hors de danger; mais, sur l'ordre des médecins, il doit observer un repos complet, surtout ne pas s'occuper d'affaires.

« Votre constant dévouement et votre affection pour le Saint-Père vous donnent droit à obtenir des nouvelles à son sujet. Je suis heureux de vous assurer de sa bonne santé; mais il est entouré de difficultés; les cris de mort et l'insulte retentissent chaque jour sous ses fenêtres. La persécution bat son plein, mais nous avons espoir dans le triomphe de notre cause. »

M^{re} Vital avait aussi formé le projet d'établir un séminaire exclusivement réservé à l'étude de la théologie; au début de mars 1873, il en inaugurerait les cours; il y avait apporté l'esprit de méthode qui le caractérisait et entendait qu'une discipline rigoureuse, dont il avait observé les bienfaits en France, y fût établie pour tous sans distinction. Les jeunes clercs s'y étaient assujettis sans trop de difficulté; la paternelle bonté de leur évêque avait su leur épargner un changement trop brusque avec des habitudes séculaires au Bré-

1. 4.166 fr. 25 environ de notre monnaie. Le real (reis au pluriel) a la valeur d'un quart de centime français.

sil. L'usage voulait, paraît-il, que les séminaristes eussent la liberté d'aller en cours de classes visiter leurs parents, même éloignés, sans autre motif que celui de l'affection filiale. M^r Vital avait trop le respect d'un sentiment dont il était tout pénétré lui-même pour se risquer à le blâmer; mais il voyait dans ces sorties fréquentes un obstacle sérieux à l'éducation de ses futurs prêtres. Il y coupa court en n'autorisant qu'une sortie par an à l'époque des vacances, laissant d'ailleurs toute latitude aux séminaristes pour écrire aux membres de leur famille.

Il poursuivait en même temps son projet d'établissement d'un petit séminaire; les objections de l'Internonce ne l'avaient pas découragé et il continuait de négocier en ce sens. Ses travaux importants et la lutte entreprise contre les loges ne lui avaient pas permis de commencer la tournée pastorale de son vaste diocèse. M^r Sanguigni sur sa demande s'était de nouveau entremis et lui écrivait le 11 février :

« Depuis que vous avez lancé une bombe dans le camp ennemi, je crois m'apercevoir que les choses prennent meilleure tournure. Ce qui est surtout consolant, c'est la façon dont se comportent votre clergé et tous ceux qui ont gardé intacts les idées de religion et de justice.

« Mais il est nécessaire de mettre beaucoup de prudence, de modération et de calme en une affaire très délicate par elle-même; le démon travaille évidemment avec tous ces gens-là contre le bien que nous essayons de faire. On observe ici, à ce sujet, la plus grande activité. Le ministre, nombre de députés et de gens de distinction se sont engagés dans cette lutte. Confiez-vous donc en la divine Providence.

« Et maintenant, il me paraît utile que vous choisissiez une portion de votre diocèse et que vous y commenciez avec quelques prêtres choisis par vous, la visite pastorale. Votre vicaire général l'avait déjà fait avant votre arrivée; vous lui confieriez l'administration d'Olinda. Cette visite aurait pour avantages : d'abord de remplir une partie de votre charge; ensuite, vous seriez reçu partout en triomphe, soyez-en certain; votre influence grandirait; enfin ce bon exemple de

pasteur zélé confondrait vos ennemis et les ferait réfléchir.

« Si Votre Excellence voyait à ce projet des difficultés à cause de l'approche du carême qui l'oblige à la résidence, qu'elle n'hésite pas cependant, car je lui accorde toutes les autorisations et dispenses nécessaires; d'ailleurs, vous reviendriez pour les cérémonies de la semaine sainte dans votre cathédrale. Après, vous pourriez continuer votre visite pastorale.

« J'ai prévu un autre cas; vous devez emporter de l'argent pour secourir les pauvres et donner votre appui à certaines œuvres. J'ai eu une longue conférence à ce sujet avec le ministre, et je puis vous assurer qu'il est tout prêt à vous faire tenir une certaine somme.

« Par le même courrier, je vous envoie la réponse bien tardive du R^me Père Abbé Général touchant votre demande d'acquisition d'une partie de son monastère. Il s'est informé de votre projet d'institution ecclésiastique. Attendons la suite. »

L'Internonce observait les événements de Rio; la distance énorme qui sépare la capitale d'Olinda, la difficulté des communications et les rapports inexacts ou mensongers déversés autour de l'envoyé de Pie IX n'étaient pas faits pour lui donner une idée bien nette de ce qui se passait à cinq cents lieues de là. Il ne soupçonnait pas toute l'étendue des difficultés au milieu desquelles se débattait l'évêque; celui-ci se voyait obligé de rester à Recife pour parer aux nouvelles attaques qui ne manqueraient de se produire; bientôt il allait se trouver entraîné si loin dans la guerre antireligieuse qu'il ne pourrait songer à quitter la province de Pernambouc. Dans une lettre datée du 27 février, il faisait part de ce contretemps à M^{sr} Sanguigni.

« Je ne trouve pas de mots pour vous remercier de l'intérêt que vous prenez à cette question vitale pour l'Église du Brésil. L'avenir de notre pays et de la religion serait souverainement triste, si l'impiété parvenait à remporter la victoire.

« Je méditerai et pèserai l'idée d'une visite pastorale: je pense qu'elle aurait en effet d'excellents résultats. Mais elle

est irréalisable pour le moment. Que Votre Excellence me permette de le lui dire franchement : l'exécuter dans les circonstances présentes serait aller au devant d'un effet diamétralement opposé à celui que vous avez en vue.

« Les ennemis de l'Église ont multiplié leurs efforts pour me chasser d'ici, il leur suffirait que j'allasse à Olinda ¹, ils chanteraient victoire. Mon départ d'ici est le plus vif de leurs désirs.

« En lisant la lettre de Votre Excellence, il m'a paru que vous me croyiez découragé. Il n'en est rien. Dieu merci, j'ai pour moi la majorité de la population, tant à Recife qu'en province. Chaque jour, je reçois des feuilles d'adhésion, couvertes de milliers de signatures de mes fidèles. Je sors presque tous les jours, je traverse les rues les plus populaires et les plus fréquentées de la ville, et je n'ai encore été l'objet d'aucune insulte ; au contraire, tous me félicitent. Je serais bien découragé si j'avais cédé. Il me semble que les nouvelles vous arrivent bien dénaturées. Je suis entouré de pièges : nombre de ceux que la justice et la charité obligent à aider leur évêque, s'acharnent à l'embarrasser, à le compromettre. Il m'en coûte d'avoir même à le penser, mais c'est la pure vérité.

« Je suis intimement convaincu de la nécessité d'une visite pastorale. Votre Excellence peut croire qu'aussitôt terminées la réforme et la fondation de deux séminaires, j'en ferai ma principale préoccupation. Mais je suis obligé de la remettre au mois d'août. Et d'abord, je travaille à installer mon petit séminaire ; les intérêts de cette maison réclament absolument ma présence ; ensuite, le séminaire de théologie va bientôt ouvrir ses portes ; j'ai des changements à y faire et ma présence est nécessaire pour veiller à l'exécution de mes ordres. Enfin toutes les confréries ne m'ont pas encore répondu et plusieurs d'entre elles changent à tout instant leur façon d'agir ; ma présence dans la capitale est donc

1. Olinda est situé, nous l'avons dit, à sept kilomètres au nord de Recife ; de cette ville sans importance, éloignée du centre des affaires, M^r Vital ne pouvait efficacement gouverner son diocèse.

absolument nécessaire et la situation réclame de ma part des soins personnels.

« Comme je ne puis pas profiter en ce moment de la faculté que m'offre Votre Excellence, je la remercie de tout cœur du secours pécuniaire dont elle me parle; quand je commencerai ma visite pastorale, je vous prierai de dispenser le ministre de l'Empire de cet envoi d'argent, car j'ai fait vœu de pauvreté et j'ai accoutumé de distribuer aux pauvres tout ce qui ne m'est pas absolument nécessaire; d'ailleurs, en ma qualité de pauvre frère mineur capucin, je dois me contenter de peu.

« Toutefois, puisque Son Excellence le ministre de l'Empire est si bien disposé en faveur de l'Église et de ce malheureux diocèse, veuillez lui demander d'attribuer la somme qu'il me destinait à l'achèvement et à l'amélioration des locaux de mon petit séminaire. En l'y engageant, vous lui ferez rendre un éminent service à la religion.

« Je passe à un autre sujet. Les maçons de Recife sautent de joie depuis l'arrivée du paquebot, le 22. Le gouvernement impérial, disent-ils, leur donne gain de cause; Votre Excellence et Son Excellence le ministre de l'Empire m'auraient fait des reproches. Ils annoncent qu'une personne bien informée (ils la nomment et nous la connaissons vous et moi) leur a montré des lettres que d'accord, avec le ministre, vous m'auriez écrites pour m'obliger à céder. Insensés! Combien ils se trompent! Ils ignorent donc que Votre Excellence est le digne représentant de l'immortel Pie IX qui a plusieurs fois condamné la Maçonnerie, m'a fait jurer, avant ma consécration, que *jamais je n'avais été maçon, que je condamnerais toujours les doctrines hérétiques des maçons et que je prémunirais contre elles les âmes confiées à ma vigilance*¹. Croient-ils donc que Votre Excellence aurait oublié le grand acte qu'elle m'a fait accomplir, au point de me reprocher de l'avoir observé? Laissons-les à leur illusion.

1. Les mots soulignés le sont de la main de M^{sr} Vital.

« Je poursuivrai mon chemin avec prudence et calme, selon les conseils de Votre Excellence. Mais je suis disposé à mourir mille fois plutôt que d'abandonner mon siège épiscopal, à moins que le Souverain Pontife ne me l'ordonne; mais dans les circonstances actuelles ce n'est guère probable, je n'y puis songer. »

L'évêque et l'Internonce étaient à ce moment d'accord sur la question maçonnique; ils ne devaient pas l'être jusqu'au bout; l'habileté diplomatique de M^{sr} Sanguigni ne fut pas toujours à la hauteur des circonstances. Cette appréciation est d'autant plus méritée qu'à Rio on se défiait peu de lui; si la distinction de ses manières et sa bienveillance lui avaient conquis de nombreuses sympathies, les hautes sphères gouvernementales ne semblaient pas redouter une fermeté que les événements devaient bientôt mettre en défaut.

A Recife, M^{sr} Vital se trouva au commencement de mai en face d'une difficulté d'un nouveau genre; pour la résoudre, il dut imposer des ordres et le fit avec un rare bonheur d'expressions et un choix d'arguments qui dénotaient chez lui une science approfondie du droit canon.

Joaquim Francisco de Faria était doyen et possédait un bénéfice ecclésiastique important. Il avait pris l'habitude d'y résider aussi peu que possible, laissant à des subalternes le soin de le gérer. L'évêque lui rappela l'obligation de la résidence, et reçut une réponse qui loin de le satisfaire le contraignit à parler haut et ferme. Au lieu d'obéir sans murmurer, le doyen instituait une discussion sur les droits respectifs des évêques et de l'État dans la question des bénéfices: aux termes de sa lettre, l'Église n'avait pas la part très belle, elle devenait l'humble servante d'un gouvernement qui pouvait lui imposer les bénéficiers indignes dont la principale qualité était l'adresse du courtisan. Francisco de Faria allait jusqu'à se prévaloir de sa dignité de maître de l'Ordre du Christ pour se dispenser d'assister aux réunions du Chapitre de la cathédrale.

Dès le lendemain, 8 mai, M^{sr} Vital, dans une longue lettre

réfutait ses étranges prétentions. Il lui rappelait le décret : *Omnes divina*, du concile de Trente, qui détermine les causes de dispense pour les bénéficiers et lui prouvait qu'aucune ne s'appliquait à son cas.

« Vous dites que l'Ordinaire ne peut refuser la collation des bénéfices aux candidats indignes ou incapables. Au Brésil, de nos jours, plus d'un évêque s'est vu obligé de refuser les candidats présentés par l'État. Si le gouvernement donne *l'exequatur* aux permissions accordées par l'Ordinaire aux bénéficiers, c'est qu'il est administrateur des biens de l'Église; mais cela n'indique nullement que le ministre puisse autoriser le bénéficié à quitter la résidence. Soutenir le contraire serait admettre l'absorption de l'Église dans l'État. Prétendre, comme vous le faites, que les ministres ont le droit de commander à l'Église en une matière religieuse, c'est confondre les deux pouvoirs, ou plutôt soumettre l'Église à l'État. Vous n'ignorez pas que ces doctrines ont été condamnées par le Syllabus. Vous devez donc vous munir d'une dispense du Saint-Siège si vous désirez résider hors de votre bénéfice, et puisque vous n'en avez pas à me présenter, rendez-vous sans retard là où vous appelle votre devoir. »

Les diverses lettres qu'on vient de lire rendent mieux qu'un récit d'historien la signification de certains actes de l'évêque d'Olinda; en l'entendant parler, on sent qu'il agit. Le mot chez lui, si expressif, si ardent qu'il fût, rendait la pensée intégrale et le désir de la faire passer dans la vie pratique; sa phrase, très portugaise d'allure, vive par conséquent et imagée, ne renfermait pas de mots inutiles. Si vraiment *le style, c'est l'homme*, on peut affirmer que M^{sr} Vital mettait au service d'une foi profonde et d'un amour sans bornes du devoir, un esprit lucide que le détail inutile n'attirait pas, et qui cherchait de suite la gloire de Dieu en toutes ses déterminations. Il n'est pas sans doute de plus grand éloge; mais le récit des événements auxquels il va être mêlé, dont souvent il sera la victime, prouvera que cet éloge n'est pas exagéré.

CHAPITRE IX

L'ÉMEUTE A RECIFE. — L'INTERVENTION DE PIE IX.

(8 mai — 29 mai 1873.)

Les francs-maçons de Pernambuco se savaient soutenus à Rio comme ils avaient l'appui du président de la province et pouvaient aller de l'avant sans crainte d'être désavoués. Ils en profitèrent sans tarder.

Un nouvel acte épiscopal dont le bruit courut à travers la ville sans qu'on ait su pourquoi, acheva de les exaspérer. Les fraternités des *Tiers Ordres de Saint-François et de Notre-Dame du Mont-Carmel étaient entièrement remplies de francs-maçons*¹; le mandement du 2 février les concernait pour le moins autant que les confréries; elles avaient cependant refusé de se soumettre. Leur situation plus exclusivement religieuse ne leur permettait pas de recourir à l'État et les hommes politiques avaient aussi moins intérêt à soutenir des groupements qui ne possédaient pas, dans l'administration temporelle de l'Église, une autorité aussi grande que les confréries. Les fraternités invoquèrent certains privilèges dus à la bienveillance du Saint-Siège. A les entendre, elles jouissaient d'une autonomie presque complète; l'évêque ne pouvait rien décider à leur sujet sans instructions spéciales de la Cour de Rome; par cette manœuvre, elles espéraient gagner du temps et profiter des

1. Ces mots ont été écrits et soulignés par M^{er} Vital dans son rapport du 18 décembre 1875.

troubles suscités par les confréries révoltées. Si, comme on le prévoyait, le gouvernement intervenait dans l'affaire, elles seraient comprises dans une solution qui leur donnerait gain de cause.

M^{sr} Vital possédait à un très haut degré l'idée de justice; il se fût fait un scrupule de violer un droit acquis, même au prix de la destruction de ses projets, et rien ne prouve mieux son désir d'observer les conseils prudents de l'Inter-nonce que la lenteur qu'il mit à régler cette affaire.

Dans les premiers jours de mars, il écrivit à Pie IX et lui exposa l'état de la question; il redisait sa lutte avec les confréries et demandait des pouvoirs spéciaux pour agir contre les Fraternités, au cas où le Pape les déclarerait régies par le droit commun.

Pour la première fois, Rome était officiellement saisie par l'évêque d'Olinda; le ministère Rio Branco l'avait précédé dans cette voie, mais sans franchise et avec une hésitation qui dénotait ses craintes pour l'avenir; en attendant, grâce à la *Verdade* et à la propagande anticléricale des libres penseurs, l'hypothèse émise par M^{sr} Vital dans son homélie du 27 allait se réaliser.

Le président de Pernambouc avait accordé les libertés les plus étendues à ses amis des loges. Chaque jour, les frères . . . tenaient des réunions sur les places publiques de Recife; des orateurs d'une éloquence douteuse rachetaient leur peu de talent par la violence de leurs attaques contre l'évêque, les catholiques, les Jésuites, les Sœurs de Charité, etc. Il va sans dire que les membres francs-maçons des confréries se distinguaient par leur zèle et leur assiduité. Les conférenciers dans leur ardeur n'hésitaient pas à faire entendre que la parole était insuffisante à résoudre le problème posé par don Vital; l'emploi des armes deviendrait bientôt nécessaire.

Ces conseils d'anarchie faisaient remonter à la surface les passions mauvaises qui dorment aux époques de calme; la lie de la population devenait maîtresse de la rue et les gens paisibles terrorisés n'osaient se montrer. Le soir du

14 mai, une bande de francs-maçons, sûrs de l'impunité et suivis d'une troupe d'hommes peu recommandables, se dirigea vers la chapelle des Jésuites. L'autel avait été orné pour les exercices du mois de Marie; les portes étaient ouvertes pour laisser entrer les fidèles désireux d'assister à la prédication. Les énergumènes de la libre pensée envahirent la chapelle et la mirent à sac; la chaire fut brisée, les confessionnaux, la table de communion renversés, les tableaux, les statues, y compris celle de la Très Sainte Vierge, furent jetés à terre, piétinés, mutilés; la décoration disparut et certains objets précieux passèrent de ce sanctuaire au domicile des voleurs. Ce premier acte de vandalisme mit en goût les émeutiers; pénétrant dans le collège, ils le mirent en coupe réglée. Les élèves chassés des classes furent dispersés, jetés dehors. Les religieux, arrachés de leurs chambres, subirent les plus indignes traitements; frappés à coups de bâton, ils reçurent l'ordre de garder le silence sur les menées maçonniques; l'un d'eux était gravement malade et couché; un misérable, enfonçant la porte de sa chambre, le poignarda dans son lit.

Cette première victoire remportée contre des adversaires sans défense, les francs-maçons voulurent profiter du zèle de leur troupe et la conduisirent sans tarder à l'assaut de l'imprimerie de l'*Unido*. C'était le seul journal catholique de Pernambouc; il méritait la haine des sectaires dont il fustigeait les chefs en des articles nerveux et documentés; les frères. . . savaient la sympathie de l'évêque pour cette vaillante feuille; la détruire c'était le frapper du même coup en lui enlevant une de ses meilleures armes. La librairie, les ateliers de typographie subirent le même sort que la chapelle des jésuites; les livres, des paquets de journaux furent entassés, les émeutiers y mirent le feu; puis ils se dispersèrent, hurlant à travers les rues des menaces contre les catholiques et le clergé. Ils arrivèrent devant le collège des sœurs de Sainte-Dorothee, proférant des injures contre les religieuses. Ils criaient bien haut que l'évêque aurait son tour; peu après, en effet, une partie de la bande se présenta

devant le palais de la Soledade ; la porte principale fut enfoncée. C'était le soir, M^{sr} Vital fit éclairer tous les appartements et voulut aller au-devant des énergumènes dont quelques-uns très excités le menaçaient de leurs armes. La police jugea alors le moment venu d'intervenir. Les officiers invités à rétablir l'ordre s'y étaient refusés jusqu'à, laissant entendre qu'ils n'étaient pas les maîtres de la situation : leur inaction était commandée. Le premier coupable que tous les honnêtes gens accusaient, le président de Lucena, ne parut pas à une heure où sa présence devenait cependant nécessaire : il porte devant l'histoire la responsabilité de crimes qu'il pouvait empêcher.

La police s'était pourtant opposée à l'entrée des émeutiers dans le collège des sœurs de Sainte-Dorothee ; leur grande influence laissait entrevoir des représailles populaires, et si l'évêque fut épargné, il le dut à la même considération ; on craignait que dans la bagarre, sa vie ne fût mise en danger ; le président donna l'ordre de disperser ses amis et complices : un meurtre l'eût obligé à des explications nécessairement embarrassées ; le gouvernement de Rio aurait trouvé son zèle maçonnique encombrant et ne se serait fait aucun scrupule de le désavouer.

M^{sr} Vital ne fut pas étonné de ce déchaînement de fureur ; mais sa tristesse ne fut que plus vive en constatant l'inutilité de ses conseils. Il se rendit au collège des pères jésuites et leur prodigua les marques de sympathie et de bonté ; il tint à voir spécialement le religieux si lâchement poignardé et baisa ses plaies.

Quatre jours après, il adressait aux habitants de Recife une lettre débordante d'indignation et de douleur.

« Les événements néfastes qui ont si profondément ému, ces jours-ci, notre paisible population, et mis l'effroi chez les honnêtes gens, nous font un devoir d'élever la voix ; nous voulons vous dire l'angoisse qui étreint notre âme de pasteur et de patriote. Pasteur soucieux des intérêts spirituels de cette cité, nous sommes obligé de reprocher leur faute à nos fils égarés qui, dans un moment de vertige,

oubliant toutes les lois divines et humaines, violant le précepte de l'hospitalité si cher à nos ancêtres, sont en un instant retournés à la barbarie.

« Nous avons le droit de dire aussi que les lamentables scènes du 14 mai sont inouïes dans les fastes de l'histoire de notre belle et généreuse province; elles n'appartiennent qu'aux époques d'anarchie et ne se produisent que dans les pays livrés à la propagande révolutionnaire.

« Du moins, nous avons vu avec joie la population chrétienne de notre cité manifester son horreur des inqualifiables excès accomplis par une poignée d'insensés; nos fidèles n'ont cessé de nous témoigner leurs sentiments d'affection et de filiale obéissance.

« Oh! Pernambouc, ma patrie bien-aimée! Laisseras-tu encore couler dans tes rues le sang innocent? souffriras-tu que tes enfants indignes portent une main sacrilège sur les élus du Seigneur? Nous avons vu les ruines accumulées par ces modernes iconoclastes. Il ne leur suffisait pas d'insulter dans des écrits immondes notre Mère du ciel, ils ont poussé l'impiété jusqu'à briser ses images vénérées.

« Qui eût pu croire que des descendants des vieilles et chrétiennes familles, des Pernamboucains qui s'appellent Joao Fernandez Vieira, André Vidal de Negreiros, Felipe Camarao et Henrique Dias pousseraient l'audace jusqu'à profaner la statue de la Vierge Immaculée, gardienne de leur enfance et patronne de l'Empire?

« Que vont penser de cette façon de pratiquer l'hospitalité les gouvernements français, italien, anglais et péruvien dont les nationaux furent aussi odieusement maltraités? Pourquoi persécuter ces hommes voués à l'ingrate et dure besogne de l'éducation de nos jeunes compatriotes? Quels crimes ont-ils commis? Leurs ennemis haïssent sans doute leurs vertus? Mais alors cette haine atteint nos pères dans la foi qui nous ont précédés sur cette terre du Brésil, devenue grâce à eux prospère et chrétienne. Elle nous atteint nous, les évêques, dont la vie est consacrée à défendre cette foi; nos prêtres fidèles et courageux y sont exposés. Et nous le

voyons bien chaque jour. Ne s'attaque-t-elle pas aussi à nos mères ; elles nous ont fait baptiser ; nous avons appris de leur bouche les premiers éléments de la religion.

« Si nos ennemis ont des accusations à formuler contre leurs victimes de ces jours derniers, qu'ils s'adressent aux autorités de notre pays. Sommes-nous jamais allés troubler les protestants dans leurs temples et les *filis de la veuve* dans leurs officines ?

« Pour vous, enfants fidèles de l'Église, éloignez-vous des séducteurs dont les paroles mensongères ne vous apporteraient, sous couleur de patriotisme et de liberté, que troubles et désordres. Appuyez-vous sur l'autorité légitimement constituée. Dans la crise que nous allons traverser, c'est le devoir imprescriptible de chacun de soutenir le principe d'autorité qu'une main mystérieuse s'efforce d'anéantir.

« Nous voulons remercier nos diocésains pour les innombrables marques d'adhésion qu'ils nous ont adressées ces jours derniers ; nous en recevons chaque jour, sans distinction d'âge et de condition. Ce merci tout cordial s'adresse en particulier aux représentants de notre assemblée provinciale. »

L'encouragement le plus précieux pour M^r Vital lui était venu de ses collègues dans l'épiscopat. Successivement, l'archevêque de Bahia, les évêques du Para et de Marianna lui avaient écrit pour le féliciter de sa conduite à l'égard des confréries. Le chapitre de sa cathédrale et le clergé de la ville, avaient, dans une assemblée solennelle, voté une adresse assez longue toute de respect et de soumission. A Rio, le parlement avait entendu le député Tarquinio de Souza Amarantho et le sénateur Candido Mendes de Almeida soutenir la cause de l'évêque. Les sentiments du dernier orateur étaient bien connus ; il n'avait jamais caché son aversion pour les sociétés secrètes. Dans son grand ouvrage de droit ecclésiastique, il disait : « La Franc-Maçonnerie est l'ennemie implacable du christianisme et tous ses efforts tendent à le détruire. Le clergé portugais et brésilien, en s'initiant à

cette retoutable association, donne des signes de corruption grandissante qui prouve chez lui une absence déplorable d'esprit chrétien et ecclésiastique. La révolte contre l'Église et le Saint-Siège démontre la vérité de notre assertion. La manière dont cette société répand son abominable doctrine en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne autorise la façon de procéder du Saint-Siège à son égard. Ceux qui doutent de sa haine contre l'Église sont des naïfs ou ont intérêt à entretenir cette naïveté chez les autres¹. » Le 10 mars, il développait cette pensée à la tribune du sénat; on l'écouta avec l'attentive curiosité qui s'attache toujours à un sujet important traité avec éloquence. Mais la solution était prévue d'avance : le ministère reçut une approbation complète de ses idées exprimées par les ministres de l'Empire et de la guerre; il pouvait marcher sans crainte d'être arrêté par les scrupules parlementaires.

L'émotion causée à Pernambouc par les événements du 14 mai avait cependant fait sortir le président Pereira de Lucena de sa torpeur voulue. Il avait adressé au gouvernement un exposé des faits d'où sa responsabilité était soigneusement dégagée; l'évêque, par contre, était désigné comme le premier auteur de troubles et de violences rendus inévitables par son injuste parti pris à l'égard des confréries. Le rapport du chef de la police de Recife était conçu à peu près dans les mêmes termes. Les victimes devenaient les coupables par un procédé habituel aux loges et que les catholiques de France connaissent bien; l'on eut dès lors la certitude que les meneurs dont tout le monde prononçait les noms ne seraient pas inquiétés. L'avenir justifia cette prévision.

Ce fut dans ces circonstances douloureuses que parvint au palais de la Soledade le bref *Quaquam dolores* de Pie IX, en réponse aux éclaircissements demandés par M^{sr} Vital. Cet acte pontifical a fait couler des flots d'encre au Brésil; l'importance extrême qui lui fut de suite attribuée

1. *Direito Ecclesiastico*. Introduccão, pag. CCCLVII.

et que justifiaient ses principales dispositions, fournit un prétexte à un redoublement d'attaques de la part des journaux maçonniques. Nous tenons à le citer en entier ; la conduite de l'évêque d'Olinda nous apparaîtra plus noble que par le passé.

« Bien que Nos souffrances aient été portées au plus haut point, Vénérable Frère, par l'exposé que vous Nous avez fait des ravages accomplis chez vous par le virus de la maçonnerie qui a réussi à envahir jusqu'aux pieuses confréries et entièrement corrompu quelques-unes d'entre elles, Nous devons louer la confiance qui vous a fait verser dans Notre cœur la grande tristesse que vous a causé cette affaire. C'est là une vieille peste que l'Église a aussitôt condamnée et dénoncée, mais en vain, aux peuples et à leurs souverains menacés par elle. Dès l'année 1728, Clément XII dans son encyclique *In eminenti* du 28 avril, se plaignait « que de tous côtés on laissât se propager des sociétés vulgairement appelées Francs-Maçons, qui réunissaient par un serment mutuel, étroit et secret, sous couleur d'honnêteté morale, des hommes de toute religion et de toute secte » ; il demandait qu'on veillât soigneusement sur eux « pour que ce genre d'individus ne pénétrât pas comme des voleurs dans les maisons, ou comme des renards ne vint détruire la vigne ». Il condamnait leurs réunions, quelque nom qui leur fût donné ; il ordonnait à tous les fidèles de « ne pas communiquer avec eux sous peine d'excommunication encourue par le fait même sans autre déclaration » ; seul le Souverain Pontife, sauf à l'article de la mort, pourrait en absoudre.

« Benoît XIV, son successeur, inséra cette lettre au Bullaire, et l'expliqua plus amplement par son encyclique *Providas* du 16 mars 1751 ; il y confirmait les décrets et les peines portées par son prédécesseur. Mais cette société néfaste grandit sans cesse, se divisant en plusieurs sectes, qui adoptèrent des noms différents, mais étaient unies par une communauté d'opinions et de crimes ; bientôt, répandue de tous côtés et puissante, elle sortit de ses antres, se produisit au dehors et démontra aux clairvoyants combien les

gardiens d'Israël avaient eu raison de la condamner. Il est évident en effet par ses livres d'enseignement, ses règlements et ses actes, qu'elle a pour but de détruire la religion catholique, partant la chaire de saint Pierre, centre de l'unité ; elle veut renverser toute autorité humaine légitime, rendre l'homme absolument libre, le délivrer même des lois du sang, et l'abandonner à ses seules passions.

« L'esprit satanique de cette société apparut surtout, à la fin du siècle dernier, dans la Révolution française qui bouleversa le monde entier et fit prévoir une dissolution complète de la société humaine, si l'on ne brisait la force de cette secte abominable. Aussi Pie VII, de sainte mémoire, par son encyclique *Ecclesiam*, en date du 13 septembre 1821, exposa aux yeux de tous l'esprit, la malice et le danger de ces sociétés, et renouvela avec plus de sévérité la condamnation et les peines spirituelles portées contre elles par ses prédécesseurs ; ces mesures furent ensuite confirmées par Léon XII dans ses lettres apostoliques *Qua graviora* du 13 mars 1826, et par Nous-même dans notre encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846. Aussi, après ces ordonnances répétées de l'Église, et renforcées par de graves sanctions, après la publication des gestes et des convents de ces sociétés, après les troubles, les calamités, les meurtres innombrables causés partout par elles, et dont elles ne rougissent pas de se glorifier dans leurs écrits, il ne semble rester aucune excuse pour ceux qui leur donnent leur nom.

« Cependant, considérant que ces sectes néfastes ne découvrent leurs secrets qu'aux hommes dont l'impiété se prête à les recevoir ; qu'elles exigent de leurs adeptes un très rigoureux serment ; que par ce serment elles les engagent à ne jamais et en aucun cas dévoiler aux non-affiliés ce qui concerne cette société ou même à ne pas communiquer aux membres des grades inférieurs ce qui regarde les grades supérieurs ; que ces sectes se cachent sous le voile de la bienfaisance et du secours mutuel et sous couleur de bonté trompent facilement les ignorants et les im-

prudents; Nous avons pensé qu'à l'égard de ces fils prodigues, dont vous déplorez la perte, Vénérable Frère, Nous devons employer les moyens de miséricorde, afin qu'attirés par cette douceur, ils sortent de leurs funestes errements et reviennent à l'Église leur mère dont ils sont séparés.

« Aussi, Nous souvenant que Nous remplaçons celui qui est venu appeler non pas les justes, mais les pécheurs, Nous avons songé à suivre l'exemple de Notre prédécesseur Léon XII. Nous suspendons pour une année entière, à partir de la promulgation de Notre lettre, la réserve des censures encourues par ceux qui ont donné leur nom à ces sectes; Nous leur accordons de pouvoir être absous par tout confesseur qui fera partie du groupe des confesseurs approuvés par les Ordinaires des localités où demeurent les affiliés. Mais si ce remède tout de clémence n'arrache pas les coupables à leur vie déjà criminelle et à leur faute très grave, Nous voulons, qu'au bout de cette année, réapparaisse aussitôt la réserve des censures que Nous confirmons à nouveau de Notre autorité apostolique; Nous déclarons en outre qu'aucun des adeptes de ces sociétés n'est exempt de ces peines spirituelles, qu'ils arguent de leurs bonne foi ou de l'honnêteté apparente de ces sectes; tous sont également exposés au péril de damnation éternelle, tant qu'ils restent attachés à ces sociétés.

« De plus, Nous vous donnons plein pouvoir pour procéder selon la sévérité des règles canoniques contre ces associations spirituelles qui ont si honteusement souillé leur esprit dans ce commerce impie; vous les dissoudrez et en fondez d'autres qui répondront à l'esprit de leur institution.

« Dieu veuille que la vue de la perversité de ces sociétés auxquelles n'ont pas craint de s'affilier tant d'hommes décorés du nom de chrétien; le souvenir des anathèmes dont elles furent plusieurs fois frappées par l'Église; la connaissance de la bonté du Saint-Siège à l'égard des prodiges les ramènent dans la voie du salut, préserve de la ruine nombre d'âmes et vous enlève toute obligation d'user de

sévérité. Nous le demandons à Dieu dans une ardente prière, Nous le recommandons à votre zèle pastoral et supplions à cet effet tous Nos fils dans l'erreur.

« Et parce que Nous étendons ces souhaits à tous les diocèses de l'Empire, affligés des mêmes maux, Nous désirons que vous communiquiez cette lettre à vos Vénérables Frères, pour que chacun d'eux applique à son peuple ce qui vient d'être dit. Nous implorons la divine clémence, pour qu'elle Nous accorde l'objet de Nos désirs et de Nos soucis ; pour attirer le secours de Dieu et les faveurs célestes, et comme gage de Notre grande bienveillance, nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérable Frère, et à tout votre diocèse, la Bénédiction Apostolique. »

Ce bref parvint au palais de la Soledade le 22 juin. L'évêque se préoccupa aussitôt de le mettre à exécution et le 2 juillet il l'adressait à son clergé, avec ordre de le lire au prône de la grand'messe. Il y avait ajouté une lettre pastorale qui était une exhortation à profiter de l'indulgence du Souverain Pontife.

« A peine, disait-il, les faux prophètes, habilement masqués sous les apparences d'une mensongère orthodoxie, avaient-ils surgi au sein de notre troupeau, prêchant des doctrines contraires à la foi catholique et des principes impies, que nous élevions la voix pour préserver nos fidèles du poison de l'hérésie.

« Nous nourrissions l'espoir qu'après notre cri d'alarme et l'avertissement paternel tombé de nos lèvres, les apôtres de l'erreur cesseraient de la répandre. Il n'en fut pas ainsi. Redoublant d'ardeur et d'activité, ils s'attaquèrent à toutes les vérités chrétiennes.

« Tenu de préserver nos fidèles de la contagion, nous avons tenté l'application des remèdes énergiques mis par l'Église à notre disposition. Nous avons frappé, c'est vrai, uniquement en vue de redonner la santé.

« Sans perdre de temps, nous fîmes à l'Auguste Chef de l'Église la peinture des maux qui affligent notre troupeau ; nous lui décrivions avec une religieuse exactitude les moyens

employés par nous pour atteindre jusqu'à sa source le mal déjà si grand.

« Dans les sentiments d'une complète obéissance nous attendions la parole du Vicaire de Jésus-Christ pour modeler sur elle notre conduite. Elle nous est parvenue. Entendez-la avec toute votre âme, c'est la parole de Dieu, sortie de la bouche de son Interprète. »

Il ajoutait en guise de conclusion :

« Voilà une réponse sans réplique possible à ceux qui, par une incompréhensible aberration, prétendaient la maçonnerie brésilienne exempte des multiples condamnations fulminées par l'Église, et qui niaient les droits pourtant inaliénables des évêques sur les corporations religieuses.

« Le manteau élastique de la *bienfaisance*, de la *philanthropie* et du *secours mutuel*, qui cachait dans ses larges plis les *enfants de la veuve* au Brésil, le voile d'apparente *piété* qui masquait les prétendus *amis de l'humanité*, leur permettant les pires manœuvres contre le trône et l'autel, sont déchirés par la main du Chef de l'Église catholique.

« O vous qui, semblables à l'enfant prodigue, avez déserté le foyer paternel, abandonnant vos frères dans la foi, nous vous en supplions, revenez à votre Père. Rompez vos liens d'iniquité et jetez-vous dans les bras du Sauveur. »

Dans un dernier paragraphe, M^{sr} Vital accordait à tout prêtre approuvé pour entendre les confessions le pouvoir d'absoudre des censures encourues par les francs-maçons pendant une année à partir de la promulgation du bref *Quanquam dolores*; toutefois, l'administration des autres sacrements était subordonnée aux règlements qu'il avait naguère adressés à ses curés.

Les évêques du Brésil reçurent chacun un exemplaire du Bref et en assurèrent la publication.

Les organes maçonniques ne s'embarrassèrent pas de l'acte pontifical ; pour eux, l'évêque d'Olinda avait forcé la main à Rome, le pape n'avait entendu qu'une voix et la décision était partielle. Au reste, peu leur importait ; leur but avoué étant l'anéantissement du christianisme, ils se déclaraient

heureux d'avoir encouru les foudres de l'Église, ils n'en mourraient pas et continueraient leur œuvre antireligieuse. La logique, il est vrai, ne brillait pas dans ces commentaires qui voulaient être spirituels; s'ils reprochaient à Pie IX et à M^{sr} Vital leur intolérance, c'est que le Bref les ennuyait et les inquiétait dans leur propagande.

La conduite de M^{sr} Vital recevait une approbation complète. Il avait agi dans la plénitude de son droit, observant rigoureusement les règles canoniques après l'emploi prolongé des mesures de douceur. Il n'était devenu sévère que par justice et à regret; aussi ne fut-il pas étonné de l'acte miséricordieux de Pie IX levant pour un an la réserve des censures encourues; l'évêque lié par les bulles pontificales ne pouvait user d'une faculté qui n'appartenait qu'au Pape. Il voulut espérer que l'amour tout paternel du Vicaire de Jésus-Christ adoucira certains cœurs aigris par des mesures sévères, mais justes. Le Bref reprenait les arguments qu'il avait lui-même développés dans ses mandements et leur donnait ainsi plus de force encore et d'autorité; les adeptes des loges que la haine n'aveuglait pas entendraient-ils l'appel du Pasteur suprême et consentiraient-ils à courber filialement la tête sous la main du prélat qui redevenait ce qu'il eût toujours voulu rester : le héraut de la miséricorde? Force lui fut bientôt de constater l'inutilité complète des efforts tentés dans ce sens. Il le note dans un rapport à Pie IX. « Les francs-maçons n'ont guère profité de la clémence du Saint-Père. Voici même comment ils en ont abusé. Le grand-maître de l'Ori ∴ bénéd ∴ (Saldanda Marinho) le 21 janvier 1874 écrivait : La Franc-Maçonnerie n'accepte point, elle rejette même la suspense temporaire des hostilités, parce que celle-ci sera toujours une honte pour celui qui l'a accordée et pour celui qui l'accepte. Les francs-maçons n'ont pas à se repentir. Celui qui abjure est un infâme qui n'a pas conscience de son devoir, un lâche stupide qui a peur de la punition éternelle pour une faute qu'il n'a pas commise, un misérable qui se vend aux ultramontains pour un gain sordide. »

Quand le délai fut expiré, les feuilles maçonniques entonnèrent un chant de triomphe. « Il y a dix-huit jours, écrivait la *Fraternidade*¹ à la date du 20 octobre 1874, qu'est arrivée la limite fixée aux francs-maçons pour se réconcilier avec l'Église de Rome. Pas une seule abjuration n'est venue tacher les pages brillantes des annales maçonniques. Et la Curie, qu'a-t-elle fait ? Elle a reculé, elle a avoué sa faiblesse, son impuissance, son néant en face d'une poignée de braves qui constituent la vieille garde de la civilisation et qui, aux menaces pédantes des célèbres carlistes, répondent avec le courage des convictions sincères, avec la fermeté des vrais croyants. Tout reste dans le statu quo. Les foudres du Vatican n'ont plus de pouvoir sur les débris des anciens préjugés. Les confréries restent maçonnisées; notre Vén. . : est président des confréries de Sao José et du Saint-Sacrement; la maçonnerie y compte une majorité compacte. Pourquoi Monseigneur n'exécute-t-il pas les ordres de la lettre *Quanquam dolores*. Allons, Monseigneur, ça ne peut pas continuer. Choisissez : ou Christ ou Bélial, ou catholique avec Pie IX ou juif avec la Franc-Maçonnerie. »

M^{sr} de Lacerda avait fait preuve d'une déplorable faiblesse à l'égard des confréries de son diocèse; il lui en eût sans doute trop coûté de s'attaquer à des personnages politiques très en vue, et qu'il laissait parader aux offices religieux, quoiqu'ils fussent francs-maçons notoires. Il était allé plus loin : l'*Apostolo* portait en sous-titre son nom; cette excellente feuille se trouvait être ainsi l'organe de l'évêché, pour les communications d'allure politique. Vers la mi-mars 1874, le nom du prélat disparut au grand étonnement des catholiques. La *Familia* en profita pour plaisanter cruellement le timide prélat : « L'évêque de Rio a fait rayer son nom du titre de l'*Apostolo*. Il a montré en cela un certain courage, le courage qui lui fait combattre le Grand Maître du *Lavrado*, en abandonnant la procession

1. Journal libre penseur de Céara.

de la Passion. Voilà l'homme de la bravoure réfléchie : aussi les confréries de la Cour ¹, composées en grande partie de francs-maçons, ne sont pas encore interdites. L'évêque fuit les processions comme il fuit les fêtes que préside Rio Branco. Il garde ainsi les interdits pour une meilleure occasion. Quelle énergie, don Lacerda ! » Le même journal, le 16 septembre, enfonçait le fer dans la plaie : « Nous rappelons à don Lacerda que le délai accordé par Pie IX aux francs-maçons, pour se repentir de leurs péchés et renier leurs serments, est passé ; pas un seul maçon n'a abjuré ! Qu'il ait donc le courage de faire exécuter des bulles sans *placet*, qu'il expulse les maçons des églises. S'il ne le fait pas, il avouera qu'il s'est trompé à l'origine et que la raison lui est venue. Soyez franc, don Lacerda. N'hésitez pas. Ne permettez pas qu'on vous accuse d'abandonner et de fuir lâchement vos collègues après les avoir encouragés. Mais il paraît que la conscience de l'évêque de Rio commence à s'affranchir de la lourde influence de Rome. Est-ce vrai, don Lacerda ? Nous n'osons le croire. Enfin que Dieu l'éclaire ! Et tout ira pour le mieux. »

Le *Jornal do Commercio* de Rio Grande do Sul publiait de son côté la note suivante : « Hier a pris fin le délai marqué par le Diocésain, pour l'abjuration de la foi maçonnique. Le peuple maçonnique de cette province a donné à cet ultimatum l'attention qu'il méritait : il l'a lu, s'en est moqué et a continué comme si rien n'était arrivé. L'apostasie n'a pas eu lieu. » Les journaux de cette province avaient précédemment publié une résolution de la loge Hon .°. et Humani .°. ; les francs-maçons s'y déclaraient fiers des attaques dont ils étaient l'objet et refusaient avec indignation la faveur qu'on leur proposait.

A Recife, la *Verdade* le prit tour à tour sur un ton plaisant et colère ; le Bref était voué, disait-elle, à un insuccès désastreux pour les ultramontains et l'évêque, en le provo-

1. On désignait ainsi la ville de Rio parce que la Cour Impériale y résidait politiquement parlant.

quant, avait causé plus de dommage à sa cause que tous les efforts réunis de la maçonnerie.

La *Verdade* devait avoir malheureusement raison pendant quelque temps. Il est à croire que le zèle personnel de M^{sr} Vital avait réussi à ramener au bercail toutes les âmes égarées de bonne foi ; seuls les sectaires incorrigibles et les gens que l'intérêt retenait au sein des loges avaient refusé de se rendre à son appel. Le Bref *Quanquam dolores*, disons-le, n'eut aucun résultat à ce point de vue. Il fallait autre chose que des paroles pour toucher les obstinés. Un grand exemple devenait nécessaire ; il allait être fourni au peuple de Pernambouc, à la capitale de l'Empire, dans la personne même de l'évêque d'Olinda.

CHAPITRE X

LE RECOURS DE LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT. L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE.

(29 mai — 12 juin 1873.)

On a vu avec quelle patience M^{sr} Vital avait attendu la réponse des confréries à sa circulaire du 28 décembre. Quelques-unes donnaient l'exemple d'une insoumission dangereuse par l'influence dont elles jouissaient. Entre toutes, la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale de Santo Antonio à Recife, se distinguait par une lenteur qui dénotait une mauvaise volonté évidente. Du palais de la Soledade, elle avait reçu, annexé à la circulaire, l'avis suivant que lui transmettait le curé de la paroisse, Antonio Marques de Castilho. « Nous savons avec certitude qu'Antonio José da Costa Ribeiro est franc-maçon en même temps que membre de la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale, il tombe sous la peine de l'excommunication lancée à différentes reprises par les Papes; aussi nous vous ordonnons, sans perdre de temps, d'aller trouver le président de ladite confrérie et, en notre nom, de lui dire d'exhorter charitablement et instamment ce confrère d'abjurer cette secte condamnée par l'Église. Si malheureusement il refuse de se rétracter, qu'il soit immédiatement expulsé du sein de la confrérie; car les excommuniés doivent être exclus de ces institutions. Il faudra procéder de même à l'égard de tout franc-maçon qui s'introduirait dans n'importe quelle con-

frérie de votre paroisse. Nous attendons des nouvelles de l'exécution de nos ordres. »

Le président réunit le conseil d'administration et lui communiqua l'avis épiscopal. Après une courte discussion, il fut décidé que le conseil n'avait pas à connaître de cette affaire; surtout il ne se reconnaissait pas le droit d'expulser un confrère en se basant sur les données fournies par l'évêque.

Cette fin de non-recevoir affligea M^r Vital; il voulut aller jusqu'au bout dans la voie de la douceur et le 9 janvier 1873 il adressait au curé un second avis plus pressant. « Nous voyons avec une grande douleur que plusieurs des membres de la confrérie du Saint-Sacrement malheureusement affiliés à la Maçonnerie, au mépris de nos charitables instances refusent d'abjurer et que cette confrérie ne veut pas se résoudre à les expulser, comme elle le devrait faire. Nous déplorons profondément une aussi flagrante désobéissance aux lois de la sainte Église, surtout parce qu'elle est le fait d'hommes qui se disent ses fils soumis et aspirent aux droits et privilèges des bons catholiques. Nous voyons ces pauvres âmes égarées fermer les oreilles à nos paternelles admonestations. Avant que nous leur appliquions les peines prévues par les saints Canons, veuillez tenter un nouvel effort, employer toutes les ressources de la charité, tous les moyens propres à ramener nos fils dévoyés entre les bras de la sainte Église, leur mère. Si cette tentative demeure sans résultat, faites-le nous savoir sans retard. »

Le curé de Santo Antonio n'ignorait rien des sentiments qui dominaient le conseil d'administration; il le savait lié aux loges; convaincu à l'avance de l'inutilité de sa démarche, il essaya, tout en obéissant à son évêque, d'un moyen terme qui, croyait-il, amènerait les deux partis à conciliation. Il suggéra au conseil l'idée d'une délégation composée des principaux membres de la confrérie et qui se rendrait au palais de la Soledade pour régler cette affaire avec le prélat. Il se heurta à un entêtement qui lui enleva sa dernière illusion; le conseil se plaignit du peu de temps qui

lui était laissé pour préparer sa réponse; cette feinte ne trompa personne; aussi le 13, il recevait une mise en demeure qui ne laissait place à aucune ambiguïté. « La confrérie du Saint-Sacrement, devra, dans les quatre jours à compter d'aujourd'hui, rendre réponse à l'avis que nous lui avons adressé le 9 courant, faute de quoi, elle sera censée refuser de se soumettre. »

Cinq jours après, la confrérie au complet se réunissait pour discuter le texte de la réponse qui avait été préparée à l'avance par le conseil. Le moment était solennel pour l'une des plus riches et des plus influentes confréries du diocèse; son sort allait se décider; car elle espérait bien profiter de sa puissance et des événements qui surgiraient plus tard pour amener l'évêque à un compromis; mais dans la circonstance présente, elle le voyait inflexible, aidé de son clergé et soutenu par l'opinion. Certains confrères auraient voulu céder; leur avis n'eut pas d'écho, la Maçonnerie était là toute-puissante et ne pouvait laisser échapper ce morceau de choix. La confrérie se lia de nouveau à elle par l'étrange procès-verbal qui clôtura l'assemblée et fut remis le jour même au palais de la Soledade.

« Le conseil d'administration a pris connaissance des avis à lui adressés les 12 et 13 janvier par le digne et vertueux prélat de ce diocèse. Celui-ci, dans son avis du 9 courant, exigeait à nouveau que la Confrérie chassât de son sein Antonio José da Costa Ribeiro, notoirement connu comme franc-maçon et tous ceux qui n'auraient pas abjuré cette secte. Votre Révérence sait que ces avis me furent remis les 12 et 13 et que je n'ai pu réunir la confrérie qu'aujourd'hui. Il est évident que je n'ai pas cherché à retarder cette réunion, que j'ai fait au contraire tout mon possible en ce sens, car il ne s'est écoulé que 24 heures entre le dernier avis et la mise en demeure que vous m'avez remise. J'ai été poussé dans ma hâte, par le sentiment de ma terrible responsabilité et la crainte de paraître manquer de respect à notre éminent évêque qui attendait une réponse dont l'importance n'échappera à personne.

« Après avoir justifié ma conduite personnelle, je prie Votre Révérence de prêter la plus grande attention au sentiment exprimé par le conseil sur l'ordre de notre illustre évêque.

« Le conseil a entendu dans le plus grand silence la lecture des ordres de l'évêché et a mûrement réfléchi malgré le court espace de temps qui lui était laissé et qui n'a pas permis de consulter et d'entendre même le tiers des membres compétents.

« En ces tristes circonstances, le conseil d'administration, profondément affligé et pénétré de douleur, se voit obligé de confesser humblement qu'il ne peut changer d'opinion sur l'ordre de notre illustre et vertueux évêque. C'est peut-être à tort; mais Votre Révérence reconnaîtra que tant que la vérité se manifeste clairement à notre esprit, parler d'après elle, c'est faire preuve de sincérité; agir autrement serait une hypocrisie préjudiciable à la société et condamnée par notre Père et Créateur Jésus-Christ.

« Le conseil n'obéit pas à des motifs étrangers en se décidant ainsi à enfreindre les ordres de notre digne et respectable évêque; elle le fait pour remplir un devoir sacré.

« Aussi, je demande à Votre Révérence, dont le zèle est bien connu, d'implorer le pardon du conseil qui, dans l'angoisse de son âme, ne croit pas devoir exécuter les ordres de notre vertueux prélat. Celui-ci ne verra en lui que vénération pour sa digne et noble personne. Certain que la bienveillance et la charité sont les vertus caractéristiques de notre illustre Pasteur, j'ai confiance que cette supplique sera bien accueillie. »

Le président qui rédigea et signa ce modèle d'éloquence verbale mérite de passer à la postérité. Il s'appelait : Galduino Antonio Alves Ferreira.

La réponse ne se fit pas attendre; quelques heures après l'envoi de ce document au palais de la Soledade, le conseil recevait par l'entremise du curé un pli contenant ces quelques lignes : « Sentence d'interdit. Frère Vital Marie Gonçalves de Oliveira. La confrérie du Saint-Sacrement de la

cathédrale de Santo Antonio de cette ville, refusant, après nos paternelles admonestations d'expulser de son sein certains membres qui ne veulent pas sortir de la Franc-Maçonnerie, société pourtant plusieurs fois condamnée par l'Église de Jésus-Christ, Nous, légitime Pasteur de ce diocèse, conscient de notre devoir, et en vertu de notre autorité épiscopale, lançons la peine de l'interdit sur la susdite confrérie et déclarons formellement que cette peine durera dans toute sa force jusqu'à rétractation ou élimination des confrères malheureusement affiliés à la Maçonnerie. » Le curé faisait en même temps connaître au conseil, le caractère exclusivement religieux de l'interdit. « C'est le cœur rempli de la plus vive douleur, que je vous adresse copie de la sentence d'interdit. Je dois vous prévenir en même temps que cette peine n'a rapport qu'à la partie religieuse de la Confrérie : les associés ne pourront paraître dans aucun office du culte avec les insignes de confrères. Ils ne pourront donc ni accompagner le Saint Sacrement ni assister en robe aux fêtes et réunions, ni même diriger les quêtes, revêtus de la chape ou de la robe, etc. ; mais, la confrérie conserve tous ses droits pour la partie temporelle ainsi que l'administration de ses biens. »

Les confrères avaient-ils espéré, par la longueur de la lutte, faire fléchir l'énergie de l'évêque ou pensaient-ils parvenir à un compromis? Peut-être. Il est plus probable encore que certains, irrités d'une situation compromettante devant le peuple, entendaient pousser M^{sr} Vital à des mesures extrêmes où son sang-froid sombrerait dans une imprudence momentanée mais irréparable. Ils avaient affaire à forte partie. Le piège fut éventé et la clause réservant les droits temporels de la confrérie indiquait clairement la pensée qui avait ici guidé l'évêque : Ne pas entrer en lutte inutile avec le gouvernement. Il faut croire toutefois que la majorité du conseil n'était pas composée de violents, car elle décidait de tenir une nouvelle réunion qui eut lieu le 20; le procès-verbal en était immédiatement porté au palais de la Soledade. Le ton était cette fois, moins onctueux ;

la menace s'y faisait jour sous certains prétextes légaux. « Le conseil d'administration, avant de réunir la confrérie et lui donner connaissance d'un fait aussi triste et aussi douloureux, vient respectueusement vous demander de vouloir bien lever un interdit qui lui paraît injuste et sans motifs.

« La confrérie, Monseigneur, a un compromis qui règle toute son existence; elle ne peut l'outrepasser, et doit l'observer pour prévenir les abus et surtout les empêcher de s'implanter : car ils seraient alors plus difficiles à extirper.

« Or ce compromis ne contient pas de motif d'expulsion de confrères pour le fait allégué par Votre Excellence. Ce serait donc violer la loi, rompre les liens fraternels qui nous unissent, et réduire à néant les droits et privilèges royaux accordés à tout confrère qui se verrait ainsi constamment menacé de perdre ce qu'il a acquis à son entrée parmi nous.

« Ceci dit, Votre Excellence sait que la Confrérie, patronne, maîtresse et propriétaire de l'Église et de ses biens (art. 168 du Compromis) a la stricte obligation de garder en lieu fermé les meubles et autres objets destinés au culte (art. 163 du Compromis); elle a la charge sacrée d'assister à la célébration de la Messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, ainsi qu'à tous les offices fixés par le Compromis; elle doit remplir cette charge avec zèle et dévouement. Par suite de l'interdit lancé par Votre Excellence, les confrères ne peuvent plus remplir ces devoirs sacrés; ils cesseront d'accomplir les actes de notre sainte religion, et ce sera un malheur pour chacun d'entre eux comme pour l'Église et le peuple de cette ville.

« Dans ces difficiles et tristes circonstances, le conseil vous présente avec respect ces considérations, et vous supplie de lever l'interdit dont les suites pourraient rejaillir sur de nombreux fidèles qui vivent tranquilles et bons chrétiens.

« Connaisant les exemples de charité et d'humilité dont notre sainte religion nous donne de si éloquents preuves

et que Votre Excellence nous a si vivement poussés à imiter, la Confrérie nourrit le ferme espoir que vous n'hésitez pas à examiner à nouveau la sentence d'interdit et que vous ferez grâce à la Confrérie du Saint-Sacrement.

« Le Conseil ne se rend pas lui-même auprès de Votre Excellence, craignant que vous ne voyiez dans cette démarche un manque d'attention et de respect envers votre illustre personne. » Les quatre principaux membres du conseil avaient signé le procès-verbal ; c'étaient : Galdino Antonio Alves Ferreira, président ; José Rufino Climaco da Silva, secrétaire ; Manoel José de Bastos Mello, trésorier ; Miguel Archanjo Mindello, procureur général.

La dernière phrase ouvre un jour sur les véritables sentiments du conseil. Il ne voulait pas faire une démarche personnelle au palais de la Soledade ; la situation équivoque au milieu de laquelle il se débattait volontairement n'eût pu résister dans un tête-à-tête avec l'évêque. Trop de faits avaient prouvé chez M^{sr} Vital une influence à laquelle peu résistaient et le conseil tenait à mettre la confrérie le plus possible en dehors des négociations. Elle n'aurait qu'à écouter l'exposé plus ou moins fidèle des événements et à enregistrer une décision prise à l'avance. Il n'entre pas, certes, dans notre pensée de charger le conseil plus qu'il ne le mérite. La tempête que ses manœuvres ultérieures déchaînèrent sur le Brésil lui crée une responsabilité terrible qu'il serait déloyal d'augmenter par des réflexions d'ailleurs inutiles. Mais nous avons le devoir de dire que la lecture comparée des documents donne l'impression d'une mauvaise foi à peine dissimulée sous des formules mi-pieuses, mi-suppliantes.

Le soir même du jour où lui fut adressé ce procès-verbal, l'évêque répondait par la note suivante : « Nous déclarons au Conseil que nous lèverons très volontiers et avec empressement la sentence d'interdit lancée contre la confrérie du Saint-Sacrement, dès que les confrères maçons auront abjuré, selon leur devoir, ou qu'ils auront été éliminés de la confrérie. »

La discussion était close et le conseil se heurtait à une inflexibilité de principes qui l'avait d'abord étonné, l'irrita ensuite et lui inspira l'idée d'un recours à l'État. Il avait songé en premier lieu à s'adresser à certains députés et sénateurs aussi influents dans les loges qu'auprès du ministère; des négociations avaient même été entamées de ce côté. A Rio, on s'en émut. Le moyen sembla d'une efficacité douteuse; il sortait aussi trop évidemment des limites de la légalité, et risquait de fournir à l'évêque d'Olinda des arguments sans réplique; celui-ci aurait beau jeu pour reprocher à ses adversaires la crainte de se produire au grand jour et l'emploi de moyens extra-légaux. Le ministre de l'intérieur fit savoir au conseil que sa demande serait acceptée au cas où les personnalités politiques ne seraient pas mêlées directement à l'affaire. Le recours à la Couronne dans les formes déterminées par le Décret du 28 mars 1857 pouvait seul présenter des chances de succès.

La confrérie s'empressa de déférer à un conseil aussi utile à sa cause. Elle chargea le président Pereira de Lucena de transmettre son recours au ministre. L'envoi est daté du 10 février et dut parvenir à Rio à la fin du mois. Un autre courrier expédié le 13 mars renfermait un certain nombre de documents, tels que lettres échangées entre l'évêque et le conseil de la confrérie, procès-verbaux, sentence d'interdit, etc.; une nouvelle phase de la lutte allait se dérouler.

L'issue n'en était guère douteuse. Depuis plus d'un an, les journaux dévoués au ministère faisaient entendre des menaces à l'adresse de l'épiscopat. Dès avant la fête maçonnique du 3 mars 1873, alors que M^{sr} Vital n'était encore que professeur de philosophie au séminaire de São Paulo, le *Correio Paulistano*, organe de la loge .∴ America annonçait que le gouvernement était décidé à exiger des évêques un compte rigoureux de leur conduite; ceux du Para, de Céara, de Rio de Janeiro et de Rio Grande do Sul étaient particulièrement visés. Leurs voyages assez fréquents hors de leurs diocèses, inquiétaient, semble-t-il, le

vicomte de Rio Branco, et comme ils n'avaient pas pris la précaution de lui en demander à l'avance la permission, il entendait les rappeler au respect de cette formalité régalienne. Dans son zèle au moins apparent pour la prospérité de l'Église du Brésil, il préparait une circulaire, invitant les évêques à ne procéder à la nomination aux cures qu'après concours, et leur interdisant d'y mettre des étrangers. Le *Correio Paulistano* allait plus loin et découvrait l'Empereur en des termes où le respect pour la couronne n'avait rien à voir : « Tout ceci aura lieu parce que *l'homme de Saô Christovao*¹ veut que son voyage en Europe ait des suites dont l'ultramontanisme ne puisse se féliciter. »

Don Pedro II, deux ans auparavant, avait voyagé à travers le vieux continent. Des bruits singuliers couraient sur son compte à ce sujet. Nous devons en signaler un entre autres, car certains historiens y ont vu l'origine de la faiblesse coupable dont fit preuve l'empereur au cours du procès des évêques d'Olinda et du Para. A la fin de 1869, il fut reçu en audience particulière par Pie IX. Soucieux de sa liberté d'action, il était arrivé à Rome incognito et sous le nom de comte de X... Dans un but de conciliation difficilement explicable de la part d'un souverain aussi intelligent que bien élevé, il crut devoir, au cours d'une conversation sur les affaires d'Italie, conseiller au Pape la tolérance et un rapprochement avec Victor-Emmanuel. Pie IX fut vivement froissé d'une démarche aussi inconsidérée; et sur ce ton de bonhomie qui s'alliait si bien chez lui avec la sévérité, il lui dit : « Mon cher petit comte, vous n'entendez rien à ces choses, n'en parlons donc pas. » Don Pedro sentit vivement le reproche, et la rancune lui aurait inspiré, d'après certains écrivains, de lâcher la bride à la Maçonnerie brésilienne. En tous cas, et nous en avons donné tout à l'heure un exemple, les feuilles anticléricales escomptaient son irritation et l'on disait couramment à Rio l'Empereur disposé à

1. C'est-à-dire don Pedro II, né au palais impérial de São Christovão, appelé aussi S. Christovam.

faire payer à l'Église une intransigeance dont il avait éprouvé les effets.

Le recours de la confrérie du Saint-Sacrement étonna les juristes impartiaux et les journaux catholiques, l'*Apostolo* entre autres, se firent l'écho de leurs réflexions sévères. Ceux qui avaient conseillé ce recours prouvaient leur ignorance du code civil ou une confiance singulière dans la complicité de leurs futurs juges. L'illégalité en effet, malgré les précautions prises, était flagrante. Aux termes de la loi brésilienne, le recours, pour être recevable, 1° doit être formulé dans les dix jours qui suivent l'acte administratif portant atteinte aux droits du plaignant; 2° il doit être signé par un avocat au Conseil d'État; 3° en cas d'abus reproché à l'autorité ecclésiastique, le recours doit être d'abord adressé au métropolitain ou au Pape. Aucune de ces conditions n'avait été remplie. Plus de vingt jours s'étaient écoulés entre la sentence d'interdit et le recours formé par la confrérie; celle-ci ne s'était pas enquis, d'attacher à sa cause un avocat au Conseil d'État et, nous l'avons vu, l'autorité du métropolitain, du Pape, bien moins encore, ne l'avaient préoccupée en cette affaire.

L'exposé des motifs signé du président du conseil de la confrérie, est un curieux mélange de piété, de sophismes et d'accusations absurdes à l'égard de M^{sr} Vital. En voici quelques passages caractéristiques.

« Les ouailles de la capitale de Pernambuco vivaient dans la paix du Seigneur et ne pouvaient imaginer un réveil aussi violent que celui qui les a surprises. L'évêque diocésain, pasteur légal, voulut punir des fautes imaginaires; il a fermé les yeux sur ce qui se passe chaque jour autour de lui, et oublié de pratiquer la loi de notre sainte religion qui nous prescrit l'amour du prochain.

« Les causes qui l'ont déterminé sont diverses et quelques-unes peu connues.

« Tout d'abord, à en juger par les faits, nous voyons en lui un zèle outré pour les doctrines de la Curie romaine, uni à une véritable ignorance des droits de l'État qui lui

font croire qu'il est le représentant d'un pouvoir absolu, sans limites.

« Nous l'avons vu troubler la paix du peuple, vouloir chasser de l'Église un grand nombre de fidèles; ses actes nous semblent issus du désir de ressusciter les idées en vogue au moyen âge, époque éclairée surtout par les bûchers et dont les noirs cachots n'ont pu pour toujours tenir enfermés les élans de l'esprit et les impulsions de la liberté.

« Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est l'examen des doctrines développées par l'*Unido*, journal subventionné, par l'Évêque, publié sous son égide et dont les collaborateurs sont surtout les Pères Jésuites; ce sont aussi les articles du *Diario* de Pernambuco qui soutient nettement l'autorité souveraine du prélat dans toutes les affaires publiques.

« Nous n'inventons rien et nous n'attribuons pas au clergé des sentiments qu'il n'a pas. Tout esprit non prévenu voit clairement que le clergé de ce diocèse, serré, reconnaissons-le, autour de son chef, proclame sa prédominance sur la société civile, enseigne la désobéissance aux lois, nie le droit de *placet* reconnu par l'article 102, § 14, et déclare excommuniés les agents du pouvoir qui en affirment l'existence.

« Ainsi entouré des Jésuites et d'un clergé aveuglément obéissant, l'évêque en arrivera peu à peu à dominer l'élément civil; il occasionnera de graves conflits et sera la cause de désordres en ce pays.

« Les prétentions exagérées du clergé ont produit des scènes terribles; il suffit de parcourir les pages de l'histoire de France, d'Espagne ou du Portugal pour se sentir le cœur serré d'angoisse et affirmer la nécessité d'un effort vigoureux contre un pareil retour en arrière qui amènerait sûrement la guerre civile dans l'Empire.

« Depuis plusieurs mois, le bruit se répandait que sur l'ordre de l'Évêque les curés ne devaient pas donner les secours spirituels aux francs-maçons malades, tant qu'ils n'auraient pas abjuré. L'opinion prévient de suite les consé-

quences pour la paix de la cité, qui résulteraient de cette décision. Elle ne se trompait pas, d'autant que peu après, l'Évêque m'ordonnait d'expulser de la confrérie Antonio José da Costa Ribeiro, sous prétexte qu'il était franc-maçon, excommunié, et ne pouvait rester parmi nous qu'après avoir abjuré. »

Ferreira entre ensuite dans le détail des négociations que nous avons rapportées et se plaint amèrement du peu de temps laissé à la disposition de la confrérie pour examiner la demande de M^{sr} Vital.

« L'Évêque, dominé par un ultramontanisme outrancier, ne s'aperçoit pas qu'ordonner l'expulsion d'un confrère, parce qu'il est maçon, est contraire au Compromis qui règle les actes de la confrérie. J'ai donc le droit de désobéir à l'Évêque et devant l'abus commis par le Pasteur, j'ai recours, comme président, à votre autorité. Il est évident que l'Évêque empiète sur la juridiction temporelle, viole la loi et que sa sentence est injuste.

« Je ne sais si Costa Ribeiro est maçon; ce que je sais, c'est qu'il croit et professe la Religion catholique, apostolique et romaine. Il l'a toujours montré, comme confrère et comme président. En voulant le frapper, l'Évêque a agi avec une précipitation indigne de sa haute situation et qui ne révèle pas en lui les qualités que devrait posséder le chef d'un aussi important diocèse.

« Nous voyons en effet le Père Azevedo, excellent prêtre et franc-maçon, continuer à exercer ses fonctions sans qu'il ait abjuré; l'Évêque ne l'a ni excommunié ni suspendu.

« A Rio, l'Évêque de la Cour¹ n'a pas excommunié le prêtre Almeida Martins, il l'a seulement suspendu.

« Confiant dans la haute équité de Votre Majesté Impériale, assuré que la persécution inspirée par l'absolutisme d'un pouvoir étranger ne saurait triompher devant vous, je viens vous demander de déclarer nulle et non avenue de plein

1. C'était le titre porté par l'Évêque de Rio de Janeiro, capitale de l'Empire.

droit la sentence d'interdit lancée par l'Évêque d'Olinda contre notre confrérie; j'ai ainsi l'espoir que nous verrons fleurir en ce pays la paix, la liberté et le progrès incompatibles avec des Bulles qui n'ont pas de raison d'être. »

Les erreurs et les exagérations fourmillent dans ce document. Alves Ferreira devait être bien sûr de l'appui de ses amis de Rio pour oser rejeter ainsi sur l'Évêque toute la responsabilité d'une situation qu'il avait lui-même tant contribué à créer. Comment pouvait-il ignorer l'entrée de Costa Ribeiro dans la Franc-Maçonnerie? *La Verdade*, bien placée pour être renseignée, avait publié son nom dans les listes d'adeptes des loges. Costa Ribeiro n'avait pas protesté dans une question où son honneur était cependant engagé; au reste il ne cachait pas ses véritables sentiments et se faisait gloire de son titre de maçon. S'il n'y avait quelque chose de pénible dans cette étrange alliance de la dévotion et des pires doctrines, on serait tenté de rire en lisant le brevet si complet de catholicisme décerné à ce confrère par son président.

Alves Ferreira croit triompher lorsqu'il parle des abbés Almeida Martins et Azevedo; il a la victoire facile. M^{sr} Vital possédait une autre trempe de caractère que M^{sr} de Lacerda. Il ne se croyait pas tenu d'imiter dans son indulgente faiblesse l'évêque de Rio; parvenu à la limite des concessions légitimes, il avait exécuté les ordres des Papes en déclarant excommunié le maçon obstiné.

Le cas de l'abbé Azevedo est complètement dénaturé par Alves Ferreira. Ce prêtre s'était rendu au palais de la *Soledade* sur l'invitation de l'évêque; la conversation s'était prolongée et le prêtre avait été vaincu par la science et la bonté du prélat. Il avait abjuré entre ses mains; des considérations d'ordre personnel avaient empêché M^{sr} Vital de rendre publique cette abjuration; il lui suffisait que l'opinion connût par ses actes antérieurs son intention formelle de frapper les prêtres révoltés. *L'Unido* avait fait savoir que l'abbé Azevedo était en communion d'idées avec son évêque et continuait légitimement l'exercice de son ministère pasto-

ral. Nous avons d'ailleurs sur ce point la parole de M^{sr} Vital ; dans son rapport à Pie IX, il déclare formellement avoir intimé l'excommunication aux prêtres qui s'étaient refusés à lui obéir ; on a vu que deux seulement lui résistèrent.

Le ministère Rio Branco n'était pas difficile sur la qualité des arguments ; sans doute il n'en avait pas le choix et l'occasion était trop tentante pour le Grand-Maitre du *Lavradio* de brimer un évêque courageux pour qu'il ne la saisît pas avec empressement après l'avoir provoquée.

Le ministre de l'Empire auquel ressortissaient les affaires ecclésiastiques « nomma une commission de trois conseillers d'État, tous trois francs-maçons, pour étudier la matière », dit M^{sr} Vital. C'étaient le vicomte de Bom Retiro, le marquis de Sapucahy et le vicomte de Souza Franco. Le premier fut chargé du rapport.

L'œuvre de la commission est assez longue, car elle comprend, en dehors des documents annexes, 40 pages grand in-8°. Elle débute par une réflexion d'ordre général qui constitue une preuve nouvelle de l'intime union existant alors entre l'Église et l'État au Brésil.

« La section comprenant la grande importance de ce recours, en saisissant la haute portée, et désirant mettre en regard dans toute leur réalité les actes d'un prélat dont le caractère sacerdotal très élevé exige une grande considération, a examiné avec soin et maturité les faits allégués et les documents soumis à son appréciation. »

Le rapporteur essaie ensuite de résoudre certaines difficultés d'ordre légal auxquelles nous avons fait allusion. Un arrêt du Conseil d'État en date du 18 novembre 1863, déclarait irrecevable le recours d'un vicaire général de Rio contre son évêque, auquel il reprochait d'avoir levé la peine de suspense prononcée par lui contre un curé de la capitale ; plus de dix jours s'étaient écoulés entre l'ordre épiscopal et le recours à la Couronne. Le rapporteur n'en conclut pas moins que ce délai ne peut s'appliquer aux recours contre les abus de l'autorité ecclésiastique. Il s'appuie sur un décret du 9 février 1838, accordant aux présidents de pro-

vinces le droit de connaître au préalable de ces abus; cet examen nécessitant un certain délai, l'intervalle de dix jours doit être prorogé. Cette interprétation d'autant plus singulière qu'elle était opposée à un avis antérieur du Conseil d'État relève de la théorie du *fait du prince* dont tous les gouvernements ont usé quand ils ont voulu se débarrasser d'un adversaire gênant. Le vicomte de Bom Retiro expédie avec autant de désinvolture les deux autres illégalités commises par le plaignant. L'article 37 du règlement du Conseil d'État statuait « que les avocats au Conseil d'État avaient seuls qualité pour assigner devant cette haute juridiction les recours à la Couronne ». Le rapporteur estime que cette règle ne peut fermer la porte aux exceptions, sous peine d'autoriser tous les abus et toutes les vexations dans l'ordre administratif et religieux. A ses yeux la solution relève du bon sens; pour nous, nous y voyons l'inutilité d'un règlement qui ressemble fort à l'enseigne qu'on accroche ou décroche selon les intérêts du parti au pouvoir. Quant au droit d'examen préalable par le métropolitain de Bahia, le rapporteur en fait bon marché; il lui paraît impossible de séparer dans le recours de la confrérie de S. Antonio la partie temporelle de la partie spirituelle et conclut à la non-application dans le cas dont s'agit de l'article 7 du décret de 1857 ¹.

Il entre ensuite dans de longs détails juridiques sur la conduite tenue par M^{sr} Vital à l'égard des confréries, et articule trois principaux griefs contre lui : l'évêque d'Olinda n'a pu légitimement condamner les confréries, car il s'appuie pour cela sur des Bulles pontificales non revêtues du *placet* de l'autorité civile. Il a empiété sur le pouvoir impérial en ordonnant seul l'expulsion de confrères maçons hors de groupements régis par un compromis passé entre l'Église et l'État. Il foule aux pieds la Constitution et les lois

1. Aux termes de cet article. l'archevêque métropolitain de Bahia jugeait les appels comme d'abus déferés à son tribunal par les prêtres ou laïques de tout l'empire.

du pays, en niant la nécessité du *placet* traité par lui de doctrine hérétique et réprouvée par l'Église.

Le rapporteur développe longuement ces griefs; il tire la plupart de ces preuves de la législation portugaise et des ouvrages gallicans de Dupin, Vivien, Portalis, Beugnot, etc. Quand il cite des auteurs ecclésiastiques, tels que M^{sr} Pizarro, il outrepassé leur pensée en refusant d'admettre l'autorité exclusive des évêques sur la partie purement spirituelle des confréries. L'arrêt célèbre porté le 9 mars 1845 par le Conseil d'État français contre le cardinal de Bonald lui paraît applicable à M^{sr} Vital. L'éminent archevêque de Lyon avait condamné l'ouvrage de Dupin : *Manuel du droit public ecclésiastique français* et réfuté la théorie de l'appel comme d'abus. Il est vrai que le gouvernement de Louis-Philippe n'avait pas poussé au delà de la mesure platonique prise par des magistrats dont quelques-uns étaient peu satisfaits du rôle qu'on leur avait fait jouer. Le ministère de don Pedro devait aller beaucoup plus loin dans la voie de la persécution; mais le Conseil d'État de Rio ne se préoccupait pas de cette éventualité qui lui paraissait sans doute très improbable; pour être absolument juste à son égard, disons que cette illusion lui crée une excuse devant l'histoire.

Six jours après, le ministre de l'Empire recevait le vote de la commission signé par le vicomte de Bom Retiro; et contenant ces simples mots : Renvoyé au Conseil d'État. Le lendemain, 31 mai, il expédiait l'avis suivant au marquis de Sapucahy : « Sa Majesté l'Empereur a résolu de convoquer le Conseil d'État en assemblée plénière; j'en avertis Votre Excellence pour qu'elle se prépare avec ses collègues à la séance qui aura lieu le mois prochain au palais de S. Christovam, à 7 heures du soir. Le but de la séance est le jugement à porter sur le recours de la confrérie du S. Sacrement de l'église cathédrale du quartier de S. Antonio à Recife, province de Pernambouc, contre la sentence d'interdit lancée contre elle par l'évêque. En outre des conclusions de l'avis, le Conseil d'État aura à se prononcer sur les mesures

coercitives qu'il conviendra d'employer pour briser la résistance des évêques. »

Le mardi 3 juin, le Conseil d'État se réunissait à 7 heures du soir au palais de S. Christovam, sous la présidence de l'Empereur. Il était ainsi composé : vicomte de Abaeté, marquis de Sapucahy, marquis de Saô Vicente, vicomte de Souza Franco, José Thomas Nabuco de Araujo, vicomte de Muritiba, vicomte de Inhomerim, vicomte de Bom Retiro, vicomte de Jaguary, duc de Caxias, vicomte de Nictheroy. Ils exprimèrent chacun leur sentiment ; quelques-uns émièrent sur le rapport de la commission des remarques tirées surtout du point de vue pratique. L'avis des conseillers donna au ministère Rio Branco l'appui du premier tribunal administratif du Brésil, et lui permit d'exécuter le plan antireligieux imposé à son chef par les loges. Mais cette lourde responsabilité ne pèse pas de la même manière sur la mémoire de chacun d'entre eux, aussi devons-nous, dans un souci d'équité historique trop naturel pour qu'il ait besoin d'une excuse, transcrire dans ses grandes lignes l'avis de chacun des conseillers.

Le vicomte de Abaeté se plaint du peu de temps qu'il a pu consacrer à l'étude du rapport ; il lui a été remis la veille et dans une affaire aussi grave, la hâte est dangereuse. Il n'adopte pas l'opinion émise sur la légalité du rapport ; ses collègues lui semblent par leur théorie du *placet* illimité, faire preuve de protestantisme ; le *placet* ne peut être exigé pour les Bulles qui traitent des questions de foi, non plus que pour les décrets de discipline générale, qu'ils émanent des Conciles ou des Papes. Sans doute l'article 102, § 14 de la Constitution exige l'accomplissement de cette formalité pour tous les actes pontificaux et conciliaires opposés à ladite Constitution, mais il est subordonné à l'article 5 qui déclare la Religion Catholique, Apostolique et Romaine religion d'État. Bien plus, le texte du § 14 porte que le *placet* peut être accordé ou refusé. et d'autre part la question n'ayant pas été soulevée au sujet des Bulles condamnant les francs-maçons, ceux-ci ne peuvent exciper

d'un *non placet* dont il n'est pas fait mention dans les décrets impériaux. Au reste, n'ont-ils pas été interdits par les souverains du Portugal et du Brésil qui, à plusieurs reprises, ont prohibé toutes les sociétés secrètes et par voie de conséquence accordé tacitement le *placet* aux Bulles visant au même but ?

L'honorable conseiller rappelle à ses collègues la parole des Apôtres : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et s'attache à réfuter les assertions du rapport sur le caractère des francs-maçons. Il a acquis la conviction que les loges sont des groupements antireligieux et comme tels soumis dans leurs actes à l'appréciation doctrinale des évêques. Elles exercent une propagande contraire à la foi catholique seule autorisée par la loi. « J'ai appartenu l'espace de 4 ans de 1830 à 1834 à une loge ; j'en suis sorti, il y a quarante ans, voici pourquoi : Je crois en Dieu et dans cette loge, je n'ai jamais entendu prononcer ce nom si doux et si haut ; on lui avait substitué la périphrase bien connue des adeptes : Suprême Architecte de l'Univers et cela probablement signifie que les loges entendent élever des temples à la vertu et creuser des cachots pour le vice. » Il ajoutait, ironiquement sans doute : « J'ignore quel est l'homme puissant qui pousse à cette propagande anticatholique et la dirige. » L'évêque d'Olinda ne lui paraissait pas avoir usurpé les droits de l'État ; d'abord il avait pris soin de les réserver dans sa sentence d'interdit, ensuite le détail même de cet interdit le prouve, car il n'y est question que d'offices cultuels, de messes, de processions, toutes choses dont l'État n'a pas à connaître. Le vicomte de Abaeté en terminant met en garde ses collègues contre des mesures coercitives qui, certainement n'effraieraient pas les évêques, ne remédieraient à rien et risqueraient d'ameuter l'opinion contre le gouvernement. Il conseille seulement d'inviter l'épiscopat à user de prudence dans l'application des lois de l'Église.

Avec le marquis de S. Vicente ¹, nous assistons à une

1. Il appartenait à la Franc-Maçonnerie ; à son lit de mort, il se réconcilia avec l'Église.

scène d'acrobatie juridique. Ce magistrat était connu pour sa science étendue et précise du droit portugais-brésilien. Sa rare habileté à résoudre les affaires les plus embrouillées lui avait créé une véritable réputation; mais il aimait à unir les contradictoires et tirait volontiers des conséquences inattendues de principes opposés. A ce point de vue, il ne possédait pas l'énergique clarté du vicomte de Abaeté. Il commence par déclarer qu'il n'admet pas les principes du rapport, mais adopte toutes ses conclusions. Le *placet*, à ses yeux, est un instrument nécessaire à tout régime soucieux de garantir l'exercice de ses lois contre les empiètements d'un pouvoir étranger. L'Église elle-même en convient quand elle rappelle la parole du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César. Toutefois il ne saurait être question de mettre le dogme à la merci de l'État; aussi dans ce problème du *placet* convient-il de distinguer le temporel du spirituel; les règlements ecclésiastiques, s'ils ne concernent que la discipline, chose changeante, œuvre des hommes, ne peuvent être exécutés sans l'obtention du *placet*. Un évêque commettrait un crime s'il ne tenait pas compte ici de l'assentiment du pouvoir civil. L'État aurait le droit de lui infliger tout au moins une peine morale, le déclarant comme d'abus, lui ordonnant à l'avenir de ne pas user d'un pareil procédé. Cette sanction n'est pas aussi platonique qu'on pourrait le croire; elle frapperait les esprits habitués à considérer dans un évêque l'homme du devoir avant tout, respectueux par conséquent de tous les droits. « Mais si c'était nécessaire, nous trouverions pour vaincre une révolte dangereuse les peines sévères inscrites dans le code portugais. »

Le recours à la couronne est aussi, pour le marquis de S. Vicente, un privilège incontestable; elle forme le complément nécessaire du *placet* et sert à protéger les citoyens contre des abus toujours possibles. Mais l'honorable conseiller hésite sur la question immédiate et pratique de la peine à infliger à un évêque récalcitrant, il préfère croire à la prudence, au patriotisme des chefs de l'Église et se retranche derrière l'inconnu. Ses dernières paroles sont à

retenir, elles le montrent sous son vrai jour, sans qu'il soit possible de savoir exactement ce qu'il pense. « J'ai exprimé mon opinion, non en théologien, mais en libre penseur, en chrétien et en conseiller d'État. Je connais mes devoirs envers l'Église, comme envers les lois de mon pays. Quand au lieu de chercher l'union entre les deux pouvoirs les prêtres poussent à la désobéissance aux lois de l'État, les troubles surgissent aussitôt avec leurs lamentables conséquences. »

Le vicomte de Souza Franco était franc-maçon, avons-nous dit. M^{ER} Vital qui nous a livré ce détail en avait sans doute acquis la certitude, car le discours du conseiller reflète exactement les idées et reproduit presque servilement les formules alors d'usage dans les loges brésiliennes. L'attaque dirigée contre ses frères .∴ par le vicomte de Abaeté l'a ému, il tient à en montrer l'injustice. Qu'importe les dénominations de Dieu, Grand Architecte de l'Univers, Créateur ! On ne condamne pas les gens sur des mots. Les actes de la Maçonnerie sont inattaquables, car ils servent au progrès, on doit les respecter. Le *placet* gêne l'Église, mais elle n'a qu'à reviser ses Bulles. Les lois de l'Empire, pas plus que sa Constitution n'attaquent le dogme ; le Brésil est catholique grâce à la doctrine de Jésus-Christ, et non comme le voudrait la Curie Romaine. Aucun évêque, aucun conseiller d'État, aucun brésilien ne peut être directement ou indirectement le sujet du Pape sans violer l'article 1^{ER} de la Constitution et encourir les peines prévues par le Code criminel. En fait, l'évêque d'Olinda a empiété sur le domaine temporel ; car sa sentence d'interdit prive les confrères de droits publics, réglés par le Compromis passé entre l'Église et l'État ; s'il résiste aux ordres du gouvernement, celui-ci est armé contre lui. N'a-t-il pas déclaré qu'il ne connaissait pas les lois civiles ? dès lors, on peut le condamner à la déportation comme étranger, ou même comme brésilien se disant évêque, par la grâce d'une autorité étrangère.

« Depuis 1848, l'Église n'a cessé de violer les lois nationales, les évêques ont acquis contre leurs prêtres un pouvoir exorbitant, grâce au décret qui leur permet de

les suspendre *ex informatâ conscientiâ* et sans appel. Le clergé brésilien a perdu dès lors droit à la protection de l'État, il s'est soumis au jugement souvent injuste de l'évêque et aux tentatives audacieuses des Jésuites et de la Curie Romaine. Tout s'en est suivi : le concours pour la nomination aux paroisses a été supprimé, les Jésuites, malgré la loi qui les avait expulsés, ont été réintroduits au Brésil, les Lazaristes, les Sœurs de Charité y sont venus sans autorisation ; des étrangers occupent les postes de curés. Contre ces manœuvres, nous sommes armés, et nous ne pouvons permettre à l'évêque d'Olinda de combattre plus longtemps la souveraineté nationale. Si malheureusement l'influence jésuitique venait à dominer, si le Brésil devait être régi par une autre volonté que celle de la nation, je déclare dès maintenant que je renoncerais à tous les emplois publics dont je suis chargé¹. »

Le conseiller José Thomas Nabuco de Araujo expose méthodiquement son opinion. Elle est conforme aux données du rapport. Nécessité du *placet*, innocence de la Franc-Maçonnerie, maintien des lois d'expulsion des Jésuites et de recours à la Couronne, tout lui paraît légitime, car il importe de maintenir la paix contre les brouillons et les semeurs de discordes. Les évêques n'ont pas le droit de faire servir leur pouvoir spirituel à des choses temporelles et si en France, en Italie, en Prusse, le clergé a vu de nouvelles lois votées contre lui, c'est aussi à l'ultramontanisme, à l'attitude du Saint-Siège qu'il le doit. L'État a le souci légitime de se garder (*jus cavendi*) contre les entreprises d'évêques oublieux des paroles de paix de l'Évangile et qui semblent les délégués du Pape, bien plus que les apôtres de Jésus-Christ. Toutefois le rapport dépasse les limites lorsqu'il propose d'instituer contre l'épiscopat des peines qui risqueraient d'amener des troubles. Il serait dangereux de traduire les évêques révoltés devant le Tri-

1. Nous avons traduit aussi fidèlement que possible le texte officiel de la Consultation du vicomte de Souza Franco.

bunal Suprême, car, l'autorité morale et la dignité du clergé se trouveraient diminuées. Les tribunaux hésiteraient en face d'une question de conscience aussi grave et vraiment peut-on dire que l'évêque d'Olinda a commis un crime? La comparution d'un accusé aussi élevé provoquerait de nouveaux conflits et peut-être la guerre religieuse; d'ailleurs ne suffirait-il pas d'agir auprès du chef de la Chrétienté et d'expulser l'évêque convaincu de désobéissance obstinée aux lois de l'État? Le Conseil Fédéral des cantons suisses a pris récemment une décision semblable à l'égard de M^{sr} Mermillod, évêque de Genève, le gouvernement du Brésil peut agir de même.

Le vicomte de Muritiba se range à l'avis du rapporteur sur la légitimité du recours de la confrérie du S.-Sacrement. Mais il estime que si l'évêque d'Olinda a usurpé des droits exclusifs de l'État, il n'est pas de la compétence du Conseil de l'accuser d'excès de pouvoir; son cas relèverait alors du Pape, non du pouvoir civil. Or il est évident qu'il s'est appuyé pour lancer l'interdit sur des bulles non revêtues du *placet* et a ainsi violé une loi de l'Empire; c'est sur ce point que doit porter le chef d'accusation. L'évêque usurperait le pouvoir civil en nommant aux cures sans l'agrément du ministère, en obligeant ses diocésains à des actes étrangers au culte. Tel n'est pas le cas. Il a prétendu ne s'occuper que de questions religieuses et en fait a employé des armes d'un caractère tout religieux, telles que l'interdit. Mais il abuse de son droit et commet un excès de pouvoir en déclarant exécutoires des Bulles non revêtues du *placet*. Les moyens de coercition sont indiqués par le décret du 28 mars 1857, explicatif des articles 13 et 14 du 19 février 1838. Ils suffisent; en demander d'autres au Parlement serait porter atteinte au respect dû aux pasteurs de l'Église. Une déclaration comme d'abus à laquelle on donnerait le caractère d'un avis sévère à l'évêque serait sans doute efficace. En tous cas, il ne saurait être question de transformer ce délit en crime et de recourir aux sanctions prévues par l'article 96 du Code criminel. Le vicomte

de Muritiba termine par une réflexion qui témoigne d'un grand bon sens : « La résistance de l'évêque ne saurait aller plus loin que le refus de lever l'interdit, et il n'est au pouvoir d'aucun de nous de l'y obliger. Le recours de la confrérie du S.-Sacrement ne peut donc avoir d'autre suite que la déclaration de nullité de l'interdit. Comment pourrait-on transformer en crime ce qui n'a eu jusqu'ici aucun caractère criminel? »

Le marquis de Sapucahy n'élève aucune objection contre les conclusions du rapport; les mesures de rigueur sont dictées par la loi et le gouvernement ne saurait agir sur ce point avec trop de prudence et de circonspection. Peut-être n'arrivera-t-on pas au but désiré, mais le Code ne contient pas de mesures plus sévères et celles qu'on a proposées : bannissement, prison, sont des peines caduques et opposées aux idées modernes.

Le vicomte de Inhomirim répète à peu de choses près la déclaration de son précédent collègue, et demande au gouvernement de se fier aux bonnes intentions, à l'intelligence et au patriotisme de l'évêque d'Olinda qui doit, comme citoyen du Brésil, respecter la Constitution et les lois de l'Empire.

Le conseiller rapporteur, vicomte de Bom Retiro parle longuement. Il combat le sentiment du vicomte de Abaeté sur la Franc-Maçonnerie, ne la croit pas ennemie du catholicisme et déclare inexistantes, comme dépourvues du *placet*, les Bulles la condamnant. Quoi qu'on en dise, l'article 102, § 14 de la Constitution établit un *placet* sans limites et il faut y voir une des raisons de la protection que l'État accorde à l'Église. Aussi bien, dans le cas présent, l'évêque d'Olinda n'a pu, malgré ses efforts, séparer ce qui n'est pas séparable : dans les confréries le côté temporel est si intimement lié au côté spirituel que supprimer le second c'est supprimer le premier. Ce qui le prouve mieux encore, c'est la lettre pastorale de l'évêque d'Olinda sur la Franc-Maçonnerie; il y invoque des Bulles non revêtues du *placet*, et donc commet un excès de pouvoir; du

même coup il empiète sur les droits de l'État qui seul peut l'autoriser par le *placet* à faire usage des peines édictées par les Bulles.

Le plus grand obstacle vient du choix de la sanction à employer contre ces prélats dont le zèle excessif et passionné trouble le repos des peuples. Aux menaces de répression ils répondent par les textes du droit canon ; celui-ci interdit la comparution des clercs devant les tribunaux civils. Plus d'une fois, l'on a vu la lutte grandir entre les deux pouvoirs, et le schisme menacer d'envahir les pays les plus catholiques. L'histoire prouve l'inutilité des mesures douces et purement disciplinaires, elles n'ont fait qu'augmenter l'audace des prêtres et des prélats uniquement occupés à chercher querelle à l'État.

Les modalités du recours à la Couronne furent définitivement fixées avec les peines contre les révoltés par la charte royale du 21 juin 1617. Ces peines étaient : la mise sous séquestre des rentes et des meubles, exception faite pour ceux du domicile propre du délinquant, la prison des esclaves et la confiscation des chevaux et carrosses de l'évêque. Ces moyens étaient-ils inefficaces ? On avait recours à la réclusion dans un couvent, à l'embarquement sur un ponton éloigné, enfin à la proscription. On y eut recours plusieurs fois à travers l'histoire ; après l'édit du 18 janvier 1765, on voit condamnés à l'une ou l'autre de ces peines deux évêques d'Olinda, l'évêque du Maranhô, un vicaire général du Para, un évêque de ce dernier diocèse. Mais c'étaient des mesures violentes ; le progrès de la civilisation s'y oppose aujourd'hui et le respect dû au caractère sacré des Pasteurs de l'Église commande l'emploi des décrets de 1838 et 1857. Ils prescrivent la déclaration comme d'abus. En France elle a été souvent édictée. Le vicomte de Bom Retiro cite le cas célèbre de l'évêque de Clermont frappé de cette peine disciplinaire pour avoir privé de la sépulture ecclésiastique le comte de Montlosier qui s'était distingué par des attaques furibondes contre le clergé. Devant cet exemple et tant d'autres, il estime nécessaire d'appliquer

au moins les peines édictées par les décrets précités.

Le vicomte de Jaguary veut apporter des précisions sur certains points du rapport. L'article 102 de la Constitution, déclare-t-il, n'a pour but que d'arrêter les effets temporels des Bulles non revêtues du *placet*; le législateur n'a pas entendu supprimer l'obligation au for interne résultant des actes pontificaux. Que la Franc-Maçonnerie soit innocente des crimes que l'évêque d'Olinda lui reproche, le conseiller n'en doute pas, il connaît des francs-maçons très vertueux, jouissant de l'estime générale; mais ceci importe peu en l'espèce. On a seulement à se demander ce que doit penser un catholique des Bulles pontificales; or, incontestablement, il doit les reconnaître et les exécuter. On est libre de ne pas pratiquer la religion catholique; mais si on prétend le faire, on ne le peut que conformément aux ordres de ses chefs. Qu'on lise attentivement la lettre pastorale de l'évêque d'Olinda sur la Franc-Maçonnerie, il s'appuie sur les Bulles des papes, et sur ce point ne mérite pas les reproches que lui adresse le rapport. Ces reproches sont d'autant plus sujets à caution qu'ils s'appliquent à une doctrine commune à tout l'épiscopat. Les confréries dépendent de l'évêque et de l'État; il faut donc se garder, sous couleur d'appel comme d'abus, d'empiéter sur le terrain spirituel; or l'évêque d'Olinda n'édicte que des peines se rapportant à l'exercice du culte. Il suit de là qu'on ne peut l'accuser d'usurpation de pouvoir civil; il a tout au plus commis un abus d'autorité spirituelle. Certes, il a tort de nier le droit de *placet*, mais il est libre d'exprimer son opinion à ce sujet. Qu'on renvoie sa cause devant le Métropolitain; elle reviendra devant l'autorité civile au cas où l'archevêque de Bahia se déclarerait incompétent; si l'évêque est condamné et continue à désobéir aux lois, on pourra user contre lui des pénalités inscrites dans le décret de 1857.

Le duc de Caxias n'a aucune remarque à formuler; les termes et les conclusions du rapport lui paraissent justes et l'État pourra user contre l'évêque récalcitrant des décrets de 1838 et 1857.

Le vicomte de Nictheroy déclare le cas très grave. Il s'étonne que certains de ses collègues émettent des doutes sur la nécessité du *placet*; il faudrait plutôt renforcer cette mesure devenue illusoire; mais le moyen est difficile à trouver, car faire comparaître l'évêque devant le Tribunal Suprême, c'est violer la loi qui autorise le Tribunal à ne poursuivre les prélats diocésains que pour les seuls crimes de droit commun. Pourquoi ne pas remettre sa cause devant le Métropolitain ou le concile provincial? On ne pourrait accuser l'État d'empiéter sur un autre domaine que le sien et l'épiscopat brésilien possède une sagesse et un respect des lois du pays qui sont un sûr garant de l'équité dont il ferait preuve en cette affaire.

Le vicomte de Bom Retiro ajoute quelques mots pour défendre son rapport et répondre à de nouvelles remarques faites par le vicomte de Jaguary.

La séance s'était prolongée très avant dans la nuit, il était près de une heure du matin quand les conseillers se retirèrent.

Cette consultation, toute résumée que nous la donnions, a pu paraître longue; elle n'est pas cependant inutile à l'intelligence de ce récit; nous y voyons sous des aspects divers l'âme des magistrats d'un des premiers tribunaux du Brésil; chez la plupart on sent la défiance à l'égard de l'Église, le souci commun aux hommes d'État de la maintenir sous leur dépendance. A part le vicomte de Abaeté, aucun n'admet le caractère antichrétien de la Franc-Maçonnerie. Est-ce ignorance? Est-ce désir de ne pas déplaire au premier ministre? L'*Apostolo* déclarait la journée du 3 juin bonne pour le vicomte de Rio Branco. Nous nous garderons de tirer de là une preuve contre l'impartialité du Conseil d'État; seul le vicomte de Souza Franco se livra à des violences de langage où perçaient sa haine envers l'Église romaine et son acharnement à pousser les choses à l'extrême. La majorité se prononçait pour l'application des décrets de 1838 et 1857, deux des conseillers pour une simple déclaration comme d'abus, un seul pour le renvoi

de la cause devant le Métropolitain de Bahia. Le Tribunal Suprême de Justice aurait-il à juger l'évêque d'Olinda? Les décisions du Conseil d'État n'obligeaient pas le gouvernement et le compte rendu de la séance se terminait par ces mots : Votre Majesté Impériale, dans sa haute sagesse, jugera comme il lui semblera bon.

La parole était à l'Empereur.

CHAPITRE XI

LA RÉPONSE A L'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT.

M^{SR} VITAL ET LE PRÉSIDENT DE LUCENA.

(12 juin — 24 juillet 1873.)

Rafael Gonzaga Pedro II d'Alcantara pendant son règne déjà long n'avait pas connu d'affaire ecclésiastique aussi épineuse. Jamais, il est vrai, l'épiscopat ne s'était montré aussi rebelle aux vieilles traditions régaliennes. On eût dit qu'un vent d'indépendance soufflait sur le haut clergé; les prêtres sans doute avaient peu suivi ce mouvement et sauf dans les diocèses d'Olinda et du Para, un calme sans énergie unifiait les esprits secoués à de rares intervalles par les mandements ou les circulaires de quelques prélats plus actifs ou plus courageux que les autres. Les résistances spécialement dirigées contre les francs-maçons inquiétaient pourtant certains hommes d'État qui n'avaient cessé de s'appuyer sur les loges. Le vicomte de Rio Branco, en sa qualité de Grand-Maitre du *Lavrado*, ne pouvait certes que se réjouir de la campagne infâme des journaux maçonniques insultant et calomniant tour à tour la religion et ses ministres; mais il était trop intelligent pour ne pas prévoir que de grosses difficultés risquaient de surgir du procès entamé contre M^{SR} Vital. Si l'évêque refusait de se soumettre, faudrait-il soutenir jusqu'au bout la thèse que des feuilles anticléricales prétendaient imposer au gouvernement, et faire entendre des menaces d'exil ou de prison? La violence

répugnait à son caractère de conservateur sceptique et sans méchanceté foncière. L'ambition l'avait poussé dans les loges; mais comme cela s'est vu souvent, parvenu à la suprême dignité, il n'était qu'un instrument dans les mains des haineux destructeurs du christianisme.

Si l'hésitation était naturelle chez le premier ministre, elle l'était plus encore chez don Pedro. Il lui faudrait faire appel à toute son habileté de monarque constitutionnel pour s'arrêter sur la pente où il se sentait glisser. Certes il n'avait rien de commun avec la Franc-Maçonnerie, et par là nous entendons que les loges ne le comptaient pas dans leurs rangs. Il connaissait la lettre fameuse adressée par son père à son aïeul Jean VI : « Pour moi, je me suis fait franc-maçon. Je sais que les nobles en 1806 firent des avances aux francs-maçons et que ceux-ci ne voulurent pas adhérer à leurs propositions. Les francs-maçons durent combattre contre les nobles après avoir été si cruellement persécutés par eux : car les Portugais ont eu le tort de regarder avec horreur une institution si philanthropique ¹. » La secte sut reconnaître l'hommage de cette affiliation et dès 1822, don Pedro I^{er} proclamé empereur figurait en même temps dans les tenues comme Grand-Maitre du Grand-Orient brésilien. Trois ans après, le 2 décembre 1825, sa dynastie était fondée par la naissance d'un fils, au château impérial de Boa Vista. Cet enfant n'avait pas six ans, lorsque son père abdiquait le 7 avril 1831 et le plaçait sous la tutelle de l'ancien ministre José Bonifacio d'Andrada e Silva. Les sénateurs de Caravellas et Vigueiro, puis les députés Costa Carvalho et Braulio Muniz furent successivement chargés de la régence. Élevé par l'évêque de Chrysopolis, Rafaël Gonzaga acquérait des connaissances très étendues et développait une intelligence peu ordinaire. Les mathématiques, l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie attiraient surtout son attention, et la science dont il fit preuve plus tard en ces

1. Cette lettre a été publiée intégralement dans les *Memorie documentate per la Storia della Rivoluzione italiana* de M. J. Menacci, t. II, p. 67-69. Elle n'a jamais été démentie.

matières lui mérita d'être élu membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris.

Sa minorité fut troublée par les menées fédéralistes qui se terminèrent à Sao Paulo, à Bahia, au Para, au Maranhao par une répression sanglante. Le 23 juillet 1840, il était déclaré majeur et gouverna avec des ministères tantôt libéraux, tantôt conservateurs.

La guerre entreprise de concert avec l'Argentine et l'Uruguay contre le Paraguay dura plusieurs années. Le Brésil y perdit 50.000 hommes et dépensa un milliard et demi, pour venir à bout de l'héroïque et habile résistance du dictateur Lopez; mais la liberté du commerce se trouva désormais assurée sur le Parana; la province de Minas Geraes vit grandir son commerce. Le règne de don Pedro II fut, du reste, une ère de progrès matériel considérable. Le cours de l'Amazone, reconnu déjà en partie grâce à l'explorateur français Crevaux, fut amélioré sur plusieurs centaines de kilomètres; les lignes de chemin de fer relièrent les principales villes de l'intérieur avec les ports et quand éclata la révolution de 1889, le vieil empereur en s'embarquant pour Lisbonne put croire à l'ingratitude d'un peuple qu'il avait paternellement gouverné pendant près d'un demi-siècle. Mais les conducteurs de nations sont tenus d'avoir d'autres soucis; la recherche du progrès moral est une de leurs obligations. Au Brésil comme dans tous les États sud-américains, les sociétés secrètes luttèrent contre ce progrès lié nécessairement à la conservation du catholicisme. Soit ignorance du caractère véritable de la maçonnerie, soit plutôt ennui de l'effort à fournir sur le terrain religieux, don Pedro II faillit à sa tâche. L'histoire des cent dernières années, étudiée à la lumière des principes de l'Évangile, lui eût appris qu'on ne gagne rien à laisser se multiplier des groupements dont les apparences d'ordre permettent l'accession de leurs chefs au pouvoir et recouvrent les idées anarchiques qui tôt ou tard produisent leurs effets.

Si une excuse pouvait laver don Pedro II de l'accusation de complicité indirecte qui lui coûta la couronne, on la trou-

verait dans le Code pénal brésilien. Celui-ci permet expressément les sociétés secrètes, sous la réserve d'une déclaration faite à la police. Cette déclaration doit indiquer le but général de l'association, et affirmer que rien n'y sera traité ou admis de contraire à l'ordre public. En 1877, une proposition fut déposée au Sénat par Figueira de Mello. L'auteur voulait interdire les assemblées de plus de dix personnes, au cas où les associés, avec ou sans serment, seraient tenus au secret. Les pénalités visaient surtout les groupements qui propageaient les doctrines contraires à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et au principe de la religion d'État. Les sociétés politiques ou religieuses qui n'exigeaient pas le secret des associés n'étaient pas regardées comme secrètes, mais elles devaient, sous peine d'amende, publier leurs statuts et les communiquer à la police dans les quinze jours qui suivaient leur fondation. Dans l'exposé des motifs, l'honorable sénateur découvrait loyalement sa pensée. « Cette proposition, disait-il, tend à interdire toutes les sociétés secrètes, qu'elles soient d'ordre politique, religieux ou de bienfaisance, quel que soit leur nom, qu'elles s'appellent maçonniques ou autrement. » Figueira de Mello était un catholique aussi clairvoyant que convaincu ; il laissait clairement entendre ses craintes pour l'avenir ; au Sénat, il s'en expliqua et déclara vouloir barrer la route à la révolution organisée contre l'Église et l'Empire par la Franc-Maçonnerie. Ses collègues ne voulurent pas adopter une mesure qui eût compromis les intérêts d'un certain nombre d'entre eux ; ils la rejetèrent après une courte discussion le 31 août 1877¹.

Don Pedro laissa passer près de dix jours avant d'apposer sa signature au bas de l'Avis du Conseil d'État. Le ministère, le vicomte de Rio Branco surtout, durent agir auprès de l'Empereur. M^{sr} Vital l'indique quand il déclare : « Il est certain que s'il n'y a pas eu entente préalable entre le Gouvernement et la Franc-Maçonnerie, du moins le Gou-

1. Annuaire de législation étrangère. t. VII, 1878, p. 847.

vernement a profité de l'occasion pour essayer d'imposer sa volonté aux Évêques. »

Le 12 juin, l'Avis était revêtu de la signature impériale et le ministre de l'Empire le faisait parvenir au palais de la Soledade.

Dépouillé de toutes les considérations d'ordre juridique et religieux dont il était copieusement enveloppé, cet avis se résumait en une sommation tout à l'avantage des loges : Levez l'interdit lancé sur la Confrérie de Santo Antonio de Recife ou il vous sera fait application des articles du Code Pénal expliqués par les Décrets de 1838 et 1857 et qui prescrivent la comparution de l'accusé devant le Tribunal Suprême.

Don Pedro avait-il conservé des illusions sur l'inflexible énergie de l'évêque d'Olinda et ses ministres n'avaient-ils pas tenu à éloigner de lui les renseignements précis à ce sujet ? On ne saurait l'affirmer ; mais il est probable qu'il croyait à un arrangement possible, l'épiscopat brésilien ne lui ayant guère donné occasion d'employer contre lui les menaces d'exil ou de prison.

La réponse de l'évêque est datée du 6 juillet ; elle nous le montre grandissant, l'âme plus droite et plus anoblie à mesure que les événements s'aggravaient et rendaient l'avenir plus sombre. Il eût pu d'un mot apaiser la tempête qui le menaçait. Si même il avait voulu gagner du temps et user d'une prudence jugée par lui maintenant hors de propos, il eût fait des ouvertures en vue d'un accord plus ou moins équivoque et bâtard. Mais la Maçonnerie aurait poussé le cri de triomphe. Après une année de lutte (et quelle lutte !) un évêque serait venu à elle, tendant les mains, demandant grâce pour lui et, semble-t-il, pour l'Église qu'il avait poussée si loin dans l'arène. Les loges au reste ne s'y attendaient pas et leurs journaux le montraient bien qui provoquaient le clergé et défiaient M^{sr} Vital à une opposition toujours plus énergique au gouvernement. La *Verdade* en particulier s'y employait de son mieux. Les fonctionnaires les plus haut placés ne dédaignaient pas de

prendre part au combat. Un des conseillers d'État qui avaient montré le plus d'animosité contre l'évêque d'Olinda, le marquis de Sao Vicente publiait une brochure de 81 pages sous ce titre : « *Considérations sur le Placet et le Recours à la Couronne* en matière religieuse. » Le ministère fit inscrire au budget de la Justice les frais d'impression, et le rapporteur déclara que cette attribution était justifiée, le gouvernement ayant voulu par cette publication « éclairer l'opinion publique ». La réponse ne se fit pas attendre. Elle sortit de la plume aussi précise qu'éloquente du sénateur Figueira de Mello et comprenait 160 pages compactes ; elle était intitulée : « *Observations sur l'Avis du Conseil d'État.* » M^{sr} de Lacerda de son côté ne crut pas devoir laisser passer sans protester les louanges intempestives que lui avait décernées la Commission du Conseil d'État. On y parlait de la modération dont il avait fait preuve à l'égard de l'abbé Almeida Martins et l'on mettait sa conduite en regard de celle de M^{sr} Vital. L'éloge lui parut dangereux autant qu'injustifié et il adressa une Réclamation longue et indignée au ministre de l'Empire.

Au Sénat, le vicomte de Rio Branco vint glorifier sa politique de persécution et fit demander par un groupe d'amis un vote de félicitations. Il l'obtint le 30 juin, mais dut subir un discours dont l'ironie cruelle et la violence froide faisaient mieux ressortir la puissance d'argumentation de l'orateur, Mendes de Almeida, que nous retrouverons bientôt dans une circonstance solennelle. Le premier ministre dut penser que la situation n'était pas sans aléas et que l'Église continuerait d'user ses ennemis comme elle l'avait toujours fait à travers les siècles.

M^{sr} Vital faisait entendre au ministre de l'Empire le même avertissement. « Il y a dix-neuf siècles bientôt, les Apôtres de Jésus-Christ dont je suis, quoique indigne, le légitime successeur, reçurent des autorités que Dieu n'avait point établies pour connaître des questions d'ordre religieux, le commandement formel de cesser d'enseigner au nom d'un juif crucifié. Eux qui n'avaient pas été à l'école

des maîtres en Israël, et connaissaient moins encore la législation des Douze Tables ¹, estimèrent la parole du Christ : « Allez, enseignez toutes les nations », indépendante de juges incompétents et leur répondirent en une simple phrase qui contenait toute une doctrine : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Voilà, Excellence, le modèle que suivirent leurs disciples, chaque fois qu'ils durent faire observer aux puissances d'ici-bas le caractère surnaturel, supraterrrestre de leur religion.

« Après dix-neuf siècles écoulés, pleins d'une leçon si haute, si éclatante, je reçois l'ordre de détruire l'œuvre que j'ai accomplie dans la plénitude de mon droit épiscopal ; on me commande de fouler aux pieds les prescriptions du Vicaire de Jésus-Christ. Cet ordre, si je l'exécutais, aboutirait à la négation de l'autorité ecclésiastique, il introduirait l'incohérence et la folie dans l'Église, car nous verrions des hommes rejetés de cette Église comme francs-maçons, acharnés à sa perte, excommuniés et blasphémateurs, admis cependant à participer à ses rites augustes et faisant publiquement acte de bons chrétiens. Quelle comédie ! »

L'évêque d'Olinda s'étonne que le Conseil d'État ait mis en doute le caractère exclusivement religieux de la condamnation encourue par la Confrérie du Saint-Sacrement et des faits qui l'ont nécessitée. Certes, si la thèse gouvernementale renfermait une part de vérité, si l'on pouvait sans parti pris voir là une matière mixte soumise à un accord entre les deux pouvoirs, il s'en fût aperçu de suite et n'aurait pas agi sans entente préalable avec le ministre de l'Empire. A supposer même que le pouvoir civil pût ici faire entendre sa voix, le droit de l'évêque était au moins égal au sien. Pourquoi donc lui donnait-il purement et simplement l'ordre de retirer une sanction de nature toute religieuse ? Il se contredisait lui-même, reprochant à l'évêque son intrusion dans le domaine civil et empiétant sur le domaine ecclésiastique.

1. Célèbre code de lois romaines.

M^{re} Vital développe longuement cette pensée en quatre paragraphes dont voici le bref résumé.

« Je demande à Son Excellence d'excuser la franchise de mon langage. Je me rappelle que notre Maître a recommandé à ses apôtres d'employer une parole dépouillée d'artifice. Je m'efforce de lui obéir.

« Je reconnais volontiers que la doctrine exprimée par le Conseil d'État est celle des Gallicans et Parlements anciens et modernes; je sais aussi qu'elle a été maintes fois réfutée par les Théologiens et les Canonistes catholiques. Votre Excellence n'ignore pas qu'elle a été à plusieurs reprises expressément condamnée par le juge suprême de la foi, le Souverain Pontife.

« Tous les chefs d'État, dit-on, maintinrent la nécessité du *placet*; ils y ont vu une prérogative royale, et je n'en disconviens pas; tout au plus ferai-je quelques exceptions pour certains d'entre eux qui comptèrent précisément parmi les plus chrétiens et les plus célèbres. Mais cette opinion quasi universelle ne me trouble pas. On ajouterait les noms de quelques rares canonistes égarés parmi les jurisconsultes que l'anathème lancé contre leurs thèse en apparaîtrait plus éclatant. Au fait, que peut valoir le sentiment des Borges Carneiro, des Vivien, des Dupin, des Portalis aux yeux d'un évêque qui lui compare les décisions si contraires et si formelles des Papes? Est-ce donc à Carneiro ou à Dupin, à Pithou ou à Portalis que le Divin Maître a donné l'ordre d'enseigner l'Évangile? Les a-t-il chargés d'affermir les fidèles dans la foi? Pour un chrétien sincère, il suffit d'ouvrir les pages de la vie du Sauveur, il rencontrera à chaque instant les paroles divines donnant aux apôtres et à leurs successeurs, mais à eux seuls, le droit d'instruire et de régir les fidèles. Jésus-Christ était tout-puissant. Il eût pu charger de ce soin Pilate, Hérode, les magistrats de la Judée et de la Galilée. Il ne l'a pas fait et pour l'éternité il a choisi un groupe d'hommes qu'il a élevés dans ce but au-dessus des autres. C'est un fait et je m'étonne que le Conseil d'État ne s'en soit pas aperçu.

« Rappellerai-je aussi que l'Église est une société parfaite, et n'est donc pas la sujette de l'État ? Celui-ci n'a pas à définir le dogme, la morale ou la discipline ; il renverse les rôles quand il s'oppose à l'exécution des Bulles pontificales. A la fin du iv^e siècle, l'empereur Constance s'attirait cet avertissement sévère, mais combien mérité : « Ne te, Imperator, ecclesiasticis rebus commisceas ; tibi Deus secularia tradidit, nobis ecclesiastica concredidit. Ne ecclesiasticas res pessumdaret ; non Imperium romanum cum ecclesiis statutis commisceret. » Qui parlait ainsi ? Saint Paulin de Trèves, saint Lucifer de Cagliari, saint Eusèbe de Verceil.

« Excellence, quand après ma mort, je comparatrai devant le Juge Suprême, il ne me demandera pas si j'ai gouverné mon troupeau d'après la doctrine des Juristes portugais, français ou allemands, la Constitution du Brésil, mais d'après l'Évangile et la doctrine transmise par les Apôtres ; car c'est du Sauveur, non de l'État que je tiens le pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre. »

M^{sr} Vital n'a pas de peine à justifier la sentence d'interdit lancée contre les Confréries. Sans doute, envisagée à un point de vue général, ces associations sont une *matière mixte*, puisqu'elles sont nées d'un compromis passé entre les Évêques et le gouvernement. Mais ce compromis, la plus élémentaire loyauté oblige à le reconnaître, a pour but de faciliter l'exercice du culte par l'appui financier et personnel que les confrères doivent prêter au clergé ; il serait ridicule de leur accorder le droit de faire la loi aux évêques et aux prêtres. D'ailleurs, le texte du compromis est formel : les Confrères doivent être catholiques sincères et pratiquants ; leur rôle autrement ne s'expliquerait pas. Est-ce donc être vraiment catholique que se révolter contre l'évêque, fouler aux pieds ses ordonnances et se faire les défenseurs de doctrines condamnées par l'Église ? « D'ailleurs, dit M^{sr} Vital, dans le cas présent, il n'y a pas de *matière mixte*, car je n'ai touché qu'à *l'élément spirituel* des Confréries. Je l'ai clairement spécifié. J'ai eu soin de déclarer que les Confrères continuaient comme par le passé à gérer les *intérêts tem-*

porcels de leur groupement. L'Avis du Conseil d'État prétend inséparables les deux points de la question. C'est à tort. Seul le dommage causé par ma décision aux intérêts matériels de la Confrérie pourrait être invoqué en faveur de ce sentiment. Mais ce dommage en réalité est nul. Existerait-il, que la sentence d'interdit serait inattaquable. Sa Sainteté Pie IX ne m'a-t-elle pas approuvé d'avoir ainsi condamné *des sociétés maçonnisées qui peu à peu avaient abandonné le caractère primitif de leur institution ?* Ainsi je n'ai pu violer les droits des Confréries, elles s'étaient elles-mêmes annihilées en s'attaquant à la raison d'être de leur existence. Si le compromis a subi une atteinte, c'est de leur part.

« Savez-vous, Excellence, ce que fait le gouvernement brésilien en se mêlant à cette question ? Il fait l'office des chefs d'État protestants qui, en Angleterre, en Russie par exemple, ordonnent ou défendent à leurs évêques de prohiber la lecture d'un livre jugé par eux hétérodoxe, et composé par un ministre du culte. Que dis-je ? Il les dépasse, il exerce sur nos actes une juridiction qu'il ne se reconnaît pas à lui-même, car la Constitution ne déclare pas Sa Majesté l'Empereur, comme en Angleterre ou en Russie, chef de la religion. Il y a peu de temps, un chanoine suspendu et privé de son bénéfice par le Cardinal Cullen en appela au tribunal civil. Le juge était protestant. Eh bien ! après l'avoir débouté, il lui dit publiquement : « N'avez-vous pas promis obéissance à votre Évêque au moment de votre ordination ? N'est-ce pas lui qui vous a confié cette charge ? Que signifie votre prétention ? L'évêque qui vous l'a donnée vous l'enlève. C'est son droit. Obéissez-lui. » Quelle leçon pour les catholiques !

« J'irai plus loin et je dirai au gouvernement de mon pays : Vous avez déclaré le catholicisme religion d'État, vous vous êtes constitué son protecteur ; votre devoir est de prêter main-forte aux évêques, surtout quand ils essaient d'appliquer les lois émanant de leur Chef, le Vicaire de Jésus-Christ.

« Ne me dites pas que les honneurs accordés aux évêques

les obligent à la soumission aux lois de l'État. Cette soumission a une autre source ; et je n'ai que faire des décorations, des piquets de soldats, des sonneries de clairon ou des salves d'artillerie, si je dois à ce prix m'incliner devant des prescriptions contraires à l'enseignement de l'Église. »

M^{sr} Vital ne répondait pas *ab irato* ; tout nerveux qu'il soit, son style ne contient aucune expression violente ou discourtoise. Mais ce serait trahir la vérité que nier le caractère hautain, tout au moins très fier, qui perce dans les dernières pages de sa réponse. Le fils du *Poverello* d'Assise avait appris à courber la tête sous le joug de l'humilité chrétienne. Mais ici, il était évêque, défenseur des droits de l'Église, le vieux sang du conquistador Duarte Coelho d'Albuquerque se réveillait dans ses veines et sans doute aussi pensait-il que ce n'était pas de trop d'un évêque disant au pouvoir impérial la vérité qui seule délivre.

Un point obscurci par l'Avis du Conseil d'État le préoccupait par-dessus tout. On avait proclamé la parfaite innocence de la Franc-Maçonnerie ; ses adeptes étaient des citoyens accomplis, voire d'excellents catholiques, soucieux du progrès religieux autant que matériel de leur pays. M^{sr} Vital n'en était plus à s'étonner de cette ignorance plus ou moins simulée, mais les feuilles libres penseuses qui connaissaient au moins dans son ensemble le contenu de l'Avis manifestaient vivement leur joie d'une approbation venue de si haut. D'ordinaire peu difficiles sur le choix des arguments, elles étaient heureuses de s'appuyer, pour influencer le public, sur l'autorité du plus haut tribunal administratif de l'Empire.

« La Maçonnerie est une société de bienfaisance, dites-vous ; elle n'a rien qui puisse troubler la conscience catholique ; son but est l'amélioration du sort des citoyens et vous vous étonnez de ma sévérité à son égard. Mais d'abord, vous ne vous êtes pas aperçu que les faits crient contre vous. Connaissez-vous l'histoire de cette société ? Lisez-vous les journaux qui soutiennent ses doctrines ?

« Mais pour nous catholiques, un fait s'impose et il

tranche le débat. Quoi que vous disiez de l'honnêteté de la Maçonnerie, elle a été solennellement, à plusieurs reprises, condamnée par l'Église. Ses adeptes sont excommuniés par celui qui a autorité pour juger ce point qui est de doctrine et de morale : « Roma locuta est, causa finita est. »

« J'irai plus loin et je me permettrai de vous rappeler le Décret du 24 mai 1818, l'article 3 de la Loi du 20 octobre 1823 et l'article 281 du Code criminel qui prohibent les sociétés secrètes sur toute la surface de l'Empire. Comment a-t-on pu déclarer dans l'Avis qu'en vertu de ces mêmes lois et décrets, la *Maçonnerie, comme société secrète, est permise chez nous?* Ne voyez-vous pas là une contradiction, une équivoque dangereuse, et, pour tout dire, un véritable danger pour le respect dû aux lois du pays ?

« Que veut donc le gouvernement par une sommation qui frappe droit au cœur les vrais catholiques ? Espère-t-il amener un évêque à renier sa foi, faire bon marché du jugement infailible de l'Église et fouler aux pieds ses serments pour s'incliner devant l'oracle du Conseil d'État ? M'estime-t-il assez peu pour m'amener à reconnaître dans la Maçonnerie condamnée par le Saint-Siège pour ses blasphèmes et ses erreurs, une société orthodoxe, digne de tout respect ?

« Non ! Excellence, mille fois non ! ce serait une honteuse apostasie.

« Ainsi, la Maçonnerie pourra insulter les évêques, les traîner dans la boue ; il lui sera loisible, puisque vous paraîsez l'y autoriser, de les poursuivre de sa haine, de les faire jeter en prison, de les arracher du milieu de leur troupeau pour les reléguer en quelque forteresse ou les exiler ; elle n'aura pas la satisfaction de voir un chef de l'Église plier le genou devant elle et lui rendre hommage. L'Évangile en mains, un Évêque peut souffrir, mourir dans la persécution, il ne sera pas vaincu. »

1. Il n'y a pas contradiction entre la pensée de M^{sr} Vital et ce que nous avons dit p. 152 ; car les sociétés secrètes, presque toujours, se dispensaient de faire leur déclaration d'existence à laquelle la loi les obligeait ; elles étaient donc en révolte contre les lois de l'Empire.

M^r Vital ne voulait pas qu'on pût découvrir dans sa réponse une provocation à la révolte contre l'Empereur ou la Constitution. Aussi prenait-il soin d'ajouter : « C'est avec une très grande joie que je reconnais dans l'Auguste Monarque qui dirige les destinées de la nation brésilienne, mon seul et unique souverain dans l'ordre temporel ; ce me sera toujours un devoir sacré d'exécuter ses ordres ; je le ferai avec la plus parfaite soumission, le plus grand bonheur chaque fois qu'ils ne seront pas contraires à la divine Constitution de l'Église.

« Mais si, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, je devais faire le sacrifice de ma conscience d'Évêque et désobéir au Vicaire de Jésus-Christ, je n'hésiterais pas un instant à répondre avec saint Ambroise : « Que Sa Majesté l'Empereur me demande mes biens, le service de mon humble personne, ma vie même, il les aura, je n'y ai pas d'attachement. Mais j'ai reçu en mains un dépôt sacré dont Dieu et l'Église sont les maîtres ; je ne puis pas le céder, je ne dois pas le céder, je ne le céderai jamais. »

Le ministre de l'empire, Corrêa d'Oliveira, ne dut manifester aucun étonnement à la lecture de cette lettre. Une correspondance personnelle avec l'évêque d'Olinda ¹ lui avait donné un avant-goût des résistances auxquelles il se heurterait quand il voudrait imposer officiellement sa volonté à son correspondant. Il n'était pas inaccessible à la sympathie, voire à l'admiration devant l'acte d'un prélat qui sacrifiait si simplement son calme, sa liberté à l'accomplissement d'un austère devoir. Mais il était ministre ; peut-être ne croyait-il pas la Franc-Maçonnerie aussi sectaire et dangereuse que les événements devaient bientôt le montrer. En tout cas, il n'avait rien de l'héroïsme que commandent les circonstances exceptionnelles. Homme d'État intelligent et bon, administrateur habile et ami serviable, il eût trouvé cruelle l'obligation de rompre avec son entourage, d'abandonner l'influence acquise pour suivre une

1. Voir p. 89 et suivantes.

ligne de conduite toute différente et où le devoir ne lui apparaissait peut-être pas avec évidence. Une fois encore, il avait échoué. Trop engagé pour s'infliger un démenti et plus ou moins lié par la signature impériale, il ne pouvait légalement que faire exécuter la décision du Conseil d'État. On ne voit pas qu'il ait hésité à ce sujet; dès ce moment d'ailleurs, l'affaire passait aux mains du ministre de la Justice, Manoel Antonio Duarte de Azevedo, qui s'empressa de la faire suivre.

Du ministre de l'Empire au président de Pernambuco il y avait toute la distance qui sépare la faiblesse du sectarisme. Pereira de Lucena montrait un zèle anticlérical que ses frères . . . célébraient à l'envi. Grâce à lui, les émeutiers du 14 mai n'avaient pas été inquiétés; la *Verdade* continuait sa polémique de basses insultes. Mais en dépit des efforts du président, le clergé restait fidèle à son poste. Toute la partie saine de la population, malgré la gêne que lui imposait l'interdit lancé contre les confréries révoltées, admirait l'évêque et jamais, à Recife, question religieuse n'avait aussi nettement différencié les catholiques sincères d'avec les adeptes et les obligés des loges. Pereira de Lucena cherchait le moyen de briser cette résistance. L'avenir le préoccupait. Assuré que l'évêque ne céderait pas une once de ses droits et prévoyant que le procès se dénouerait à Rio, devant le Tribunal Suprême, il avait le désir de détacher le clergé de son chef. Celui-ci, au jour de son départ, serait isolé et le président, en son absence, pourrait plus aisément amener à ses vues les curés acquis depuis si peu de temps à la notion de leurs devoirs.

Il pensa que les promesses de faveurs gouvernementales ne seraient pas inefficaces et dans ce but fit demander dans le plus grand secret aux curés de Recife de venir le trouver au palais de la présidence. L'invitation ne renfermait rien qui pût inquiéter leur conscience; il s'agissait d'aviser à la solution des difficultés pendantes et de rendre à l'Église une paix si nécessaire. Les curés répondirent à l'appel. Le 21 juillet ils étaient en présence de Pereira de Lucena.

Malgré les précautions oratoires employées par le haut fonctionnaire, ils comprirent de suite ce qu'on voulait d'eux : ne tenir aucun compte de l'interdit, agir à l'égard des confrères francs-maçons comme jadis et le ministère saurait reconnaître un acte de loyalisme que les autorités de Rio attendaient avec impatience. L'offre était tentante : revenir à l'ancien état de choses et partant voir cesser les continuelles tracasseries maçonniques ; échapper à la pauvreté, bientôt à la gêne que Pereira de Lucena leur prédisait à mots couverts ; enfin parer aux événements graves qui s'annonçaient et leur créeraient de nouvelles difficultés, n'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour faire fléchir leur courage ? Mais telle avait été l'influence acquise sur eux par M^{sr} Vital qu'ils se refusèrent à trahir une cause dont ils comprenaient maintenant toute la grandeur. Un seul consentit à transiger. N'osant désobéir franchement à son évêque, il demanda un délai pour réfléchir ; le président daigna le lui accorder. Mais le succès de sa manœuvre apparut plus complet encore quand on sut que le curé coupable avait reçu de Rio une subvention ministérielle en récompense de sa lâcheté. Pereira de Lucena possédait sans doute le sens des contrastes, car il avertissait en même temps les autres curés de la suppression de leur traitement. Cette mesure inique fut vite connue et ne contribua pas peu à augmenter l'estime et la charité des fidèles envers leurs pasteurs. M^{sr} Vital fait en deux mots le récit de ces faits dont Manoël dos Reis dans l'*Apostolo* a donné le détail. « Les curés, Dieu merci, sont restés fidèles à leur mission et ont répondu au président d'une manière digne des ministres de Jésus-Christ... Quant au prêtre qui avait faibli devant les promesses et les menaces, l'évêque a été obligé de le suspendre. Après cette tentative inutile, le Gouvernement a fait mettre en procès les curés qui ne voulaient pas désobéir à leur évêque, et leur a enlevé leur traitement tandis qu'il subventionnait le curé suspens. Malgré cela, ils sont tous restés fidèles et attachés à leur Pasteur. Ça été un miracle de la grâce ! Quelle consolation pour le

cœur d'un évêque ! On le sent, on ne peut l'exprimer. »

M^{sr} Vital intervint directement et adressa au président, à la date du 24 juillet, la lettre suivante :

« Depuis hier se répand la nouvelle que Votre Excellence a fait venir à son palais les curés de Recife et tenté par la douceur et la persuasion de les amener à désobéir aux ordres pris par l'autorité diocésaine contre les confréries interdites. Vous leur avez laissé entendre que le gouvernement impérial emploierait des moyens rigoureux, s'ils refusaient d'accéder à vos conseils.

« Un journal a confirmé en partie cette nouvelle ; j'hésite cependant à la croire, et au nom de la justice, pour l'amour du troupeau qui m'a été confié, au nom des intérêts sacrés de la religion, je prends la liberté de solliciter de vous deux grâces :

« D'abord, s'il est vrai que vous ayez ainsi agi à leur égard, je vous supplie, comme ministre du Très-Haut, par respect pour l'honneur et la conscience de mon clergé, d'être assez généreux pour ne pas exiger de ces dignes prêtres un acte qui serait un véritable crime, un abandon des serments prêtés par eux au jour de leur ordination, en un mot l'apostasie de leurs devoirs les plus sacrés.

« Ensuite, je suis le pasteur, le père, le frère affectueux de ces vaillants et fidèles serviteurs de Jésus-Christ. Je vous demande instamment de reconnaître leur innocence et de ne pas user de rigueur envers des hommes qui n'ont fait qu'obéir à leur chef. Ils ont rempli leur devoir en vrais gardiens du sanctuaire. Ils ont prouvé que la vertu n'était pas l'apanage exclusif des prêtres des autres nations ; vous les avez vus prêts à suivre l'exemple des glorieux exilés de 1793 et des nobles collaborateurs de M^{sr} Mermillod et de M^{sr} Lachat.

« Loin d'être une faute, leur obéissance aux lois de l'Église est, surtout dans les circonstances actuelles, un acte héroïque ; ils y acquièrent l'admiration, les éloges du monde catholique ; leur Pasteur se sent pénétré de reconnaissance à leur égard, et Notre-Seigneur saura les en récompenser magnifiquement.

« Excellence, la religion qu'ils enseignent est celle de nos pères, comme de l'État et de l'immense majorité des Brésiliens. Ce serait commettre une criante injustice que de les punir pour avoir pratiqué ce qu'ils enseignent et rempli des ordres d'ailleurs pleinement conformes aux lois édictées par le Chef suprême de la chrétienté, le Souverain Pontife.

« Tout ceci me paraît évident et je fais appel à votre bon sens et à votre loyauté.

« Si quelqu'un est responsable des conséquences qu'entraînent les lois et les Bulles apostoliques, c'est d'abord le Vicaire de Jésus-Christ; après lui, c'est moi, son indigne délégué. Faites retomber sur moi toutes les rigueurs du pouvoir civil, et ne vous attaquez pas à de pauvres prêtres, qui, je le répète, m'obéissent avec un courage dont vous devriez leur tenir compte.

« Si le gouvernement se décide à frapper les ministres fidèles du Christ, je lui dénonce le premier coupable, le seul vrai responsable en cette province, je lui crie bien haut : frappez l'évêque du diocèse de Pernambouc; l'auteur de cette prétendue révolte à vos lois : c'est moi !

« En me dénonçant par ces paroles tombées des lèvres du divin Maître, au jardin des Oliviers, quand commença sa sainte Passion, je vous supplie instamment d'exercer sur moi toute votre colère; à son exemple, je vous demande de laisser les miens tranquilles; pour Dieu, respectez les biens et la liberté de mes frères. C'est moi que vous cherchez, ne touchez pas à leur personne. »

Pereira de Lucena était incapable de comprendre la beauté de ce langage. Il conservait certaines apparences de christianisme comme tant de francs-maçons brésiliens. Mais la doctrine du Sauveur dont il prétendait opposer la vie à celle de l'évêque, était le dernier de ses soucis; sincère, il se fût dispensé de feindre des sentiments religieux qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Les Pernamboucains l'avaient vu à l'œuvre et ne doutaient pas des mobiles ambitieux qui le faisaient agir contre le clergé. M^{re} Vital, moins que personne, pouvait être surpris d'une réponse parvenue

au palais de la Soledade le lendemain même du jour où il avait envoyé sa protestation.

« Je reconnais volontiers, disait le président, qu'en effet j'ai fait venir au palais les curés des diverses paroisses de la ville. Je voulais savoir s'ils étaient disposés à obéir à la décision du gouvernement impérial contre l'interdit qui frappe les confréries. Vous n'ignorez pas que cette décision administrative doit produire de suite tous ses effets juridiques.

« En qualité de délégué du gouvernement, je ne puis qu'exécuter fidèlement cette décision et procéder contre ceux qui ne la respecteraient pas. Qu'il y ait là sujet de craindre l'emploi de mesures rigoureuses, c'est certain et vous le prévoyez vous-même; mais il vous appartient, de par la charge élevée que vous occupez, de les éviter et de mettre un terme à un conflit aussi désagréable. En prêtant votre concours à l'exécution des ordres du gouvernement, vous donnerez l'exemple du respect aux lois du pays. Vous prouverez votre préférence pour les armes de paix et d'amour paternel que le Divin Maître vous a confiées; vous laisserez de côté celles qui contribuent à surexciter les esprits déjà si exaltés de vos ouailles.

« Le gouvernement impérial jusqu'ici a protégé la religion de l'État et continuera à le faire tant que la Constitution ne sera pas changée sur ce point; il ne peut donc être suspecté de vouloir tracasser et persécuter les ministres d'une religion qu'il a charge de défendre. Mais ceux dont la conduite serait passible des poursuites prévues par nos lois ne seront pas épargnés; ils se verront appliquer les peines édictées par le code brésilien. »

La menace contenue dans la dernière phrase venait à point. Le ministre de l'Empire avait fait adopter une mesure dont il espérait le plus grand bien. Le messenger chargé de la faire savoir au président Pereira de Lucena vint à Recife le 23 juillet. Après s'être entendu avec lui, il fit réunir les confrères au siège de leurs groupements, autant que possible dans les chapelles interdites par l'évêque, et donna con-

naissance du « décret par lequel sa Majesté l'Empereur levait l'interdit ».

Cette politique de Bas-Empire était dans la logique des choses. Le ministère reprochait à M^{sr} Vital de violer les droits du pouvoir civil; mais dominé par le désir de voir dans l'évêque son humble et obéissant serviteur, il se substituait à lui, espérant l'amener à composition, et faisait office de premier pasteur du diocèse.

Tout d'abord, ce fut de la stupeur dans Pernambouc à la nouvelle qu'un laïque avait osé, de la part du gouvernement, annoncer en chaire la suppression d'une peine purement ecclésiastique : le soir et le lendemain, 23-24 juillet, les habitants virent des feux de joie s'allumer dans les rues. La musique des diverses confréries interdites versa des flots d'harmonie douteuse jusque dans les quartiers les plus éloignés de Recife et de Santo Antonio. Les cloches des chapelles se mirent en branle et à tous firent assavoir que dans l'Église il y avait quelque chose de changé : l'Empereur était pape au Brésil et Pereira de Lucena, son évêque à Pernambouc. Les excommuniés avaient pensé émouvoir l'opinion et lui donner une haute idée de leur force et de leur influence auprès du pouvoir. Ils furent vite détrompés. « Le clergé et le peuple s'en sont moqués et ils ont continué à regarder les confréries et les chapelles comme aussi interdites qu'auparavant ¹. »

Chaque jour ou peu s'en faut amenait un incident, dont le président faisait un nouveau grief contre l'évêque. Le 26 juillet il se plaignait vivement dans une lettre confidentielle adressée au ministre de l'Empire de la *coupable obstination* du clergé. Depuis certain article publié dans les journaux de Recife et inspiré par M^{sr} Vital, celui-ci « semblait prendre à tâche, déclare Pereira de Lucena, d'organiser la révolte contre les ordres du gouvernement; bien plus il n'avait pas attendu que se fût écoulé le délai d'un jour

1. Rapport de M^{sr} Vital intitulé : « Abrégé historique de la question religieuse au Brésil », p. 31.

sollicité par le curé de Sao José, Joao da Costa Ribeiro. Craignant sans doute que ce dernier ne se soumit aux instructions ministérielles, il l'avait suspendu de ses fonctions, privé de son bénéfice et remplacé par un prêtre dévoué à sa personne, Antonio de Santa Rita. » Le jour même où les confrères excommuniés célébraient bruyamment la levée de l'interdit par l'Empereur, un incident pénible contribua à exaspérer le président. Un notable de Santo Antonio, Francisco de Mello Cahu, venait l'entretenir d'une discussion survenue entre lui et le curé de la paroisse. Un de ses parents, Rodrigues Moreira était mort la veille. Le défunt appartenait à la confrérie du Saint-Esprit et conformément aux ordres de M^{sr} Vital, le curé refusait de laisser chanter l'office des morts en présence des confrères qui voulaient profiter de cette occasion pour manifester leurs sentiments bien connus de francs-maçons. La cérémonie devait avoir lieu dans la chapelle du cimetière ; le président invita le curé à se souvenir du décret impérial paru la veille, et à faire dire les prières accoutumées par le chapelain de la confrérie. Une heure après, il essuya un refus très net. « Le curé de Santo Antonio, écrivait-il au ministre, m'a répondu que sa manière d'agir était en tout conforme aux derniers ordres de son évêque. Celui-ci avait seul, en cette affaire, droit à son obéissance. Vous voyez, Excellence, que la situation est grave ; chaque jour elle empire et l'entêtement de l'évêque nous fait prévoir de grands embarras. Pour ma part, je veillerai à faire respecter les décisions impériales. » Il ne devait pas y parvenir. « Je ne dois ni ne puis vous obéir, disait le curé. L'État n'a rien à voir dans la célébration de l'office divin ; d'ailleurs, ce n'est pas un motif de piété qui pousse ici les confrères. J'ai dit à Francisco de Mello Cahu de faire transporter le corps de son parent dans une autre chapelle non interdite ; là les prières seront dites sans difficulté. Vouloir m'obliger à accomplir cette cérémonie dans la chapelle du Saint-Esprit, alors qu'elle est possible ailleurs, c'est du caprice. Je n'y céderai pas. Quant aux émoluments qui me revenaient, j'ai offert à l'intéressé de les

rendre à la Confrérie ; il a refusé. Je ne puis rien de plus à ce sujet. J'ai agi avec le souci constant de la justice. » Les parents du défunt rédigèrent une plainte qui fut adressée au ministre.

Huit jours après, le 3 août, vers 5 heures de l'après-midi, les cloches de la cathédrale de Santo Antonio sonnaient à toute volée. Un des vicaires sortait de l'église précédé des enfants de chœur ; il allait porter le viatique à un malade dans une rue assez éloignée. Au siège de la confrérie du Saint-Sacrement, on avait compris, d'après le genre de sonnerie, quelle cérémonie se préparait. En hâte, les confrères prévenus accoururent assez nombreux ; ils apparurent devant l'église, revêtus de leur costume, arborant leur bannière et plusieurs les insignes maçonniques. A cette vue, le vicaire leur demanda de se retirer. « L'interdit est levé depuis hier, répondirent-ils, nous avons le droit de vous accompagner. » L'abbé Coelho Estima retourna sur ses pas et rentra dans l'église. Les confrères se consultèrent, n'osant pas employer la violence. Ils hésitaient devant l'attitude de la foule qui avait rempli l'église et couvrait la place. Les cloches continuaient à sonner, pendant que le vicaire quittant l'étole et le surplis, sortait par une porte dérobée et allait porter le saint viatique au malade qui l'avait fait appeler. A 6 heures, le chef de la police, Correa de Araujo, prévenu par un confrère, arrivait et après un instant d'examen adopta la seule solution possible. Il fit observer au procureur général de la confrérie l'impossibilité où il se trouvait d'obliger le curé ou le vicaire à sortir avec le Saint-Sacrement, et lui conseilla de se retirer avec ses collègues, pour ne pas surexciter davantage l'opinion. En quelques minutes l'église se vida ; elle fut fermée, et le quartier de Santo Antonio reprit sa physionomie habituelle.

Dans l'intérieur des terres, surtout dans les provinces d'Alagoas, de Rio Grande et de Parahyba, la lutte n'avait pas le même caractère. M^{gr} Vital retenu à Recife pendant de longs mois, ne pouvait parcourir tous les municipes de son immense diocèse ; plus d'une fois il chargea de ce soin

un de ses vicaires généraux, se réservant la visite des localités, surtout des villes les plus travaillées par la Franc-Maçonnerie. Presque tout l'effort de la secte se portait contre le clergé et les catholiques militants de la ville épiscopale. Les présidents des autres provinces ne semblent pas avoir suscité à M^sr Vital des difficultés sérieuses; du moins il n'existe dans le dossier de son procès aucune pièce émanant des présidences de Porto-Calvo, de Natal et de Parahyba. La presse anticléricale végétait dans ces régions dont les habitants, cultivateurs pour la plupart, goûtaient médiocrement les attaques contre des croyances auxquelles les rattachait une foi trop souvent ignorante ou superstitieuse, mais en tout cas sincère. Les capitales et certains chefs-lieux de municipes ne méritaient même pas ce dernier reproche. Ils possédaient une élite de chrétiens disposés à combattre sous la conduite du jeune prélat dont ils avaient de suite aimé la douceur et la vaillance et qu'ils aidaient dans la mesure du possible par des secours pécuniaires et l'exemple d'une docilité parfaite.

CHAPITRE XII

LA MISSION DU BARON DE PENEDO. UNE LETTRE AU PROCUREUR DE LA COURONNE.

(4 août — 21 novembre 1873.)

« La question religieuse avait fait un bien inouï à la foi chez nous. » Ainsi s'exprime M^{sr} Vital dans son rapport à Pie IX. Il fait le tableau des progrès accomplis depuis un an; quelques détails pris çà et là, notamment dans l'*Apostolo*, serviront à démontrer l'absolue vérité de son récit; nous ne ferons guère que traduire et si certains faits ou remarques paraissent étranges, la pensée qu'ils nous sont livrés par les acteurs et les témoins de ce douloureux conflit les feront accepter facilement.

« Dans la persécution, les évêques sont devenus plus vigilants et plus actifs, les prêtres ont senti le besoin de changer de vie; ils tiennent à se montrer devant leurs fidèles, détachés des joies de ce monde, épris de zèle et de charité; les ennemis de la religion ne doivent plus pouvoir leur jeter à la figure le reproche d'une conduite douteuse; ils protestent de leur obéissance à leurs évêques; ici leur sincérité n'est pas douteuse, des faits multiples crient bien haut leur dévouement à la cause catholique; les prélats commandent : leurs ordres sont parfois d'un accomplissement difficile; les autorités civiles essaient d'entraver les efforts du clergé et poussent contre eux la presse impie :

ils supportent vaillamment la tempête et proclament bien haut les droits de l'Église.

« Les fidèles aussi changent d'une façon merveilleuse ; le nombre des catholiques pratiquants s'accroît sans cesse. On a perdu la timidité et le respect humain. On voit maintenant s'organiser des pèlerinages nombreux ; des processions solennelles se déroulent dans les villes et les campagnes ; les libres penseurs stupéfaits assistent à un spectacle inouï : des communions générales d'hommes. Depuis très longtemps ces pieux usages étaient tombés dans l'oubli ; les quelques catholiques qui se confessaient, avant la question religieuse, avaient bien soin de le faire en secret, pour ne pas passer pour des bigots. »

Des groupements fondés dans un but d'apostolat se multiplièrent sur toute la surface de l'Empire ; leurs statuts étaient sévères et prescrivait l'exclusion de tout membre suspect de sympathie pour la Franc-Maçonnerie ; les associés contribuèrent surtout à la diffusion de la bonne presse et formèrent l'élite des sociétés de Saint-Vincent de Paul que les curés établirent dans plusieurs provinces et dont le plus ardent propagateur fut un catholique de Rio, M. Jobim, que nous retrouverons plus tard auprès de M^{sr} Vital.

« On se mit à étudier les questions religieuses. Cette étude amena vite à comprendre que pour être catholique, il fallait obéir au Souverain Pontife et aux évêques ; on commença à aimer Rome et à regarder le Pape, non comme un souverain étranger, mais comme le Père de tous les fidèles, le vrai chef du catholicisme. Beaucoup de Brésiliens qui jusque-là croyaient qu'on pouvait être catholique et ne tenir aucun compte du Pape, ouvrirent les yeux et furent détrompés. »

Il y avait des ombres au tableau ; la peur ou l'intérêt tenait encore éloignés de l'Église nombre de braves gens peu soucieux d'avoir à supporter les injures et les tracasseries auxquelles les vaillants étaient en butte. Combien d'autres n'avaient jamais apprécié les bienfaits du catholicisme et continuaient à ignorer leurs devoirs ! Mais le réveil de la foi était

réel. Les sympathies qui affluaient autour des prêtres persécutés, la multiplicité des articles, des brochures, des pamphlets publiés sur un débat qui mettait aux prises deux évêques avec le gouvernement, prouvaient l'intérêt passionnant que le public y attachait. Le Grand-Orient-Uni du Brésil ne crut pas devoir rester en retard sur un mouvement qui menaçait son influence. Il organisa une série de tenues blanches¹ où des orateurs choisis parmi les frères .'. les plus autorisés vinrent discourir sur la Séparation de l'Église et de l'État, les crimes des Jésuites, les origines et la décadence du christianisme. Ces conférences publiées à Rio, furent répandues à des milliers d'exemplaires, mais obtinrent peu de succès; le style lourd et gourmé assez ordinaire aux orateurs des loges, ne pouvait être goûté d'un peuple spirituel qui aime la phrase alerte et colorée. A Recife, l'*União* restait en communauté d'idées avec M^{sr} Vital, bataillait rude et ferme contre la *Verdade*, mais sans se départir d'une correction et d'une loyauté auxquelles on tenait beaucoup à la Soledade.

« Tout cela ne faisait pas l'affaire de la Franc-Maçonnerie qui était au pouvoir et dont le but chez nous a toujours été de calomnier le Pape, l'Église de Rome et les Évêques, afin d'arracher peu à peu la foi catholique du cœur des Brésiliens et de *protestantiser le pays*. »

M^{sr} Vital indique ainsi d'un mot les inquiétudes du gouvernement. Sûr de l'appui des Chambres, connaissant à l'avance l'opinion du Tribunal Suprême qui allait bientôt juger les évêques d'Olinda et du Para, le ministère ne savait quel moyen prendre pour agir efficacement sur l'opinion. Vers la fin de septembre, il crut l'avoir trouvé dans une mission spéciale; son représentant devrait négocier auprès de Pie IX un arrangement favorable à ses vues sur l'Église du Brésil.

M^{sr} Vital dit à ce propos : « Le plan du gouvernement ,

1. Réunions organisées par les loges et dans lesquelles sont admis les non-initiés.

en envoyant cette mission à Rome, était, il me semble, d'abord d'écraser les évêques du Para et d'Olinda sous le poids de deux condamnations, l'une civile et l'autre ecclésiastique; ensuite de se justifier devant le pays de sa manière d'agir à leur égard et d'étouffer le mouvement catholique, la réaction religieuse que sa politique persécutrice avait fait naître au Brésil. »

L'accusation est formulée en termes trop nets, elle est trop grave aussi pour que nous puissions croire M^{gr} Vital dépourvu de preuves et démenti par les faits. Mais n'a-t-il pas outré sa pensée? L'injustice flagrante dont il fut victime ne l'a-t-elle pas porté à exagérer la responsabilité du ministère Rio Branco? Une erreur sur ce point était, certes, excusable, mais la vérité est plus haute qu'une mémoire, si chère soit-elle; les pires ennemis y ont droit et les documents, sans réplique, croyons-nous, que l'on va lire, éclaireront un point d'histoire àprement discuté.

Le gouvernement de Rio arrêta son choix sur le baron de Penedo. Francisco de Carvalho Moreira, baron de Penedo était alors ministre plénipotentiaire auprès de la reine d'Angleterre. Diplomate éprouvé, il avait, dans sa carrière déjà longue, connu plus d'un succès. Né à Penedo, province de Alagoas, le 25 mars 1815, il était entré dans le barreau, et très jeune encore avait été nommé bâtonnier des avocats de Rio. En 1848, il siégeait à la Chambre sur les bancs de la minorité conservatrice et le 27 septembre provoquait la chute du ministère libéral. En 1851, il représentait son pays à Washington et de là passait à Londres; en 1865, il fut assez habile pour obtenir de Napoléon III le retrait d'un ordre du ministre de la marine interdisant la sortie d'un cuirassé construit à Toulon pour le compte du Brésil. En 1873, il était encore à Londres, lorsque le 21 août, le vicomte de Caravellas le chargeait de négocier auprès de Pie IX la question des interdits. « Veuillez exposer au Cardinal Secrétaire d'État, lui disait-il, et très particulièrement à Sa Sainteté en en recherchant les occasions, tout ce qui s'est passé ici. Signalez les maux qui résulteraient

d'actes aussi irréguliers et aussi illégaux ; tâchez d'obtenir que le Pape cesse d'encourager les évêques dans la désobéissance et qu'il leur conseille au contraire de se conformer en tout aux prescriptions de la Constitution et des lois ainsi qu'aux règles constamment observées, depuis les temps les plus éloignés, dans les rapports de l'Église et de l'État. Il ne s'agit pas dans cette affaire d'un individu ou d'une corporation, mais d'une question de principe. » On voit quel était le plan du gouvernement : faire revenir Pie IX sur ses décisions antérieures et obtenir contre les évêques d'Olinda et du Para un blâme sous forme d'exhortation motivée à une obéissance qui leur semblait s'accorder mal avec les lois de l'Église.

Le vicomte de Caravellas allait beaucoup plus loin et paraissait vouloir semer des difficultés sous les pas du baron de Penedo lorsqu'il ajoutait : « Je dois vous prévenir que le gouvernement a ordonné des poursuites contre l'évêque de Pernambuco et qu'il emploiera, s'il est nécessaire, les autres moyens légaux dont il peut user, fussent-ils encore plus énergiques, sans attendre le résultat de la mission confiée à votre zèle et à vos lumières. En vous chargeant de cette mission, le Gouvernement ne songe pas à suspendre l'action des lois ; son devoir est de faire en sorte qu'elles soient obéies. Ce que veut le Gouvernement, c'est prévenir l'occurrence d'agissements plus graves. L'ordre d'informer contre l'évêque de Pernambuco sera peut-être publié avant l'expédition de cette dépêche. Quant à la possibilité de l'emploi de moyens plus énergiques, il ne sera pas nécessaire que vous gardiez là-dessus la réserve. Si l'on vous interroge à ce sujet, vous pourrez dire franchement ce que je vous communique. Je ne vous envoie pas de pleins pouvoirs parce que dans cette affaire où il s'agit d'obtenir que la Constitution et les lois soient respectées, il n'y a pas de transaction possible ; le gouvernement ne sollicite pas une faveur, il réclame ce qui est de justice ; il ne négocie pas une transaction. »

Il était impossible de parler un langage plus clair, mais

aussi plus dédaigneux des principes sur lesquels s'étaient appuyés les évêques pour condamner les confréries maçonnisées. Le vicomte de Caravellas expliquait ce point de vue à la Chambre des députés le 2 juin 1874. « Le gouvernement crut devoir s'adresser au Saint-Siège, *non pas pour lui demander de venir exercer dans ce pays un acte quelconque de souveraineté, non pas pour obtenir qu'il accourût au secours de notre autorité en s'employant à rappeler les évêques à l'obéissance qu'ils doivent aux lois de l'Empire*, mais parce que de cette manière il donnait au chef spirituel de la religion de l'État un témoignage de sa considération et de son respect, en manifestant la conviction *qu'un mot dit par le Saint-Père suffirait pour faire immédiatement cesser le conflit*¹. Telle fut la pensée qui détermina le Gouvernement à envoyer à Rome une mission spéciale. » Une interruption lui permettait de préciser sa pensée : « Le gouvernement jugea que ce qui convenait avant tout, c'était l'exécution de la loi, rien que de la loi. »

Le baron de Penedo était donc en droit de dire : « Avec de pareils éléments qui, s'ils n'étaient pas en opposition absolue, étaient assurément fort difficiles à concilier (le *conseil* intervenant après la *punition*)² il ne me paraissait pas possible d'arriver à une entente avec le Saint-Siège. » Certes, il était d'accord avec son gouvernement sur la nécessité d'imposer silence aux évêques et il déplorait l'appui que leur avait prêté Pie IX. « Le bref du 29 mai était un guidon de révolte arboré par tout notre épiscopat sous le prétexte d'une croisade contre la Franc-Maçonnerie au Brésil. »

« *Un mot du Saint-Père* », voilà ce que voulaient obtenir les ministres de don Pedro. Mais ce mot était d'importance capitale ; Pie IX consentirait-il à le donner ? Aussi, le vicomte de Caravellas disait dans la lettre accompagnant l'envoi des instructions : « Nous ne connaissons pas ici les dispositions personnelles du Pape, ni celles du Cardinal Antonelli, nous

1. Soulignés par le Baron de Penedo dans sa brochure : *Mission spéciale à Rome en 1873*.

2. *Idem*.

ne savons lequel des deux oppose le plus de résistance dans cette question ni dans quel rapport d'influence ils se trouvent l'un envers l'autre ; il me paraît qu'il convient surtout d'agir directement sur l'esprit du Pape. » Il essaie une apologie des sociétés secrètes et ajoute : « Si les loges peuvent inspirer des craintes, c'est au point de vue politique, et cette tendance, qui n'est pas même constante, ne doit pas préoccuper la cour de Rome. »

Le 18 octobre le baron de Penedo était dans la Ville Éternelle ; le 20 il se présentait chez le cardinal Antonelli, lui remettait ses lettres de créance et sollicitait une audience de Pie IX. Le 23 il était en présence du Pape. « J'étais personnellement connu du Saint-Père, dit-il, et j'avais même reçu de lui une preuve de bienveillance que je tiens en précieuse estime. » L'entretien dura près d'une heure et, le même jour, l'envoyé extraordinaire eut une longue conférence avec le secrétaire d'État, qu'il trouva « très au courant de la question, s'enquérant à moi de minutieux détails et se montrant sur tous les points préparé à la discussion¹ ».

Les difficultés commençaient à surgir et si le baron de Penedo ne s'en étonnait pas, il s'en inquiétait ; le vicomte de Caravellas le poussait en avant. « Je dois vous prévenir que le Gouvernement a ordonné des poursuites contre l'évêque du Para. La théologie a beau être immuable et se refuser à voir le côté politique et saillant de l'affaire : que la raison et le droit sur lequel nous nous appuyons soient bien mis en évidence et le succès sera pour nous. » Le vicomte de Rio Branco l'encourageait de son côté, mais d'une autre façon : « Votre mission actuelle n'est pas des plus agréables, vous allez traiter avec la diplomatie la plus difficile, celle des prêtres de Rome. »

Dans une seconde audience que lui accorda Pie IX, le baron de Penedo s'était évertué à défendre la Franc-Maçonnerie des accusations portées par les évêques. Il n'avait pas réussi d'abord à convaincre le Pape qui lui répondait :

1. *Mission spéciale à Rome*, p. 16.

« Mais vous ne pouvez rien savoir de tout cela, vous n'êtes pas dans le secret, attendu que vous n'êtes pas franc-maçon. » Le diplomate aborde la question des confréries. Là il trouve le Pape plus conciliant; ses explications longues, mais données avec beaucoup de chaleur et d'habileté, achèvent de créer dans l'esprit de Pie IX, au sujet de M^{gr} Vital, une conviction que la première audience avait commencée.

« Che volete! lui dit le Pape, E'una testa calda!¹ Ce n'est pas à Rome qu'il a fait ses études, c'est en France; j'avais des scrupules de le nommer évêque si jeune; mais votre Gouvernement insistait, et je l'ai fait pour être agréable à l'Empereur. »

Le baron de Penedo voulait plus qu'une critique de caractère. Il insistait sur l'impossibilité d'exécuter le bref du 29 mai; cet acte pontifical avait confirmé un état de guerre qui durerait tant que les évêques ne seraient pas avertis de le tenir pour non avenu ou en tout cas inexécutoire. Les lois brésiliennes se dressaient là comme un obstacle insurmontable et comme il était bien certain que le clergé avait mis inutilement le désordre dans l'Église par sa lutte contre les confréries, ne convenait-il pas, si l'on voulait obtenir la paix, de lui inspirer la conciliation? Le baron de Penedo arrivait insensiblement à exposer la principale, à vrai dire la seule réclamation de son gouvernement : la levée des interdits. Pie IX, ballotté entre le désir d'un accord qui lui paraissait indispensable et la crainte de voir les ennemis de la religion crier : au triomphe! finit par répondre : « Eh bien, soit! Je ferai pour le Brésil tout ce que je pourrai faire, pourvu qu'on ne me mette pas en contradiction avec moi-même². » Sur sa demande, le diplomate promit de rédiger un *Memorandum* et de le soumettre à la discussion des Cardinaux désignés pour étudier avec le Secrétaire d'État les moyens les plus propres à concilier

1. « Que voulez-vous? C'est une tête chaude. » — *Mission spéciale à Rome en 1873*, p. 22.

2. *Mission spéciale à Rome*, p. 22.

les réclamations du gouvernement impérial avec les exigences de la doctrine catholique.

Dans ce *Memorandum*, le baron de Penedo faisait un exposé tendancieux des actes de M^{sr} Vital. Il le représentait comme un esprit brouillon, téméraire, opposé de parti pris aux lois de l'Empire. Ces lois, personne jusqu'alors n'avait senti le besoin de les combattre : c'était le *placet*, droit séculaire toujours reconnu aux rois de Portugal; le *recours à la couronne*, garantie nécessaire pour prévenir les abus de l'autorité. C'était la tolérance tout au moins reconnue par la Constitution, de tout culte dont les partisans ne troublaient pas l'ordre établi. Le diplomate brésilien appliquait ces principes, à ses yeux incontestables, au cas spécial de la Confrérie du Saint-Sacrement de Recife : « Pour qui sait ce qu'est au Brésil l'association franc-maçonnique, il n'est pas douteux qu'elle compte dans son sein nombre d'hommes aussi distingués par leurs vertus que par leurs sentiments de piété. Si l'évêque d'Olinda s'était contenté d'exhorter les confrères franc-maçons à sortir de leur société, aucun conflit n'eût surgi; mais dès là qu'il employait des peines ecclésiastiques dont les effets extérieurs étaient manifestes, il ne pouvait s'étonner de voir le gouvernement s'inquiéter de la situation créée par lui. Le baron de Penedo donnait des détails sur le statut légal ou Compromis qui réglait les rapports des confréries avec l'évêque et le pouvoir civil. Il s'essayait aussi à prouver que M^{sr} Vital avait mal interprété le Bref du 29 mai. Était-il admissible que par ce Bref, Sa Sainteté ait voulu exclure tous les francs-maçons des confréries? « *Entendu ainsi au pied de la lettre, le Bref était inexécutoire au Brésil.* » C'est pourtant ce qu'avait essayé de faire l'évêque d'Olinda; mais évidemment, il outrepassait les instructions de Rome, car le Bref lui recommandait la patience, la modération et suspendait pour un an l'effet de l'excommunication. Qu'est-il arrivé? « Ces moyens illégaux et imprudents ont provoqué contre le prélat les déplorables manifestations du 14 mai dans la capitale du Pernambuco. Les temples fermés,

le culte supprimé, le clergé terrifié par les suspenses *ex informatâ conscientiâ* et poussé ainsi à désobéir au gouvernement. Le prestige épiscopal et plus encore l'autorité de l'Église souffrant de ces luttes entre les deux pouvoirs, luttes terribles qui conduisent au fanatisme et à l'impiété. » Le baron de Penedo faisait remarquer le respect filial dont le gouvernement impérial donnait la preuve en l'accréditant spécialement auprès du Saint-Siège et assurait que de son côté le ministère saurait se montrer conciliant et modéré dans l'application du remède jugé par lui nécessaire.

Le cardinal Antonelli ne voulut pas discuter les principes régaliens émis par le baron de Penedo; il se contenta de rappeler les condamnations prononcées par les Papes contre le *placet* et le *recours à la couronne*, mais se déclara prêt à examiner dans le détail les doléances du gouvernement impérial. Il eut avec le diplomate douze conférences. Le baron d'Alhandra, que le vicomte de Caravellas avait, dès la mi-juillet, chargé de préparer le terrain, y assistait et du reste en toutes circonstances « ne cessa, dit l'envoyé spécial, de mettre au service de notre cause sa bonne volonté toujours prête et ses relations importantes ». Le but de la mission étant la levée des interdits, tout l'effort porta sur ce point. Le baron de Penedo ne voulait pas partir sans avoir obtenu là-dessus une promesse formelle. « Je l'ai dit au cardinal Antonelli et aux deux cardinaux di Pietro et Berardi, membres de la congrégation nommée par Pie IX et que je connaissais déjà ¹. » Le secrétaire d'État était du même avis que lui sur le compte de M^{sr} Vital. « Oui, ce n'est pas l'imprudence qui lui a manqué, je vous l'ai déjà dit ¹. » Pie IX renseigné surtout par le cardinal Antonelli, accepta enfin la solution suggérée. « Le cardinal-secrétaire d'État, mandait le baron de Penedo (20 décembre) au vicomte de Caravellas, a écrit par ordre du Saint-Père au R. Évêque d'Olinda une lettre officielle dans laquelle il lui adresse des censures et des admonitions sur sa conduite

1. *Mission spéciale à Rome*, p. 36.

et lui recommande de lever les interdits lancés sur les églises de son diocèse. Le cardinal m'a fait voir cette lettre et je suis autorisé à le dire à Votre Excellence. La teneur en est assez sévère et j'en rapporte ici quelques passages en substance. Elle contient, dès l'exorde, la phrase suivante : *Gesta tua, etc... non laudantur*, et exprime le regret qu'ont causé au Saint-Père ces événements. L'évêque a mal compris la lettre du 29 mai ; s'il eût consulté le Pape à temps, il lui aurait épargné ce regret : le Pape lui ordonne de rétablir dans son ancien état, *ad pristinum statum adducas*, la paix de l'Église à cette heure troublée. L'ordre de lever les interdits a été à la fin inséré expressément dans la lettre sur mon insistance pressante auprès du Cardinal et mes sollicitations auprès de Sa Sainteté. L'Internonce Apostolique recevra la lettre du Cardinal avec instruction de l'envoyer au R. Évêque d'Olinda et d'en transmettre copie au R. Évêque du Para¹. »

Le baron de Penedo semble avoir rencontré un adversaire dans la personne de M^{re} Franchi, plus tard cardinal et secrétaire d'État de Léon XIII, car il note les mesures que ce prélat lui inspirait pour ramener plus sûrement la paix religieuse au Brésil ; ces mesures ne correspondaient nullement aux vues du ministère Rio Branco. « *Le Pape, disait le prélat, peut dire à l'évêque ce qu'il ne pourra jamais lui écrire.* » Il suggérait à l'envoyé spécial l'idée « *de faire appeler l'évêque à Rome* ». C'était en effet la seule solution normale, mais elle était en opposition complète avec les instructions données par le vicomte de Caravellas ; elle était aussi trop généreuse, trop loyale pour être comprise d'hommes politiques dont le but d'asservissement de l'Église aurait échoué dans une discussion où l'évêque d'Olinda eût fourni les preuves indiscutables de son innocence.

Le baron de Penedo triomphait sur toute la ligne. Peu lui importaient les réserves faites par le Pape sur le *placet* et

1. *Idem*, p. 54 à 59. Les mots ont été soulignés par le Baron de Penedo.

le *recours à la couronne*; son but, le seul à vrai dire qu'il poursuivait, était atteint : un blâme sous forme de simple lettre sans doute, mais néanmoins officiel, allait être adressé à l'épiscopat. Le plus énergique défenseur du catholicisme, celui qui tenait si haut et si ferme le drapeau du Christ, allait être atteint. Que pourrait-il faire en face d'un nouvel acte pontifical qui, l'obligeant à reconnaître ses torts et la violence de son attitude, serait aux mains du ministère une arme terrible contre le réveil catholique au Brésil?

Il n'y a là nulle exagération, les faits ne devaient pas tarder à montrer quelle néfaste influence le baron de Penedo avait acquise à Rome. La vérité historique est parfois difficile à exprimer, elle s'impose d'autant plus qu'elle met mieux en lumière la vertu de certains personnages qui restent définitivement comme des modèles proposés à l'exemple et à l'admiration du monde chrétien.

Pie IX se méprit complètement sur l'attitude de l'évêque d'Olinda. Il vit en lui un téméraire dont le zèle maladroit et brouillon donnait au Bref du 29 mai une interprétation fantaisiste et odieuse. Avec la plus entière bonne foi, pensait-il, il avait outrepassé ses droits et causé ainsi la guerre religieuse. Pie IX crut voir les catholiques divisés, troublés dans leur conscience par des excommunications déclarées à tort et à travers. On ne peut expliquer autrement les dures paroles que le baron de Penedo nous a rapportées. L'envoyé spécial pouvait se féliciter de sa diplomatie trop habile; il avait réussi à perdre dans l'esprit du Pape un prélat dont le haut caractère et le courage auraient dû lui inspirer de l'estime. Il y avait plus encore : les confréries, vu l'état des rapports entre l'Empire et le Saint-Siège, semblaient nécessaires à la vie de l'Église du Brésil. Les solennités, les messes des morts, les grandes manifestations du culte dépendaient de leur bon vouloir; le clergé ne pouvait guère se passer de leur concours financier. Le concordat chancelait sous les attaques répétées de la Franc-Maçonnerie et le gouvernement, serviteur de la secte,

pouvait à ce sujet faire entendre des menaces assez nettes pour appuyer efficacement les conseils du baron de Penedo. Ces considérations imposaient à Pie IX une grande prudence, mais son histoire nous le montre en tout trop ferme, le regard trop fixé sur les principes pour que nous puissions le croire capable de commettre une injustice dans le but unique de sauvegarder les avantages matériels dont jouissaient les catholiques brésiliens. Il a été trompé ; il devait bientôt le reconnaître lui-même.

Devons-nous aller plus loin et avons-nous le droit d'accuser le baron de Penedo d'avoir donné, au sujet des poursuites engagées contre M^{sr} Vital, des assurances que contredisaient les instructions du vicomte de Caravellas ? Le cardinal Antonelli le dit en termes formels dans une note qu'il adressait le 30 mars 1874 au baron d'Alhandra pour protester contre le jugement et la condamnation de M^{sr} Vital. « J'ai répondu (au Memorandum) par une note du 18 décembre ; j'ai alors déclaré que le Saint-Père était disposé à employer les moyens que dans sa haute sagesse et sa paternelle bienveillance pour les catholiques brésiliens, il jugeait opportuns afin de terminer ce lamentable conflit. J'ajoutai, cependant, que le Saint-Père espérait que le Gouvernement Impérial, aiderait de son côté à lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer au rétablissement de la concorde désirée, et prêterait la main aux bienveillantes dispositions du Saint-Siège. Le baron de Penedo m'a assuré que son Gouvernement n'emploierait aucune mesure désagréable contre l'évêque de Pernambuco, et il était très naturel qu'il en fût ainsi pendant que se déroulaient les négociations entre le Saint-Siège et le Gouvernement Impérial. Votre Excellence peut donc imaginer la douloureuse surprise qu'a causé au Saint-Père la nouvelle que, malgré les assurances du baron de Penedo et alors que Sa Sainteté manifestait des dispositions bienveillantes, l'évêque de Pernambuco, fait prisonnier dans son palais épiscopal, était condamné à quatre ans de prison. »

Le baron d'Alhandra fit part aussitôt de cette lettre au

vicomte de Caravellas qui demanda des explications à l'envoyé spécial. Celui-ci était retourné à Londres où l'attendaient des affaires pressantes. Il se montra très étonné de la protestation du cardinal Antonelli et n'hésita pas à lui infliger un démenti formel. Il n'avait jamais donné pareille assurance et s'était strictement renfermé dans les limites de ses instructions. Le ministère ne se rendait pas facilement. Le 7 avril, le baron de Penedo expliquait une seconde fois sa conduite . « J'affirme à nouveau ici, relativement au procès, que je n'ai jamais dissimulé, mais bien plutôt déclaré à plusieurs reprises l'impossibilité d'en arrêter le cours. Le cardinal Antonelli n'a aucun droit de supposer que je lui aie donné la moindre espérance que le Gouvernement ferait arrêter le procès de l'évêque. J'ai eu douze conférences avec le cardinal et il n'y en a pas une seule à laquelle n'ait assisté mon collègue, M^r le baron d'Alhandra ¹. »

Plus tard, Pie IX devait mettre lui-même en cause la bonne foi du baron de Penedo, et dans la brochure publiée à Londres pour expliquer sa conduite, le diplomate s'élève vivement contre les paroles du Pape. Nous en sommes réduits à nous demander si vraiment Pie IX a connu par lui les intentions véritables du gouvernement, ou si le baron de Penedo n'a pas plutôt préféré *travailler* le cardinal Antonelli, sûr d'arriver par le Secrétaire d'État à vaincre les répugnances du Souverain Pontife. Plus d'une fois ses phrases ambiguës avaient laissé entendre que la levée des interdicts préviendrait de plus grands malheurs; dans sa brochure il donne sur ce point de longues explications assurément inutiles s'il n'avait eu soin, dans une question aussi claire par elle-même, de brouiller les cartes pour arriver plus facilement à un triomphe diplomatique. Lui-même au reste ne croyait pas à une action judiciaire si prompte contre M^{sr} Vital; il parle de « l'arrestation inattendue de l'évêque d'Olinda ² ». Au dernier moment, il eût pu

1. *Mission spéciale à Rome*, p. 88 et 89.

2. *Idem*, p. 86.

éclairer Pie IX qui à son audience de congé lui « exprimait l'espoir que l'Empereur ne laisserait pas aller plus loin le procès de l'évêque, de tels incidents jetant toujours dans l'Église le scandale et le chagrin ¹ ». Il ne l'a pas fait, cela lui semblait trop dur, car sa dernière conversation avec le cardinal Antonelli lui revenait en mémoire. « Le cardinal me lut cette lettre (du 18 décembre) en présence du baron d'Alhandra et je me souviens parfaitement que Son Éminence me dit que cette lettre était purement et simplement la traduction en latin de la minute en italien écrite de la propre main du Saint-Père ². » Le secrétaire d'État avait refusé de lui donner copie de la lettre, mais l'envoyé spécial la savait partie, sa mission avait donc atteint son but; tout briser de ses propres mains au dernier moment n'est pas le fait d'un diplomate avisé; un héros d'honnêteté l'eût fait peut-être; le baron de Penedo avait d'autres vertus et ne se croyait pas obligé de s'élever à cette hauteur ³.

« Cette lettre contient tout ce que vous désirez, je ne puis rien faire de plus pour le Brésil », lui avait dit Pie IX. Ils s'étaient quittés sur ces « paroles qui sont pour toujours gravées dans ma mémoire et sont la récompense de ma mission à Rome ». En homme précautionneux, le baron de Penedo avait exprimé au cardinal Antonelli la crainte que l'évêque d'Olinda ne se refusât à exécuter les ordres contenus dans la lettre. Le Secrétaire d'État le rassurait : « Il aura affaire à moi, s'il ose désobéir à mes ordres ⁴. » Cette parole, où l'on sent percer une malveillance à peine dissimulée, découvrait à merveille les véritables sentiments du Cardinal à l'égard de la lutte entreprise par le vaillant prélat. Cette lutte reléguait au second plan les *combinazione* dont le célèbre Secrétaire d'État fut toujours le partisan décidé; mais je n'oserais dire qu'il y ait là matière à condamnation. Un point plus grave, ce sont les rapports entre l'Internonce

1. *Idem*, p. 64.

2. *Idem*, p. 39.

3. *Idem*, p. 52 et 53.

4. *Mission spéciale à Rome*, p. 91.

Sanguigni et la Cour de Rome. Il est impossible d'admettre que le représentant du Saint-Siège à Rio n'ait pas instruit le Cardinal Antonelli des projets du gouvernement. Le prétexte avancé par le baron de Penedo pour se justifier lui-même et basé sur l'inexistence de câbles télégraphiques entre le Brésil et l'Europe, ressemble à un enfantillage. Que l'arrestation de M^{sr} Vital n'ait pu être connue à Rome que quinze jours après et alors que la mission du baron de Penedo venait de prendre fin, cela peut-il être une excuse pour un diplomate romain aussi exercé que M^{sr} Sanguigni et qui ne pouvait ignorer aussi longtemps à l'avance les *inévitables* conséquences du procès déjà engagé? A ce moment même, un prélat dont l'attitude plus qu'étrange autorisait toutes les suppositions, arrivait à Recife. M^{sr} Pinto de Campos fut vivement pris à partie par les organes catholiques, l'*Apostolo* en particulier; il ne devait pas rester longtemps dans la capitale du Pernambuco; au commencement de 1874, il allait à Rome et « là, dit Manoel dos Reis, il voulut confirmer les mensonges du baron de Penedo ». Il arrivait trop tard; mais ce résultat malheureux n'était que l'aboutissement de manœuvres anciennes et connues de l'Internonce. Tous les catholiques avaient vu dans M^{sr} Pinto l'émissaire du gouvernement; émissaire peu recommandable certes et qui visiblement prêtait la main à l'œuvre des loges. Prélat de la maison de Sa Sainteté et député à l'Assemblée Générale Législative, il possédait de nombreuses attaches dans le monde politique; on le disait ambitieux, intrigant et plus occupé de ses intérêts à la Cour et au Parlement que de ses devoirs de prêtre. Il n'est pas impossible que la polémique de presse ait poussé au noir la peinture d'un caractère peu honorable; mais la conduite postérieure de ce prélat vint corroborer le jugement des journaux à son sujet. Il est donc permis de se demander pourquoi la Cour de Rome n'avait pas été prévenue par l'Internonce qui savait certainement à quoi s'en tenir sur le compte de M^{sr} Pinto de Campos; le représentant du Saint-Siège à Rio était certes dans une situation délicate; mais il

avait trop de pénétration d'esprit pour ne pas entrevoir les raisons qui poussaient le ministère à user des services d'un prélat dont l'*Apostolo* pouvait peu après proclamer la « grande élasticité morale ». S'il a laissé Pie IX dans l'ignorance de ces faits importants, il a trahi sa mission ; s'il l'a instruit, comment le Cardinal Antonelli a-t-il pu paraître étonné de l'issue du procès de Rio ? Le baron de Penedo avait trouvé le Secrétaire d'État « très au courant de la question, s'enquérant de minutieux détails et se montrant surtout les points préparé à la discussion ». Est-il exagéré de dire que ces mots d'un diplomate qui n'avait pas intérêt à fausser ici la vérité, décharge la mémoire de M^{sr} Sanguigni sur ce point spécial, mais charge d'autant celle du Cardinal Antonelli ? L'Internonce, après avoir esquissé un acte de courage, devait bientôt trahir les intérêts confiés à sa garde et tenter avec le ministère un rapprochement impossible ; mais ici, sa responsabilité ne semble pas gravement engagée ; par contre, et toute réserve faite au sujet des documents que peuvent contenir les Archives diplomatiques du Vatican, nous sommes dès aujourd'hui en droit de dire que le Secrétaire d'État de Pie IX, emporté peut-être par ses idées personnelles sur les relations entre le Saint-Siège et les gouvernements, a mal entendu sa mission, compromis des intérêts supérieurs et contribué pour sa part, mais inconsciemment peut-être, aux résultats déplorables que devaient immédiatement produire sa lettre à l'évêque d'Olinda.

M^{sr} Vital s'est toujours montré très réservé sur ce sujet ; il plaignait surtout le Secrétaire d'État des difficultés semées sur ses pas ; mais on savait aussi l'antipathie que le Cardinal lui témoignait et le Père Apollinaire, auquel M^{sr} Vital confiait volontiers l'expression de ses souffrances et de ses tristesses, déclarait dans une lettre datée du 15 août 1878 : « M^{sr} Esberard, ami de M^{sr} Vital, nous a dit que l'évêque d'Olinda avait assez d'énergie pour tirer le Brésil de la ruine où il tombe et qu'il y aurait réussi si Rome l'avait soutenu. Toute la faute est au Cardinal Antonelli qui s'est

conduit en traître. Je crois qu'il sera impossible de ne pas le dire. » A deux reprises, M^{sr} Vital déclara à des intimes que ses lettres à Pie IX avaient été interceptées par le Secrétaire d'État dont d'ailleurs il jugeait sévèrement les rapports certains à ses yeux avec la Franc-Maçonnerie.

La Cour de Rome avait donc apporté en cette affaire la lenteur que l'histoire lui a toujours reconnue, mais elle avait fait complètement fausse route et les tendances du Secrétaire d'État chargé d'expliquer à M^{sr} Vital la volonté du Pape pouvaient inspirer une défiance qui ne tarda pas à être complètement justifiée.

L'évêque d'Olinda continuait à lutter contre le président de Lucena ; il résolut, par une lettre rendue publique, d'exprimer à son clergé toute la part qu'il prenait à ses tristesses. Les curés avaient été successivement privés de leur traitement, ils payaient ainsi leur courageuse fidélité aux ordres de leur pasteur ; celui-ci écrivait le 6 novembre au curé de Santo Antonio.

« La trésorerie se refuse à vous payer ce qui cependant vous revient comme un droit sacré. C'est là un acte de violence contre l'Église et contre vous son digne serviteur. Vous remplissez votre devoir, vous vous appliquez vaillamment à une noble mission et l'on vous frappe. Évêque, je veux hautement protester contre un pareil abus de la force.

« Certes, rien n'est lamentable comme de voir un gouvernement s'abaisser contre les faibles à des mesures arbitraires, dans le but d'ailleurs illusoire de vaincre leur courage ; du moins ce spectacle a l'avantage de mieux mettre en évidence la constance et la foi de notre cher clergé.

« Mais nous savons aussi que les efforts des loges tendent à réduire à la misère les prêtres fidèles ; aussi, nous tenons à la disposition de votre Révérence et de ses dignes collègues le montant de notre propre traitement ; nous vous prions vivement de le recevoir avec simplicité, sans hésitation aucune.

« Quand le gouvernement nous le supprimera, Dieu qui veille d'une manière spéciale sur ceux qui le servent en

esprit et en vérité, nous fera trouver, au milieu de notre pauvreté, de quoi partager avec nos frères qui souffrent persécution pour la justice. Je suis certain également que les populations chrétiennes de vos paroisses ne laisseront pas leurs pasteurs souffrir de la pauvreté et de la faim. »

M^{sr} Vital partagea son traitement entre les divers curés de Pernambouc et vit son appel aux fidèles produire des effets immédiats. Les dons vinrent de divers côtés ; il en était de riches et de modestes comme l'obole de la veuve ; le plan des persécuteurs échouait une fois de plus devant la généreuse obstination de l'évêque et de ses ouailles.

Quelques jours après, M^{sr} Vital recevait copie de l'acte d'accusation dressé par le procureur de la Couronne : il avait à répondre du crime de révolte contre les ordres formels du gouvernement impérial et se voyait reprocher en plus la publication, sans *placet*, du Bref *Quanquam dolores*. Le 21 décembre, le président du Tribunal Suprême recevait sa réponse datée du 21 novembre ; la procédure avançait rapidement ; un délai de quinze jours avait été imparti à l'accusé ; il en avait employé dix ; mais le président ne dut éprouver aucun plaisir à la lecture d'une réponse qui présageait des débats peu ordinaires devant le Tribunal Suprême.

M^{sr} Vital opposait une fin de non-recevoir aux injonctions du président. « Il ne m'est pas possible, sans charger ma conscience et fouler aux pieds les lois de l'Église, d'exposer au gouvernement les raisons qui m'ont guidé dans l'accomplissement de mon devoir. Le Vicaire de Jésus-Christ, seul compétent en cela, m'a conféré pleins pouvoirs pour dissoudre les confréries rebelles à mes ordres. Le gouvernement impérial, au lieu de respecter les lois édictées en matière spirituelle par le Souverain Pontife, foule aux pieds cette autorité et m'invite à reconnaître la sienne. L'invitation n'a pas de succès et c'est devant le Tribunal Suprême que l'on m'ordonne de me défendre.

« Certes, la cause est d'importance ; il y va des droits de l'Église, de la sécurité du catholicisme au Brésil et de la

liberté de conscience des fidèles ; il semble donc que ce doive être pour moi un avantage et une joie que de me présenter, pour les défendre, à votre Tribunal ; j'y pourrais prouver la légalité de ma conduite et faire triompher la cause de l'Église.

« Pourtant, je ne le ferai pas ; traîné devant les juges, je ne parlerai pas. Parler, me défendre, ce serait reconnaître la compétence du tribunal laïque en matière religieuse. Ce serait renoncer à mes droits ; ce serait enfreindre les ordres de l'Église qui m'interdit de me soumettre à une juridiction étrangère à la sienne. »

M^{sr} Vital insiste sur ce point et donne les preuves qui militent en faveur de l'exemption des clercs *a foro civili*. « Vous ne pouvez même invoquer la loi du 18 août 1851 ; car si elle déclare, art. 1^{er} « : Les Archevêques et Evêques de l'Empire, dans les causes qui ne sont pas purement spirituelles, seront jugés par le Tribunal Suprême » ; ma cause, vous ne l'ignorez pas, est précisément toute spirituelle ; vous n'avez donc pas à en connaître. »

L'évêque d'Olinda avait beaucoup réfléchi avant d'opposer à ses futurs juges ce refus de répondre ; il ne voulait pas qu'on pût voir une contradiction entre sa conduite actuelle et celle qu'il avait tenue à l'égard du Conseil d'État. Mais l'Avis du 12 juin n'engageait pas définitivement le ministère et l'Empereur ; le prélat pensait peut-être que le vicomte de Rio Branco reculerait devant le scandale d'un procès devant le Tribunal Suprême. Quand il le vit décidé à donner jusqu'au bout satisfaction aux haines maçonniques, il n'eut plus d'hésitation et se résolut à indiquer une fois pour toutes au gouvernement le terrain qu'il n'aurait jamais dû quitter : celui des affaires laïques.

La position que prenait ainsi l'évêque était logique ; elle s'accordait aussi bien avec les faits qu'avec son caractère personnel ; il aimait la clarté et l'équivoque dans laquelle on prétendait l'enserrer lui paraissait dangereuse et antichrétienne. C'est là tout le secret de sa réponse au procureur de la Couronne ; elle n'est pas exempte de fierté un peu

dédaigneuse. M^{sr} Vital y garde le sang-froid qui ne l'abandonnera jamais. Toutefois devant l'évidente volonté de poursuivre jusqu'au bout une cause sacrilège, il ne se croit pas obligé de faire assaut de courtoisie avec ses persécuteurs. Il leur signifie en termes très nets sa résolution : Il ne les connaît pas. Envers et contre tout il tiendra ce rôle d'où la force brutale même ne le fera pas sortir.

CHAPITRE XIII

L'ARRESTATION. — DE RECIFE A RIO.

(21 novembre 1873 — 14 janvier 1874.)

Un scrupule vint à l'esprit de l'évêque d'Olinda après l'envoi de sa réponse au Procureur de la Couronne; il était impossible que celui-ci la tint secrète. Dès lors, on pouvait se demander si l'opinion saisie de ce document en comprendrait le véritable sens; les hommes d'État, les meneurs de la Franc-Maçonnerie savaient à quoi s'en tenir sur les questions de *placet*, d'*abus de pouvoir*, de *recours à la couronne*. Mais le public, lecteur ordinaire des journaux de toutes nuances, flottait au milieu des opinions les plus contradictoires; ceux-là mêmes qui blâmaient la violence souvent grossière des organes libres penseurs, trouveraient étrange la fin de non-recevoir articulée par M^{sr} Vital. L'évêque se jugeait-il donc désarmé en droit en face de ses accusateurs? ou estimait-il la situation de l'Église désespérée? Pour tout dire, son attitude eût paru le geste du bûcheron lassé jetant le manche après la cognée.

Il nous découvre lui-même ses inquiétudes là-dessus dans une brochure qu'il finissait de composer le 8 décembre 1873.

« On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur tous les points de l'Empire contre les actes accomplis par l'évêque d'Olinda. Je n'avais fait cependant que remplir mes devoirs sacrés et user des droits que me confère la mission divine dont je suis revêtu.

« D'abord, j'ai cru n'avoir pas à lutter contre ce flot d'écrits et ce débordement d'accusations sans preuves, le silence me paraissait préférable à toute réponse que mes adversaires tairaient s'ils se sentaient incapables de la réfuter. Mais ce ne sont pas que de vulgaires anonymes ou d'obscurs pamphlétaires qui m'attaquent ainsi. Le gouvernement impérial et l'un des premiers magistrats de notre pays, le Promoteur de la Justice, dirigent le mouvement contre moi. Certes, ils invoquent d'autres titres et prétendent agir en vertu de l'autorité civile; mais ce sont les mêmes griefs, les mêmes arguments. C'est donc au public, au tribunal du bon sens que j'en appelle; j'y invite mes accusateurs; car j'ai conscience que je dois la vérité catholique attaquée dans mon humble personne, à tous, savants et ignorants, petits et grands. »

M^{sr} Vital intitule cet écrit : *L'Évêque d'Olinda et ses accusateurs au tribunal du bon sens*. Il le fait précéder d'une courte introduction dont nous venons de citer quelques lignes, et le divise en trois parties : Examen de l'Avis du 27 septembre (20 pages); Examen de l'Acte d'accusation du 10 octobre (36 pages); Brèves réflexions sur les relations entre l'Église et l'État (36 pages).

Un grief d'ordre canonique avait été formulé par le ministre de l'Empire dans un Avis adressé le 27 septembre au Procureur de la Couronne, et inséré le 8 octobre dans le *Diario de Pernambuco*. « Et pour donner plus d'éclat à son refus, il essaie de pousser ses curés à la désobéissance au gouvernement impérial; il les effraie par la menace d'une suspense *ex informata conscientia*; le premier qui hésiterait serait de suite sa victime¹. »

Le 10 octobre, les curés de Recife protestaient publique-

1. « E para mais ostentar a sua recusa tratou de incitar os vigarios a desobedecerem por sua vez ao Governo Imperial, atterando-os com a suspensão *ex informatâ conscientiâ*, de que forâ loga victima um que apenas se havia mostrado hesitante. » Cette sollicitude pour le bonheur du clergé de la part d'un gouvernement dévoué à la secte maçonnique, rappelle le mot de Frédéric II, à propos de Joseph II : « Mon frère le sacristain ».

ment contre cette calomnie : « Les soussignés protestent contre ces expressions; ce n'est pas l'évêque d'Olinda qui nous a menacés; mais bien plutôt le gouvernement qui après des promesses mensongères, cherche par des procès et la prison à nous forcer à la révolte contre notre supérieur légitime. Nous connaissons nos devoirs et nous repoussons de toutes nos forces les insinuations de ceux qui devraient être les premiers à respecter la loi et à donner l'exemple de l'obéissance et du respect aux autorités légitimes. »

Le grief était d'autant plus injustifié que M^{sr} Vital avait eu soin d'agir à l'égard des prêtres francs-maçons par des actes officiels que tous pussent contrôler; la presse au reste ne s'était pas fait faute de discuter les idées émises par lui dans ses divers mandements. Il n'avait pas voulu punir les révoltés sans les avoir entendus; ils eurent toute faculté de s'expliquer et reçurent trois sommations avant d'être condamnés. Il y avait loin de là à un simple jugement *ex informatâ conscientiâ*¹ tel que l'entendait le ministre Correa de Oliveira.

Les confréries maçonnisées non plus n'étaient admises à se plaindre de la conduite de l'évêque. Il s'était adressé à elles officiellement, par l'entremise de leur Conseil d'administration. M^{sr} Vital discute longuement la défense entreprise par le ministre en faveur de la Confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Antoine. Il n'a pas outrepassé ses droits pas plus qu'il n'en a abusé. Empruntant le langage des folliculaires de la secte maçonnique, Correa de Oliveira écrivait : « L'évêque d'Olinda se croit revenu au temps où les évêques et la Curie romaine, maîtres du monde, distribuaient les trônes, déposaient les rois, tenaient le genre humain dans l'esclavage et sous la terreur de leur des-

1. Le jugement ecclésiastique *ex informatâ conscientiâ* (d'après une conscience bien informée) ne nécessite pas la constitution d'un tribunal, il comporte cependant une enquête minutieuse de la part de l'autorité et la liberté pour l'accusé de se défendre par devant l'évêque ou son représentant. On sait que M^{sr} Vital avait eu soin d'observer scrupuleusement les prescriptions du droit canon sur ce point.

potisme. » M^{sr} Vital proteste qu'il n'a pas des vues si profondes et rappelle que les souverains déposés par les Papes ne le furent que du consentement préalable des peuples ou d'accord avec la jurisprudence chrétienne reconnue de tous au moyen âge; puis, basé sur le texte de la Constitution du Brésil, il établit point par point la légitimité de son action contre les Confréries. Il termine la deuxième partie en reprochant aux membres du ministère Rio Branco d'avoir violé la Constitution en s'ingérant dans une affaire purement ecclésiastique et que les lois de l'Empire déclarent soustraite à l'autorité civile. Candido Mendes de Almeida avait longuement soutenu cette thèse au Sénat, dans la séance du 30 juin, et la réponse du ministre avait paru bien pâle en face du discours de l'éminent jurisconsulte; mais la majorité avait couvert de son vote la politique de persécution et cela sans doute suffisait pour le moment. On aviserait plus tard aux difficultés qui ne manqueraient pas de surgir : les expédients dans la *question religieuse* tinrent beaucoup plus de place que les principes, quoi qu'en ait dit le vicomte de Caravellas.

La troisième partie est un exposé des droits respectifs des deux pouvoirs spirituel et temporel; l'évêque insiste sur la nécessité de l'union de l'Église et de l'État et montre dans les tracasseries infligées à l'Épiscopat le triomphe de l'irréligion et des faux principes de 89. L'expérience a prouvé le néant, le danger des théories politiques et sociales édifiées sur ces principes. D'ailleurs, *le recours à la Couronne* et *le placet* dont se targuaient les anciens régimes et que veut faire revivre le gouvernement de Rio, ont, avec tant d'autres causes, préparé le succès de la Révolution. L'Empire du Brésil ne peut se vanter d'être plus solide que les royautes écroulées sous le poids de leurs erreurs; attaquer Dieu dans la personne de ses ministres, c'est préparer la voie aux anarchistes d'aujourd'hui qui, chefs d'État demain, bifferont le nom divin du 1^{er} article de la Constitution.

On voit revenir ici une des idées dominantes et déjà signalées de M^{sr} Vital. Le ministère de Rio était trop aveuglé

ou trop avancé dans la voie où l'avaient poussé les loges pour prêter une oreille intelligente à cet avertissement réalisé quinze ans plus tard. L'opinion publique, au contraire, fut vivement frappée de cet appel éloquent à son bon sens et à sa loyauté; la brochure tirée à un grand nombre d'exemplaires fut l'objet de commentaires où les éloges ne manquèrent pas, même dans le camp des libres penseurs. Là, certes, on n'admettait pas les idées de l'évêque, mais plus d'un adversaire de la religion rendit hommage à sa science et à la chaleur avec laquelle il défendait en un style élégant et vigoureux les principes qu'il appliquait si courageusement dans son diocèse.

Une consolation lui vint à ce moment même d'où il ne l'attendait pas. Le curé qui avait cédé aux instances et aux promesses du président de Lucena, venait faire entre ses mains rétractation de sa faute. Le dimanche suivant, il la renouvela publiquement dans son église. Peu auparavant, un spectacle d'un genre bien différent avait été donné au peuple de la campagne. Un curé de village s'était, lui aussi, laissé séduire par les paroles des envoyés du gouvernement. Suspendu de ses fonctions par l'évêque, il accepta le concours de la force armée qui le réinstalla avec grand apparat; le scandale fut mince et de peu de durée: quelques jours après, le malheureux révolté était trouvé mort dans son lit. Il fut remplacé par un prêtre en qui la population fut heureuse de trouver un véritable collaborateur de M^{sr} Vital.

L'union du clergé avec son chef n'avait jamais été aussi complète. Dieu, semble-t-il, voulait donner à celui-ci la consolation la plus douce au cœur d'un évêque: savoir que son œuvre serait continuée, malgré son absence prochaine. Et que serait cette absence? Il ne pouvait en prévoir la durée, mais quoi qu'on fit dans les hautes sphères politiques, il ne considérerait pas sa mission comme terminée; et de l'exil ou de la prison il continuerait à l'accomplir tant que Pie IX ne l'en aurait pas relevé.

Sa réponse au procureur de la Couronne étonna à Rio.

Le procureur Balthazar de Silveira en avise l'Empereur et laisse percer un dépit quelque peu amusant : « Votre Majesté verra que l'évêque d'Olinda n'a pas touché les divers points de l'accusation; ils restent donc fermes, inébranlables. L'évêque se retranche derrière le mot trop connu : *non possumus*, qu'il s'imagine de suite pouvoir répondre à tout; puis il se réfugie dans la distinction des deux pouvoirs et nie la compétence du Suprême Tribunal de Justice. Votre Majesté ne peut considérer comme des actes de juridiction purement spirituelle le fait de suspendre des Confréries, lancer des interdits, publier des Brefs ou des Bulles sans *placet* préalable. En agissant ainsi, l'évêque a cherché à ébranler l'autonomie de l'Empire de la Sainte-Croix ¹.

« Il doit cependant connaître notre Constitution Politique et lui obéir; nos lois l'obligent comme fonctionnaire public plus strictement que d'autres; elles lui furent intimées au moment de son élection à l'évêché d'Olinda. S'il regrette aujourd'hui le choix de l'État, s'il prétend suivre Rome et lui obéir en tout, qu'il renonce à la mitre et ne cherche pas à ruiner le pouvoir civil au risque d'exciter la guerre religieuse. »

La décision du président du Tribunal Suprême suivit de près. Le 12 décembre, Joaquim Marcellino de Brito, président de la plus haute magistrature du Brésil, formulait l'acte définitif d'accusation; on en connaît déjà les éléments principaux. Il invoquait contre l'évêque les articles 128, 142, 86 et 96 du Code criminel, et le 22 décembre lançait le mandat d'arrêt. Le juge de droit de première juridiction civile était chargé de l'exécution du mandat.

Le 2 janvier, vers 1 heure de l'après-midi, Quintino José de Miranda se présentait au palais de la Soledade. M^{er} Vital arrivait aussitôt pour entendre lecture de l'acte d'accusation et du mandat d'arrêt expédié de Rio dix jours auparavant. « L'Évêque, dit un témoin oculaire, fut magnifique de

1. C'est le nom donné à l'empire du Brésil. Santa-Cruz, Sainte-Croix, est le nom qu'Alvarez Cabral donna à la première terre brésilienne qu'il aperçut en 1500.

calme et de dignité. Malgré le secret dont on avait voulu entourer cette procédure, la population avait deviné que quelque chose se tramait contre son Pasteur. Les dernières nouvelles venues de la Capitale lui avaient donné l'éveil et de tous côtés elle accourait, anxieuse ou curieuse de l'issue d'une affaire qui l'intéressait si fort. » A l'injonction du juge de droit, M^{sr} Vital opposa la même fin de non-recevoir qu'au procureur de Silveira : « Je ne reconnais pas la compétence du tribunal qui vous adresse auprès de moi ; il est d'ordre laïque et ne peut rien décider des questions de l'ordre spirituel. Vous avez un mandat d'arrestation : exécutez-le. Mais je vous préviens que je ne céderai qu'à la force. » José de Miranda se trouva fort embarrassé ; il lui répugnait d'exécuter par lui-même un ordre qui lui paraissait mieux convenir à des subalternes. L'évêque, devant son silence, était rentré au palais ; il alla s'agenouiller dans son oratoire aux pieds du Maître pour lui demander la force de l'imiter et attendit en paix la suite des événements.

José de Miranda expédia immédiatement au chef de police de Pernambouc l'ordre de lui envoyer deux officiers de paix et plusieurs agents pour lui prêter main-forte en cas de troubles. Quand ils furent arrivés, il monta jusqu'à l'oratoire et frappa à deux reprises à la porte, intimant à l'évêque l'ordre de se présenter à lui. La porte s'ouvrit, l'évêque descendit jusqu'à la rue. Il était revêtu des ornements pontificaux, couvert de la chape et portait la mitre. « Qui demandez-vous, dit-il ? » Et eux, tout d'une voix, sans se douter qu'ils rééditaient à leur façon la parole des Juifs au jardin des Oliviers : « L'évêque d'Olinda. » M^{sr} Vital était entouré de ses vicaires généraux, de ses secrétaires et de quelques autres prêtres venus en toute hâte pour lui témoigner leur respect et leur affection. Il avait rédigé une protestation qu'il lut devant la foule qui commençait à grossir.

« Nous, Frère Vital Maria Gonçalves de Oliveira, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, évêque du diocèse d'Olinda, du Conseil de Sa Majesté l'Empereur,

« Nous protestons en face de notre troupeau bien-aimé et

de toute la Sainte Église de Jésus-Christ dont nous sommes, quoique indigne, l'évêque et le représentant, que si nous quittons ce cher diocèse confié à notre sollicitude et à notre vigilance, ce n'est qu'arraché violemment par la force gouvernementale.

« Nous protestons de toutes nos forces contre la violence faite dans notre humble personne à l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, violence qui ne pourra jamais aliéner nos droits, privilèges et prérogatives de suprême et légitime pasteur de ce diocèse.

« Nous protestons enfin qu'en quelque lieu que nous nous trouvions, nous conserverons fidèlement un ardent amour, une profonde tendresse à nos chers diocésains. Nous les confions à la garde de Dieu ainsi qu'aux gouverneurs par nous nommés.

« Nous prenons à témoins de notre protestation, Dieu, que nous invoquons, notre troupeau bien-aimé, nos collaborateurs ici présents.

« Fait en notre Palais de la Soledade, le 2 janvier 1874, à 2 h. 1/4 de l'après-midi, une heure après l'intimation officielle. — Fr. Vital, évêque d'Olinda. P. Joaquim Graciano de Araujo, Proviseur et Vicaire général. P. Miguel Americo Pereira de Souza, secrétaire de l'Évêché. P. Dr. Francisco do Rego Maia, secrétaire de l'Évêque. P. Joaquim de Assumpção, greffier de l'Évêché. P. Valeriano de Alleluia Correia et José Affonso de Lima et Sa, chargés de la Secrétairerie. P. Juvencio Verissimo dos Anjos, chapelain du cimetière. P. Sebastiao Constantino de Medeiros, professeur de morale. Temistocles N. de Andrade, Diacre.

L'Évêque ajouta : « Vous êtes venus à moi avec la force armée, je cède à la violence, emmenez-moi en prison. » José de Miranda fut pris d'une crainte peut-être justifiée. M^r Vital se disposait visiblement à le suivre à pied ; mais la foule qui commençait à envahir les rues adjacentes du palais de la Soledade ne pousserait-elle pas la sympathie pour son pasteur jusqu'à vouloir l'arracher des mains de la force publique ? Dans le parcours assez long de la rue do Imperador

à l' Arsenal de la marine, des incidents pouvaient se produire qui nécessiteraient une répression dangereuse. A tout hasard, le juge de droit avait réquisitionné une voiture de place dont l'état délabré attestait le long usage. « Je ne puis vous permettre d'aller à pied, dit-il, sans autre forme de respect, à l'évêque. Vous êtes en état d'arrestation, je puis donc disposer de votre personne à mon gré. Montez en voiture. » Ce disant, il lui mit la main sur l'épaule. M^{sr} Vital entra dans la voiture en compagnie de son vicaire général, Graciano de Araujo et d'un agent de police. Une autre voiture suivait, emportant le capitaine de frégate Francisco Romano Steeple da Silva, le lieutenant-colonel Carneiro Machado Rios, et le major Manoël de Azevedo, commandant le 9^e bataillon d'infanterie.

Arrivé à l' Arsenal maritime, l'évêque fut remis entre les mains de Steeple da Silva, inspecteur du port de Recife, qui lui assigna comme demeure une de ses chambres. Le prisonnier n'eut qu'à se louer de la politesse et même des prévenances de l'officier supérieur, peu satisfait sans doute d'être mêlé à cette affaire. Il reçut toute liberté de recevoir ses amis qui se succédèrent sans interruption jusqu'au jour de son départ pour Rio.

La population était accourue sur le port; la sympathie très vive pour M^{sr} Vital prenait maintenant les formes de la colère et de la révolte contre le gouvernement. Le Président de Lucena prévenu vint en hâte; il essaya par de bonnes paroles de rassurer les Pernambucains. « L'évêque ne partirait ni aujourd'hui, ni demain, chacun pourrait le voir et lui parler. Nulle inquiétude ne pouvait avoir lieu à ce sujet. » La population connaissait le Président pour l'avoir vu à l'œuvre depuis plusieurs mois; elle doutait de sa parole. Aussi, nombre d'habitants passèrent-ils la nuit sur le port, prêts à empêcher l'embarquement du prélat. Pereira de Lucena était trop habile pour donner un si rapide démenti à sa promesse. Pendant trois jours la chambre de M^{sr} Vital ne désemplit pas.

Plusieurs catholiques militants avaient formé le projet

de l'enlever de l'Arsenal, dussent-ils pour cela employer la force contre les agents préposés à la garde de l'évêque. Ils s'en ouvrirent à ce dernier qui les en dissuada vivement; il ne voulait pas être la cause de troubles qui se termineraient fatalement par une bataille où le sang coulerait et dont l'issue était au moins douteuse. La plupart des corporations de Recife lui adressèrent par leurs délégués l'hommage de leur filiale obéissance. L'aristocratie et la haute bourgeoisie de la ville et des campagnes les plus rapprochées se firent représenter par un groupe de 200 dames qui se déclarèrent prêtes à combattre jusqu'à la mort selon les directions qu'il avait données à son peuple depuis un an et demi.

Au milieu de tous ces témoignages d'affection et de fidélité, M^{sr} Vital éprouva une joie sans mélange quand il vit trente francs-maçons se jeter à ses pieds et avec les accents du plus sincère repentir abjurer leurs erreurs. Les larmes coulaient de ses yeux quand après les avoir relevés de l'excommunication il les embrassa avec la tendresse du père retrouvant le fils prodigue. Plus tard il aimait à raconter ce fait, montrant la joie que lui avait causée un fait inopiné, fruit cependant de sa vaillance dans la lutte contre les loges. Un des personnages les plus considérables de ce groupe lui avait dit :

« Monseigneur, je ne suis pas venu vous adresser des condoléances; je veux au contraire vous féliciter et féliciter l'Église du triomphe qu'elle remporte aujourd'hui en votre personne. Quant à moi, j'ai le plus vif désir de vivre et de mourir en bon catholique. Je vous demande donc de prendre cet immonde papier et de me recevoir comme votre enfant fidèle. » Il lui tendait son diplôme de franc-maçon. Le lendemain, un des notables de Recife qui s'était distingué par son acharnement contre le clergé et son zèle pour les idées libres penseuses, lui demandait pardon et lui promettait de se mettre au service de la religion.

Le père et la mère de M^{sr} Vital étaient accourus d'Itambé au bruit de son arrestation; ces vaillants chrétiens n'eurent pas un mot de plainte contre la Providence. Ils voyaient un

crime dans une attitude qui eût pu inspirer le découragement. Leur inquiétude pour l'avenir de leur fils se fondait dans la fierté légitime à le voir si grand et si calme au milieu de la tempête. L'évêque devant eux était redevenu enfant et ses réponses leur disaient toute l'affection reconnaissante qu'il ressentait à leur égard en un si douloureux moment.

Le dimanche qui suivit l'arrestation, les offices religieux furent suivis par une foule nombreuse et recueillie. Les fidèles, sur l'invitation des curés, prièrent pour la délivrance de l'évêque. L'après-midi, les groupements catholiques, spécialement l'Union catholique orthodoxe fondée par M^{sr} Vital, se réunirent en séance extraordinaire; dans un vote unanime, l'assemblée décida de poursuivre toujours en communauté d'idées avec le prélat les œuvres commencées et la guerre contre la Franc-Maçonnerie. Les assistants sortirent pour aller à l'Arsenal offrir au prisonnier ce vote en témoignage de leur indéfectible attachement. Un millier de personnes les accompagnait et quand ils arrivèrent au port, la foule était si compacte, elle manifestait si hautement son indignation contre le gouvernement que la police inquiète fit prévenir le président. Les membres des associations catholiques étaient entrés à l'Arsenal. La joie de M^{sr} Vital fut grande en voyant se presser autour de lui ceux que sa parole et ses exemples avaient formés à la vie catholique intégrale, il sut trouver dans son cœur d'apôtre et de père les mots de merci et d'encouragement. Quand ils sortirent émus jusqu'aux larmes de l'accueil épiscopal, ils tombèrent en pleine agitation populaire. Pereira de Lucena avait essayé, mais en vain, de calmer la foule. En proie aux plus vives appréhensions, il envoya auprès du prisonnier un de ses secrétaires lui demander s'il ne croyait pas prudent de partir en secret pour Rio de Janeiro. « Je suis ici en prison, répondit l'évêque, je ne puis donc avoir aucune volonté à exprimer. » Et comme l'envoyé insistait sur la gravité de la situation. « Vous voulez mon avis. Le voici : Faites-moi partir le plus vite possible. Je dois être jugé. Que ce soit dans le plus bref délai. » Le pré-

sident fit répandre le bruit que le prisonnier ne partirait pas ce jour-là. La foule sur cette promesse se dispersa, chacun se promettant de revenir le lendemain de bonne heure pour manifester à nouveau en faveur de l'évêque.

Le matin du 6, les premiers habitants de Pernambouc accourus sur le port, sentirent la colère les envahir lorsqu'ils aperçurent le vapeur de guerre le *Recife* doublant la pointe de Santo Antonio pour entrer dans la haute mer. Sur le pont, M^{sr} Vital se tenait debout, saluant ses fidèles et les bénissant une dernière fois avant de partir pour la capitale. Voici ce qui s'était passé. Pereira de Lucena profitant de la nuit avait fait monter M^{sr} Vital sur le *Recife*; l'heure était très matinale; cinq ou six personnes en plus de ses parents assistaient, impuissants, à son embarquement; on devait partir à la première heure. L'ordre fut exécuté rigoureusement et la population de Pernambouc eut là un sujet nouveau d'antipathie contre le président qu'elle accusa de l'avoir jouée. Un fait assez singulier se passait à ce même instant devant une des maisons situées en face de l'arsenal. Deux voisins, attirés sans doute par le bruit du départ de l'évêque, causaient avec animation. Ils étaient en désaccord complet. « Tu peux pleurer ton évêque, disait l'un d'eux, dont on devinait les sentiments antichrétiens; il ne reviendra pas. A Rio, les juges sauront le punir selon la rigueur des lois pour s'être révolté contre l'État. On s'arrangera pour qu'il ne remette pas le trouble ici. » Et l'autre répondait : « On l'essaiera peut-être, mais on n'y réussira pas. Dieu nous rendra notre évêque, et nous aurons bientôt cessé de pleurer son absence. » Le premier se mit à rire. « Ris tant que tu voudras, ce sera bientôt ton tour de pleurer. Je souhaite qu'aucun malheur n'arrive chez toi, comme chez tous ceux qui persécutent notre évêque. » Au même instant, la femme de celui qui se déclarait l'adversaire de M^{sr} Vital poussa un cri : elle était occupée à coudre; sa vue très basse l'obligeait à se courber sur son ouvrage, elle s'était enfoncée profondément son aiguille dans le nez. Peu après elle ressentit des douleurs intolérables; du nez l'en-

flure s'était communiquée à tout le visage et malgré les soins qui lui furent prodigués, elle mourait au bout de deux jours dans d'atroces souffrances ¹.

Le matin du 8, le *Recife* entra dans le port de Bahia. Trois petits vapeurs venaient à sa rencontre. Ils étaient brillamment ornés. Les associations catholiques de Bahia les avaient loués pour faire une escorte d'honneur à l'évêque d'Olinda; ils accompagnèrent le *Recife* jusqu'au quai; le commandant refusa la permission de monter à bord; peut-être craignait-il une tentative d'enlèvement; il ne consentit à lever la consigne qu'en faveur des autorités religieuses et de certains notables catholiques venus en délégués de leurs compatriotes. Pendant toute la journée des 9 et 10, M^{sr} Vital reçut les plus touchants témoignages de sympathie. M^{sr} de Silveira, archevêque de Bahia, primat du Brésil, fut le premier à rendre visite au prisonnier. Il se jeta à son cou et l'embrassa longuement; il s'offrit à le défrayer de tout ce dont il pourrait avoir besoin et devant les membres les plus distingués des paroisses de Bahia, assemblés sur le pont, il lut la protestation suivante : « Nous, Manoël Joaquim de Silveira, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, archevêque de Bahia, métropolitain et Primat du Brésil, Comte de San-Salvador ², membre du Conseil de sa Majesté l'Empereur, visitant notre bien-aimé collègue et frère, Frère Vital Marie de Oliveira, qui a été emprisonné par ordre du gouvernement impérial, et reconnaissant l'injure que par cet acte on a fait à sa personne sacrée, à l'Église catholique, à tout le corps de l'Épiscopat, spécialement à celui du Brésil, nous protestons solennellement devant tous les fidèles de la sainte Église, surtout devant ceux de l'empire, et en face du gouvernement de Sa Majesté l'Empereur contre une semblable violence qui blesse cruellement les sentiments de nos populations chrétiennes. » Puis les trois petits va-

1. Ce fait a été rapporté par M^{sr} Vital lui-même qui le tenait d'un des acteurs de la scène.

2 L'archevêque de Bahia avait le titre de : Comte de San-Salvador. San-Salvador est un des noms de Bahia.

peurs firent plusieurs fois le tour du *Recife*; les passagers poussaient des vivats en l'honneur du prisonnier. Sur l'invitation du commandant, M^{sr} de Silveira descendit à terre; selon des ordres venus de Rio, on fit passer M^{sr} Vital sur le transport de guerre le *Bonifacio* qui partit pour la capitale; il y arrivait le 13, pendant la nuit. Le lendemain matin à 6 heures, un délégué du chef de la police civile, accompagné du commandant de la police militaire de Rio, se présentait à bord; il était porteur d'un mandat d'écrou signé du président du Tribunal Suprême. Le brigadier José Coelho chargé par Pereira de Lucena d'accompagner le prisonnier jusqu'à Rio lui transmit ses pouvoirs. M^{sr} Vital monta dans une voiture en compagnie de son chapelain, l'abbé Lima e Sa et de son domestique; l'opération s'était faite dans le plus grand secret et quand ils arrivèrent à l'Arsenal de la marine, personne dans la capitale ne s'en aperçut.

Le commandant de l'Arsenal avait fait disposer trois chambres; M^{sr} Vital convertit la plus convenable en chapelle; les deux autres servirent de salon de réception, de salle à manger, de dortoir. Deux chambres pour trois : c'était la pauvreté franciscaine que le frère mineur capucin retrouvait en prison, telle d'ailleurs qu'il s'en était entouré à Recife. Pendant tout son séjour à l'Arsenal, un soldat monta la garde auprès de la porte de l'appartement. Il n'y avait là rien d'une marque de respect; comme tous les gouvernements persécuteurs, le ministère Rio Branco était hanté par la peur; il redoutait l'exécution d'un complot d'enlèvement qui l'eût mis dans une posture aussi fâcheuse que ridicule devant les Chambres et le pays. Mais ses craintes étaient sans motifs; personne à Rio ne songeait à délivrer le prisonnier qui eût certainement refusé la liberté offerte dans ces conditions. Il ne lui convenait pas d'échapper à un jugement où il prétendait au contraire se présenter la tête haute, parce qu'on y discuterait des actes accomplis par lui dans la plénitude de ses droits et de sa conscience d'évêque.

Mais si aucun complot ne se formait dans la capitale en sa faveur, la sympathie y était née spontanément avec la nou-

velle de son arrivée. L'évêque de Rio, M^{sr} de Lacerda, voulut être le premier à le visiter. En entrant dans sa chambre, il se jeta à ses pieds, baisant ses mains et lui demandant sa bénédiction. M^{sr} Vital le releva et l'embrassa tendrement. M^{sr} de Lacerda avait peine à retenir son émotion. Désirant témoigner son admiration à la victime de la Franc-Maçonnerie, il détacha sa croix pectorale, précieux souvenir de famille, et la passant au cou de son jeune collègue : « Monseigneur, lui dit-il, vous avez toute juridiction sur cette terre; je vois en vous un captif du Christ; mon clergé, le chapitre de ma cathédrale seront heureux de se mettre à vos ordres; je vous demande de nous bénir; la bénédiction d'un confesseur de la foi est un gage de salut. » M^{sr} Vital n'avait pu retenir ses larmes; il remercia l'évêque de Rio qui s'entre tint assez longuement avec lui du procès dont la dernière phase allait se dérouler; il dut accepter une forte somme d'argent que M^{sr} de Lacerda lui remit en lui promettant de venir le voir aussi souvent que le permettrait le commandant de l'Arsenal. Ce dernier n'avait probablement pas reçu l'ordre d'appliquer à ce sujet une consigne sévère, car les visiteurs se succédèrent pendant plusieurs jours sans interruption. Jamais la capitale n'avait assisté à pareil spectacle. La province suivait le mouvement. Les évêques envoyaient leur adhésion à la protestation de l'archevêque de Bahia; le collègue électoral de Pomba (province de Minas Geraës) saluait dans l'évêque d'Olinda un martyr du Christ; des savants tel Joaquim Heredia de Sa, des députés comme Joao Mendes de Almeida, lui envoyaient des lettres d'admiration; le clergé de Pernambouc avait rédigé une adresse de protestation contre la conduite du gouvernement, il assurait son pasteur de sa parfaite obéissance et se déclarait prêt à le suivre en prison. De tous côtés, on priait pour la délivrance du prisonnier ou son acquittement devant le Tribunal Suprême.

M^{sr} Vital s'était remis complètement entre les mains de la Providence; ses visiteurs s'étonnaient de son calme et de la joie qui se lisait sur sa figure; il ne voulait pas que ses deux

compagnons devinssent tristes à son contact. Sa joie tenait à une source profonde : il était heureux de souffrir pour Dieu et la vérité catholique. Puis il avait laissé son diocèse en de bonnes mains ; tout en se réservant de le gouverner autant que possible de sa prison, il lui avait donné des supérieurs plus immédiats. Au moment de partir de Recife, il avait nommé gouverneurs¹ : le chanoine grand-chantre de la cathédrale d'Olinda, José Joaquim Camello de Andrade, et les chanoines Constantino de Medeiros et Graciano de Araujo ; ce dernier, déjà proviseur de l'évêché, restait aussi vicaire général.

1. Au Brésil, on donne le nom de gouverneur au vicaire capitulaire ou au prêtre chargé spécialement par l'évêque de le remplacer pendant une absence prolongée.

CHAPITRE XIV

DEVANT LE TRIBUNAL SUPRÊME.

(14 janvier — 21 février 1874.)

« On eût dû s'en tenir là », disait longtemps après le procès, un des plus hauts magistrats du Brésil. Il entendait par là que l'appel comme d'abus indiqué par deux des conseillers d'État, notamment le vicomte de Muritiba, était une sanction suffisante et pouvait inspirer au jeune prélat plus de prudence, moins de zèle ardent.

Certes, la solution était plus humaine, peut-être plus politique ; elle avait contre elle le caractère de M^{sr} Vital et la logique d'une situation que le gouvernement ne pouvait espérer dénouer en sa faveur que par l'emploi des moyens violents. Enfin, elle était diamétralement opposée à la volonté nettement exprimée des loges maçonniques. Il est impossible d'affirmer que le vicomte de Rio Branco ait reçu et accepté personnellement l'ordre précis de poursuivre devant le Tribunal Suprême les évêques d'Olinda et du Para ; mais sa dignité de Grand-Maitre de l'Orient *du Lavradio* le condamnait à obéir aux vœux exprimés par ses frères .∴ dans leurs tenues et répétés à satiété dans les feuilles maçonniques. On a plaidé sa bonne foi qui n'a rien à voir en cette affaire ; elle eût seulement prouvé son ignorance regrettable pour un homme d'État avisé ; car cette ignorance portait sur les relations les plus importantes, les plus périlleuses entre l'Église et l'État. Certes, il faut faire la part de l'animosité bien naturelle des catholiques contre un homme qui usa contre eux et leurs pasteurs de tout un

système de tracasseries et de violences dont nous verrons bientôt des exemples. Dans le feu de la polémique, ils purent dépasser la mesure et verser parfois dans l'injure personnelle. Il reste que le vicomte de Rio Branco s'était exposé aux coups dans une aventure dont il avait accepté la direction, pour soutenir au nom des droits de la Couronne les prétentions de la Confrérie du Saint-Sacrement. Le ministre de l'Empire, Correa de Oliveira, et le ministre des Affaires étrangères, vicomte de Caravellas, ont ici une responsabilité nettement définie. Le premier avait engagé l'affaire en acceptant le recours des confrères; il l'avait transmise au Conseil d'État; le second, d'accord avec ses collègues, faisait négocier à Rome la levée des interdits, dans les conditions que l'on sait. Tous déclaraient vouloir rétablir la paix religieuse troublée par deux prélats aussi intempérants de langage que d'action, mais ils insistaient en même temps sur la nécessité de leur appliquer la rigueur des lois; leur désir de la paix paraissait alors une plaisanterie de mauvais goût.

A Pernambuco, l'agitation restait vive et Pereira de Lucena avait dû prendre des mesures policières en prévision de troubles; mais le clergé s'employait à calmer le peuple. Le vicaire général avait ordonné un triduum de prières qui fut célébré avec beaucoup de piété dans toutes les églises et chapelles non interdites. Les prêtres disaient à la messe la collecte: *pro episcopo in carcere constituto* et l'on attendait avec anxiété les nouvelles de Rio.

Le jour de son internement à l'Arsenal, M^{re} Vital était averti de sa prochaine comparution devant le Tribunal Suprême. Le président, Marcellino de Brito, venait de donner l'ordre d'opérer la rédaction définitive de l'acte d'accusation; le 5 février, cet acte était adressé à l'évêque auquel un délai de huit jours était imparti pour présenter sa réponse contradictoire¹.

1. C'est, croyons-nous, la meilleure traduction du mot : *contrariadade*, inscrit dans le rapport du juge rapporteur Manoël Messias de Leao.

Le 18 février, à 9 h. 45 du matin, le Tribunal Suprême entra en salle des séances ; il était ainsi composé : le Conseiller impérial Marcellino de Brito, président, les ministres d'État baron de Montserrat, Chichorro, Simoes. Valdetaro, Couto, Messias de Leao, Albuquerque, Figueira de Mello, Costa Pinto, Villares et baron de Pirapama, le conseiller impérial Balthazar de Silveira faisait fonction de procureur de la Couronne, et Pedreira de Couto Ferraz assurait l'emploi de secrétaire du Tribunal.

La salle, assez vaste, était remplie d'une assistance composée des habitants les plus connus des hautes classes et des carrières libérales de Rio ou des environs. La presse y était largement représentée ; le journal catholique de Recife, *l'Unido*, s'était fait assurer une place de choix par son correspondant. Les galeries regorgeaient d'une foule très mêlée comme opinions politiques et religieuses. Pour la première fois depuis l'institution du Tribunal Suprême ; celui-ci allait juger un évêque, et la curiosité habituelle de tout débat sensationnel était doublée par la gravité des intérêts en jeu.

Le Président déclare la séance ouverte et donne lecture de la convocation du Tribunal. Il est 10 heures 10 minutes.

A ce moment, M^{sr} Vital entre dans la salle, il est revêtu de la soutane brune à boutons violets et porte la mozette ; à côté de lui on se montre l'évêque de Rio. M^{sr} de Lacerda est allé à l'Arsenal maritime ; les deux prélats sont montés en voiture et quand, au milieu du silence général, l'accusé se fut assis sur une chaise disposée devant une table à gauche des juges, M^{sr} de Lacerda se plaça auprès de lui. Les applaudissements éclatent, vite réprimés par le président. Deux avocats se lèvent dans l'assistance et viennent déposer un papier entre les mains de Marcellino de Brito qui en donne immédiatement lecture. Les deux honorables membres du barreau de Rio s'offraient spontanément à plaider la cause de l'évêque d'Olinda. Le président fait droit à leur demande ; ils vont s'asseoir l'un à la droite, l'autre à la gauche de leur client. Ils occupaient une place

considérable parmi leurs confrères de la capitale. A la tribune du Sénat, leur parole s'imposait à tous, parlementaires et ministres : Zacarias de Goes e Vasconcellos et Candido Mendes de Almeida, amis de longue date, faisaient partie du petit groupe de catholiques éclairés et courageux qui luttèrent sans défaillance contre la politique antireligieuse du ministère. Plus d'une fois, ils avaient dit leur admiration pour le prélat qui menait à Pernambouc contre la Franc-Maçonnerie la rude bataille qu'eux-mêmes appuyaient à Rio. Ils étaient venus à l'Arsenal mettre leur talent d'orateurs et de jurisconsultes à son service ; l'accusé, décidé à ne rien dire personnellement pour sa défense, n'avait pas voulu repousser leur offre si parfaitement désintéressée ; il connaissait la sûreté de leurs idées et pouvait s'en reposer sur eux du soin d'une défense qui serait certainement orthodoxe de tous points.

Personne ne fut étonné de leur intervention ; mais agissant en qualité de défenseurs spontanés, c'est-à-dire sans que l'accusé ait légalement manifesté son intention de les prendre ou de les agréer, leur présence auprès de lui allait immédiatement créer des incidents variés.

Le président avait à peine nommé les juges qui n'avaient aucun empêchement légal pour siéger, que le Procureur se leva ; il déclare récuser le Conseiller Figueira de Mello. « L'honorable Conseiller ne peut être juge en cette affaire, car il a déjà nettement exprimé au Sénat son opinion en faveur de l'accusé ; il a été du nombre des approbateurs de l'évêque d'Olinda ; il l'a soutenu dans la question même qui amène l'accusé aujourd'hui devant le Tribunal Suprême. Cela ne lui a pas suffi : il a publié naguère une brochure qui rend public son sentiment sur la question qui va s'agiter devant vous. »

Ainsi pris à partie, Figueira de Mello se lève indigné. « Monsieur le Procureur doit se rappeler que je suis juge et que j'entends le rester ; il peut bien me récuser ; mais il a le devoir de le faire en d'autres termes. Il n'a pas le droit surtout de donner de pareilles raisons et je n'accepte pas

ses injonctions sur ma conduite au Sénat. J'ai ma conscience pour moi et je n'ai nul besoin qu'on me dicte mes décisions. »

« Je m'appuie sur la loi, réplique le Procureur, je me suis contenté de rappeler un fait saillant et que personne ne peut discuter. »

« Je dois de nouveau rappeler à Monsieur le Procureur qu'il n'a pas à me donner des leçons, riposte Figueira de Mello, et j'ajoute que Monsieur le Président se devrait de le rappeler à l'ordre. »

Des applaudissements partent des galeries, pendant que le Procureur déclare maintenir la demande de récusation ; le président l'accepte ; la majorité maçonnique du Tribunal Suprême était débarrassée d'un juge gênant.

Cet incident était à peine terminé que Candido Mendes en fit surgir un second. Il veut obtenir la permission de récuser un des juges.

« L'accusé vous a-t-il autorisé à faire cette demande, dit le président. »

« Non, Excellence, mais en ma qualité de défenseur j'estime avoir ce droit. »

Le juge Valdetaro proteste contre ce qu'il appelle une prétention dénuée de toute apparence légale.

Le plan des avocats était trop visible pour n'être pas deviné par le Tribunal ; ils voulaient éloigner les juges dont les attaches maçonniques bien connues créaient une présomption de partialité contre leur client ; mais ils avaient affaire à des hommes qui mesureraient toute l'importance de la question et ne se laisseraient pas facilement déposséder de leurs sièges.

Zacarias de Goes appuya la demande de son collègue. « Je prie Monsieur le Président de nous dire si oui ou non le droit de récusation rentre dans les attributions de la défense. En cas d'affirmative, ce droit s'exercera, non pas au nom de l'accusé qui sans doute ne nous a pas de lui-même confié le soin de sa cause... »

« Mais c'est le point important, dit le Procureur. »

« Non pas. Nous avons bien été admis comme défenseurs spontanés, et non comme avocat d'une partie. Mais le Tribunal pouvait nommer un avocat de partie; il ne l'a pas fait. En nous acceptant, en nous reconnaissant dans toute son étendue la faculté de défendre l'accusé, il nous a par là même reconnu le droit de récusation.

« Admettez-vous la liberté de la défense ? s'écrie Candido Mendes; en ce cas vous devez nous reconnaître le droit de récuser des juges. »

« J'ai conscience d'avoir soutenu la loi qui règle les actes du Tribunal, dit le juge Valdetaro. »

Le baron de Montserrat, Villares, Costa Pinto estimèrent qu'il appartenait au Président de trancher le débat. Marcelino de Brito se prononça pour l'affirmative. Il eût désiré s'abriter derrière une décision de ses collègues, mais une déclaration très nette de Zacarias de Goes lui avait fait comprendre l'impossibilité de ce moyen prudent. « Il est inutile de faire délibérer le tribunal sur ce point de procédure. Mieux vaudrait en ce cas que Monsieur le Président revienne sur sa décision et nous enlève à tous deux le droit de défendre l'accusé. » Les avocats avaient gain de cause sur le principe; de suite ils en profitèrent. Candido Mendes réclama la recusation du juge Valdetaro.

Celui-ci, piqué au vif, et croyant peut être à une vengeance pour le punir de son intervention si peu couronnée de succès, parut, dit le correspondant du *Journal de Florence*, en proie à une véritable colère. « Si je consulte la loi, dit-il, je ne reconnais pas à la défense le droit de me récuser; les défenseurs ici présents voudraient en user, mais la loi ne l'accorde qu'aux parties en cause. Que l'accusé me récuse! il aura immédiatement satisfaction, car le Tribunal saura lui reconnaître le bénéfice de la loi. Après tout, la position de juge n'a rien d'agréable, elle l'est moins que d'autres. Voilà quarante ans et plus que je siége dans les tribunaux de mon pays. J'ai eu à juger des soldats, des généraux, des citoyens de toutes les classes de la société; je l'ai fait en mon âme et conscience; mais je ne suis pas

disposé à céder un pouce de mes droits. Je requiers la lecture de l'article de la loi du 18 septembre 1828 en rapport avec la question. »

« Mais dans cet article, observe le Président, il n'est question que de l'accusé et de l'accusateur. »

« Soit. Mais ici précisément l'accusé n'est pas en cause ; il n'a rien demandé ; la défense est spontanée elle ne représente pas l'accusé ; c'est tout juste si son action est légale. Dès lors en ce qui la concerne, l'accusé n'est pas ici, et tant qu'il ne lui sera pas présent par le choix qu'il aura fait d'eux comme avocats, ceux-ci ne pourront qu'alléguer les raisons de son absence, pas autre chose. Personnellement, l'accusé est présent ; mais il ne veut pas user du droit que la loi lui accorde, et il n'est au pouvoir de personne de l'arracher de la place où l'a mis la loi. »

Le baron de Pirapama ne fut pas de l'avis de son collègue. « Dès là qu'on avait accepté les deux honorables sénateurs comme avocats, on devait leur reconnaître le droit de récusation. Il y a là un moyen de défense naturel que le Procureur ne doit pas être le seul à posséder ; un avocat, pour volontaire qu'il soit, n'en est pas moins un avocat dans toute la force du terme ; il est à côté d'un accusé qui ne peut être privé, par un artifice de procédure, d'un quelconque de ses moyens de défense. »

Le juge Villares ajouta quelques mots. Pour lui, les avocats ne pouvaient être admis à récuser les juges ; une autorisation spéciale leur était nécessaire, la loi étant muette sur ce point.

La discussion menaçait de s'éterniser, car Candido Mendes se levait pour prendre de nouveau la parole. Le Président déclara ne pouvoir assumer sur lui de trancher le débat : il préférait s'en rapporter au tribunal. Les juges consultés se prononcèrent à la majorité des voix contre la thèse des défenseurs.

Les journaux catholiques ne manquèrent pas de faire remarquer la contradiction qui éclatait dans la conduite du président et des juges. Sur la demande de ces derniers, il

avait d'abord accepté de recevoir les demandes de récusation ; puis dans la pratique, embarrassé et soucieux de ne pas mécontenter un collègue, il demandait au Tribunal de revenir sur sa décision. L'injustice de ce procédé était d'autant plus flagrante que le Procureur avait réussi dans sa tentative contre le juge catholique Figueira de Mello.

Quand le secrétaire eut fini de lire les principales pièces du dossier, le Président avertit l'accusé et ses défenseurs d'avoir à comparaître à la séance suivante, 21 février. L'affaire alors serait jugée à fond.

M^{sr} Vital sortit de la salle accompagné de M^{sr} de Lacerda et de ses avocats qui le reconduisirent à l'Arsenal, en voiture. Pas un cri ne fut poussé sur leur passage ; on se promettait de revenir en foule à l'audience à laquelle serait prononcée la sentence.

Le 21 février, longtemps avant l'ouverture de la séance, la salle et les galeries étaient prises d'assaut ; les spectateurs s'entassaient¹ ne laissant pas un coin inoccupé, dit Manoël dos Reis, témoin oculaire.

A 9 h. 1/2 le Tribunal fait son entrée. Marcellino de Brito, les ministres d'État Chichorro, Messias de Leao, juge rapporteur, Veiga, Simoes da Silva, Costa Pinto, Valdetaro, le Baron de Montserrat, Villares, Figueira de Mello², Albuquerque, Couto, Marianna et le baron de Pirapama vont à leurs fauteuils et le secrétaire lit le procès-verbal de la première séance. A 10 heures, M^{sr} Vital se présente ; il est accompagné de l'évêque de Rio et de M^{sr} de Meige, évêque de Kansas-City (États-Unis) qui se trouvant pour affaires dans la capitale du Brésil, avait réclamé comme un honneur d'accompagner son jeune collègue devant le Tribunal Suprême. Les deux avocats viennent se placer auprès de l'accusé.

Messias de Leao fait l'historique du différent survenu entre M^{sr} Vital et la Confrérie du Saint-Sacrement. « Le recours

1. Achavam-se apinhados de espectadores.

2. Il avait été récusé et ne siégeait pas comme juge, mais avait le droit d'assister aux séances parmi les autres membres du Tribunal.

de la Confrérie, déclare-t-il, se fit dans les formes légales, parvint au gouvernement qui donna ordre au Conseil d'État (Secrétariat de l'Empire) de fournir une consultation sur ce recours. » Il réédite les griefs formulés par Correa de Oliveira sur *l'injuste sentence d'interdit* et la suspense prononcée *ex informatâ conscientiâ*, passe rapidement sur les réponses de M^{sr} Vital à l'Avis du Conseil d'État et à l'acte d'accusation et termine en disant : « Enfin, l'accusé, pour toute réplique, s'est borné, le 10 février, à écrire au Tribunal les mots suivants : *Jesus autem tacebat* ¹. »

Cela fut dit au milieu d'un profond silence. Les juges stupéfaits, comme hébétés, se regardèrent ; ces trois mots semblaient leur avoir enlevé l'usage de la pensée et de la parole. Après un long moment, le conseiller Chichorro prononça d'une voix mal assurée : « Il se compare au Christ ! » Personne ne répondit. S'enhardissant, il ajouta : « En se comparant au Christ, il nous met sur le même rang que Caïphe et Pilate ! » Ce n'était pas à l'esprit de M^{sr} Vital qu'était venue l'idée de cette comparaison ; mais Chichorro exprimait les craintes du Tribunal et le sentiment presque unanime de l'assemblée. Le Procureur avait-il prévu l'émotion produite par la lecture des pièces du procès ? Peut-être ; car il s'y était d'abord opposé, la déclarant inutile. Le président avait passé outre et quand le rapporteur se fut assis, il posa à l'accusé la question d'usage : « Avez-vous quelque remarque à faire au sujet du rapport ? »

M^{sr} Vital ne répondit pas.

« L'accusé n'a sans doute rien à dire, puisqu'il garde le silence » observa le président qui donna la parole au procureur. Balthazar de Silveira commença son réquisitoire sur un ton irrité : « Je regrette de n'avoir pas été prévenu de la décision de monsieur le Président ; car elle a créé

1. C'est la formule en usage dans l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins pour rappeler à la règle du silence conventuel les religieux qui l'enfreignent sans nécessité. M^{sr} Vital, imbu de l'esprit évangélique, avait, ses lettres pastorales en font foi, un remarquable don d'adaptation des paroles de la sainte Écriture.

un fait important en autorisant l'accusé et l'accusateur à émettre des objections au sujet du rapport. On vous a lu le dossier complet ; l'accusation y est détaillée et je ne saurais mieux dire. Les documents ont parlé et la preuve est faite de l'abus de pouvoir, de la révolte contre les lois de l'Empire accomplis par l'évêque d'Olinda. Sent-il lui-même sa cause perdue ? Ou veut-il braver le Tribunal ? Il garde un silence obstiné et dans l'auditoire qui l'entoure peut-être croit-il voir partout des défenseurs spontanés. »

« Non, remarque le Président qui vit dans ces derniers mots une attaque contre les deux avocats acceptés par lui, le Tribunal a admis deux défenseurs ; il ne peut y avoir de discussion sur ce point. »

Le Procureur commença à découvrir ses batteries : « Il m'est bien permis de faire observer que l'accusé n'a pas encore ouvert la bouche devant le Tribunal. Il a ainsi adopté un système de défense qui sort de l'ordinaire et ce point ne saurait être indifférent à la bonne marche du procès ; comme représentant des intérêts de la Couronne, j'ai le devoir de m'en préoccuper. »

Le Président intervient à nouveau : « Vous ne pouvez parler de la sorte. Le Tribunal a pris une décision : encore une fois il ne saurait être question de la discuter. »

« Je ne le pense pas, dit le conseiller Valdetaro. Le Procureur est le défenseur de la loi, il en réclame l'application. Les défenseurs ont été agréés, parce que nous avons cru que l'accusé les acceptait. Si nous nous sommes trompés, il n'y a à pouvoir prendre la parole que le Procureur, l'accusé ou celui que nous aurons chargé de ce soin. On n'a pas le droit de supposer que l'accusé ait choisi tel ou tel défenseur ; il doit le faire dans les formes légales, autrement on pourra dire que la défense se présente ici indûment, en dehors de la volonté de l'accusé qui peut seul la choisir. »

« Le Tribunal a reçu à sa barre deux avocats ; il leur a reconnu la faculté de plaider ; je ne puis leur imposer le

silence », insiste le Président, visiblement ennuyé de cette discussion.

Le Procureur voulait empêcher de parler les deux avocats que leur talent oratoire et la chaleur de leurs convictions religieuses faisaient redouter. Jusque-là, il avait conservé la correction nécessaire devant le Tribunal Suprême plus encore que partout ailleurs : irrité de n'obtenir aucun résultat, il voulut brusquer la situation et se fit violent. « Je représente la loi devant vous, Messieurs les conseillers. Je déclare bien haut qu'à mes yeux, la défense produite par deux intrus est nulle, non-avenue. Permettez-moi, Monsieur le Président, de me retirer. Je ne veux pas avoir l'air de sanctionner ce fait par ma présence. »

Quelques applaudissements se font entendre auxquels répondent de nombreuses protestations ; la salle menaçait de se transformer en réunion publique. Marcellino de Brito, après avoir essayé en vain d'obtenir le silence, prévint l'assemblée qu'il ne tolérerait pas semblable manifestation et au moindre bruit ferait évacuer la salle. Le calme se rétablit. Successivement les conseillers Costa Pinto et Valdetaro se déclarèrent pour et contre les défenseurs ; le Président prit alors un moyen terme : « J'étais convaincu, dit-il, que l'admission des deux défenseurs n'avait rien de contraire à la loi ; mais puisque le Tribunal semble vouloir reconnaître à l'accusé le droit de défense, je donnerai la parole à un seul des défenseurs ; je le prie d'être aussi bref que possible, car notre temps est limité. »

Zacarias de Goes se leva. « Je serai bref, Monsieur le Président. Vous me l'avez demandé, mais surtout ma santé m'y oblige. En commençant, je veux vous remercier ainsi que la majorité des membres du Tribunal, d'avoir soutenu, contre Monsieur le Procureur, les droits de la défense. Je n'ai pu retenir mon émotion quand Monsieur le Procureur a cru pouvoir dire qu'il apercevait des intrus aux côtés de l'accusé...

Le Procureur : « Parfaitement, des intrus. »

Zacarias de Goes : « Au nombre de huit. »

Le Procureur : « De vingt. »

Zacarias de Goes : « Monsieur le Procureur, laissez-moi vous dire que le moment n'est pas à la plaisanterie. Il n'y a ici que deux défenseurs de l'évêque d'Olinda. »

Le Président : « Certes! mais je les prie de se limiter à la défense de l'accusé. »

Zacarias de Goes : « Je n'aurais pas demandé mieux que d'agir ainsi, mais on nous a traités d'intrus... »

Le Président : « Vous l'avez dit assez. »

Zacarias de Goes : « Fort bien! mais il est entendu que le mot est sans portée. Nous sommes constitués ici les défenseurs de l'évêque d'Olinda en vertu d'une décision prise par votre Excellence en présence du Tribunal. Aucun des juges n'attaque maintenant Votre décision. Nous ne sommes donc pas des intrus. J'ai atteint mon but, j'aborde mon sujet. »

L'honorable sénateur commence par une critique serrée de l'Avis du Conseil d'État; le Procureur a basé son réquisitoire sur cet avis; or, rien de plus vague, de plus imprécis que les accusations qu'on y a dressées contre l'évêque d'Olinda. On l'accuse d'avoir désobéi aux lois de l'Empire, d'avoir voulu renverser la Constitution, l'ordre établi, troublé la paix du pays et jeté parmi nous des brandons de guerre civile. J'ai tout d'abord le droit de dire qu'une accusation vague et générale est tyrannique et déloyale. L'a-t-on voulu? A-t-on désiré coûte que coûte faire condamner l'accusé et pour cela s'est-on ingénié à mettre sur pied un texte qui l'enserrât, d'où il ne pût sortir quoi qu'il fût? Je ne sais. Mais j'aperçois en cette affaire, qui eût dû rester complètement dans le domaine religieux, les passions politiques et les intérêts d'un certain parti. »

Zacarias de Goes parlait à bon escient. Un vieil et habile parlementaire comme lui se fût fait un scrupule de négliger ce côté si important de la question. Il montrait au Tribunal le dernier numéro du journal la *Nacão*, dont les attaches avec le ministère étaient bien connues; il se donnait le malin plaisir de lire l'article suivant qui éclaire d'un jour singulier

les rapports du gouvernement avec la Franc-Maçonnerie :

« Nous tremblons et notre inquiétude est grande devant la redoutable responsabilité qui pèse en ce moment sur les honorables juges d'une si grave affaire. Ce n'est pas une cause commune que celle qui va être jugée demain, c'est une cause exceptionnelle, unique, une cause éminemment politique et ce, dans la plus grande, la plus haute, la plus profonde acception du mot. Don Vital n'est pas seulement le citoyen qui va répondre d'une faute grave, ce n'est pas seulement l'évêque qui va être jugé pour un excès inqualifiable de juridiction spirituelle : le jeune prélat personnifie un principe, une école, un système tout entier. C'est avant tout la Constitution qui est en cause, ce sont les lois organiques, c'est en quelque façon la souveraineté temporelle qui va être jugée.

« Dans ce jugement, le premier intéressé, c'est le pays dans son avenir.

« Si don Vital était absous, la justice n'aurait pas seulement laissé impuni un citoyen haut placé, mais elle aurait condamné implicitement toutes les lois qui règlent, au Brésil, les relations entre l'Église et l'État. L'Épiscopat serait désormais son seul juge, le seul appréciateur de ses actes. Appuyé sur la sainteté de sa mission, ne reconnaissant aucun supérieur dans l'Empire, libre de donner libre cours aux décrets de la Curie Romaine exempts du *placet*, il aurait un pouvoir sans limites. Quel autre pourrait lui être comparé ?

« Ce ne serait pas seulement un État dans l'État : supérieur aux lois, indépendant de toute autorité temporelle, l'Épiscopat pourrait aisément pousser ses prétentions jusqu'à l'extravagance. Qui peut prévoir les conséquences d'une pareille situation ?

« Voilà l'avenir qui se présente à nous, au cas où don Vital serait absous par le Tribunal Suprême.

« Les juges ont à trancher un débat dans lequel on voit d'un côté la Franc-Maçonnerie, de l'autre un Évêque catholique : il vont décider des titres et des droits d'une société libre, souveraine et indépendante.

« Le Brésil jusqu'ici est resté libre et catholique : il le sera encore malgré don Vital. »

Il était impossible de parler aux juges un langage plus clair et qui renfermât une injonction plus précise. La Franc-Maçonnerie a la main lourde ; c'était bien la lutte entre elle et l'évêque catholique, défenseur officiel des intérêts supérieurs dont le maintien gênait la secte protégée par le pouvoir. La *Nacdo* ne l'avouait pas, elle le proclamait comme un fait dont les conséquences dépendaient du verdict de juges dont la plupart sans doute étaient susceptibles de prêter une oreille attentive à ses impérieux conseils. Car la majorité des membres du Tribunal Suprême fréquentait dans les loges, et chacun à Rio connaissait les deux principaux rédacteurs de la feuille qui lui faisait entendre le dernier avertissement gouvernemental : l'un était dans la presse le porte-parole habituel du ministère, l'autre le fils du vicomte de Rio Branco ; tous deux, hauts dignitaires des loges, appartenaient au 33^e.^e degré.

Zacarias de Goes n'eut pas de peine à montrer l'inanité d'une accusation que l'on prétendait, par souci de légalité, couvrir de prétextes religieux, mais dont le but politique apparaissait à qui voulait voir. Le fameux grief des suspenses *ex informatâ conscientiâ* l'amène à critiquer la conduite du ministre de l'Empire qui devrait avoir d'autres soucis que ceux dont le caractère tout canonique était évident. Comment n'avait-il pas vu qu'en reprochant à l'évêque d'Olinda d'empiéter sur les droits du pouvoir civil, lui-même se mêlait de trancher des questions en dehors de sa compétence ?

Le recours de la Confrérie du Saint-Sacrement oblige Zacarias de Goes à entrer dans une longue discussion juridique. Il y montre la prudence de l'évêque, sa longanimité, son souci de ne pas violer les attributions temporelles de la Confrérie et de limiter l'interdit à ce qui revêtait un caractère exclusivement religieux.

« Certes, s'écrie-t-il, je comprends l'embarras, la perplexité du gouvernement en face du refus de l'évêque d'Olinda : je m'explique les vains efforts de l'autorité civile

essayant de remettre les francs-maçons de la Confrérie en possession de leurs *prérogatives*. L'évêque refuse de lever l'interdit et le ministre doit sentir tout le ridicule d'une situation sans autre issue pour lui que celle de la violence. Les chapelles des confréries sont vides de leurs prêtres, donc plus de cérémonies cultuelles, plus de messes pour les morts; les confrères ne peuvent y assister en costume et cela les ennuie. Il leur reste la caisse; libre à eux de gérer leur argent; mais l'opinion veut autre chose et ne comprend pas leur obstination, leur lutte contre l'évêque. Le bon sens, à défaut de la grande voix du Code, ne nous crie-t-il pas que charbonnier est maître chez lui et l'évêque d'Olinda seul autorisé à décider dans son diocèse des difficultés d'ordre dogmatique ou disciplinaire? »

Le défenseur s'élève contre le dernier grief formulé par le Procureur. L'évêque d'Olinda aurait outragé la majesté de la Couronne, la souveraineté de la Nation, la dignité de l'État; les journaux ennemis de l'Église expliquent cette accusation : don Vital est au Brésil le soldat obéissant et dangeureux d'une puissance étrangère qui cherche à réaliser à son profit les plans des Pontifes du moyen âge. Il s'agit d'assurer la suprématie de l'Église sur l'État et d'amener les peuples à rendre hommage à la cour de Rome.

« Eh bien ! non, dit Zacarias de Goes, l'Église n'a pas cette prétention. Si elle veut réunir les nations, c'est autour du Christ dont elle est la mandataire ici-bas. Non, vraiment, l'intelligence de son chef, l'immortel Pie IX, est trop haute, son sens des réalités est trop étendu pour qu'il songe à exécuter un plan qu'il sait irréalisable et ceux qui l'en accusent ont-ils réfléchi à la puérité d'un pareil grief? D'ailleurs, Monsieur le Procureur est-il bien sûr de l'opinion du ministère sur ce point? Il a voulu (je répète ses propres expressions) accorder la loi avec les ordres du gouvernement. Mais si le gouvernement change d'avis, s'il envoie à Rome un plénipotentiaire pour demander au Pape de faire lever les interdits, que deviendra, je le demande, la thèse de Monsieur le Procureur? Continuera-t-il à dire que le pouvoir civil peut,

sans en référer à l'autorité ecclésiastique, trancher ce débat et traduire devant le Tribunal Suprême l'évêque révolté contre ce qu'il appelle la loi? Quelle thèse soutiendra-t-il? celle d'hier ou celle d'aujourd'hui? »

Zacarias de Goes termine en accusant le Procureur d'avoir violé la loi du 18 août 1851. Celle-ci, corroborant l'article 119, § 11, de la Constitution, n'autorisait les poursuites contre les évêques devant le Tribunal Suprême que dans les causes où dominait l'élément temporel. Bien plus, elle contient une lacune : il ne s'y trouve aucune indication sur la forme du procès et la marche à suivre. Aucune autre disposition législative n'est venue combler cette lacune, le Procureur ne pouvait donc s'autoriser d'aucun texte de loi dans les poursuites engagées contre l'évêque d'Olinda. Dès lors, ce dernier était en droit de lui reprocher de fouler aux pieds la Constitution qui déclarait l'Église libre dans sa sphère.

A peine son confrère s'était-il assis que Mendes de Almeida demandait la parole. « Mais, objecta le Président, le tribunal vient d'entendre une longue défense de l'accusé; il l'estime suffisante. »

Mendes de Almeida : « Pardon, Monsieur le Président, ma plaidoirie ne sera pas la répétition de ce qu'a dit mon savant collègue. Le Tribunal m'a admis à sa barre, sa décision à mes yeux est un ordre. »

Le Président : « Nous avons encore beaucoup à faire. »

Mendes de Almeida : « Vous avez laissé parler un des défenseurs. Pourquoi me refuseriez-vous ce droit? »

Plusieurs spectateurs crient des galeries : « Mais ça se sent! ça se devine! »

Marcellino de Brito connaissait à l'avance l'opinion des juges, il savait que leur siège était fait et pressé d'en finir, s'abaissait à un refus odieux et insultant pour l'accusé comme pour la défense. Mais il était aux prises avec un juriste consommé, dont le sang-froid et l'adresse ironique allaient se donner libre cours. « J'ai le droit, dit l'honorable sénateur, d'exposer mes idées en faveur de l'évêque d'Olinda. Le conseil de défense a combiné les moyens de la réaliser;

chacun de nous deux en a pris sa part; la défense n'a donc pas dit son dernier mot. »

Des voix se font de nouveau entendre dans les galeries : « C'est faux ! Vous avez assez parlé. » D'autres leur répondent : « Mais non ! écoutez le second avocat. » Dans l'enceinte, des auditeurs calmes ou plus sceptiques réclament : « A l'ordre ! à l'ordre ! » Et le président : « Messieurs, faites silence. »

« Si j'avais prévu que le Tribunal me refuserait la parole, je n'aurais pas combiné avec mon collègue le plan dont je viens de parler, il eût traité toute la question... »

Le Président : « Il l'a fait. »

Mendes de Almeida : « Permettez, Monsieur le Président, il a mis de la clarté sur certains points choisis par lui. Si le Tribunal se refuse à nous entendre deux défenseurs, il doit me récuser formellement. »

Le Président : « Vous me dites que votre honorable collègue n'a entendu traiter que certains points de cette affaire. Soit, vous avez la parole, mais ne revenez pas sur ce qu'il a dit. »

Mendes de Almeida paraît vouloir s'attarder malicieusement à remercier le Tribunal de son empressement à reconnaître les droits de l'accusé; le Président impatienté lui crie : « Entrez en matière ! »

« J'y suis; ne m'avez-vous pas reconnu comme défenseur; nous avons été désignés à haute voix, nous ne sommes pas des intrus. »

Le Président : « Ce n'est pas la question. »

Mendes de Almeida : « Monsieur le président, vos rappels à la question m'embarrassent quelque peu, loin de m'encourager. Mais je crois deviner vos pensées. L'éloquent procureur général français Dupin dit dans son ouvrage, *Livre de défense des accusés*, que la patience entre pour beaucoup dans l'hygiène des présidents de tribunaux. »

Le Président : « Nous savons cela. »

Mendes de Almeida : « Dupin déclare aussi que dénier aux accusés le droit de se défendre est un crime; leur en

ôter une partie, s'opposer à leur liberté entière, une tyrannie. Vous savez ce que fit Alexandre de Macédoine dans le procès intenté à Hermolaüs révolté contre lui?...

Le Président : « Ne vous perdez pas dans la fantaisie. Commencez votre plaidoirie. »

Mendes de Almeida s'élève vivement contre le refus de récusation opposé par le Tribunal au sujet du conseiller Valdetaro et, pendant près d'une heure, montre dans les actes du gouvernement la violation des lois brésiliennes qui règlent les rapports de l'Église et de l'État. Les ministres ont violé la Constitution; ils n'ont pas su comprendre que la prudence autant que le Code les obligeait à traduire l'évêque d'Olinda devant le métropolitain de Bahia. Pressés d'en finir (on pourrait dire pour quelles raisons), ils ont mis le trouble dans le pays par un procès unique dans les annales du Brésil. Ils pouvaient, ils devaient s'en abstenir, ils n'ont pas su résister à la tentation de faire sentir à l'Église la force parfois maladroite du pouvoir civil.

Dans une péroraison superbe de style et d'idées, le sénateur catholique adjure les juges d'acquitter l'évêque d'Olinda. « Je comprends la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez. Vous avez le courage civique, supérieur en bien des cas au courage militaire; à côté de vous, j'aperçois le gouvernement. Et le gouvernement peut tout! Tout, sauf forcer votre conscience. Autour de vous, à Rio et à travers l'Empire, la tourbe des scribes s'ameute et vous crie : Condamnez-le! Voilà bien la lutte qui s'agite dans votre conscience de magistrats. Mais vous aimez votre pays, vous le voulez heureux et prospère; vous savez qu'il ne peut l'être qu'avec une religion honorée, protégée. Vous occupez les sièges de la plus haute magistrature du Brésil : par votre rang, votre influence, vous allez engager l'avenir dans une sentence. Vous allez fournir aussi au Souverain Juge la matière d'un verdict où vous ne serez plus magistrat, mais l'égal de nous tous. Choisissez. Acquitez l'innocent qu'une politique aveugle et imprudente a traduit devant vous et votre nom sera glorifié dans l'histoire, vous aurez libéré

vosre conscience. Si vous suivez une autre voie, peut-être recueillerez-vous quelques applaudissements momentanés partis des rangs d'hommes pour lesquels la justice n'est rien ; mais l'histoire vous sera sévère. Et dans l'au-delà... la miséricorde divine, il est vrai, est infinie. Choisissez. »

Mendes de Almeida avait dû s'arrêter plusieurs fois ; les applaudissements et les protestations partaient de tous les points de la salle et des galeries, soulignant les passages significatifs de son discours.

Pendant toute la durée des débats, raconte le correspondant du *Journal de Florence*, le calme de M^{re} Vital fut prodigieux. Il ne prononça pas une parole, et ne donna aucun signe d'approbation ou de blâme au milieu des incidents tumultueux qui se produisirent. »

Mendes de Almeida allait s'asseoir quand il se passa une scène devant laquelle magistrats et policiers demeurèrent impuissants. Les catholiques et certains indifférents gagnés par la grandeur d'un spectacle unique, se précipitèrent en foule vers l'accusé ; chacun voulait être le premier à baiser son anneau ; les évêques de Rio et de Kansas-City embrassaient leur jeune collègue et celui-ci donnait la même marque d'affection à ses éloquents défenseurs. Non loin d'eux, « un groupe de francs-maçons, visiblement désappointés, riaient jaune », dit l'*Apostolo*. Les galeries se vidaient lentement. Le président annonça au milieu du bruit et des applaudissements que le Tribunal se retirait pour délibérer ; il envoya l'huissier dire à M^{re} Vital « qu'il pouvait sortir, s'il le désirait ». A cette invitation qui « dénotait, dit Manoël dos Reis, chez les juges une furieuse tempête », l'évêque d'O-linda répondit : « Je suis prisonnier, je n'ai donc pas de volonté à exprimer et je reste aux ordres du Tribunal. » L'huissier essaie de fendre la foule ; il y arrive après maints efforts et, suivi de M^{re} Vital, se présente sur les marches du palais ; le carrossé qui amena les prélats à l'audience est toujours là ; ils y montent. La foule avait envahi la place et les rues avoisinantes ; quand la voiture s'ébranle lentement, cherchant à fendre les rangs pressés, un : Vive l'évêque

d'Olinda ! enthousiaste et prolongé retentit, bientôt suivi de plusieurs autres. Les évêques de Rio et de Kansas-City ont leur part de cette ovation ; les deux défenseurs ne sont pas oubliés non plus ; ils accompagnent leur client jusqu'à l'Arsenal et le quittent après avoir entendu son merci le plus cordial.

La délibération du Tribunal dura près de deux heures et demie. A 3 h. 40 les juges rentraient dans la salle envahie de nouveau par la foule. Le Président fait procéder au vote nominal. Les conseillers Costa Pinto, Valdetaro, Villares, Simões da Silva, baron de Montserrat et Veiga demandent l'application de l'article 96 du Code criminel, et le degré moyen de la peine édictée par cet article : quatre ans de travaux forcés. Le conseiller Albuquerque ne voit dans le cas de M^{sr} Vital qu'un acte de révolte contre la décision gouvernementale approuvant l'Avis du Conseil d'État. Pour le baron de Pirapama, la cause soumise à l'appréciation du Tribunal est d'ordre purement spirituel, donc soustraite à la compétence des magistrats laïques, aux termes de la loi du 28 août 1851 ; par ailleurs, le Code ne renferme pas de prescription, n'indique aucune forme de procès, aucune peine contre les évêques ; l'honorable conseiller réclame en conséquence l'acquittement pur et simple ¹.

Le Président prononça le verdict : à la majorité des voix, M^{sr} Vital était condamné à quatre ans de travaux forcés dans une enceinte fortifiée et aux frais.

Seul, le baron de Pirapama avait montré ce courage civique dont parlait Mendes de Almeida ; la presse catholique célébra à l'envi le mérite de « ce vénérable ancien, qui, pareil à Joseph d'Arimatee, avait refusé de s'associer à un crime contre l'élu de Dieu. *Erat decurio, vir bonus et justus; hic non consenserat consilio et actibus eorum* ² ». Ainsi s'ex-

1. Le correspondant du *Journal de Florence* affirme que l'un des conseillers (il ne le nomme pas) vota pour le maximum de la peine (16 ans de travaux forcés). C'est une erreur. Nous avons donné le texte officiel du vote de chacun des juges : il n'y est pas fait mention du vote indiqué par le *Journal de Florence*.

2. Luc, XXIII, 50 et 51.

primait Manoël dos Reis, dans l'*Apostolo* du 22 février ; l'histoire ne peut qu'enregistrer ce jugement.

M^{sr} Vital fut le premier évêque traduit devant le Tribunal Suprême, le 163^e fonctionnaire ainsi jugé, le deuxième qui y fut condamné et le premier qui subit la peine votée par les juges. Aussi la sentence du 22 février étonna nombre de gens ; ils jugeaient l'évêque d'Olinda imprudent et frondeur envers les pouvoirs publics ; un avertissement lui était nécessaire ; mais sa jeunesse, l'éducation ultramontaine reçue en France expliquaient sa conduite et quatre ans de travaux forcés semblaient aux modérés une peine trop dure et impolitique. On se rappelait certains procès dans lesquels le Tribunal Suprême avait usé d'une indulgence contrastant avec sa sévérité à l'égard de M^{sr} Vital. Il avait acquitté les juges de Parnahyba, coupables de complicité avec les falsificateurs des élections municipales ; des fabricants de fausse monnaie, comme le Président du Maranhao, des tyranneaux de provinces, comme le Président du Para, qui s'était refusé à l'application de la loi de l'*Habeas Corpus*, avaient trouvé grâce devant lui.

Dans la matinée du 22, un greffier désigné par le Procureur pénétrait à l'Arsenal maritime ; M^{sr} Vital, entouré de quelques amis, entendit la lecture de la sentence¹. Il ne manifesta pas la moindre émotion et quand le greffier fut parti, il se remit à causer avec son entourage.

1. Voir aux Pièces justificatives, p. 342, le texte de la sentence.

CHAPITRE XV

LES RÉSULTATS DE LA MISSION DU BARON DE PENEDO.

(18 décembre 1873—1^{er} avril 1874.)

Le prélat que saluaient les clameurs enthousiastes de la foule, avait, en un seul jour, gravi plusieurs marches de son calvaire. Poursuivi par la haine des loges, sachant à quels juges le ministère l'avait déféré, certain d'être condamné, il rentrait dans sa prison l'âme grandie par le sacrifice accompli, heureux d'avoir souffert pour le nom de Notre-Seigneur. Il ne pouvait soupçonner quelle souffrance nouvelle allait s'abattre sur lui.

Elle lui vint de Rome. Entre les deux séances du Tribunal Suprême, l'Internonce Sanguigni avait profité d'un court séjour à Rio pour rendre visite au prisonnier. Pour la première fois depuis son arrivée dans la capitale, l'évêque d'Olinda voyait le représentant du Saint-Siège. Il fut de suite frappé de l'air étrange du diplomate romain. M^{sr} Sanguigni, après avoir loué son courage et exprimé l'espoir d'un acquittement, aborda la question des rapports entre le Pape et le ministère Rio Branco. Il disait sa tristesse d'une situation qui empirait chaque jour; il était inquiet aussi de l'état des diocèses d'Olinda et du Para, mais loin de se décourager estimait que prochainement le Brésil, grâce aux derniers ordres venus de Rome, recouvrerait la paix religieuse.

M^{sr} Vital, avec sa perspicacité habituelle, devinait quelque grave nouvelle cachée sous les idées générales émises par

l'Internonce. « Auriez-vous, Monseigneur, lui dit-il, des nouvelles à me communiquer de la part du Saint-Père? Il doit savoir que je suis en prison, et lui qui m'a soutenu dans ma lutte contre les ennemis de l'Église, m'envoie peut-être des paroles d'encouragement. »

Cette question si simple déconcerta l'Internonce. « Non, Monseigneur, Sa Sainteté ne m'a point fait tenir elle-même de lettre pour vous. » Il était cependant porteur d'un document de la plus haute importance, mais il n'osait le montrer. La nécessité de rétablir la paix religieuse revenait sans cesse sur ses lèvres. Il se plaignit des violences qui de part et d'autre faisaient tort à l'Église. M^{sr} Vital avait depuis quelque temps soupçonné le véritable caractère de ce diplomate que le souci du : Pas d'affaires! aveuglait sur les questions de principes. Il se crut visé par ses dernières paroles et sollicita une explication. M^{sr} Sanguigni ne pouvait en fournir qui eut quelque valeur ; son trouble augmentait. L'évêque d'Olinda y vit la preuve d'une machination montée contre lui, et sans se départir de son calme, il essaya de faire comprendre à son interlocuteur la nécessité de maintenir l'état de guerre contre la Franc-Maçonnerie. Désireux d'éclaircir ses soupçons, il se plaignit à son tour de ceux qui entravaient l'action des évêques dévoués au Saint-Siège et déclara qu'à son avis la diplomatie pour être utile devait d'abord être franche. Le catholicisme ne pouvait rien gagner à un énervement, à une diminution de ses doctrines sous prétexte d'accord d'ailleurs impossible avec des ennemis irréductibles ¹.

Il avait touché juste et atteint directement son but. L'Internonce ne savait que répondre. « Il ressemblait, a raconté M^{sr} Vital, à un homme privé subitement de l'usage de la parole. Il tremblait de tous ses membres, balbutiait, se perdait en des mots dont le sens banal faisait mieux ressortir son trouble. » Il sortit sans s'être expliqué sur le véritable motif de sa visite.

1. Tous ces détails sont tirés d'un rapport de M^{sr} Vital ou nous ont été racontés par ses amis.

M^{sr} Sanguigni auquel certains documents autorisés accolent l'épithète de traître, était tout d'abord la victime d'une situation acceptée par lui. Cousin du cardinal Antonelli et sa créature, il avait des rapports entre le Saint-Siège et les nations la même conception que son parent : il détestait la lutte qui risquait de jeter du froid dans ses rapports avec la cour de Rio. Ingénieur à prévenir les heurts, à effacer les angles, il s'effrayait devant les graves difficultés et ne pouvait comprendre la grandeur du caractère dont M^{sr} Vital avait donné tant de preuves.

Son embarras était extrême; il tenait à faire publier la lettre venue de Rome et cherchait le moyen de la transmettre à l'évêque d'Olinda. Personnellement il avait échoué et le destinataire se demandait non sans inquiétude ce que cachait le singulier silence de l'Internonce. Celui-ci, en adversaire déterminé des grandes responsabilités, alla demander du secours. L'évêque de Rio, pensa-t-il, pourrait mieux que tout autre faire accepter la lettre par M^{sr} Vital. Prélat consécrateur d'un jeune collègue qu'il considérait un peu comme son fils, il lui avait donné plus d'une fois les marques d'une véritable affection; l'Internonce ne doutait pas qu'il acceptât cette mission dès qu'il en connaîtrait l'objet. Il ne s'était pas trompé. M^{sr} de Lacerda, incapable de produire les actes d'énergie dont l'évêque d'Olinda lui donnait l'exemple, éprouva une véritable joie à la lecture de la lettre. Il était bien vu à la cour où l'on appréciait sa prudence et sa modération excessive. On dépasserait peut-être la mesure si l'on disait qu'il « fit cette démarche avec ce bonheur caché qu'éprouve un esprit faible qui croit porter la condamnation d'une conduite qui condamne la sienne », mais plutôt le rôle de pacificateur quand même lui plaisait; il s'imaginait pouvoir le remplir en servant d'intermédiaire entre M^{sr} Vital et le gouvernement.

Il attendit jusqu'au 21 janvier. Pourquoi? L'Internonce ne lui avait-il communiqué le document que la veille? C'est probable. Toujours est-il que peu d'heures après avoir quitté le prisonnier, il rentrait de nouveau à l'Arsenal maritime.

Le Tribunal Suprême venait de rendre son verdict encore ignoré de M^{rs} Vital. L'évêque de Rio expliqua en quelques mots le but de sa visite et remit la lettre au prisonnier. Elle était datée du 18 décembre et signée du Cardinal Antonelli. En voici le texte intégral et d'ailleurs inédit ¹ ; elle met en trop vive lumière certains personnages et certains événements pour que nous ayions cru devoir en retrancher une ligne.

« Ce que vous avez entrepris depuis un an contre certaines pieuses confréries est venu à la connaissance de Sa Sainteté. Elle a été vivement émue d'apprendre que votre manière d'agir contre elles, loin d'atteindre le but poursuivi, avait causé de nombreuses difficultés, des troubles graves et mis en péril la tranquillité de l'Église et l'accord observé jusque-là avec le gouvernement. Aussi, après avoir pris conseil de plusieurs Éminentissimes Cardinaux de la Congrégation des Affaires Extraordinaires, et tout en approuvant l'attention et le zèle qui semblent vous pousser à chasser de votre troupeau cette peste dangereuse de la Maçonnerie qui, grâce à l'incurie de plusieurs Évêques, vos prédécesseurs, s'est impunément étendue et grandit toujours, Sa Sainteté n'a pu nullement approuver les moyens employés par vous pour arriver au but que vous vous proposiez. En voyant cette secte répandue partout, infestant les choses et les personnes au grand détriment de l'Église, vous auriez dû penser que des racines mauvaises si profondes ne pouvaient s'arracher en un instant, qu'on ne les extirpe pas d'un seul coup.

« Vous deviez procéder graduellement, sérier avec prudence les moyens et ne les employer qu'avec patience et modération pour arriver à votre but.

« Si cette manière d'agir était pour vous un devoir avant de recevoir la lettre du Souverain Pontife, en date du 29 mai, vous auriez dû vous en pénétrer bien davantage, après avoir reçu ce Bref, car il vous disait expressément et

1. Malgré toutes nos recherches, nous ne l'avons trouvé que dans les manuscrits que nous possédons. L'autographe n'existe plus, M^{rs} Vital l'ayant brûlé sur un ordre venu de Rome.

vous recommandait de cesser tout acte de rigueur pendant une année entière. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'approuver votre conduite après les conseils de Sa Sainteté; vous avez préféré continuer l'exécution de vos projets, et recourir avec autant de hâte que d'insuccès à la peine d'interdit et aux censures ecclésiastiques contre les confréries religieuses et contre certaines personnes.

« En conséquence, Sa Sainteté, qui connaît votre filial respect, a la confiance que vous vous montrerez docile à ses paternels avertissements, mettant tous vos soins à laisser de côté la sévérité dont vous avez usé, entrant dans la voie de la modération qui vous a été recommandée, et agissant avec tant de douceur enfin que vous rameniez dans la paix primitive tout ce qui est actuellement troublé; alors, dans une question pleine de difficultés, votre zèle patient, votre persévérance atteindront sûrement le but.

« Aussi, quand vous aurez rétabli, à bref délai, les pieuses confréries dans leur état antérieur, vous aurez soin de mettre à leur tête des hommes connus pour la sûreté de leur foi et leur prudence. Si parmi les confrères il s'en trouve qui évidemment et sans aucun doute appartiennent à la secte maçonnique, avertissez-les d'abord, puis poussez-les à sortir de la confrérie, afin qu'ils puissent y rentrer par la suite, quand il sera prouvé qu'ils ne sont plus inscrits dans les Sociétés Secrètes et surtout dans la Franc-Maçonnerie, condamnée solennellement et à plusieurs reprises par le Saint-Siège.

« Voilà ce que j'ai dû vous faire connaître pour obéir aux ordres de Sa Sainteté. »

A la lecture de cette lettre, désaveu de toute sa conduite, M^{sr} Vital « fut admirable de prudence, de sagesse et de calme ». Dans ses instructions à l'Internonce, le cardinal Antonelli prescrivait la publication de la lettre dans le diocèse d'Olinda. M^{sr} Vital répondit à l'évêque de Rio : « Je suis tout disposé à rendre public ce document; mais je dois auparavant m'entretenir à ce sujet avec M^{sr} l'Internonce. » M^{sr} de Lacerda se chargea de ménager cette entrevue. Le

lendemain en effet, l'envoyé de Pie IX accourait, croyant au succès de ses démarches. Les premières paroles du prisonnier le détrompèrent : « Je ne demande pas mieux que d'exécuter les ordres de S. E. le Cardinal Secrétaire d'État, mais de graves difficultés vont certainement sortir de là. La situation du clergé va devenir périlleuse : son autorité comme la mienne se trouvera diminuée, sinon annihilée par une manière d'agir si différente de celle qui a été suivie jusqu'ici. S. E. le Cardinal Antonelli vous a-t-elle adressé des instructions spéciales pour moi ? J'y pourrais peut-être trouver les éclaircissements nécessaires sur certaines difficultés redoutables que je vois à l'exécution de cette lettre. »

« Je n'ai rien reçu à ce sujet, répondit l'Internonce. Le mieux est, je crois, de publier la lettre de suite, quitte à demander aussitôt des instructions spéciales à S. E. le Cardinal Secrétaire d'État. »

L'évêque d'Olinda refusait d'adopter une solution qu'il jugeait dangereuse. Deux mois au moins se passeraient avant l'arrivée de la réponse de Rome et les inconvénients prévus par lui auraient eu le temps de se produire. Il préféra s'adresser d'abord à Pie IX et lui soumettre ses inquiétudes. M^{sr} Sanguigni ne put obtenir d'autre réponse.

M^{sr} Vital prépara une longue lettre ; il y insista sur certaines questions d'ordre pratique, telles que l'embarras qu'il éprouverait à faire sortir des Confréries les confrères francs-maçons, les obstacles qu'y mettrait le gouvernement. Il faisait remarquer que sa conduite avait été de tous points conforme au Bref du 29 mai. Les francs-maçons condamnés par lui avaient reçu maints avertissements, à tel point que beaucoup de catholiques accusaient l'évêque de pusillanimité. Il ne voulut pas confier sa lettre à la poste et dans une circonstance aussi grave se décida à se séparer de son dévoué secrétaire, l'abbé de Lima e Sa. Après être allé à Pernambouc déclarer de la part de M^{sr} Vital que rien n'était changé jusqu'à nouvel ordre dans la ligne de conduite suivie jusque-là, l'envoyé devait aller à Rome et remettre lui-même la lettre de l'évêque d'Olinda à Pie IX. L'abbé de

Lima partit le 24 janvier; il arrivait à Rome à la fin de février. Il fut reçu en audience particulière par le Pape et plaida chaleureusement la cause confiée à son dévouement. Il apportait un dossier volumineux contenant la collection de la *Familia Universal* et de la *Verdade*, la copie des réponses des Confréries maçonnisées, des caricatures anti-religieuses et certains écrits violents répandus à profusion par la presse libre penseuse.

M^{re} Vital avait été transféré de l'Arsenal maritime à la forteresse de Sao Joao quelque temps après avoir reçu communication de la sentence du Tribunal Suprême. C'est là que l'évêque de Rio vint de nouveau lui conseiller, de la part de l'Internonce, de publier la lettre du Cardinal Antonelli. « Le gouvernement, disait-il, était très irrité du retard apporté dans les négociations engagées à Rome par le baron de Penedo; on s'étonnait en haut lieu qu'aucun résultat ne se fût encore produit; les journaux maçonniques poussaient à la guerre à outrance contre l'Église; l'Internonce voulait à tout prix éviter des complications qui conduiraient à bref délai à une rupture des relations diplomatiques. » M^{re} Vital fut inflexible. « J'ai demandé au Saint-Père, répondit-il, de me préciser divers points importants de la ligne de conduite tracée d'une manière trop générale par le Cardinal Secrétaire d'État. Je ne puis donc accéder à la demande de M^{re} l'Internonce. Mais puisqu'il redoute des complications, je suis tout prêt à décharger sa responsabilité devant le gouvernement impérial, et je vais consigner par écrit les raisons qui me font agir; il pourra présenter ma lettre au ministre des Affaires Étrangères et se mettre ainsi à couvert. »

M^{re} de Lacerda ne s'attendait pas à une pareille solution; il avait cru effrayer M^{re} Vital par l'annonce de difficultés inextricables et le dilemme dans lequel il prétendait l'enfermer se rompait sous l'effort d'une volonté dont il apercevait enfin pleinement la claire vigueur. Ce nouvel échec lui fut d'autant plus sensible qu'il vit dès ce jour la confiance de M^{re} Vital diminuer à son égard; peu à peu son jeune collègue se retirait de lui, et dans les visites qu'il lui rendit

par la suite, il le trouva distant, réservé à un tel point qu'il en fit la remarque à plusieurs personnes. Il fut le seul à s'en étonner : il y avait entre les deux prélats plus qu'une différence de caractère ; leurs idées sur des questions essentielles se heurtaient si visiblement que les journaux maçonniques les avaient opposées en des articles d'une ironique méchanceté.

Emporté par son désir d'amener l'évêque d'Olinda à composition, il avait exagéré l'attitude prise depuis quelques jours par le gouvernement. Le ministère Rio Branco ne songeait pas à rompre les relations diplomatiques avec Rome, mais il avait hâte de voir désavouer la conduite d'un prélat en qui l'opinion saluait un héros depuis les deux séances du Tribunal Suprême. Mais la presse maçonnique aguichée par les nouvelles insérées dans les journaux officiels exaltait la fermeté du Grand-Maître du *Lavrado* ; les sociétés secrètes triomphaient par lui, elles lui prêteraient leur appui s'il était disposé à poursuivre sans faiblir son œuvre si bien commencée. Le style des feuilles anticatholiques versait souvent dans la grossièreté ou l'ordure ; quelques extraits d'un journal réputé pour garder de la réserve, la *Fraternidade*, donneront une idée du genre de polémique alors en faveur au Brésil :

« La raison et la conscience humaine ne pouvaient pas être réduites à la condition de puissances de troisième ordre, pour faire place à la domination et à la suzeraineté de la théocratie papale. Les événements sont venus, plutôt que nous ne le pensions, prouver notre assertion d'hier.

« L'ultramontanisme a fait une honteuse retraite, laissant sur le champ de bataille ses armes, ses bagages et ses munitions ; il n'a même pas la ressource de dire avec François I^{er} après la défaite de Pavie : Tout est perdu, fors l'honneur !

« Après don Vital, le déluge, disaient les cléricaux ; mais ce n'est pas le déluge, c'est la Curie Romaine elle-même qui vient les condamner pour leurs actes de révolte contre le gouvernement et les lois du pays. »

La *Fraternidade* donne des détails sur les résultats de la mission du baron de Penedo et ne se sent pas de joie à la vue de la débâcle qui s'annonce dans le camp des catholiques :

« Pie IX qui avait fait du refrain « Non possumus » le commencement et la fin de sa politique, a cédé cette fois aux justes réclamations du peuple et aux exigences du bon sens. L'édifice ultramontain du même coup tombe en ruines ; au lieu des bûchers qui devaient réduire en cendres les derniers francs-maçons, que voyons-nous ? La Curie transige, elle confesse publiquement ses fautes, elle admet les francs-maçons à la participation à ses grâces et bienfaits. Décidément la fin du monde approche ; le loup consent à paître les brebis et la hyène se refuse à déterrer les cadavres.

« Désormais le parti jésuite est proscrit. Pie IX vient de l'exposer à la dérision du public. Don Vital n'est plus un martyr, il n'est qu'un fou sans foi et sans principes, Macedo Costa un plagiaire ridicule et insolent.

« Comme tout a changé de figure, Messieurs de la sacristie ! Vous vous êtes trop fiés aux indices du temps : vous avez fermé les yeux sur les brouillards sombres qui se condensaient à l'horizon et vous vous êtes laissés surprendre par l'ouragan. Quand nous vous disions que la nacelle de saint Pierre ne pouvait pas être dirigée par tout l'équipage ultramontain, vous nous traitiez d'impies : nous ne voulions pas croire aux miracles du Vatican !

« Aujourd'hui vous cherchez une planche de salut. Nous regrettons votre sort et nous vous offrons un abri dans le vaisseau maçonnique, à la condition que vous ne vous rendiez plus coupables de révolte, car votre histoire est si pleine de trahisons et de forfaits que nous ne pouvons vous recevoir sans condition. Vainqueurs, nous ne chanterons notre victoire qu'en pardonnant le mal que vous avez fait et en vous rendant la liberté. N'est-ce pas elle qui seule annoblit l'homme et lui donne sa place dans la société ?

« Soyez hommes d'abord, ensuite vous pourrez être nos frères. »

Une nouvelle arrivait à point pour surexciter le zèle des journaux antireligieux. Le *Diario Official* du 1^{er} février annonçait le plein succès de la mission du baron de Penedo. « J'ai lu, écrivait l'envoyé au vicomte de Caravellas, la lettre que le Cardinal Antonelli va prochainement adresser à l'évêque d'Olinda. Dans les premières lignes se trouve la phrase suivante : *Gesta tua, etc... non laudantur*. Puis on y parle de la peine que cause au Saint-Père les entreprises de don Vital ; celui-ci a mal compris le Bref du 29 mai ; s'il avait pris le temps de consulter le Pape, il ne l'aurait pas ainsi attristé. Aussi Pie IX lui ordonne de tout rétablir dans l'ancien état, *ad pristinum statum adducas*, afin que la paix de l'Église ne soit plus troublée. »

Si l'on rapproche ces paroles de la lettre du Cardinal Antonelli dont nous avons donné le texte authentique, on y aperçoit un air de famille ; la ressemblance dans les idées est frappante ; les mots cependant diffèrent. D'où venait cette différence ? Le cardinal Antonelli n'aurait-il montré au baron de Penedo qu'un projet de lettre destiné dans sa pensée à être modifié au moins dans la forme ? C'est probable, car nous ne voulons pas accuser sans preuves l'envoyé extraordinaire d'avoir inventé des textes dans le but de fournir à son gouvernement une arme contre l'évêque d'Olinda. Cette manœuvre eût été vite déjouée par la publication de la lettre du Cardinal et le ministère aurait été convaincu de mensonge. Le vicomte de Rio Branco était trop avisé pour s'abaisser à l'emploi d'un moyen aussi grossier.

Le texte inséré dans le *Diario Official* fut l'objet de commentaires aussi nombreux que violents. Les francs-maçons triomphaient ; nous avons vu la manière dont ils exprimaient leur joie ; les catholiques embarrassés ne savaient que penser ; ils eussent volontiers accusé le gouvernement de prendre ses désirs pour des réalités et d'avoir faussé la pensée du Pape, mais le mot d'ordre donné aux feuilles maçonniques était observé avec un tel ensemble que bientôt un revirement se dessina dans l'opinion. Le peuple avait jusque-là suivi avec sympathie et admiration la lutte menée

par M^{sr} Vital contre les loges ; mais le procès devant le Tribunal Suprême terminé, l'enthousiasme était tombé ; on se demandait si l'évêque n'avait pas exagéré l'exercice de ses droits, au risque de provoquer une rupture entre le Brésil et le Saint-Siège. Le ministère sut mettre à profit ces flottements de l'opinion. Il fit dire dans les feuilles à sa dévotion que la lettre de Rome existait ; elle était parvenue à Rio ; l'intéressé l'avait reçue et se refusait à la publier parce que sa conduite y était blâmée avec la plus grande sévérité.

Mais pourquoi le ministère ne la publiait-il pas lui-même ? Il n'en possédait pas le texte. L'Internonce l'avait fait remettre à M^{sr} Vital qui gardait soigneusement l'original ; il s'était contenté de la lire au vicomte de Caravellas. C'était de trop et M^{sr} Sanguigni trahissait la confiance du Pape, sous prétexte d'éviter les complications diplomatiques dont il s'était fait un argument auprès du prisonnier. La presse en était réduite au court exposé du *Diario Official*. Mais sur ce thème, l'imagination des journalistes et des pamphlétaires se donna libre cours. « Une dépêche reçue à Pernambuco à la dernière heure, disait la *Fraternidade*, annonce que Pie IX vient de lever l'interdit lancé contre les confréries par les évêques du Brésil ; il réproouve en même temps la conduite hostile de l'épiscopat contre le gouvernement du pays. Voilà certes une révolution profonde dans le monde romain ! »

« Tout cela, disait plus tard M^{sr} Vital, a produit un grand ébranlement dans tout le Brésil. Quelques évêques allaient agir de la même manière que ceux du Para et d'Olinda, je le sais ; ils se sont arrêtés tout court ; ils n'ont plus voulu faire le moindre geste, de peur de se compromettre. Les prêtres qui avaient commencé à se montrer dignes de leur sainte mission, se sont croisé les bras ; il n'ont guère fait en cela qu'imiter leurs évêques. » Ce langage, aussi sévère qu'attristé, correspondait pleinement aux faits. En certains endroits, ce fut une véritable déroute des forces catholiques naissantes. « Et les fidèles ? dit l'évêque d'Olinda. Chez

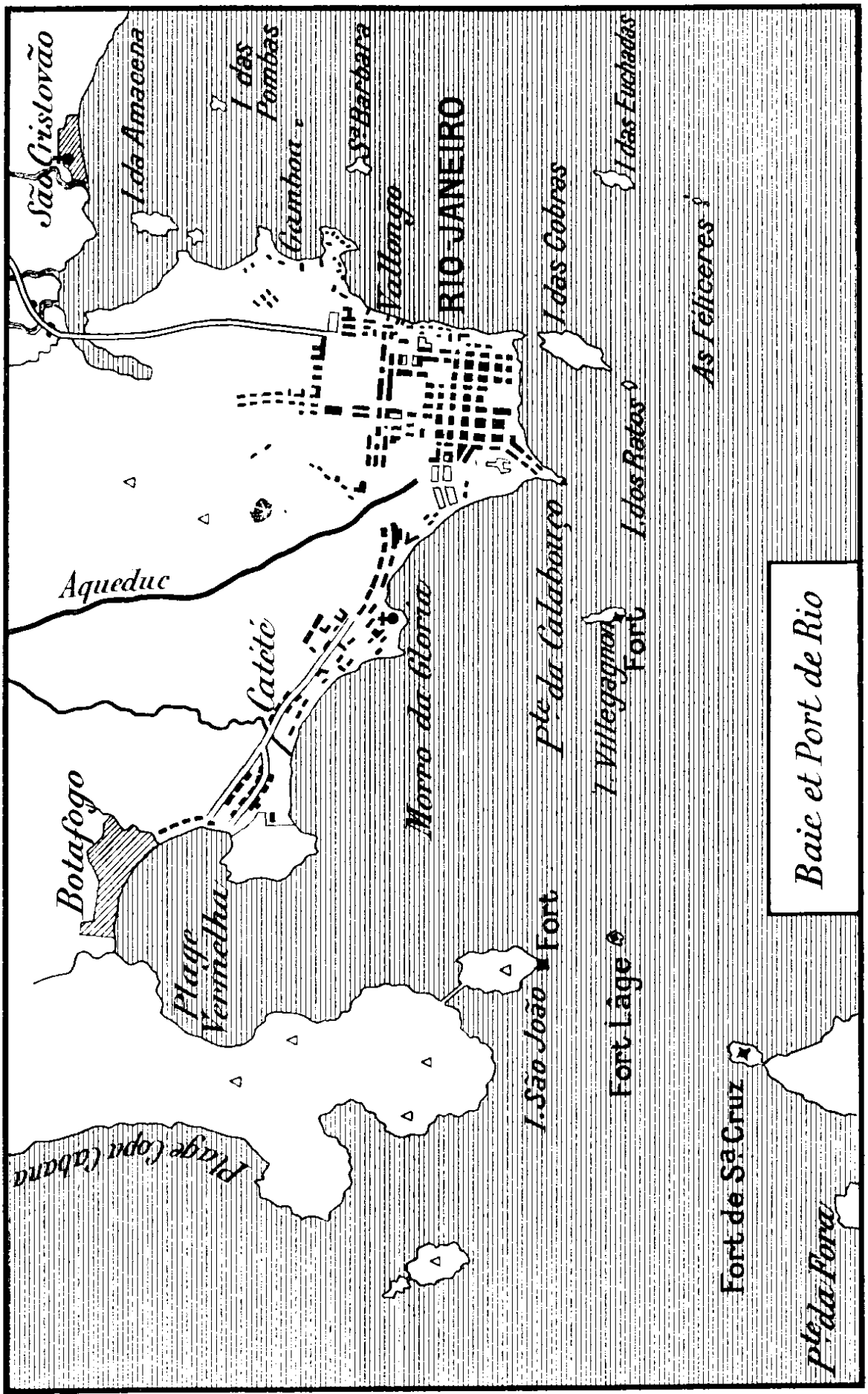
quelques-uns le découragement a été complet. Les uns ont quitté les associations catholiques, les autres évitaient de se prononcer en faveur des évêques. Les plus énergiques opposaient aux bruits qui circulaient la lettre du 29 mai 1873 et se refusaient à croire aux nouvelles lancées par le gouvernement. »

Six mois après, le 2 août 1874, M^{sr} Vital écrivait à M^{sr} Frederico Aneiros, archevêque de Buenos-Ayres : « On a répandu le bruit que le Saint-Siège avait condamné ma conduite dans l'affaire des Confréries. D'après le *Diario Oficial*, le baron de Penedo aurait obtenu contre moi une lettre de blâme formulée en ces termes : *Gesta tua, etc., non laudantur, etc.* Je n'ai jamais eu connaissance d'un pareil document. Je puis bien vous dire au contraire que l'immortel Pie IX m'a loué plus tard de mon action, engagé à montrer la même fermeté que par le passé et excité à ne pas me laisser séduire par les promesses ou les menaces du pouvoir. Voilà la pure vérité. »

Le doute n'est pas possible ; dès le premier moment, M^{sr} Vital avait cru que Pie IX n'était pour rien dans la rédaction de la lettre du 18 décembre. Où se trouvait la vérité ? On a vu le Pape s'en remettre complètement de cette affaire à son secrétaire d'État ; il ne semble même pas avoir donné plus de deux audiences au baron de Penedo pour s'entretenir avec lui des desiderata du gouvernement. Il reste que le cardinal Antonelli a été trompé et a fait partager son erreur à Pie IX. C'est le moins que l'on puisse dire de sa conduite sur ce point ; car la lecture des documents qui s'y rapportent, le ton presque violent, inusité en tous cas, de sa lettre, donnent une impression de malveillance à laquelle on a peine à se soustraire. Il serait injuste de charger sans motifs une mémoire sur laquelle pèsent assez d'autres graves reproches, mais comment ne pas remarquer qu'il connaissait parfaitement le baron de Penedo et pouvait, en dehors de lui obtenir, comme nous l'avons dit, des renseignements exacts par l'entremise de son cousin, l'Internonce Sanguigni ? Il y a plus : alors que Pie IX, revenu de son erreur, de moins sur les points essentiels, approuvait solennellement

par Brefs les évêques d'Olinda et du Para, le Secrétaire d'État envoyait de nouveau à Rio l'ordre de publier sa lettre. Nous avons sur ce point la parole de M^{sr} Vital; il le dit en termes exprès dans son rapport au Pape (27 novembre 1875) et déclare le tenir de la bouche même du Cardinal Antonelli. Cette attitude étrange correspondait sans doute aux idées du Secrétaire d'État sur la Franc-Maçonnerie américaine, mais elle mérite le jugement sévère porté sur elle par M^{sr} Vital et que nous avons noté plus haut.

Si l'évêque d'Olinda n'avait eu l'âme aussi haute, l'amertume et la colère l'eussent gagné devant les ruines accumulées par la mission du baron de Penedo et les procédés singuliers du Cardinal Antonelli. « Le mouvement catholique, qui était si bien en train, a baissé à vue d'œil. Les associations religieuses n'ont plus osé aller de l'avant; les feuilles fondées pour soutenir les saines doctrines eurent de la peine à suivre. Ça été une secousse trop forte pour les catholiques brésiliens dont la foi est encore faible et chancelante, faute d'instruction religieuse. Ce n'est qu'une petite partie des choses dont j'ai eu la douleur d'être le témoin oculaire et auriculaire. Ce qui faisait saigner mon cœur d'Évêque n'était pas tant la joie des impies que le découragement complet des bons et le danger que la foi courait dans mon pauvre pays. »



Baie et Port de Rio

CHAPITRE XVI

DANS LA FORTERESSE DE SAO JOAO.

(21 mars 1874 — 17 septembre 1875.)

L'impression produite par la condamnation de M^{sr} Vital était nettement défavorable au gouvernement. Le vicomte de Rio Branco pousserait-il l'inconscience jusqu'à confondre l'évêque d'Olinda avec les voleurs et les assassins? On verrait alors le jeune prélat, la chaîne aux pieds, exécuter sous les ordres du garde-chiourme les plus vulgaires corvées, balayer les rues de Rio en compagnie de quelque criminel pris au hasard dans la tourbe des forçats, et assister à leurs conversations injurieuses ou grossières. L'*Apostolo*, l'*Unido* et nombre d'autres journaux s'élevèrent vivement contre une conséquence aussi révoltante de la sentence du 21 février. Les ministres comprirent que leur intérêt commandait une certaine modération. Manoël Duarte de Azevedo, garde des sceaux, présenta à la signature de don Pedro un décret de commutation de peine qui parut au *Diario Official* le 13 mars : M^{sr} Vital devait faire quatre années de prison dans une enceinte fortifiée. Huit jours se passèrent pendant lesquels on prit des mesures pour permettre à l'évêque et à ses deux compagnons d'habiter le même appartement dans leur nouvelle demeure. Le 21 mars ¹, à 9 heures du matin, une voiture les emportait à

1. A titre de curiosité, voici des coïncidences notées par l'*Apostolo* : M^{sr} Vital fut nommé évêque le 21 mai 1871, préconisé à Rome le

l'autre extrémité de la baie de Rio ; la distance de l'arsenal maritime à la forteresse de Sao Joao est d'environ 12 kilomètres ; après deux heures de course, l'évêque entra dans sa prison. C'était la veille du dimanche de la Passion.

Rio de Janeiro, ou Sao Sebastiao de Rio, est bâti en forme de croissant sur la côte occidentale d'une baie qui a 22 kilomètres de profondeur. On y accède par une passe de 1.600 mètres de largeur, dominée à droite par le mont Pico et le fort de Santa Cruz, à gauche par un rocher géant auquel sa forme conique a fait donner le nom de Pao d'Assucar (Pain de Sucre). Le fort de Sao Joao, construit pour commander la passe, dresse ses vieilles murailles ébranlées par les canons de Duguay-Trouin, puis à moitié rebâties sur un plan plus moderne, en face et à quelques mètres du Pao d'Assucar. La baie, parsemée d'îles dont l'une porte le nom d'un des premiers fondateurs de Rio, le huguenot normand Durand de Villegagnon, est une des plus belles et des plus vastes du monde. Les navires du plus fort tonnage s'y meuvent à l'aise et le commerce de la capitale des États-Unis du Brésil est des plus prospères.

En plaçant M^{sr} Vital à l'Arsenal maritime, le gouvernement avait assumé une grave responsabilité ; ce bâtiment, situé en face de l'île des Cobras, est un des plus malsains de Rio ; la fièvre jaune, qui règne en permanence dans les parties basses de la capitale, en rendait le séjour dangereux pour les Brésiliens habitués, comme l'évêque d'Olinda, à un climat moins chaud, à un air dégagé d'influences paludéennes. Le fort de Sao Joao a moins mauvaise renommée ; son orientation est la même et pendant les fortes chaleurs certaines précautions ne sont pas inutiles pour se prémunir contre l'atmosphère trop souvent empestée de l'intérieur ; mais il est bâti à l'extrémité de la presqu'île qui ferme à

21 décembre, sacré à Sao Paulo le 21 mars, dimanche de la Passion ; il faisait son entrée solennelle à Recife le 21 mai. Le 21 février 1874 il était condamné par le Tribunal Suprême et le 21 mars commençait sa prison au fort de Sao Joao.

l'ouest la baie de Rio et l'air de l'Atlantique y circule en liberté.

Comme à l'arsenal, trois chambres avaient été aménagées pour le prisonnier qui leur donna la même affectation.

Dès le lendemain de son arrivée, il vit les visites affluer. Toutes les classes de la société étaient représentées auprès de celui que les catholiques saluaient dès lors du beau titre d'Athanase du Brésil. Comme l'illustre évêque d'Alexandrie, il avait défendu la liberté de l'Église au prix de la sienne. Le gouvernement, devant lequel tant d'autres pliaient, l'avait trouvé inflexible ; rien au reste, ne sentait en lui la morgue ou la colère contre ses ennemis.

Son calme et sa douceur émerveillaient tous ceux qui l'approchaient. Manoël dos Reis, qui fut un de ses visiteurs assidus, nous a donné le portrait de celui dont il était heureux de se dire l'admirateur et l'ami.

« Don Frei Vital avait été à Recife et devant les juges l'évêque fidèle au poste d'honneur confié à sa vigilance. Dans sa prison, il se montra tel un rempart inébranlable aux coups de l'impiété et du Césarisme. Là comme dans son diocèse, il tenait ferme le drapeau de la Croix ; les sophismes, les trahisons, les hypocrisies, les calomnies, les insultes se brisaient sans pouvoir l'obliger à se rendre, devant l'intrépide Confesseur de la Foi.

« Calme comme l'azur du ciel, tranquille comme les eaux de la baie majestueuse dont les splendeurs se déroulaient à ses pieds, impassible comme le géant de pierre qui se dressait à deux pas de sa prison, sagace, prévoyant, énergique et toujours conséquent avec lui-même, le grand-prêtre selon l'ordre de Melchisédech était l'image vivante de ces athlètes vénérables qui en face des Césars du paganisme, dans les ténèbres des catacombes, sous les fouets ou le fer des bourreaux, se disaient heureux de souffrir pour le nom de Jésus-Christ ; comme eux, il fut la joie des anges, l'étonnement des tyrans, la confusion des impies. »

Un des côtés du caractère de M^r Vital avait beaucoup frappé ses contemporains. Manoël dos Reis le détaille en ces

termes : « Don Frei Vital avait les vues larges ; son esprit se portait loin de l'horizon borné de tant d'autres, et du fond de la prison humide, pauvre et insalubre où des bourreaux sans remords le tenaient enfermé, son âme se laissait aller par delà nos temps troublés vers d'autres époques qui verraient le triomphe de l'Église. *Verbum Dei non est alligatum*, a-t-il écrit. Jamais en effet, la parole de Dieu ne fut prisonnière sur ses lèvres. Il évangélise les chrétiens qu'il a reconquis à la foi ; il leur envoie mandements et exhortations ; la presse est pour lui le grand moyen d'apostolat et ses brochures sont faites pour le monde entier. Il a toujours gardé en mains le bâton pastoral, et les ennemis de la religion ont durement senti les coups qu'il leur a portés. Aux groupes parfois nombreux qui viennent, remplis de foi et d'admiration, lui témoigner leur respectueuse sympathie, il répond par des discours où passe tout son cœur d'évêque et d'apôtre. »

Manoël dos Reis fait ici allusion aux délégations qui se succédèrent au fort de Sao Joao jusqu'au mois de septembre 1875. « De tous les points de l'Empire, des milliers de personnes abandonnaient pour quelques jours leurs travaux afin de pouvoir l'approcher, souvent lui demander conseil. » Tous repartaient toujours éclairés, fortifiés dans la foi.

Dans les derniers jours de janvier et les mois de février, mars, avril et mai, il reçut de toutes parts des adresses louangeuses, des protestations de respect et de dévouement. Le clergé d'Olinda, l'Union Catholique fondée par ses soins lui envoyaient, le 22 janvier, l'hommage de leur obéissance admirative. Des juristes et des députés comme Joaquim Heredia de Sa et Joao Mendes de Almeida le félicitaient d'avoir opposé les droits du catholicisme aux menées tyranniques de l'État. Le clergé et un groupe nombreux d'habitants d'Ouro Preto, capitale de la province de Minas Geraes, se faisaient représenter auprès de lui par vingt délégués. Cet exemple fut suivi par plusieurs villes ou communes importantes, comme Bahia, Braga, Taubate,

Sarapuhy, Jundiahy, Itu, etc. Les associations catholiques de Bahia, Marianna, Portugal faisaient de même. Les chambres municipales de Sarapuhy, Casa-Branca, Tatuhy, Coëthe, Formiga, bravant les foudres gouvernementales, l'engageaient à continuer la lutte contre la Franc-Maçonnerie.

Les évêques encourageaient ce mouvement. Ceux de Diamantina, Marianna, Goyaz. Sao Paulo, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Bahia et Buenos-Ayres écrivaient ou manifestaient en faveur du prisonnier.

De France, du Portugal, de Belgique, d'Italie, les lettres de félicitations pour son courage lui arrivaient presque chaque mois.

Les professeurs et les élèves du Collège Américain de Rome le saluaient comme un héros et un martyr.

Les visiteurs qui venaient l'entretenir des maux de l'Église du Brésil n'étaient pas tous désintéressés et loyaux. Il était depuis peu de temps au fort de Sao Joao quand il reçut un visiteur dont l'attitude de catholique exagéré dans ses attaques contre le ministère le rendit plus réservé que d'habitude. Le visiteur parti, M^{sr} Vital demanda conseil à l'un de ses plus fidèles amis, l'abbé Esberard, chanoine de Rio. « J'ai des raisons de me défier de cet homme, lui dit-il. Ne pourriez-vous me renseigner sur son compte ? » L'abbé Esberard se récria : « Mais c'est un excellent catholique, Monseigneur. Il s'occupe activement de propagande religieuse. Il a ses entrées libres chez M^{sr} de Rio et le Nonce apostolique ; ceux-ci l'invitent fréquemment à dîner ». « Je souhaite me tromper, répliqua l'évêque d'Olinda ; mais son air ne me plaît pas et je me demande quel intérêt il peut avoir à charger le gouvernement de crimes imaginaires. Cet excès de zèle ne me paraît pas puisé à une bonne source. » L'abbé Esberard connaissait un jeune homme que ce visiteur traitait en ami. Il l'interrogea adroitement et acquit la certitude que les soupçons de M^{sr} Vital étaient fondés. Ce prétendu ennemi du ministère Rio Branco était un de ces dignitaires des loges qui acceptent volontiers le rôle d'espion auprès

des catholiques, afin de surprendre leurs secrets et de prémunir les francs-maçons contre leurs attaques.

Il revenait quelques jours après et voulut jouer la même scène que précédemment. Quelques personnes venues pour voir M^{sr} Vital ne furent pas peu étonnées d'entendre l'évêque lui répondre par une sorte de parabole qui détaillait ainsi sa conduite : « Ce que vous dites me paraît assez juste. Mais j'estime qu'on ne saurait être trop prudent, trop renseigné sur ces divers points. Ainsi, je connais des francs-maçons qui prennent les allures de catholiques fervents. Loups déguisés en agneaux, ils s'introduisent chez les évêques, entrent dans leur intimité. A les croire, le Nonce apostolique n'a pas d'ami et de conseiller plus éclairé. Ils viennent visiter l'évêque d'Olinda dans sa prison; nul ne lui est plus dévoué qu'eux; mais leur première démarche après cette visite est pour la loge maçonnique. Là ils racontent à leurs frères .∴ les moindres paroles, tous les faits et gestes des prélats dont ils étaient tout à l'heure les amis. Savez-vous que ces jours-ci, l'un deux a vivement poussé un jeune homme à se faire affilier à la loge dont il est lui-même un des dignitaires? Or je le connais très bien, il semble me porter beaucoup d'intérêt. Vous pouvez juger par là, cher Monsieur, à quel point on est parfois trompé. » M^{sr} Vital en racontant ce fait ajoutait : « Le visage de cet homme passa par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; la sueur lui coulait sur le front; il me dit immédiatement au revoir et sortit. Il n'est jamais revenu. »

Ce triste personnage n'était pas une exception; on sait du reste que la Franc-Maçonnerie, à toutes les époques et dans tous les pays a montré de la prédilection pour ce moyen de combat hypocrite et sournois, porté par elle à un degré de perfection auquel n'étaient pas parvenus les délateurs romains flétris par Tacite. Mais le visiteur de M^{sr} Vital ne surprit pas sur les lèvres de l'évêque des secrets qui fissent la joie des loges. « Doué d'un caractère doux et aimant, dit Manoël dos Reis, recevant chacun avec la plus exquise affabilité, il était cependant très réservé sur tout ce

qui concernait la *question religieuse*. Il fallait posséder sa pleine confiance pour mériter ses confidences sur ce point épineux. Quand on lui en parlait, il écoutait beaucoup, et répondait en peu de mots, d'une façon générale, préoccupé d'abord d'étudier son interlocuteur. Il écrivait aussi assez peu, préférant dicter ses mandements et circulaires à son dévoué secrétaire. Celui-ci remplissait son office avec une promptitude et une loyauté au-dessus de tout éloge; il fut toujours le compagnon fidèle et attentif du prisonnier de la Franc-Maçonnerie. »

Les vertus dont il donnait dans sa prison des preuves si éclatantes étaient une prédication éloquente. Nombre de francs-maçons, les uns poussés par la curiosité, d'autres mûs par le remords ou le désir de s'instruire, vinrent l'entretenir de leurs objections et de leurs doutes. Il ne montrait aucune impatience, ne laissait voir aucune lassitude dans ces conversations souvent fort longues. Là il était vraiment le Pasteur essayant de ramener au bercail la brebis égarée; sa science historique sur tout ce qui touchait à la Franc-Maçonnerie, son sens profond des événements contemporains, sa douceur jamais démentie remportèrent de véritables triomphes. Il vit plus d'une fois ses visiteurs se jeter à ses pieds et abjurer les serments prononcés dans les loges. Il en vint de Pernambuco pour lesquels il tira de son cœur d'évêque les paroles qui vont au fond de l'âme. « J'ai eu la joie ineffable de recevoir moi-même. nous dit-il, l'abjuration de nombreux laïques, surtout au moment de ma prison et pendant tout le temps que je suis resté à la Forteresse de Sao Joao. »

Ce qui par-dessus tout étonnait en lui, c'était le calme et la paix qui ne le quittaient jamais. « Il était comme un ciel sans nuages, comme un soleil où ne paraît aucune tache. Pas un geste, pas une plainte, pas un mouvement de colère où l'on pût voir du trouble et de la rancune. » Les attaques furibondes des feuilles soudoyées par les arrière-loges, les calomnies infâmes répandues dans son diocèse sur sa conduite publique et privée n'excitaient que sa compassion

affectueuse. « Nous n'avons jamais à la bouche une parole de plainte contre les malheureux illusionnés qui nous persécutent, sans savoir ce qu'ils font. Si nous pensons à eux dans nos prières, c'est toujours et toujours pour adresser en leur faveur de ferventes supplications au Dieu qui est tout amour et charité. »

Au mois de juillet 1874, le fils du doux François d'Assise eut occasion de prouver que la charité fraternelle n'était pas dans sa bouche un vain mot. La fièvre jaune éclata dans la garnison de la forteresse avec cette soudaineté et cette virulence qui ont donné une si triste réputation à Rio de Janeiro. M^{sr} Vital s'établit aumônier. Il visitait chaque jour les malades sans se soucier des dangers de la contagion; il exhortait au courage, à la patience, consolait et surtout instruisait. L'ignorance religieuse était grande parmi les soldats; plusieurs n'avaient pas même appris les premiers éléments du catéchisme et n'avaient pas fait leur première communion. M^{sr} Vital s'installa à leur chevet et leur fit connaître les vérités de la foi; avant de mourir, ils reçurent de sa main le corps du Christ. Pas un n'échappa à son zèle. Le commandant de la garnison était franc-maçon. Il lui interdit d'avoir aucun rapport direct avec les soldats. Il se réservait de le faire appeler quand il le jugerait opportun. M^{sr} Vital recevait bientôt de sa part une invitation à visiter un soldat malade; l'évêque arriva en toute hâte : le soldat était mort depuis quelques heures. Ce mensonge barbare se renouvela à plusieurs reprises; une nuit, le commandant adressa au prélat une demande pressante pour le même motif et quand il le vit entrer à l'infirmerie, il éclata de rire. M^{sr} Vital se retira sans manifester la moindre émotion; peut-être préférait-il ne pas exaspérer son geôlier par des reproches pourtant bien mérités, mais qui eussent nui à son apostolat.

Une préoccupation d'un genre bien différent lui advint peu après. M^{sr} de Macedo Costa, évêque du Para, avait été arrêté peu de temps après M^{sr} Vital, traduit devant le Tribunal Suprême et condamné à la même peine. Après le dé-

cret de commutation, il avait été interné à l'île dos Cobras. Intelligence élevée et caractère ardent, il avait compris et imité sans hésitation l'attitude de son collègue contre la Franc-Maçonnerie. Supérieur à lui dans la chaire où son éloquence triomphait, il n'avait cependant ni la même perspicacité, ni le même sang-froid. Les habiletés, les ruses peu loyales du ministère Rio Branco le trouvèrent plus d'une fois désarmé, car on lui connaissait un fonds de candeur qui aidait ses ennemis à le tromper sur leurs véritables intentions. La prison aussi lui pesait ; son besoin d'activité enchaîné dans ce milieu étroit et malsain lui causait une véritable souffrance. Des émissaires des loges semblables à celui qui avait reçu une leçon si méritée à la forteresse de Sao Joao surent mettre à profit ce douloureux état d'âme. Ils firent entendre à l'évêque du Para que le gouvernement était tout disposé à concilier les intérêts de la religion avec ceux de l'État ; la paix renaîtrait vite au Brésil si l'on voulait entrer dans la voie d'un accommodement légitime dont l'Église avait plus d'une fois donné l'exemple. Ne venait-elle pas de faire savoir clairement ses intentions par la lettre du Cardinal Antonelli ? Il vint un moment où M^{sr} Vital, instruit de ce qui se tramait à l'île dos Cobras, crut devoir intervenir. Son amitié pour l'évêque du Para l'y autorisait comme les graves inconvénients qui suivraient la réussite du plan gouvernemental. Il chargea une personne sûre de lui porter une lettre de conseils et d'encouragements. M^{sr} de Macedo sentit son énergie renaître au contact de la ferme et chaude affection de son jeune collègue : la Franc-Maçonnerie était encore une fois vaincue ¹.

L'évêque d'Olinda avait organisé son temps de manière à fournir le plus de travail possible. Il se levait d'ordinaire à six heures ; il eût désiré être plus matinal, mais ses fréquentes insomnies l'obligeaient à se coucher fort tard ; il employait ses loisirs forcés à de longues prières dans sa

1. Ces détails sur les rapports entre les deux évêques prisonniers nous ont été livrés par des amis personnels de M^{sr} Vital, entre autres, le R. P. Pacifique de Saint-Pal.

petite chapelle et à la composition de mandements dont il dictait dans la matinée le texte définitif à son secrétaire. « Ses auteurs préférés étaient les SS. Pères et les classiques portugais¹. »

L'état de son diocèse le préoccupait sans relâche. Quatre jours après son arrivée au fort de Sao Joao, le 25 mars, il envoyait à Pernambouc une longue lettre qui fut immédiatement insérée dans l'*Unido* et lue dans les églises des quatre provinces privées de leur pasteur. Elle est un cri de douleur et de tendresse qui le montre attristé de ne pouvoir vivre au milieu de ses fidèles, mais heureux de souffrir pour avoir défendu la cause de leurs âmes. Il félicite spécialement les habitants de Recife de qui la foi énergique et la résistance à toutes les entreprises des loges font sa consolation. Il se réjouit du courage et de la fidélité au devoir qui montrent dans son clergé le modèle du clergé brésilien. Aussi la réalité dépasse-t-elle ses espérances. Il avait confié son peuple à des chefs éprouvés et ses craintes d'une défaillance sous la violence de la persécution qui se déchaînait avaient à peu près disparu. Aujourd'hui sa joie est sans mélange : pasteur, prêtres et fidèles, pris dans la même tourmente, résistent tous avec la même vigueur. L'ennemi irrité d'une énergie qu'il pensait avoir brisée par le procès et la captivité de l'évêque, en viendra-t-il à l'emploi de la violence ? Peut-être. Mais il se heurtera à la foi des catholiques de Pernambouc et devra s'avouer vaincu.

Les journaux libres penseurs s'efforçaient d'accréditer le bruit que M^{sr} Vital, révolté contre l'État et justement puni de son crime, n'avait plus aucune autorité dans son diocèse. En attendant un ordre de Rome le relevant définitivement de sa charge, les ordres émanés du Saint-Siège par l'entremise du Cardinal Antonelli étaient seuls valables. N'étaient-ils pas du reste pleinement conformes aux décisions gouvernementales ?

« Je suis votre évêque, répondait M^{sr} Vital, je reste à

1. Manoël dos Reis, *op. cit.*, p. 39.

Pernambouc et pour quatre provinces de l'Empire votre seul légitime pasteur. Je suis en prison : je ne suis pas pour cela déchargé de ma mission. On peut me déporter dans une île déserte, me priver de tout moyen de communication avec vous, m'enchaîner au fond d'un cachot, je serai toujours votre évêque. »

La haine des persécuteurs régénère et grandit l'Église ; la tourmente réveille la foi endormie dans une paix trompeuse. « Les hommes d'État responsables des violences auxquelles le catholicisme est en butte, sont aveuglés sur la situation politique du Brésil ; ils ne voient pas que la religion est le meilleur rempart de l'autorité civile contre les assauts de la révolution qui s'avance ; ils seront victimes de leur aveuglement, mais, hélas ! entraîneront le pays dans leur ruine. »

L'évêque d'Olinda exhorte ses diocésains à ne pas faiblir dans la lutte ; son esprit chaque jour se porte vers eux ; l'union du pasteur et des fidèles est un sûr garant de la victoire.

Cette lettre pastorale fut accueillie avec une grande joie à Pernambouc. Le courage de l'évêque prisonnier excitait l'admiration ; le clergé se montra digne de son chef et les fidèles accoururent entendre la voix qui de la forteresse de Sao Joao leur criait : « Courage et confiance ! Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? »

M^r Vital avait formé depuis plusieurs mois le projet de consacrer son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Le disciple de celui qui mérita par la sainte folie de son amour pour le Sauveur d'être la vivante image du Dieu crucifié, savait que la dévotion au Sacré-Cœur était une des grâces les plus signalées et les plus efficaces que notre époque ait reçues. Il voulait que son troupeau y puisât l'aliment nécessaire à une vie chrétienne traversée de tant d'épreuves. Le 12 juin, jour de la fête du Sacré-Cœur, il lui adressait une lettre débordante de piété. La vue des troubles politiques et religieux incessants qui agitaient l'Europe et l'Amérique du Sud étaient à ses yeux la conséquence de l'égoïsme et la haine de Dieu.

Il pensait que l'amour envers le divin Maître trouverait un aliment nouveau et inépuisable dans une dévotion approuvée par l'Église et qui nous montrait Notre-Seigneur sous l'un de ses aspects les plus touchants. « L'incrédulité et le blasphème s'efforcent d'anéantir l'œuvre de Dieu ici-bas ; un des chefs du rationalisme disait à un évêque de France : « Si votre Église triomphe de la crise actuelle, il sera impossible de nier sa divinité. » Il y a dix-neuf siècles, les juifs déicides ne criaient-ils pas sur le Calvaire : « Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix, et nous croirons en toi ! » Dieu a répondu, car il vit toujours et son Église poursuit sa carrière au milieu des difficultés et des pièges semés sous ses pas. Elle souffre souvent persécution pour la justice, mais la douleur est une des lois de son existence comme un de ses triomphes ; son Maître ne lui en a-t-il pas donné l'exemple ? Or c'est à l'instant de sa Passion qu'il a montré toute l'immense charité de son divin Cœur pour les hommes. »

M^{sr} Vital montre la dévotion au Sacré-Cœur naissant au pied de la Croix, s'affirmant dans les écrits des Docteurs et la vie des Saints qui ont particulièrement aimé Notre-Seigneur dans le mystère de la Croix. « On essaie aujourd'hui de substituer à la charité la philanthropie, la fraternité. Vains mots, s'ils ne viennent de Dieu et ne sont appuyés sur lui ! Mais n'est-ce pas précisément pour détruire l'amour exclusif de l'homme en dehors de Dieu ? » L'évêque d'Olinda exhorte ses fidèles à honorer Notre-Seigneur sous le symbole de son Cœur Sacré et charge le chanoine Camello de Andrade, préposé par lui à l'administration épiscopale, de consacrer en son nom le diocèse d'Olinda au Sacré-Cœur de Jésus ; les curés devaient accomplir cette cérémonie dans les paroisses et chapelles publiques.

Cet ordre fut exécuté au milieu d'une grande affluence de population ; la piété dont firent preuve les Pernambucains rappela la splendeur des fêtes de réparation célébrées à la fin de novembre 1872 ; elle donna aux prêtres la certitude que les fidèles approuveraient leur résistance aux projets que méditait le gouvernement. Le clergé doit être le sel de la

terre et fût-il abandonné de tous, rester ferme à son poste, mais le découragement est le grave danger d'une situation aussi pénible et Dieu ménage d'ordinaire aux prêtres fidèles des aides qui comprennent la grandeur de leur mission et les soutiennent dans l'épreuve par leur docilité et leur dévouement.

Les circonstances donnaient un caractère tout spécial aux fêtes ordonnées par M^{sr} Vital. Le prisonnier du fort de Sao Joao pouvait se demander avec inquiétude si la fidélité de son troupeau ne se trouverait pas en défaut. On était à ce moment critique dont nous avons parlé au chapitre précédent ; les feuilles libres penseuses répétaient à l'envi que Rome avait désapprouvé la conduite de l'évêque d'Olinda ; elles le traitaient de révolté contre le Pape et l'Empereur. Quelle influence avaient-elles acquise sur l'esprit des Pernambucains ? Dans les premiers jours de juillet, l'émotion causée par les nouvelles émanées du baron de Penedo était un peu calmée ; on savait que les évêques prisonniers avaient reçu de Pie IX des lettres d'approbation et d'encouragement. Là encore Dieu avait ménagé les forces des fidèles d'Olinda et du Para ; la persécution allait éclater au milieu d'eux, elle les trouverait prêts à obéir à la voix de leurs pasteurs.

CHAPITRE XVII

LES BREFS DU 1^{er} AVRIL ET DU 26 AOÛT 1874.

LA PERSÉCUTION A PERNAMBOUC.

(1^{er} avril 1874 — 17 septembre 1875.)

« Heureusement les bons ont commencé à reprendre courage et les impies à se déconcerter, quand ils ont vu que les choses annoncées par les feuilles du gouvernement ne se réalisaient point, mais surtout quand le Souverain Pontife a envoyé aux évêques d'Olinda et du Para ses mémorables lettres du 18 mai et du 26 août, dans lesquelles le Vicaire de Jésus-Christ, non seulement approuvait tous leurs actes et la manière dont ils ont été pratiqués, mais encore les exhortait à ne pas faiblir devant cette persécution que la Maçonnerie avait suscitée contre l'Église. »

Dans ce rapide résumé des événements qui s'écoulèrent entre mai et octobre 1874, M^{gr} Vital ne parle pas de la réponse faite par Pie IX à sa demande d'explication du 24 janvier. La raison en est que le Pape revenait sur l'ordre de son secrétaire d'État pour des motifs d'opportunité, mais indirectement laissait voir les défiances qui subsistaient en son esprit contre l'évêque d'Olinda. Surtout cette réponse datée du 1^{er} avril avait un caractère tout personnel et l'on s'explique que les circonstances aient poussé M^{gr} Vital à ne pas la publier. Il attendait que la lumière se fit plus complètement à Rome sur ses actes et satisfait de la déconvenue que l'inefficacité de la mission du baron de Penedo causait

aux sectaires, il conservait l'espoir d'une approbation complète de sa conduite. Il ne devait pas attendre longtemps. Mais le bref du 1^{er} avril apportait déjà un grand soulagement à ses inquiétudes :

« Nous n'avons jamais douté de votre entière soumission, et notre plus grand désir est de faire cesser complètement vos inquiétudes à ce sujet. Bien mieux, nous aimons à louer votre zèle sacerdotal à défendre la cause de la Religion, pour laquelle vous avez été injustement condamné. Dans votre lettre du 24 janvier, vous vous déclarez disposé à exécuter les ordres que nous vous avons signifiés par notre Cardinal secrétaire d'État, mais vous demandez des explications sur certains points, afin d'exécuter plus sûrement nos ordres. Voici donc ce que nous jugeons à propos de vous dire : Ces instructions n'ont pas lieu d'être appliquées, étant donnée la dure situation où vous vous trouvez ; vous n'avez aucune liberté d'action, ces ordres sont certainement, sinon inutiles, au moins inopportuns dans les circonstances actuelles, car leur accomplissement réclame vos soins et votre vigilance personnelle. »

Depuis quelque temps et grâce aux explications données par l'abbé de Lima, ses idées se modifiaient sur le compte du gouvernement brésilien. Le 13 mars, recevant une nombreuse délégation du patriciat romain, il disait : « C'est ces mêmes jours que, dans l'Empire du Brésil, on a emprisonné un évêque pour avoir condamné les francs-maçons que le Saint-Siège a maintes et maintes fois condamnés. Mais comme parmi les ministres qui composent ce gouvernement, il se trouve des francs-maçons haut placés dans la secte, on a voulu frapper le juste pour soutenir les sectaires qui ressemblent à des aspics pleins de venin. Par là on agit en dépit de la parole donnée par ceux qui étaient chargés de représenter le gouvernement. »

Pie IX terminait par des paroles d'espérance et d'encouragement.

En rapprochant certains termes de cette lettre et de cette allocution des reproches du cardinal Antonelli, on voit le

chemin parcouru par le Pape dans la question religieuse; il n'inflige pas un démenti à son secrétaire d'État, il ne le pouvait pas, mais il emploie des mots qui rejettent complètement dans l'ombre la lettre du 18 décembre. En lisant : Ces ordres sont certainement, sinon inutiles, au moins inopportuns, *illæ profecto si non inutiles, inopportunæ saltem*, M^{sr} Vital dut éprouver un véritable soulagement. Sa prudence triomphait, il s'était refusé à publier une lettre jugée par lui dangereuse, il avait ainsi passé outre à la volonté de Pie IX exprimée par le Cardinal Antonelli. Pie IX à trois mois de distance lui donnait raison; l'évêque d'Olinda n'avait plus à se préoccuper des clameurs de la presse ministérielle, il gardait l'espoir fondé maintenant que ses actes seraient bientôt pleinement approuvés.

Le 10 juin, M^{sr} de Macedo lui faisait parvenir de l'île dos Cobras un bref de Pie IX. Ce document, daté du 18 mai, était la glorification de la conduite des deux prélats. L'évêque du Para, à l'exemple de son collègue, avait sollicité des conseils du Saint-Siège. Le Pape lui disait : « Nous avons appris de la bouche de votre envoyé et par les témoignages qu'il nous apportait de votre part, le détail du conflit qui s'est élevé entre l'Épiscopat brésilien et la Maçonnerie. Le caractère de ce conflit n'avait pas été peu obscurci par celui qui était venu nous en faire part; les événements postérieurs à sa mission ont montré le crédit qu'il convenait de lui accorder. Aussi, non seulement nous confirmons tout ce que nous avons écrit au mois de mai précédent à votre Vénérable collègue, l'évêque d'Olinda, qui se montre si digne de sa fonction, mais puisque nous ne voyons dans votre conduite rien de contraire aux saints Canons et que nous constatons que vous avez agi en tout avec autant de science que de réflexion, nous vous approuvons, nous vous exhortons à montrer la même fermeté dans la guerre soulevée par la Maçonnerie; ne vous laissez fléchir ni par les avances, ni par les menaces des puissants. »

1. Le baron de Penedo.

Les deux prisonniers pouvaient-ils désirer approbation plus explicite, plus étendue ? Ce bref renchérisait sur celui du 18 mai et comblait d'éloges les vaillants lutteurs : « La persécution est la couronne glorieuse du chrétien ; elle embellit et grandit auprès des fidèles l'autorité de l'évêque, bien plus que toutes les plus belles paroles, car de même qu'elle a terrassé l'idolâtrie dans les commencements de l'Église, elle triomphe aujourd'hui de la Maçonnerie et de la masse d'erreurs soulevées par la secte, en amenant au culte sincère de notre sainte religion. »

Les envoyés des évêques d'Olinda et du Para n'avaient donc pas plaidé en vain la cause confiée à leur zèle ; mais celle-ci avait trouvé dans les derniers événements un avocat puissant. Trompé par les assurances du baron de Penedo, Pie IX avait été très étonné d'apprendre l'issue du procès entrepris par le gouvernement de Rio devant le Tribunal Suprême. L'Internonce Sanguigni avait enfin élevé la voix et le lendemain de la condamnation de M^{sr} Vital, il protestait auprès du ministre des Affaires étrangères. Dans sa note d'allure toute canonique il rappelait les prescriptions de l'Église relatives à l'immunité des clercs *a foro civili*, et citait les lettres conformes des rois Philippe II et Joseph I^{er} aux Papes Grégoire XIII et Clément XIII.

Le vicomte de Caravellas répondait le 1^{er} mars en des termes dont l'arrogance confine à l'incorrection. « Les termes de la protestation dictent sa réponse au gouvernement impérial. Je la formule en peu de mots, non que le gouvernement soit embarrassé pour prouver ce que nie Votre Excellence mais parce qu'il ne lui plaît pas d'accepter une discussion sur un point qui ne peut être discuté que par qui de droit. Le Tribunal qui a jugé l'évêque d'Olinda et jugera l'évêque du Para est le Tribunal Suprême ; nos lois le déclarent compétent en cette matière ; cette compétence ne dépend des magistrats d'aucune autorité étrangère, quelle qu'elle soit La protestation de Votre Excellence est donc inopportune et nulle ; comme telle, elle ne peut sortir aucun effet. »

« Cette réponse, indigne d'un gouvernement qui se déclare catholique, dit Manoël dos Reis, causa une indignation générale. Si le ministre des Affaires étrangères a osé traiter ainsi avec mépris la note du Représentant du Saint-Siège, c'est que celui-ci ne possède ni fusils, ni canons ; il n'eût pas agi de la sorte avec les Républiques voisines. Cette *vigueur de poltron* caractérise à merveille le cabinet du 7 mars, de si triste mémoire. » Il paraît difficile de retrancher un mot de cette rude appréciation. L'Internonce toutefois pouvait prévoir que l'orgueil de ministres en plein triomphe parlementaire n'accepterait pas une leçon, même uniquement appuyée sur les calmes règles canoniques. Sa diplomatie trop prudente devait échouer au moment critique, son énergie actuelle n'avait pas de racines dans le passé et le vicomte de Caravellas dut se dire qu'une protestation accidentelle ne portait pas à conséquence.

A Rome, l'émotion avait été vive quand on eut appris le traitement infligé aux deux évêques ; leurs envoyés, après avoir donné des détails circonstanciés sur le procès, décrivent la situation pénible des diocèses d'Olinda et du Para et firent entrevoir de nouvelles poursuites contre le clergé fidèle. Pie IX fit rédiger une note que le Cardinal Antonelli adressait le 30 mars au baron d'Alhandra, représentant du Brésil auprès du Saint-Siège. Le secrétaire d'État y rappelait la promesse faite par le baron de Penedo au nom du gouvernement de Rio, de ne pas inquiéter l'évêque d'Olinda pour ses actes contre les confréries maçonnisées ; il disait le Saint-Père très affligé de ce manque de parole. « Ce fait, déplorable en soi, ne peut manquer de modifier les dispositions manifestées par Sa Sainteté qui aura, par suite des derniers événements, beaucoup de peine à en poursuivre l'exécution. »

Le baron d'Alhandra répondit par un simple accusé de réception. Il ne pouvait faire moins ; mais à la cour pontificale, le charme répandu par le baron de Penedo était rompu ; Pie IX conservait à l'égard de M^{re} Vital des défiances qui ne devaient s'effacer que par l'intervention personnelle de

l'évêque d'Olinda; mais s'il lui reprochait encore des manœuvres imprudentes et une trop grande sévérité, il comprenait les raisons impérieuses de sa lutte contre les loges. La note du Cardinal Antonelli semble avoir été combinée avec la première lettre de Pie IX au prisonnier de Sao Joao, car celle-ci fut envoyée deux jours après.

Le baron d'Alhandra sentit la gravité du revirement qui venait de s'opérer dans l'esprit du Pape; il en fit part au vicomte de Caravellas. L'irritation fut grande à la nouvelle des obstacles qui venaient entraver l'action du ministère. Elle augmenta quand on sut que l'évêque d'Olinda avait reçu de Pie IX un bref dont le sens général était prévu par le baron d'Alhandra. Le texte n'en fut pas pour diminuer la gêne du gouvernement et l'on s'attendait à quelque acte énergique de la part du Pape. Il fallait l'empêcher de se produire. Le baron de Penedo, sa mission terminée, était retourné à Londres. Consulté par le ministre des Affaires Étrangères, il avait, nous l'avons dit, infligé un démenti formel au Cardinal Antonelli. Mais celui-ci protestait dans une note adressée le 22 juin au ministre du Brésil auprès du Saint-Siège. « Le gouvernement impérial déclare, dit Votre Excellence, que le baron de Penedo n'a pu faire semblable promesse, les instructions qu'il avait reçues et les lois en vigueur au Brésil s'y opposaient; il affirme même n'avoir rien promis en ce sens. Je ne cacherai pas à Votre Excellence la vive surprise que m'a causée cette déclaration, d'autant que je n'ai eu aucune connaissance des instructions ci-dessus mentionnées; le baron de Penedo ne m'en a jamais parlé; je ne l'ai su qu'après son départ et par ce qu'en ont publié les journaux brésiliens. Devant les dispositions bienveillantes du Saint-Père, le baron de Penedo ne pouvait nous dire qu'un des moyens employés par le gouvernement impérial pour rétablir la concorde et la paix serait l'emprisonnement de l'évêque d'Olinda et sa condamnation à quatre ans de travaux forcés. La volonté du Saint-Père en ce cas était facile à prévoir : il ne se fût pas prêté à un plan dont la douceur était visible. »

Le baron d'Alhandra demandait instamment au Pape d'obliger l'évêque d'Olinda à publier la lettre du 18 décembre. Il arrivait trop tard. Mécontent de l'attitude machiavélique du ministère brésilien, éclairé par les envoyés des deux évêques, Pie IX décidait, pour première mesure, de surseoir à l'exécution des ordres transmis par son secrétaire d'État. « Je ne puis, bien malgré moi, disait le Cardinal, répondre au désir exprimé à ce sujet par Votre Excellence. Ces ordres ne peuvent être accomplis : la pénible situation faite à l'évêque d'Olinda s'y oppose. »

La conversation diplomatique était arrêtée par un refus aussi net qu'ennuyeux pour le gouvernement impérial. Mis dans l'alternative de s'avouer vaincu ou d'entamer un régime de persécution à outrance, il se décida pour ce dernier moyen. La lettre envoyée par le Pape à l'évêque du Para avait reçu une large publication que le ministère ne pouvait empêcher sans se nuire devant le pays ; les projets contre les collaborateurs fidèles qui continuaient à Pernambuco l'œuvre de M^{re} Vital étaient prêts ; on hésitait cependant à les employer, lorsque parvint la nouvelle d'un bref élogieux adressé à l'évêque prisonnier. Pie IX répondait à une lettre contenant le récit des événements accomplis au Brésil et surtout à Pernambuco depuis cinq mois ; par elle il avait appris le zèle et la constance du clergé que le ministère se disposait à trafner devant les tribunaux :

« Nous avons vu par votre lettre que vous vous estimez heureux d'avoir dû, pour le nom de Jésus, boire le calice de la tribulation ; nous savons le zèle admirable dont vous êtes animé pour défendre le droits de l'Église et garder intact le dépôt de la foi. Pour cette grande cause, vous êtes disposé à souffrir même la mort. Par là se trouvent démontrées l'entière bonne volonté et l'énergie qui vous rendent si digne de votre charge pastorale ; nous y applaudissons naturellement très volontiers. Vous nous parlez de la fidélité et de l'obéissance du clergé qui se groupe si vaillamment autour de ses légitimes pasteurs ; vous nous dites le courage chaque jour croissant des catholiques soucieux de bien mériter de

l'Église et de promouvoir sa prospérité; nous en bénissons Dieu, auteur de toutes choses et qui tire le bien du mal; il a regardé son troupeau fidèle et nous avons confiance qu'il achèvera et gardera de sa main puissante le bien qu'il a inspiré au zèle des évêques et du clergé. »

Ce bref acheva la déroute des francs-maçons; le plan péniblement échafaudé à Rome et dans les principales provinces de l'Empire, s'écroulait grâce à la ténacité des deux prélats. De leur prison, ceux-ci triomphaient d'ennemis qui s'étaient crus tout-puissants et la vérité se faisait jour malgré les efforts d'un gouvernement et d'une presse acharnés à montrer en eux des révoltés contre l'Église et l'État.

M^{sr} Vital avait mis en tête d'un de ses mandements la parole de saint Paul prisonnier à Rome : *Verbum Dei non est alligatum*¹. En dépit de tous les obstacles, il avait instruit Pie IX des manœuvres déloyales du ministère Rio Branco et reçu l'approbation complète de son chef. Si son admirable sang-froid l'avait un moment abandonné, s'il s'était cru lié par l'ordre du cardinal Antonelli, il eût publié la lettre du 18 décembre; l'on imagine difficilement le désarroi que celle-ci aurait produit parmi les catholiques. Au prix de ce qui eût semblé à un esprit hésitant et troublé une désobéissance, M^{sr} Vital sauva l'Église du Brésil d'un piège d'autant plus dangereux que les francs-maçons en eussent été les seuls bénéficiaires.

Le bref ne fut pas publié immédiatement; parvenu à Rio le 15 septembre, il fut expédié par les soins de l'abbé de Lima e Sa à Olinda. M^{sr} Vital en ordonnait la lecture aux temps et lieux jugés utiles par le gouverneur de l'évêché, le chanoine Camello de Andrade: il parut dans l'*União* de Pernambouc le 10 octobre, et dans l'*Apostolo* en première page, le 22 du même mois. Mais le gouvernement, averti par le baron d'Alhandra en connaissait l'existence et la teneur générale; il n'attendit pas qu'il eût produit l'effet prévu et inaugura une série de mesures tracassières ou vio-

1. « La parole de Dieu n'est pas enchainée ». II *Tim.*, II, 9.

lentes contre les catholiques et le clergé de Pernambouc.

Manoël dos Reis a stigmatisé en ces termes cette politique de Bas-Empire. « Personne ne refusera de reconnaître dans le plan Bismarckien du premier ministre de l'Empereur, une astuce merveilleuse¹ ; M. Rio Branco est doué d'une habileté digne d'une meilleure cause. Le cœur catholique saigne en voyant un homme favorisé par Dieu d'une intelligence supérieure, un baptisé, se mettre au service de l'esprit du mal, vendre sa foi à vil prix et, fils ingrat, employer contre sa Mère, l'Église, les dons qu'il n'avait reçus que pour son service. »

La popularité qui grandissait autour des évêques prisonniers exaspérait le ministère, mais surtout la continuité de leur œuvre. Il ne pouvait empêcher les délégations de venir chaque semaine de tous les points de l'Empire les féliciter de leur courage et promettre de travailler à leur exemple à extirper la Franc-Maçonnerie des Confréries et autres associations religieuses : il eût révolté le sentiment populaire. Un fait plus inquiétant, c'était les pétitions réclamant la mise en liberté des deux prélats. A la Chambre des députés, Souza Amarantho et Leandro Bezerra se firent successivement, les 12 et 23 août, l'écho éloquent des 12.680 puis des 5.124 catholiques qui avaient signé deux pétitions. D'autres listes suivirent ; le 26 août, l'*Apostolo* en mentionnait une qui contenait 31.325 noms. Chose plus grave, les femmes de la haute société s'étaient adressées à l'Impératrice : 2.051 d'entre elles, appartenant aux meilleures familles de Bahia, demandaient à la souveraine de présenter leur requête à don Pedro. Leur tentative n'eut pas de succès immédiat ; elle ne devait pas cependant être inutile ; nous en constaterons bientôt les effets. En attendant, le ministère avait la confiance de l'Empereur et des Chambres, le bref du 26 août leva ses dernières hésitations.

Il n'avait pu briser la résistance des gouverneurs du diocèse. Il pensa leur être sensible en frappant les profes-

1. Bismarck venait d'inaugurer la politique du Culturkampf.

seurs du séminaire épiscopal d'Olinda : il les priva de leurs honoraires. Quand le député Souza Amarantho, le 2 septembre, protesta contre cette mesure hypocrite et illégale, le ministre d'Empire crut être spirituel en rejetant sur l'évêque d'Olinda la responsabilité de son décret. M^{sr} Vital, on se le rappelle, avait accepté pour la restauration de son petit séminaire la somme d'argent que le ministre Correa d'Oliveira lui faisait offrir par l'entremise de l'Internonce ; il lut dans le *Jornal do Commercio* le compte rendu parlementaire et ne crut pas devoir laisser passer sans protester une accusation aussi grave.

« Vous avez dit, écrivait-il le 12 septembre au ministre d'Empire : « L'honorable député a tort de me poser cette question, parce que c'est don Vital lui-même qui a demandé que les honoraires de ses professeurs fussent versés entre ses mains. » Par la façon mystérieuse dont est formulée cette réponse, on pourrait en tirer une interprétation fâcheuse pour mon humble personne. Je veux donc empêcher toute équivoque de se produire.

« Sachant que plusieurs évêques de l'Empire avaient demandé et obtenu du gouvernement impérial la somme annuelle destinée au personnel des professeurs de leurs séminaires, je me suis cru autorisé à faire à Votre Excellence la même demande. Mon but était d'augmenter le nombre des professeurs, selon que l'exigerait l'extension des études du petit séminaire que j'avais l'intention d'ouvrir ; je voulais dans ce cas suppléer à la réduction des honoraires en offrant aux professeurs de leur payer leur pension complète dans l'intérieur même du séminaire. Je vous ai fait cette demande plus d'une fois ; d'abord peu après mon arrivée dans mon diocèse, en dernier lieu par l'intermédiaire de M. Braulio de Souza Amarantho à la fin d'avril 1873. Quelques mois après, Votre Excellence répondit qu'il serait fait droit à ma demande. J'en suis encore à l'espérer. Peut-être avez-vous donné des ordres dans ce sens, je l'ignore absolument ; les honoraires accordés au séminaire d'Olinda n'ont jamais été versés entre mes mains. »

Des faits plus positifs encore confirmaient les assertions de M^{sr} Vital : jusqu'au moment de son arrestation, les professeurs du séminaire d'Olinda reçurent directement leurs honoraires de la Trésorerie ; l'un deux, le chanoine Joao Gomes, fut, on ne sait pour quel motif, plus favorisé que ses confrères et toucha les honoraires du mois de janvier. Ignorance ou mensonge : c'est dans ce dilemme que la lettre de M^{sr} Vital plaçait le ministre d'Empire. D'Oliveira essaya d'en sortir. La tâche était rude mais nécessaire pourtant. L'accusation indirecte portée contre le prisonnier de Sao Joao avait suscité à la Chambre et dans la presse de vives réclamations ; il ne fallait pas qu'on pût accuser le ministre d'Empire d'être un calomniateur. Il fit insérer le 19 septembre, sous sa signature, dans le *Jornal do Commercio*, un long article ; à nouveau il y affirmait avoir fait tenir à M^{sr} Vital les honoraires susdits et se plaignait qu'on suspectât sa bonne foi.

Le même jour, l'évêque d'Olinda lui adressait une seconde lettre.

« Il se peut que Votre Excellence ait donné des ordres dans le sens qu'elle affirme. Mais jamais je n'ai pu par ce moyen donner les honoraires à mes professeurs. Jusqu'à mon arrestation, ils ont été payés par la Trésorerie. Voilà les trois points que j'ai détaillés dans ma dernière lettre ; je les maintiens aujourd'hui. Au reste, Votre Excellence ne parle pas du troisième dans son article publié par le *Jornal do Commercio* ; elle le considère donc comme acquis. Le second par voie de conséquence se trouve établi. Que Votre Excellence ait donné cependant des ordres pour que les honoraires me fussent remis, c'est possible. Elle l'affirme et je ne veux pas le nier. Mais, je le répète, elle me l'apprend. Par elle, j'ai su seulement qu'il serait fait droit à ma demande, c'est tout. Pourquoi les ordres dont Votre Excellence me parle n'ont-ils pas été exécutés ? Je l'ignore. Pourquoi mes professeurs ont-ils été payés par la Trésorerie ? Mystère ! Ils l'ont été, c'est un fait, et contre un fait il n'y a pas d'argument qui tienne. »

Correa de Oliveira ne jugea pas à propos de réfuter ce second démenti accompagné d'explications si précises ; les honoraires ne furent plus payés, mais la cause était entendue ; le ministère Rio Branco entraît nettement dans la voie de la persécution.

Un des avocats de M^{sr} Vital, Zacarias de Goes, dans deux articles vigoureux publiés dans l'*Apostolo* des 24 et 27 septembre, flétrit la conduite odieuse d'un gouvernement qui n'hésitait pas à employer des moyens barbares pour vaincre la résistance du clergé à ses empiètements. Mais les reproches et les conseils étaient mal venus auprès d'hommes qui obéissaient aux loges dans une guerre plus nuisible encore à l'Empire qu'à l'Église. Les évêques le constataient et prescrivaient des prières publiques pour obtenir la défaite des persécuteurs. Il devaient être exaucés, mais auparavant la foi renouvelée du clergé d'Olinda serait soumise à une dure épreuve.

L'irritante question des interdits avait toujours été le principal souci du ministère ; il avait espéré, en éloignant l'évêque de son diocèse briser l'énergie de ses collaborateurs et voilà que la décision rendue par la plus haute magistrature du pays apparaissait aux yeux de tout un peuple comme une criante injustice qu'il ne laisserait pas prescrire. De la presque île déserte et malsaine où le tenait enfermé la haine maçonnique, M^{sr} Vital dirigeait ses quatre provinces moins par ses lettres pastorales que par l'esprit intégralement catholique dont il avait été l'initiateur.

Correa de Oliveira avait reçu une piqûre très sensible à son amour-propre. Le 20 septembre, les journaux de la capitale publiaient l'adresse suivante envoyée par Zacarias de Goes à l'évêque d'Olinda :

« Rio, 20-9-74.

« Monseigneur,

« Il suffit de lire avec quelque attention ce qu'a dit le ministre de l'Empire pour se convaincre qu'il a eu l'intention ferme de vous accuser d'un subterfuge et d'une indécatesse

dans l'affaire du paiement de vos professeurs. Dès qu'il a vu un des adversaires se dresser contre ses affirmations, il a essayé de tourner la difficulté en citant une lettre de Votre Excellence en date du 10 août; il prétendait démontrer qu'il y était fait mention des ordres qu'il avait donnés; mais ces ordres, il l'avoue lui-même, n'ont été expédiés que le 17 octobre!

« Le billet de la secrétairerie du ministère de l'Intérieur en fait foi. D'ailleurs, la lettre de Votre Excellence est écrasante pour le ministre et j'ai hâte de vous en féliciter.

« Votre ami dévoué et respectueux,

« ZACARIAS DE GOES É VASCONCELLOS,

« Jeronymo Martiniano Figueira de Mello, Pedro Autran de Matta e Albuquerque, Joao José do Monte Junior, Candido Mendes de Almeida, Firmino Rodriguez Silva, Antonio Manoël dos Reis. »

Les feuilles dévouées aux loges jetèrent feu et flamme contre les signataires de l'adresse. Saldanho Marinho, sous sa signature habituelle : Ganganelli, les couvrit d'injures; ils étaient trop haut dans l'opinion publique pour que la colère ridicule de ce folliculaire pût les atteindre; le ministre de l'Empire sortait de cet incident disqualifié, mais exaspéré.

Il se tourna d'un autre côté et le 30 septembre, après en avoir conféré avec don Pedro, il expédiait au président Pereira de Lucena un ordre concernant les chapelles interdites. « Sa Majesté l'Empereur a décidé : 1° Que soit acceptée la nomination des gouverneurs de l'évêché d'Olinda faite par don Vital. 2° Qu'il soit ordonné auxdits gouverneurs, d'exécuter dans le délai de huit jours, l'avis du 12 juin 1873 expédié après le recours formé par la Confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Saint-Antoine à Recife, contre l'acte dudit évêque la déclarant interdite; en cas de refus, ils seraient mis en accusation. »

C'était s'aviser un peu tard d'une mesure que les confrères du Saint-Sacrement réclamaient depuis près d'un an.

Le ministre avait hésité avant de s'engager dans une voie qui devait le mener si loin ; il y venait, poussé par la logique des événements dont il était un des principaux responsables.

Le 14 novembre, Pereira de Lucena transmettait une copie de cet ordre aux gouverneurs de l'évêché résidents à Olinda, José Joaquim Camello de Andrade et Sabastiao Constantino de Medeiros ; il les avertissait que le Procureur impérial du district avait reçu les instructions nécessaires pour engager des poursuites en cas de refus. A Recife, le troisième gouverneur Joaquim Graciano de Araujo fut prévenu par le juge de droit du 4^e district.

Pour bien saisir l'iniquité de ce procédé, il est nécessaire d'observer que Camello de Andrade était alors seul supérieur du diocèse ; les autres gouverneurs n'avaient été nommés par M^{sr} Vital que pour le remplacer dans cette fonction, au cas où il ne pourrait la remplir. Le ministre qui voulait aller vite avait jugé bon d'adresser une injonction menaçante à trois personnages, dont les deux derniers ne pouvaient être rendus responsables d'ordres qu'ils n'avaient pas à donner. Aussi, la nouvelle de cet avis causa une véritable stupéfaction ; les esprits déjà surexcités y virent une vexation odieuse et le futur procès des gouverneurs devint le sujet habituel des conversations à Pernambuco.

Le juge de droit du district d'Olinda, Augusto Cavalcante de Albuquerque, était allé personnellement trouver les deux premiers gouverneurs au petit séminaire ; après leur avoir lu l'ordre ministériel, il leur demanda instamment de se déclarer prêts à l'exécuter ; il se heurta à un refus très net. Certes, on lui savait gré de sa démarche courtoise, d'autant qu'elle dénonçait un homme ennuyé de la mission confiée à ses soins, et dont il semblait vouloir se débarrasser au plus vite, mais les lois de l'Église étaient formelles, elles s'opposaient même à une transaction sur ce point. Pour se couvrir devant Pereira de Lucena, le juge de droit faisait intervenir un scrupule juridique. « J'étais allé demandé aux gouverneurs s'ils seraient disposés à obéir au gouverne-

ment; mais, à la réflexion, j'ai vu que l'intimation ainsi faite n'était pas régulière et qu'il serait impossible de faire le constat des huit jours, si aucune réponse n'intervenait. Aussi je me suis décidé à faire l'intimation par la voie du greffier du jury. »

Cet autre moyen n'eut pas plus de succès que le premier. L'abbé Constantino de Medeiros¹ n'attendit même pas la venue du greffier; le 17 novembre, il écrivait au juge de droit : « J'ai été nommé en second lieu gouverneur du diocèse, et ne puis exercer cette charge qu'au cas où le premier en serait empêché. C'est du reste ce qui ressort de l'acte par lequel Son Excellence le président de la Province m'a reconnu gouverneur. » De Recife, l'abbé Graciano de Araujo opposait, le 23 novembre, la même fin de non-recevoir : « Je ne suis pas gouverneur en exercice et je n'ai rien à voir avec les avis du 30 septembre dernier et du 12 juin 1873. » La réponse de Camello de Andrade était motivée : « Je ne puis exécuter un ordre semblable; car je n'ai pas reçu de l'évêque diocésain la juridiction nécessaire pour cela; il se l'est réservée. Je ne pense pas nécessaire de justifier ce refus, car n'exerçant qu'une juridiction déléguée, j'ai le devoir strict de ne pas dépasser les limites qui m'ont été assignées. Dans ma façon d'agir, il n'entre pas de pensée de révolte contre le gouvernement de mon pays : je suis prêt à lui obéir en tout ce qui n'est pas contraire aux saints Canons et à ma conscience de prêtre catholique. »

Il fallait reproduire cette noble et fière déclaration, elle honore grandement son auteur comme le prélat qui avait su s'entourer d'hommes dans lesquels nous allons saluer des héros.

Quelques jours après, l'abbé Andrade convoquait le clergé d'Olinda en assemblée extraordinaire; il exposa la situation et demanda aux curés de se rappeler les conseils pressants de M^{sr} Vital dans cette nouvelle phase de la lutte contre la Franc-Maçonnerie. Une formule de protestation fut

1. Constantino de Medeiros était supérieur du séminaire d'Olinda.

votée par tous les prêtres, sans qu'un seul élevât la voix, même pour recommander des demi-mesures rendues d'ailleurs inutiles par l'intransigeance gouvernementale. La protestation fut adressée au ministre de l'Empire et insérée dans l'*União*. Le lendemain, l'abbé Andrade envoyait une circulaire à tous les membres du clergé de Pernambouc, et leur faisait tenir les actes de l'assemblée; ils étaient prévenus des violences qui allaient s'accomplir.

La *Nação* et le *Jornal do Commercio* avaient relaté ces divers événements. Dès le 7 novembre, M^{cr} Vital écrivait au vicomte de Rio Branco, chargé par intérim du ministère de l'Empire. « Le gouvernement impérial, disent les journaux, a fait donner l'ordre au Gouverneur du diocèse d'Olinda de lever dans le délai de huit jours, et sous peine de responsabilité criminelle, les interdits lancés par moi contre les Confréries rebelles. J'ai le devoir de vous déclarer que ni le gouverneur actuel, ni ceux qui lui succéderont dans sa charge ne pourront lever ces interdits : ils n'ont pas les pouvoirs canoniques nécessaires à cet effet; ils ne gouvernent le diocèse qu'en vertu de facultés déterminées par moi et je ne leur ai pas concédé la permission de faire ce que vous leur demandez. Si donc, par hasard, cédant aux menaces, un des gouverneurs se soumettait à vos ordres et levait les interdits, sa décision, sauf le cas de rétractation ou d'expulsion des confrères francs-maçons, serait nulle et sans valeur. De plus, faire supporter à des prêtres la responsabilité d'actes pour lesquels ils n'ont pas de juridiction, c'est une iniquité, une injustice criante. S'il y a ici un responsable, c'est l'évêque, c'est moi qui me suis réservé cette juridiction. Vous n'ignorez pas, au reste, que le Saint-Siège est juge en dernier ressort de cette affaire. »

Le gouvernement espérait vaincre la résistance du clergé de Pernambouc : il résolut d'isoler ses chefs en enlevant quelques-uns de leurs précieux collaborateurs. Les Pères Jésuites dirigeaient à Recife un collège florissant; leur science et leur dévouement avaient été, dès le premier jour, acquis à M^{cr} Vital qui leur témoignait en toute circonstance une

estime et une affection méritées. Quelques-uns rédigeaient pour l'*União* des articles très appréciés des nombreux lecteurs de ce journal. Les Pères Philippe Sottovia et Antoine Honorati étaient surtout l'objet de la haine des loges ; mais il fallait trouver un prétexte pour les éloigner de Recife. Pereira de Lucena, qui n'en était pas à une calomnie près, les accusa de fomenter les troubles qui venaient d'éclater dans les provinces du nord de l'Empire. Cette accusation stupide autant que méchante ne trouva pas crédit à Pernambuco, car on y vit de suite le procédé habituel à la Franc-Maçonnerie : salir et déconsidérer ses adversaires pour les écraser ensuite plus facilement. Les provinces de Maranhao et de Rio Grande do Norte traversaient une période d'agitation assez grave : la population très pauvre et peu dense ressentait plus durement le poids des impôts ; les lois nouvellement votées sur la conscription l'atteignaient aussi davantage en lui enlevant des bras dont elle avait besoin pour cultiver des terres ingrates. Peut-être se fût-elle soumise sans sortir de l'agitation légale, si des meneurs ne l'avaient poussée à la révolte. Ces meneurs étaient les émissaires des loges. M^{ar} Vital nous le dit et ne fait que dénoncer en passant un des signes avant-coureurs de la chute de l'Empire. Ce n'était un mystère pour personne que dans les provinces remuantes telles que Sao Paulo et Bahia ou dans celles que l'éloignement de Rio rendait moins facilement gouvernables, les francs-maçons avaient organisé une propagande révolutionnaire très active. La présence du haut dignitaire maçon Rio Branco à la présidence du conseil encourageait ceux qui désiraient un changement de régime ; don Pedro fermait les yeux, pratiquait la politique de la tête sous l'aile et laissait persécuter les meilleurs soutiens de la dynastie.

Pereira de Lucena prit un arrêté ordonnant la déportation de neuf Pères Jésuites. Il jugeait inutile, et pour cause, de les traduire devant le tribunal ; il n'articulait en effet aucune preuve, ne citait aucun document ; l'audience publique eût mis en trop vive lumière l'infamie de sa conduite.

Le Père Sottavia protesta avec autant de dignité que de vigueur contre les calomnies du Président. L'abbé de Andrade vint le voir et lui remit une lettre très louangeuse ; il le remerciait, ainsi que ses confrères, des grands services qu'ils avaient rendus à la cause catholique et leur souhaitait un prompt retour. Le 7 janvier, la corvette *Vital de Oliveira* levait l'ancre et emportait en Europe les vaillants religieux. Le Père Honorati resta quelques temps encore à Recife et dans les environs, sans que Pereira de Lucena osât le faire arrêter. Le juge municipal de Termo, Vicira de Mello, se faisait auprès du Président l'interprète des sentiments de la population dans une lettre qui retraçait les services rendus par le digne fils de saint Ignace. Quand celui-ci eut achevé de régler certaines affaires importantes concernant le collège de Récife, il partit pour l'Europe. Le chef de la police, Correa de Araujo, dans son rapport au Président, s'indigna de ce qu'il appelait une fuite. Il y a souvent un côté comique dans l'expression de la pensée des persécuteurs subalternes qui voient les victimes leur échapper au moment où des poursuites préparées par la calomnie serviraient leur zèle administratif.

Pereira de Lucena rencontra des résistances au sein même du corps judiciaire. Le promoteur du tribunal d'Olinda, Braz de Souza, chargé de mettre en accusation l'abbé Andrade s'y refusa et pour ne pas être contraint par le ministre d'accomplir un ordre qu'il jugeait inique, donna sa démission. Cet acte de courage, suivi immédiatement de la révocation de ce magistrat assez indépendant pour oser résister au pouvoir central, fit grand bruit à Pernambouc et, mieux que de longs discours, servit la cause de la religion.

Le nouveau promoteur, Meira de Vasconcellos, ne suivit pas l'exemple de son collègue et lança un mandat d'arrêt ; l'abbé Andrade fut saisi au séminaire d'Olinda et emmené en prison, mais auparavant il avait eu soin de transmettre ses pouvoirs à l'abbé Medeiros et de lui indiquer dans le détail les mesures que nécessiterait la situation. La précaution n'était pas inutile, car la police était venue quinze

jours auparavant à l'improviste opérer une perquisition chez lui ; elle avait fait main basse sur ses papiers et sur les documents de l'évêché. Cette visite domiciliaire, accomplie sans souci des formes légales, ne donna aucun résultat appréciable : les pièces ainsi volées offraient peu d'intérêt. L'abbé Andrade, qui en toute cette affaire sut unir l'habileté à l'énergie, avait sans doute prévu le cas où la justice voudrait compromettre le clergé par l'emploi de documents habilement agencés, car il avait mis en sûreté ceux qui présentaient quelque importance. Mais le procédé odieux dont il était victime l'indigna ; il le dénonça au mépris de l'opinion dans un circulaire adressée aux fidèles de Pernambouc le 2 février. Enfermé dans le fort de Brum, situé au sud-est de Recife, il fut mis au secret ; personne ne put l'approcher pendant les trois mois qu'il y passa ; on voulait lasser sa fermeté et l'amener à une transaction. Le projet échoua et l'abbé Andrade fut traduit devant la cour d'assises.

La nouvelle de cette recrudescence de persécution eut un écho bien naturel à la Chambre des députés. Le vicomte de Rio Branco, vivement attaqué par les catholiques, répondit le 18 mars avec son adresse accoutumée ; il réédita la calomnie lancée contre les Pères Jésuites et déclara que les droits de l'État ne pouvaient céder devant l'agitation créée par un clergé obéissant à deux évêques condamnés par la plus haute magistrature du pays. Ce n'était là que le développement d'une partie du discours du trône lu à la même séance. Le talent réel de l'orateur, aidé de la complicité maçonnique, sauva une fois encore le ministère.

L'abbé Andrade fut jugé le 14 mars et condamné à quatre ans de travaux forcés. Quinze jours après, l'Empereur commua sa peine en une année d'exil, hors de la province de Pernambouc ; la nouvelle victime des haines maçonniques attendit jusqu'à la fin de mai l'arrivée du vapeur qui l'emporta à Aracaty, province de Alagoas, où il devait subir sa peine.

L'abbé Medeiros lança une circulaire qui fut lue dans toutes les églises du diocèse. Il faisait ressortir l'iniquité

de l'arrêt prononcé contre son collègue, exaltait son courage, et demandait aux curés et aux fidèles de rester unis dans la tourmente. Il était prêt, quant à lui, à leur montrer le droit chemin malgré les menaces qui venaient de lui être adressées. Le promoteur Meira de Vasconcellos le faisait arrêter et conduire à l'Arsenal maritime à la mi-août; l'abbé Medeiros comparut devant les assises le 2 septembre et fut condamné à six ans de travaux forcés. Ramené en prison, il écrivit à l'abbé Araujo pour protester contre sa condamnation et lui remettre les pouvoirs de gouverneur du diocèse. A l'Arsenal maritime, il attendit qu'une décision impériale intervînt à son sujet; elle ne devait pas se produire, on verra bientôt pour quel motif.

M^{re} Vital suivait attentivement les phases diverses de l'héroïque résistance qui faisait sa joie et son admiration. Le 26 juillet, il répondait à une lettre de l'abbé Andrade : « Que Dieu vous bénisse pour la suavité que votre lettre a répandue dans mon cœur! Quelle joie, quelle consolation ça été pour moi de savoir que les habitants de la bonne ville d'Aracaty vous avaient reçu avec une cordialité toute chrétienne. Votre santé y deviendra meilleure et vous souffrirez le moins possible de la dure épreuve de l'exil. Dieu adoucit ainsi vos souffrances; il vous aide à porter votre croix, car vous avez été un bon soldat du Christ. Votre lettre m'a si ému que j'ai laissé couler mes larmes. Remerciez de ma part les fidèles chrétiens d'Aracaty et leur pasteur, le cher abbé Sa, mon condisciple au séminaire d'Olinda, pour l'accueil qu'il vous ont fait. Souffrons avec générosité, mon cher chanoine, par amour pour N.-S. Jésus-Christ. Souffrons avec résignation, ou mieux avec joie, pour la défense des droits de la sainte Église. Restons calmes et sereins; dans la prison, dans l'exil, ne cessons de prier, de travailler. Nos prières, nos peines, nos larmes, notre sang s'il le faut, seront le salut de notre chère patrie. Courage! Toujours plus avant! La vie est courte, la gloire est éternelle. » M^{re} Vital signait cette lettre : *Vinctus Christi Jesu.*

Le courage du clergé d'Olinda avait supporté sans faiblir

le choc d'une persécution aussi hypocrite que violente. Les promesses et les petites habiletés étaient venues en effet renforcer les menaces. Un prélat dont nous avons signalé la conduite plus que louche, M^{sr} Pinto de Campos, était venu à Pernambouc. L'opinion le désigna sans tarder comme l'émissaire du gouvernement; il prit à tâche de justifier cette appréciation et commença une lutte sourde contre les décisions de l'évêque et de ses remplaçants. Quand l'abbé Andrade réunit les prêtres d'Olinda en assemblée extraordinaire, M^{sr} Pinto répondit à la convocation par une lettre insolente; à ses yeux, la volonté impériale était claire et légitime; il n'était pas besoin de se concerter pour lui obéir. La morgue dont il fit preuve, sa servilité à l'égard du pouvoir ne pouvaient que nuire à sa mission. Aussi échoua-t-il complètement. M^{sr} Vital note cet échec en quelques mots énergiques : « Le plan du gouvernement était d'implanter le schisme dans le pays; il l'a même essayé; mais il n'a pu y réussir; il n'a trouvé pour cela que deux ou trois mauvais prêtres sans influence, sans talent, sans mœurs, des hommes tout à fait perdus, crapuleux, démoralisés, qui ont été sifflés par le peuple. »

L'abbé Andrade s'était vu dans l'obligation de suspendre *a divinis* un de ces prêtres indignes; il le fit savoir à M^{sr} Vital qui essaya de ramener au devoir le malheureux égaré. « Mon cher père et frère, lui écrivait-il le 16 mai, le cœur brisé de douleur, du fond de ma prison, je vous adresse un conseil d'ami, une prière fraternelle, affectueux avis de père tremblant pour votre salut. La sainte Église ne souffre donc pas, à votre sens, assez vivement? N'est-elle donc pas déjà trop durement persécutée? Comme si tout cela était trop peu, un de ses fils vient de la frapper d'un nouveau coup. Ce n'est pas un étranger, un ennemi qui la fait ainsi souffrir, c'est un de ses ministres.

« Mon frère, pourquoi vous êtes-vous ainsi révolté contre l'autorité de l'Église? Si vous avez estimé injuste la suspense prononcée contre vous, pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé à moi? Vous aviez encore un autre recours :

notre chef et père à tous, le Souverain Pontife. Rien ne m'avait encore autant affligé; la persécution au contraire me donnait du courage: je remerciais Dieu de l'inébranlable vaillance des pasteurs et du troupeau fidèle commis à ma tendresse; la fermeté apostolique, l'admirable union du clergé d'Olinda avec son évêque me comblaient de joie.

« Votre révolte, mon fils, est, sans doute, l'effet de la fragilité humaine, ou de la colère; vous êtes sorti du droit chemin et vous glissez dans l'abîme; avec toute l'affection dont mon cœur d'évêque est capable, je viens vous supplier d'en sortir; ne vous obstinez pas dans la révolte. Épargnez cette nouvelle souffrance à l'Église d'Olinda. Ayez pitié du Brésil et de votre pasteur. Il est temps encore. Revenez à la maison paternelle, soumis et repentant; l'Église sera pour vous pleine d'indulgence et de tendresse. »

Nous ne savons si le coupable céda aux instances de son évêque, mais cette lettre touchante nous montre de quel soin constant le prisonnier de Sao Joao entourait son diocèse; nous y trouvons aussi le témoignage précieux de l'harmonie complète qui ne cessa d'exister entre lui et son clergé.

Le gouvernement avait échoué dans ses tentatives de schisme; il pensait user la résistance des catholiques par des tracasseries incessantes; plusieurs furent jetés en prison pour avoir soutenu les gouverneurs du diocèse et dit trop haut leur pensée sur le président de la province. Mais si Pereira de Lucena espérait ainsi décapiter l'*Union catholique Pernambucaine* dont ils faisaient partie, sa joie fut de courte durée; les rangs espacés de la vaillante association se retrouvèrent bientôt plus denses, plus compacts; les confréries maçonnisées n'avaient plus ni influence ni activité religieuse; les quelques prêtres apostats rejetés par le clergé de Recife ou venus des provinces voisines essayaient en vain de galvaniser des corporations d'où le peuple s'était définitivement éloigné. Si les loges avaient l'appui officiel, leur situation devant les habitants des principales villes devenait intenable. Elles essayèrent une nou-

velle campagne de presse et voulurent dénombrer leurs forces. La loge *Fraternité et Progrès* de Goyanna, province de Pernambouc, prit l'initiative du mouvement. Nous avons sous les yeux une planche de cette loge; elle est datée du 17 mai 1875 et porte la signature du frère .: secrétaire, Francisco Americo de Aragao Rabello; c'est un appel pressant adressé à l'Orient de Rio dans le but d'unir les efforts de tous les Rites et Ateliers contre le catholicisme; une feuille annexe contient les noms des quarante-deux affiliés de cette loge zélée; au-dessus de la signature une note du secrétaire : *Obtevi o placet*, nous montre la Franc-Maçonnerie peu férue d'indépendance et soucieuse d'obtenir le *placet* impérial.

Cet appel renforcé de l'adhésion de plusieurs loges obtint le succès ordinaire : la secte tout entière fit front contre les catholiques; elle eut bientôt de quoi satisfaire sa haine et raviver sa verve antireligieuse. Le gouvernement n'avait pas cru que la violence pût seule lui donner la victoire; il persécutait à Pernambouc et négociait à Rome. Le vicomte de Araguaya arrivait dans la Ville Éternelle à la fin d'août 1874; sa tâche était ardue; il lui fallait obtenir à nouveau de Pie IX la levée des interdits. Le ministère n'osait solliciter directement un désaveu de la conduite des deux prélats prisonniers. Mais son envoyé devait présenter la situation de l'Église du Brésil sous les couleurs les plus sombres, exagérer au besoin l'influence nécessaire des confréries et demander leur rétablissement dans l'ancien état, sous peine de voir la guerre religieuse s'éterniser au grand détriment du catholicisme. Quand la nouvelle de cette seconde mission spéciale parvint à Rio, on crut tout d'abord que le ministère avait relevé le baron d'Alhandra de ses fonctions d'ambassadeur; on se trompait. « Le vicomte de Araguaya, disait l'*Indépendance Belge*, journal d'ordinaire bien informé, a été chargé de présenter un ultimatum au Saint-Siège : ou détruire l'œuvre des évêques d'Olinda et du Para, ou démentir le conte du Bref *Gesta tua... etc., non laudantur* ». Au fond, le ministère voulait

obtenir la publication de la fameuse lettre du 18 décembre ; rien en effet ne pouvait lui être plus agréable que des reproches dans lesquels il trouverait sa propre justification devant le pays. Le vicomte de Araguaya était franc-maçon ; il s'employa de son mieux à cette besogne ingrate. Au Brésil, les feuilles antireligieuses exultaient, prévoyant un triomphe prochain. La *Fraternidade* disait le 27 avril 1875 : « Une lettre d'un personnage influent de Recife annonce ce qui suit : une dépêche que je crois semi-officielle annonce que l'envoyé brésilien à Rome est parvenu à résoudre d'une manière satisfaisante la question épiscopale, à la honte de Sa Sainteté. S'il y a eu argent versé, comme c'est à croire, notre illustre Fr .: . Vicomte d'Araguaya aura tout obtenu du Très Saint Père. A Rome, on vend tout. Il y a au Vatican, comme dans les grandes cités commerciales, un tarif hebdomadaire des prix courants. Il nous reste maintenant à savoir combien la marchandise de Pie IX a coûté au Brésil. »

Cette injure grossière donne une idée approximative des violences de langage auxquelles se livraient à nouveau les organes de la libre pensée. La *Fraternidade*, il est vrai, à ce moment, donnait le ton dans une discussion dont les suites déplorables montraient l'influence énorme acquise par les francs-maçons dans les Confréries. « L'élection du conseil d'administration de la Confrérie de Sao José, située sur le territoire de la cathédrale de Céara, a eu lieu le 4 mars, sous la présidence de notre Fr .: . José Peixoto de Alencar, remplaçant notre cher Fr .: . Antonio Mendes. Pris à l'improviste, nous avons accepté la lutte, et nous avons remporté un triomphe complet : 65 voix contre 17 ; le lendemain, 106 voix contre 22. Le président et tous les membres du conseil, sauf un seul sont nos Fr .: . On y voit le Vénérable, le 1^{er} et le 2^e Vigilant de la loge *Fraternité*. » Plus loin, c'était la provocation : « Les 22 protestataires, pur extrait de la fleur de la jeunesse romaine, mènent grand tapage autour de leur défaite. Il ont un moyen très simple de trancher la question qui les tourmente si vivement : Qu'on nous

attaque comme l'Athanase du Brésil¹; que M^{re} l'Évêque interdise la confrérie! »

Les loges déployaient une grande activité : dans toutes les villes un peu importantes, des délégués donnaient des conférences ou distribuaient des brochures impies. Les apostats étaient au premier rang; un chanoine interdit publiait à Rio : *Le Brésil mystifié dans la question religieuse*². Les schismatiques suivaient de près : M^{re} Pinto de Campos donnait la mesure de son servilisme dans une plaquette de 30 pages intitulée : *L'Église et l'État, le catholique et le citoyen*. Un prêtre excommunié, Joaquim do Monte Carmello, essayait le sarcasme contre l'enseignement des Papes dans son livre : *La lumière et les ténèbres, sermon de l'Esprit Saint*³. Sur la scène du théâtre du quartier de S. Antonio à Recife, un autre prêtre interdit, Joao de Azevedo, faisait une conférence publique sur : *Dieu et la Patrie*. Citons au hasard d'autres brochures : *La liberté des Cultes au Brésil*, par B. Ottoni; *La Question religieuse*, par Saldanha Marinho; *Le Panthéon National*, de Ubaldino da Amaral; *Le Nouveau Ganganelli devant les nouveaux Jésuites* parue sous la signature pseudonyme : Graccho Americano.

Le théâtre était encombré de comédies et de vaudevilles dus à l'imagination fertile et peu littéraire d'écrivains francs-maçons ou libres penseurs. Les Pères Jésuites formaient le morceau de résistance de ce plat qui fut servi à satiété aux habitants de Rio et des grandes villes de province. Voici quelques titres : *Les Maçons et les Jésuites*, *Les Apôtres du Mal*, *Le Miracle*, *Ganganelli la terreur des Jésuites*, *Galilée*, *Les Lazaristes*, *Le Jésuite*. En dépit des efforts des loges, ces pièces n'eurent pas grand succès; le parterre était vide et les tribunes contenaient un public mélangé, mais d'ordinaire peu recommandable. A part *Le Jésuite* qui avait une réelle valeur scénique, cette production

1. M^{re} Vital.

2. Mis à l'Index le 6 mars 1876.

3. Mis à l'Index le 12 septembre 1876.

dramatique fut sévèrement jugée par les écrivains qui la traitèrent avec mépris dans les journaux sérieux. A la première représentation des *Lazaristes*, des cris hostiles poussés par quelques spectateurs déterminèrent une bagarre; quand la mêlée fut générale, la police intervint et fit évacuer la salle.

Dans cette guerre acharnée à la religion, parmi la tourbe des scribes haineux au service des sociétés secrètes, une figure se dresse qui doit arrêter notre attention. Nous l'avons vue déjà apparaître dans ce récit. Saldanha Marinho était la vivante image de la haine antichrétienne et du blasphème poussé à ses dernières limites. Grand-Maitre de l'Orient *dos Benedictinos* et président de la Confrérie de *Santa Rita* de Rio, il ne se croyait pas tenu d'observer autant de réserve que le vicomte de Rio Branco. Pendant que le président du Conseil allait inaugurer des loges et rendait visite à ses frères . . . du Temple l'*Union Constante*, de Pelotas, Saldanha Marinho se faisait l'inspirateur des journaux; ses articles étaient toujours annoncés avec fracas et publiés au son d'une réclame intensive. Il faut lui reconnaître un mérite, négatif sans doute, et néanmoins apprécié des catholiques. On savait que le pseudonyme de *Ganganelli*, était une injure, non un masque; lui-même, au reste, n'en faisait pas mystère et la franchise brutale de ses attaques projetait d'utiles clartés dans le conflit qui agitait le Brésil. On attachait de l'importance à ses paroles, car ses troupes étaient nombreuses; les milieux conservateurs, tout dévoués qu'ils fussent à la Franc-Maçonnerie, le craignaient et s'effrayaient de voir en cet homme puissant le protagoniste des idées révolutionnaires qui devaient les emporter. Lui semblait prendre à tâche de justifier leurs craintes. Il disait crûment: « La vie du Brésil dépend de l'anéantissement de Rome. » Il précisait sa pensée dans un projet dont il devait plus tard tenter la réalisation: « Notre but immédiat est d'affranchir l'État de l'Église de Rome. » Il en donnait les raisons: « Choisissons: liberté ou bûcher; constitution politique ou syllabus; liberté de conscience et des cultes ou

Église privilégiée, audacieuse, capricieuse et intolérante; chef national ou Pie IX; Brésil ou Rome; Christ ou Borgia; philosophie ou obscurantisme; vertu ou crime; patriotisme ou trahison; liberté ou avilissement. Si l'Église de Rome avait cherché à se maintenir dans le catholicisme, elle eût abandonné la pernicieuse habitude de se confondre avec son chef, d'incarner le christianisme en des individus immondes et répugnants comme Alexandre VI, Jules II, Léon X et tant d'autres scélérats qui ont occupé la chaire de saint Pierre. »

Ce singulier mélange d'histoire et de théologie dans le goût maçonnique servait de thème aux journaux qui exécutaient d'interminables variations contre les évêques prisonniers, le clergé fidèle et Pie IX. Saldanha Marinho, vrai génie du mal, voyait l'obstacle à ses plans dans les deux prisonniers du fort de Sao Joao et de l'île dos Cobras. M^{re} Vital avait inauguré la lutte contre la Franc-Maçonnerie et, méfait impardonnable aux yeux du Grand-Maître *dos Benedictinos*, il avait ramené son clergé au sentiment du devoir; Saldanha Marinho le poursuivait avec fureur dans ses articles et brochures. En 1874-1875-1876 il réunissait sa littérature bruyante et touffue en 4 gros volumes in-8° intitulés : *L'Église et l'État*. Dans le deuxième volume (articles des 11 mars et 23 avril 1874) on pouvait lire ces lignes qui achèvent de caractériser cet insulteur professionnel des plus saintes choses : « Pie IX, le bourreau de la liberté de conscience et des principes de progrès, est un damné de Dieu et de la civilisation. Il profane le nom Dieu... Rome perverse ! Toi seule pouvais créer dans ton vil intérêt le paradoxe de l'infailibilité, le crime infailible; toi seule pouvais exclure ainsi la vérité, toi qui es la fourberie, le mensonge et l'hypocrisie. »

Il trouva un advervaire résolu et intelligent dans Manoël dos Reis. Le rédacteur en chef de l'*Apostolo* poursuivit pas à pas le haineux franc-maçon; son esprit clair et pratique, sa verve caustique le servaient merveilleusement et Saldanha Marinho trouva jusqu'au bout sur son chemin un

interlocuteur indomptable qui réunit ses articles en un volume in-4° de 1326 pages.

Les passions anticatholiques surexcitées au Brésil avaient fait sentir leur influence dans les pays voisins. On apprit un jour que le 28 février 1874, des misérables, cédant aux suggestions de la presse libérale¹, avaient mis le feu au collège des Pères Jésuites de Buenos-Ayres; la chapelle avait été détruite par les flammes; les incendiaires avaient couru de là au palais archiépiscopal et la police, enfin arrivée, avait dispersé, non sans effort, les manifestants. L'année suivante, l'archevêque, M^{sr} Francisco Aneiros, ayant confié la direction d'une paroisse importante de sa ville à quelques membres de la Compagnie de Jésus, les même scènes se renouvelèrent avec plus de violence encore, le 28 février.

M^{sr} Vital, qu'une amitié profonde unissait au primat de l'Argentine, lui écrivait le 2 avril : « Je vous adresse mes plus vives condoléances et mes plus sincères félicitations. Condoléances à cause des violences contre votre palais, le collège de San Salvador et les illustres fils de l'admirable compagnie de Jésus. Félicitations pour les éloquents témoignages d'amour et de dévouement dont vos chers diocésains ont entouré à cette occasion votre personne et ces éminents serviteurs de la cause de Dieu. En lisant le récit des scènes tragiques et criminelles qui se sont déroulées dans les rues de Buenos-Ayres, je me rappelais celles dont je fus le témoin à Pernambuco. Là aussi, ce furent le collège des Pères Jésuites et le palais épiscopal qui subirent l'assaut de nos ennemis. Je ne crois pas téméraire de conclure que ce sont là les effets d'une même cause. »

L'évêque d'Olinda avait à cœur de prouver davantage encore son affection pour la Compagnie de Jésus. Dans sa prison, il avait soigneusement préparé une longue étude sur la guerre entreprise par les sociétés secrètes contre l'Église, et la persécution suscitée contre les Pères Jésuites. Il

1. C'est-à-dire radicale, comme en Belgique et en France sous la Restauration.

l'adressa sous forme de mandement à ses diocésains le 22 septembre 1875 et lui donna pour titre : *La Maçonnerie et les Jésuites*. Elle comprend 200 pages in-8° de l'édition de ses mandements. Après un court préambule sur les épreuves toujours couronnées de triomphe que l'Église eut à supporter au cours des siècles, l'évêque d'Olinda dévoile dans une première partie le plan destructeur des sociétés secrètes. Il fait preuve dans ce travail d'un grand esprit critique et accompagne chacune de ses assertions de textes nombreux tirés de documents sûrs ou d'aveux de quelques francs-maçons, enfants terribles de la secte. La deuxième est exclusivement consacrée à l'historique des services rendus à la cause de la religion et du Brésil par les Pères Jésuites. M^{re} Vital leur prodigue les louanges que méritaient leurs vertus et leur science. « La secte néfaste leur a voué une haine mortelle ; l'illustre Compagnie de Jésus forme une phalange compacte et aguerrie d'athlètes aussi nombreux qu'héroïques ; la secte voit là un grave danger pour elle, y découvre l'un des plus redoutables ennemis de la Révolution et de l'erreur. » M^{re} Vital réfute ensuite les stupides accusations portées contre les Pères Jésuites au sujet des troubles du nord de l'Empire. Il cite à ce sujet le témoignage du ministre de la Guerre. José de Oliveira Junqueira, soucieux d'apaiser une révolte dont nous avons vu les véritables causes, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de s'adresser au P. Gaëtan ¹, supérieur des Frères Mineurs Capucins répandus à travers le Brésil et presque tous occupés à évangéliser les populations ouvrières et des campagnes. Il lui demandait d'envoyer au Maranhao en particulier, des missionnaires qui s'efforceraient de calmer les esprits ; toute latitude leur serait laissée à ce sujet et les autorités recevraient l'ordre de favoriser le mieux possible leur difficile besogne. Or sa lettre, datée du 28 novembre 1874, contient l'aveu indirect de la fourberie de Pereira de Lucena : le

1. Le Père Gaëtan était né à Messine. Il passa de longues années au Brésil et mourut à Montevideo le 10 janvier 1878. Il avait une grande renommée d'orateur.

ministre de la Guerre donne trois raisons à ces troubles : les impôts, la récente loi sur la conscription et les décrets concernant l'emploi des nouveaux poids et mesures. Il ne fait pas allusion à la question religieuse et ne dit pas un mot des prétendues menées des Pères Jésuites. « J'ai eu entre les mains, ajoute M^{sr} Vital, j'ai lu la lettre officielle, je sais ce quelle contient. »

Pendant que le Père Gaëtan se préoccupait de donner suite à la demande du ministre de la Guerre, M^{sr} Vital était informé d'un bruit singulier que les milieux officiels faisaient répandre au sujet des religieux de l'Ordre de Saint-François. Certains journaux, obéissant évidemment à un mot d'ordre, voulaient mettre en contradiction la conduite des F. M. Capucins en particulier et celle des Jésuites. Les premiers étaient représentés comme des citoyens modèles, des prêtres soucieux de la paix ; on insinuait que l'État trouvait en eux des sujets obéissants à toutes ses lois ; on les montrait décidés à donner le pas aux ordres de l'empire sur les injonctions tyranniques d'un pouvoir étranger ¹. M^{sr} Vital disait là-dessus :

« Je ne puis me taire devant une semblable calomnie de la secte hypocrite. On a cherché à subtiliser sur l'attitude de l'Ordre auquel j'ai l'honneur d'appartenir. On a dit et écrit que les religieux qui portent le même habit que moi ne m'ont pas accompagné dans la question religieuse. Je suis le fils très aimant quoique indigne de l'Ordre illustre des Pères Capucins. Il m'a nourri du plus pur lait de la vérité catholique. Il m'a formé à la beauté de ses traditions et j'y ai puisé l'énergie dont j'avais besoin pour soutenir ma foi, Là aussi j'ai été pris d'un ardent amour et d'un dévouement profond pour la sainte Église ; j'ai appris par cet Ordre à aimer et vénérer le Pontife Romain et j'ai l'obligation de protester contre l'infamie qu'on essaie de répandre. Comme Capucin, je suis jaloux à l'extrême de la gloire de mon Ordre, je dois défendre sa réputation comme

1. La *Nação*, 3 décembre 1874.

on défend celle de sa mère. Mes frères bien-aimés, quoi qu'on en ait dit, se sont rangés du côté des évêques persécutés. Nous sommes convaincu que pas un d'entre eux n'a blâmé notre conduite. S'il s'en trouvait un seul, nous lui dirions : Vous êtes infidèle au vœu d'obéissance que vous avez promis au Souverain Pontife¹. Car les Papes n'ont-ils pas condamné sans restriction la secte que nous avons combattue ? N'avons-nous pas été approuvé par Pie IX ? Mais non, je le répète, on n'en trouvera pas un seul. »

C'était vrai. Une divergence de sentiment avait semblé cependant donner un point d'appui à cette calomnie : quelques religieux du couvent des Capucins italiens établis à Pernambuco avaient trouvé trop dures les décisions de M^{sr} Vital relatives aux Fraternités du Tiers-Ordre ; ils s'étaient donné le tort, tout en admirant son énergie contre les francs-maçons, de le dire précipité et trop peu prudent dans l'emploi de moyens qu'eux-mêmes jugeaient nécessaires ; mais aucun ne mit en doute son autorité dans une question qui les intéressait spécialement, car ils étaient directeurs de ces Fraternités, et les critiques de détail auxquelles se livrèrent quelques-uns d'entre eux ne les empêchèrent pas d'exécuter les ordres précis de la Soledade. Il fallait toute la mauvaise foi des rédacteurs de la *Nação* pour généraliser en le transformant un simple incident qui n'était pas sorti d'un cercle restreint et n'avait eu aucune conséquence fâcheuse.

« Et maintenant, terminait M^{sr} Vital, que je vous ai dévoilé les ruses, les moyens d'attaque de la Maçonnerie, après avoir montré l'innocence des Pères Jésuites et l'iniquité de la persécution dont ils sont l'objet, je ne puis cacher qu'il me reste une grande consolation, un intime bonheur : je crois avoir compris, ce faisant, mon devoir de

1. « Frère François promet obéissance et révérence au Seigneur pape Honorius et à ses successeurs canoniquement élus et à l'Eglise romaine. Et que les autres frères soient tenus d'obéir au frère François et à ses successeurs. » Chapitre I^{er} de la règle des Frères-Mineurs.

Pasteur et de Père dévoué de vos âmes. Et maintenant que la volonté de Dieu s'accomplisse. »

Ces derniers mots nous font pénétrer dans l'intime de cette âme d'évêque qui voyait des haut les événements auxquels il était mêlé. Depuis un an, il était condamné à l'étroit espace d'une prison malsaine; éloigné de son diocèse, mis dans l'impossibilité de veiller autant qu'il l'eût désiré à la sauvegarde des intérêts confiés à son zèle, il pouvait trouver lourde la croix imposée à ses épaules; il n'eut jamais une parole d'amertume, un mot de plainte ou de découragement. D'instinct pourtant, il détestait la souffrance; son premier mouvement était de la fuir; il ne l'acceptait que mû par l'idée du devoir dont la souffrance était devenue pour lui, grâce aux circonstances, l'accompagnement habituel. Son inaltérable sérénité lui donnait une vue plus claire de ses obligations, et, pourquoi ne pas le dire, sa connaissance des méfaits homicides dus à la Franc-Maçonnerie ne l'arrêta pas un instant dans sa guerre contre la secte alors toute-puissante. Depuis le mois de mai 1873, il vivait dans la persuasion d'un attentat commis contre sa personne à l'instigation des loges; on verra bientôt si ses soupçons étaient justifiés. Mais dans la forteresse de Sao Joao, livré entièrement à la merci de ses ennemis, ne pouvait-il pas craindre encore des représailles faciles à accomplir, s'il s'obstinait à faire comme par le passé fonction de bon pasteur et à frapper dur et ferme les loups acharnés à détruire son œuvre? Que cette crainte fût vaine, elle ne diminue pas le mérite du prélat qui, malgré elle, ne consentit jamais à capituler, voire à diminuer l'austérité de son devoir.

CHAPITRE XVIII

L'AMNISTIE. — LE DÉPART POUR ROME.

(17 septembre — 4 octobre 1875.)

Les manifestations de sympathie envers les évêques prisonniers s'étaient accentuées depuis les procès intentés aux gouverneurs des diocèses d'Olinda et du Para. Les pétitions demandant leur mise en liberté se multipliaient, représentant un ensemble considérable de Brésiliens de toute condition. Citons quelques chiffres : le 22 février 1875, 2.439 signatures des habitants de Saint-Sébastien dos Lencoes et le 14 avril 6.000 autres signatures étaient adressées du Para à l'Empereur par le député de cette province, Aufranc da Matta; le 20 juin, 5.000 ouvriers et laboureurs du municipal de Juiz de Fora imitaient cet exemple. Le 2 juillet, les catholiques de la province de Minas Geraes, au nombre de 5.129, demandaient au député d'Ouro Preto, Silveira Lobo, d'intervenir auprès de don Pedro.

Au fort de Sao Joao comme à l'île dos Cobras, les visites ne se comptaient plus. Les catholiques de Rio organisèrent à plusieurs reprises des pèlerinages, notamment les 27 mai et 26 juin 1874 et 2 juillet 1875; à cette dernière occasion, plus de cent visiteurs communièrent de la main de M^{re} Vital.

Dans tous les diocèses, les évêques ou de simples fidèles faisaient dire des messes pour les deux prisonniers.

Le 4 mars 1875, l'*Apostolo* ouvrait une souscription en

leur faveur : il s'agissait de leur fournir des mensualités suffisantes pour qu'ils n'eussent pas à souffrir de la mauvaise volonté du gouvernement. « Plusieurs catholiques ont décidé d'ouvrir cette souscription, parce que le ministère a supprimé le traitement de ses victimes et qu'il entend leur faire payer le prix du logement malsain qu'il leur a imposé ; il consent à leur donner chaque jour le pain que notre impôt lui paie ; mais il veut effrayer ceux que leur courage a exposés aux pénalités de l'article 96 du Code criminel. Nous savons que chacun des deux prélats a reçu 300.000 reis ¹ pour le mois de janvier. On se préoccupera de réunir pareille somme pour le mois de février. » La souscription fut rapidement couverte. Des initiatives semblables se produisirent à Pernambouc et au Para. Les deux évêques renvoyaient à leur clergé la majeure partie de ces dons et le gouvernement qui suivait ces élans d'admiration dévouée à l'égard de ses rudes adversaires s'épuisait en des accès de colère impuissante dont nous avons vu les effets au chapitre précédent.

A ce moment, la situation de l'Église du Brésil présentait un aspect consolant pour ceux qui, instruits de l'histoire, savent que les peuples chrétiens se régénèrent dans la souffrance. Deux évêques et plusieurs gouverneurs de diocèse en prison ou en exil ; prêtres et catholiques mis au secret ou déportés, c'était, semble-t-il, plus qu'il n'en fallait pour autoriser le pessimisme ou le découragement ; mais, à aucun moment, le clergé n'avait été plus uni à ses chefs et depuis bien longtemps on n'avait vu de si nombreux fidèles, rompant avec le charme répandu par les sociétés secrètes, pratiquer ouvertement leur religion. Le ministère Rio Branco voyait ses plans de désordre et de schisme échouer avant qu'il ait pu en commencer l'application : les ordres des deux évêques restaient intacts ; on obéissait sans murmure ; l'attitude prise par les chefs de l'État semblait ainsi dans l'inanité et le ridicule.

1. Environ 833 francs de notre monnaie.

A la Chambre des députés, les catholiques étaient à l'affût de toutes les occasions défavorables au ministère. Le 2 septembre 1874, Leandro Bezerra Monteiro, représentant de la province de Sergipe, demandait la mise en accusation du vicomte de Rio Branco, de Correa de Oliveira et du vicomte de Caravellas. « C'est la troisième fois, Messieurs, que les catholiques de Ceara me demandent de vous crier justice contre les actes du ministère. De tous les points de l'Empire, des clameurs indignées s'élèvent appuyées de nombreuses pétitions en faveur des deux illustres confesseurs de la foi contre le ministère qui s'est fait à leur égard l'instrument d'une secte condamnée par l'Église. Il y a là plus qu'une iniquité : un crime prévu et puni par nos lois. » L'orateur dénonçait dans le vicomte de Rio Branco le serviteur obéissant des loges. « Et parce qu'il faut que le peuple brésilien sache et que l'étranger apprenne que tous en ce pays sont égaux devant la loi et justiciables des tribunaux, je demande la mise en accusation de trois ministres ; le premier, président du Conseil, que je considère coupable en sa qualité de Grand-Maitre de l'Orient du *Lavrado*, et les deux autres ses mandataires. J'ai entendu dire que l'un d'entre eux, quand il avait à signer un décret de persécution contre les deux vaillants prélats, hésitait toujours et s'était écrié plus d'une fois : « J'y suis forcé par le devoir de ma charge ! » Ici les *Annales* de la Chambre enregistrent un mouvement de surprise ; des : « Oh ! oh ! » partent de tous côtés. Le ministre de l'Empire, piqué au vif, veut plaisanter : « Votre discours est sans doute pour moi le châtiment de Dieu. »

Leandro Bezerra : « Je n'ai pas voulu vous offenser ; car moi aussi j'ai hésité longtemps, espérant voir cesser la persécution. Mais je représente ici un groupe très nombreux de catholiques ; je remplis un devoir impérieux en poursuivant l'iniquité où je la rencontre. »

La demande de mise en accusation fut renvoyée à une commission spéciale ; celle-ci, nommée le lendemain, se composait de trois députés : Alencar Araripe, Carneiro da

Cunha et Pereira Franco. « Le 3, dit Manoël dos Reis, Araripe, frère . : orateur des tenues de l'Orient du *Lavrado*, présentait le rapport, élaboré avec les ministres dénoncés ; il demandait l'urgence pour la discussion. Elle eut lieu le 4 et fut des plus vives. « La mise en accusation ne pouvait être admise par la Chambre. Même parmi les députés catholiques, il en est qui doutaient de l'opportunité d'une semblable mesure ; ils croyaient d'ailleurs, ils croient encore que le gouvernement était sur le point de s'entendre avec Rome ; l'incertitude où ils étaient là-dessus les empêcha de voter la mise en accusation. Le ministère avait eu soin de faire commencer la séance plus tôt que de coutume ; la mauvaise foi, la fraude sont ses procédés habituels. » Le rapporteur opposait une fin de non-recevoir à la demande de Leandro Bezerra : le Tribunal Suprême avait jugé et sa sentence était sans appel, les ministres n'y pouvaient rien changer ; des circonstances très graves leur avaient commandé des poursuites à l'égard de deux révoltés et la Chambre elle-même n'avait pas le droit de prononcer une mise en accusation qui était anticonstitutionnelle, car elle faisait échec au principe de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire.

Un des députés catholiques les plus éminents, Joao Mendes, vit là un piège tendu à la bonne foi de certains de ses collègues, et dans une courte intervention fit remarquer les outrages que Araripe faisait subir à la Constitution ; aussi, pour éviter un vote sur les considérants du rapport, il déposa un amendement : « La Chambre, sans entrer dans l'examen des raisons du rapport, estime que la dénonciation n'est pas assez motivée pour autoriser une mise en accusation des ministres. » Joao Mendes craignait de voir sanctionner les doctrines antireligieuses soutenues par Araripe ; il préféra l'abandon du projet de Leandro Bezerra à un vote qui eût été la consécration complète des principes prônés par les loges. Ferreira Vianna, député de Rio, exerça son talent d'ironiste sur les ministres qui n'osaient venir à la tribune défendre leur réputation défraîchie. Joao Mendes se

déclara prêt à retirer son amendement. si la Chambre décidait de ne voter que sur la conclusion du rapport. La majorité, ennuyée d'une discussion au cours de laquelle ses ministres faisaient si piètre figure, ne demandait pas mieux que d'en finir au plus tôt. Elle consentit même à laisser introduire dans l'ordre du jour un désaveu indirect des erreurs soutenues par Araripe, et les ministres échappèrent sans gloire au danger dont ils avaient espéré se tirer à meilleur compte.

De ce jour, le ministère Rio Branco sentit sa majorité fléchir ; à force d'habileté il sut, pendant neuf mois encore, rallier assez de complices de sa politique d'aventure ; mais il rencontrait des ennemis auprès de l'Empereur. La princesse impériale avait vu avec un vif déplaisir les évêques d'Olinda et du Para traînés devant le Tribunal Suprême et condamnés à une peine infamante. On attribuait la commutation de cette peine à son influence auprès de son père. Les poursuites engagées contre le clergé et les catholiques des deux diocèses privés de leurs pasteurs l'affligèrent plus encore, parce qu'elle y vit le projet arrêté d'étouffer l'influence de l'Église. Sa répulsion pour les sociétés secrètes venait aussi bien de son amour de la religion que des menées antimonarquistes qu'elle découvrait chez les véritables chefs des loges. On le savait à la cour et les habitués du palais de S. Christovao entendirent plus d'une fois les critiques motivées qui s'accrochèrent, disait-on, à Rio, au mois de mai 1875, après la condamnation de l'abbé Andrade et les événements tragiques de Buenos-Ayres. Les faits devaient bientôt la servir. La Chambre des députés, fatiguée de discuter sans cesse un problème auquel elle ne voyait pas apparaître une solution satisfaisante, inquiète aussi du nombre croissant des pétitions dont nous n'avons cité que quelques-unes, profita d'un banal incident budgétaire pour signifier son congé au vicomte de Rio Branco. Don Pedro fit appel au dévouement du duc de Caxias qui en deux jours constitua un nouveau ministère. Luiz Alvez de Lima e Silva était né à Estrella le 25 août 1803 ; son père, le général François de

Lima e Silva, fut régent de l'Empire de 1831 à 1835. Sorti de l'École militaire en 1821, Luiz Alves se fit remarquer par sa bravoure et ses rares talents militaires dans la guerre contre les Portugais en 1823 et la répression des révoltes du Maranhao, de Sao Paulo et de Minas Geraes. Nommé général de brigade et maréchal de camp à l'âge de trente-huit ans, il fut désigné comme sénateur au choix de don Pedro par les électeurs de Rio Grande do Sul. En 1852, il commandait l'armée brésilienne contre l'Argentine et déterminait la chute du dictateur Rosas. Quatre ans après, il était président du conseil et poursuivit une politique large et conciliatrice jusqu'au 4 mai 1857. Quand don Pedro voulut en 1866, mettre fin aux lenteurs de la guerre contre le Paraguay, il confia au vieux maréchal le commandement entier des armées de terre et de mer du Brésil. L'illustre soldat se couvrit de gloire dans cette lutte au cours de laquelle son adversaire Lopez déploya un héroïsme resté légendaire parmi les populations du Paraguay. Les batailles de Laguna Vera, Humaita, Tebicuary, Avahy et Lomas Valentinas ouvrirent aux Brésiliens alliés aux Argentins et aux Uruguayens la route d'Assomption. La guerre était terminée : le vainqueur fut créé duc de Caxias et Grand-Croix de l'ordre de Pedro I^{er}. A ses obsèques, son corps fut porté au cimetière par de simples soldats. Une souscription populaire de 400.000 francs permit de lui élever à Rio une statue, œuvre de Bernardelli, artiste brésilien.

Un mois et demi se passa sans que la persécution diminuât. Tirailé entre libéraux et conservateurs, n'osant rompre brusquement avec une politique voulue par les loges, le duc de Caxias tergiversait, temporisait. Dans la première quinzaine de septembre, le bruit se répandit d'une intervention personnelle du comte d'Eu et de la princesse impériale auprès de don Pedro. Quoi qu'il en soit, le 17 septembre, le décret suivant paraissait au *Diario Official* :

« Prenant en considération la proposition que m'a faite mon Conseil des Ministres, entendu à ce sujet le Conseil

d'État, exerçant la faculté que me confère l'article 101, § 9 de la Constitution, je décrète ce qui suit :

« Article unique. Sont amnistiés les Évêques, Gouverneurs et autres Ecclésiastiques des diocèses d'Olinda et du Para, qui se trouvent impliqués dans le conflit qui a surgi à la suite des interdits lancés contre quelques confréries desdits diocèses ; sont arrêtés pour toujours les procès qui pour ce motif ont été intentés. »

La nouvelle de l'amnistie, connue le jour même, suscita à Rio un enthousiasme que ne troubla aucun cri discordant. Le 18, de bon matin, une foule nombreuse stationnait autour du fort de Sao Joao et sur les quais de l'Amirauté devant l'île dos Cobras. M^{sr} de Lacerda, prévenu par un de ses chanoines, ami dévoué de M^{sr} Vital, l'abbé Esberard, arriva au fort ; dans sa voiture se trouvait M^{sr} Macedo qu'il était aller chercher ; quand l'évêque d'Olinda parut, des applaudissements, des vivats unanimes retentirent. Les prélats escortés par la population se rendirent au palais de S. Christovao présenter leurs hommages à don Pedro et aux membres de la famille impériale. Une note que nous avons recueillie d'après le récit d'un ami personnel de l'évêque d'Olinda, nous le montre en cette entrevue affectant une politesse glaciale qui contrastait avec l'exubérance de son collègue du Para ; il semblait se raidir contre la pensée ambiante d'une soumission à l'Empereur. On est allé plus loin et un document par ailleurs autorisé affirme que M^{sr} Macedo trouva, ce jour-là, le moyen de prouver son obéissance au souverain. Il n'y a pas lieu de tenir compte de ce dire, d'autant que les événements postérieurs auxquels fut mêlé l'évêque du Para le montrent sous un tout autre jour. Nous craignons qu'on ait cédé, sans trop s'en rendre compte, à la tentation de grandir une des victimes de la Maçonnerie au dépens de l'autre. L'attitude de M^{sr} Vital est trop haute, trop fière pour avoir besoin d'un repoussoir dans la personne d'un collègue dont il eut l'occasion peu après de peindre le caractère en termes beaucoup plus justes.

De S. Christovao, les évêques se rendirent à Ando-

rany ; le duc de Caxias les reçut avec cette courtoisie familière qui n'était pas une de ses moindres qualités ; il les assura de son vif désir de la paix et manifesta l'espoir d'un arrangement facile de toutes les questions pendantes. Après un entretien assez long avec l'Internonce, les deux prélats furent reconduits au couvent des Frères Mineurs Capucins situé dans le quartier de Morro do Castello ; la foule les y accompagna, et ne consentit à se disperser qu'après avoir reçu leur bénédiction solennelle. Les fils de saint François prodiguèrent les marques de respect et de dévouement aux vaillants soldats du Christ ; ils virent un bienfait du Ciel dans le devoir de l'hospitalité qu'ils surent rendre aussi agréable que possible. Pendant toute la journée du 18 septembre, le couvent fut brillamment illuminé ; les autres maisons religieuses, le palais épiscopal de la Conceicao et les églises de Rio en firent autant ; nombre de particuliers suivirent cet exemple et la capitale du Brésil tout entière fut en fête.

Les visiteurs affluèrent le jour même ; pendant une semaine ce fut un défilé ininterrompu de députés, sénateurs, magistrats, officiers, prêtres et religieux. Des délégations de dames, des représentants de l'Association Catholique de Rio, des groupes nombreux d'ouvriers se pressaient au couvent pour féliciter les évêques et leur exprimer des sentiments chrétiens qui leur causaient plus de joie que leur délivrance.

La première pensée de M^{sr} Vital en apprenant l'amnistie fut de partir pour Rome ; il avait hâte d'expliquer à Pie IX l'état du Brésil et de justifier sa conduite ; il dut attendre jusqu'au 4 octobre l'arrivée d'un paquebot à destination de la France. Il songeait aussi à son diocèse, mais ne jugea pas à propos d'y retourner de suite ; son Église était en bonnes mains ; les gouverneurs dont la conduite avait été au-dessus de tout éloge revenaient à Pernambouc, libres d'exécuter les ordres de leur évêque ; celui-ci pouvait se reposer sur eux de la solution des difficultés secondaires qui surgiraient pendant son voyage. Il se fût fait un scru-

pule de ne pas adresser la bonne parole à ses chers fidèles si vaillants eux aussi dans la persécution. Le 24 septembre, il leur écrivait une lettre pastorale débordante d'espoir et de tendresse :

« Dieu, regardant du haut du ciel, a vu l'affliction de son peuple; les gémissements de tant de fils sans père, de tant de brebis sans pasteur sont montés jusqu'au trône de sa clémence et il est venu consoler l'affligé, mettre le prisonnier en liberté. Oui, fils bien-aimés, je suis libre, les portes de ma prison se sont ouvertes devant moi. L'Église était persécutée; pouvons-nous dire qu'elle ne l'est plus? des menaces pèsent encore sur elle, ses ennemis n'ont pas désarmé. Que dire de l'État? Il est en pleine décadence, il descend toujours et va bientôt tomber au fond de l'abîme si la main de Dieu ne le retient.

« Vous avez subi la haine des méchants; mais la persécution vous a aguerris. Elle a permis de distinguer le vrai pasteur qui donne sa vie pour ses brebis du mercenaire qui n'aime que leur lait ou leur toison. Elle a discerné le vrai chrétien du faux frère. Nous n'avons plus enfin à redouter le mélange du vice et de la vertu, de l'incrédulité et de la foi; les positions sont définies, les camps séparés. Quel heureux événement! l'hérétique avoué est moins nuisible que le faux catholique¹.

« La persécution affermit la foi dans les âmes qu'énervait une paix prolongée; elle les a réveillées. Quand Dieu nous jette dans le feu de la souffrance, c'est pour que l'argile si frêle de notre humanité devienne résistante et ferme². A l'exemple du grand Apôtre, réjouissons-nous dans la douleur. La Révolution semble en beaucoup de lieux triomphante; mais notre foi grandira, elle sera la petite pierre qui, détachée de la montagne, grossira en route et viendra briser cette nouvelle statue de Nabuchodonosor³. »

M^{sr} Vital annonce à ses diocésains qu'il va prochainement

1. S. Bernard, serm. 65, in Cant. Cant.

2. S. Augustin, in. Is., 93.

3. Daniel, cap. 2.

partir pour l'Europe; il ira voir Pierre à Rome. Depuis trois ans il est évêque et veut entendre de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ des ordres et des conseils qu'il recevra comme venant de la bouche même de Dieu. Il rendra un compte rigoureux de son administration épiscopale et sera heureux d'être auprès de Pie IX l'interprète des sentiments de respect et d'obéissance des catholiques brésiliens.

En terminant, il remercie les prélats qui d'Amérique et d'Europe lui ont témoigné des marques de sympathie si nombreuses et si touchantes; entre tous, l'évêque de Rio a droit à sa reconnaissance. Il n'a garde d'oublier les Brésiliens de toutes classes, de toute condition, députés et sénateurs, magistrats, nobles et artisans qui sont venus si nombreux le visiter et l'encourager dans sa prison. Il s'arrête un instant à décrire le courage et le talent dévoué des parlementaires catholiques; ils ont défendu sans relâche la bonne cause et fait entendre de dures vérités aux serviteurs tout-puissants de la secte maçonnique.

Le duc de Caxias pouvait entendre ces dernières paroles sans en être atteint; mais autour de lui, la Franc-Maçonnerie allait bientôt montrer qu'elle ne désarmait pas. Cependant, lorsque le nouveau président du conseil expliqua, le 24, à la tribune de la Chambre, les raisons de l'amnistie, aucune réclamation un peu vive ne s'éleva parmi les amis des loges. Le duc de Caxias expliqua comment la mise en liberté des évêques était devenue nécessaire. La situation était intolérable : les chefs des deux diocèses étaient en prison; les gouverneurs chargés par eux de pourvoir à l'administration ecclésiastique et reconnus d'abord par le gouvernement impérial étaient les uns exilés, d'autres sur le point de comparaître devant les tribunaux; au Para, on voyait deux curés ennemis à la tête de la même paroisse. Le ministère précédent avait bien essayé de solutionner ce difficile problème par l'envoi à Rome de deux missions spéciales; mais le résultat en demeurait aléatoire, tant que les évêques ne pourraient par eux-mêmes appliquer les ordres reçus du Pape. Par ailleurs, les nouvelles lois sur les élections et le recru-

tement militaire avaient rencontré des difficultés considérables ; des meneurs en profitaient déjà pour jeter plus encore le trouble dans le pays. Le duc de Caxias reconnaissait loyalement que l'État n'avait pas le droit de susciter ou d'entretenir la division et le schisme entre les pasteurs et les fidèles ; et pour couper court à ce danger, qui en certains endroits s'était déjà manifesté, il n'y avait qu'un moyen : l'amnistie.

Au Sénat, il fit entendre la même parole en réponse aux félicitations que venait de lui adresser Zacarias de Goes.

Cette politique honnête se trouva être fort habile. Des adresses louangeuses arrivèrent de tous côtés prouvant au président du Conseil que la saine partie du pays était d'accord avec lui. Les Assemblées provinciales de Minas Geraes, de Parahyba do Norte, de Rio de Janeiro, les Conseils municipaux de Caçapavaa, Tamandua, Taubate, Ouro Preto, Porto-Alegre, das Dores, etc... saluèrent avec enthousiasme ce retour à l'équité. Partout, les Associations catholiques ou les curés provoquèrent des fêtes, des conférences, firent illuminer en l'honneur de la délivrance des deux évêques.

C'est au milieu de cette joie universelle que M^{sr} Vital se préparait à partir. Le 22 septembre il en prévenait le ministre de l'Empire, Bento da Cunha. Les trois gouverneurs naguère condamnés ou en prévention restaient en charge jusqu'à son retour. Le 29, l'évêque d'Olinda accompagné de son collègue du Para était reçu solennellement au grand séminaire de Rio par M^{sr} de Lacerda : nombre de prêtres du clergé séculier et régulier et les élèves du petit séminaire étaient venus les saluer ; l'un et l'autre leur parlèrent des avantages de la persécution, du courage nécessaire aux élus du Seigneur destinés à répandre la bonne parole ; l'abbé Esberard, présent à cette fête de famille, racontait plus tard l'émotion des assistants en entendant ces paroles sorties de bouches si autorisées. M^{sr} Vital parla de son départ ; il n'en avait rien dit jusque-là à l'évêque de Rio qui se plaignit vivement du manque de confiance de son jeune collègue. C'était vrai : la confiance était partie du cœur de M^{sr} Vital

envers son prélat consécrateur, depuis le 21 janvier 1874; elle ne devait pas y renaitre.

Le 4 octobre, l'évêque d'Olinda s'embarquait sur le *Corcovado*. Il allait vers de nouvelles épreuves.

CHAPITRE XIX

A ROME. LA LETTRE DU 18 DÉCEMBRE 1873.
LA LEVÉE DES INTERDITS. A TRAVERS LA FRANCE.

(25 octobre 1875 — 6 octobre 1876.)

Le *Corcovado*¹ entrait dans le port de Bordeaux le matin du 25 octobre. M^{sr} Vital avait été très éprouvé par le voyage ; sa santé altérée par un séjour de dix-huit mois dans des prisons malsaines, lui commandait un repos prolongé. Le curé de Saint-Seurin, qui demeurait rue Rodrigue-Pereire, et lui avait offert une cordiale hospitalité, lui conseilla instamment de rester quelques semaines au moins auprès de lui. Il s'y refusa. Le 28, il allait à Lourdes ; il voulait mettre les intérêts religieux de son pays sous la protection de la Vierge Immaculée dont il avait toujours été le fidèle serviteur. Le 30, les religieux du couvent de Toulouse, ses frères, le reçurent avec la vénération affectueuse que leur inspirait l'héroïsme d'un prélat qui, à trente et un an, était une gloire de leur Ordre. M^{sr} Vital, pendant trois jours, revécut les souvenirs de sa jeunesse studieuse dans ce couvent où il s'était préparé aux ordres sacrés. Il revit avec émotion la chapelle de l'Immaculée Conception de Matabieau où il s'était agenouillé sous la main de l'archevêque qui l'avait créé prêtre pour l'éternité. Le 4, il était à Marseille et recevait l'hospi-

1. Le *Corcovado* était un paquebot anglais de la ligne du Pacifique affecté depuis peu au service de Bordeaux-Rio de Janeiro.

talité dans le couvent de son Ordre. Le lendemain soir, il arrivait à Gênes ; il en repartait aussitôt, passait deux jours à Florence et s'arrêtait un jour à Assise. Dans la basilique où reposent les restes du Séraphique Patriarche, il pria longuement et saint François, du ciel, regarda sans doute avec tendresse ce fils vaillant qui avait si bien suivi ses traces. Le 9 novembre, à 7 heures du soir, il entra à Rome et se rendait au petit couvent des *Sette Salle* où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang.

Dès le lendemain, il obtenait une audience particulière de Pie IX. Que se passa-t-il dans cette entrevue qui semble avoir laissé à l'évêque d'Olinda l'impression d'une joie de premier moment suivie bientôt d'une grande tristesse ? Il en parla rarement et sans enthousiasme. On sait par quelques confidences faites à des intimes que le Pape après l'avoir accueilli avec beaucoup de bonté et l'avoir embrassé paternellement, prit une attitude plus froide et ennuyée à mesure que M^{re} Vital lui parlait de la nécessité où il s'était trouvé d'engager la lutte contre les francs-maçons qui infestaient les Confréries. Les réponses de Pie IX donnèrent à croire au jeune prélat qu'il était encore prévenu à son sujet et se mettait en garde contre ce qu'il croyait témérité ou précipitation. M^{re} Vital résolut d'aborder le problème de front. Il alla trouver le Cardinal Antonelli qui, dès les premières paroles, lui déclara avoir donné au chargé d'affaires de la nonciature à Rio, l'ordre de publier la lettre du 18 décembre. La stupéfaction de l'évêque d'Olinda fut intense. Il sollicita des éclaircissements. Le Secrétaire d'État ne put que lui relire le télégramme envoyé par lui à Rio, et lui donner le résumé des instructions dont il l'avait fait suivre. Ces instructions tenaient en quelques lignes et ne contenaient aucun changement sur celles qu'il avait adressées à l'Inter-nonce Sanguigni en 1874.

M^{re} Vital vint revoir le Pape les 16 et 21 novembre et trouva auprès de lui le même accueil. Il lui fallut faire appel à toute sa vaillance et à sa vue si claire de la situation religieuse de son pays pour lutter contre le découragement

qui eût monté en lui. Il voulait plus que de la sympathie pour l'évêque traîné devant les tribunaux et le prisonnier du fort de Sao Joao. Il demandait que les catholiques ne fussent pas obligés d'abandonner le champ de bataille où ils avaient remporté une première victoire. Il réclamait une approbation de la conduite des évêques, leurs guides dans la lutte, afin que tous pussent garder les positions conquises. Pie IX lui demanda un rapport à fournir dans le plus bref délai; M^r Vital l'apportait quelques jours après. Laissant de côté les principes sur lesquels la discussion était inutile, il s'attacha à prouver que la lettre du 18 décembre était formellement contredite par les brefs des 18 mai et 26 août 1874. Non seulement les ordres du Cardinal Antonelli avaient été déclarés inopportuns, mais encore le Pape reconnaissait que les faits avaient subi une profonde altération dans la bouche du baron de Penedo. Le récit intéressé du diplomate brésilien avait cependant fourni la base d'une lettre qui blâmait les évêques et consacrait la destruction de leur œuvre. Que diraient les populations chrétiennes du Brésil si le Pape laissait publier un document qui donnait un démenti si éclatant aux brefs que la presse avait partout répandus? N'y avait-il pas un grave danger à briser l'élan des catholiques vainqueurs aujourd'hui des francs-maçons et qui ne tarderaient pas à se trouver dans une douloureuse impasse? M^r Vital rappelait que, contrairement aux dires du Cardinal Antonelli, il avait exécuté de point en point les ordres contenus dans le Bref *Quanquam dolores*. Que voulait-on de plus? la rentrée des francs-maçons dans les Confréries? Certes, ils accepteraient de suite l'invitation et envahiraient à nouveau le sanctuaire. Mais c'était là une solution déplorable; elle présentait le très grave inconvénient de lier les mains aux évêques et de rendre leur situation plus intolérable qu'avant 1873.

M^r Vital met très adroitement en regard les textes de la lettre du 18 décembre et des Brefs de Pie IX. La contradiction est flagrante et l'évêque d'Olinda le dit à deux reprises différentes avec un bel accent de franchise. Il

ajoute : « Nous ne savons plus que faire pour exécuter le dispositif de cette lettre. C'est pourquoi j'implore une parole de lumière et je supplie en grâce le Saint-Siège de nous donner des instructions positives par écrit, pour être publiées, afin que notre parole ne soit plus contestée chez nous et qu'il y ait de l'uniformité d'action dans l'épiscopat brésilien. Les dangers qui menacent l'Église de mon pauvre pays sont si grands, les pièges de la Franc-Maçonnerie y sont tellement subtils, son ravage y est si navrant que maintes fois j'aurais perdu courage sans le secours d'en-haut et sans la confiance que le Père commun des fidèles, le Pasteur des pasteurs, saura bien trouver dans les secrets de son amour et de sa sagesse le moyen de nous sauver encore. »

Pie IX entendit cette voix où vibrerait une émotion contenue et si naturelle. M^{re} Vital n'apportait pas que son témoignage ; le Pape put lire les nombreux documents maçonniques où se trouvait confirmé par la parole de l'ennemi le rapport auquel ils étaient joints. Sans doute la lumière se fit dans son esprit ; car il résolut de réunir une Congrégation de Cardinaux ; l'évêque d'Olinda demanda à comparaître devant elle. A plusieurs reprises, il fit le récit des faits écoulés depuis 1872, donna des détails circonstanciés sur l'état de l'Église au Brésil et insista sur la nécessité de ne laisser au pouvoir civil aucun droit sur la partie religieuse des Confréries. La loi brésilienne était d'ailleurs assez claire à ce sujet ; les passions politiques et antireligieuses avaient pu l'obscurcir un moment, mais le duc de Caxias, dans la séance parlementaire du 2 septembre, s'était prononcé pour la liberté complète de l'Église dans sa sphère propre. Les Cardinaux ne se rendaient pas facilement ; ils semblaient craindre une poussée vers la rupture du Concordat. M^{re} Vital n'avait-il pas dit lui-même que c'était là une des principales visées de la Maçonnerie brésilienne ? Ces lenteurs pourtant allaient mal à sa nature si droite et à son désir de voir régler une affaire dont la gravité lui apparaissait chaque jour davantage. Sa réserve naturelle n'a pas permis

de savoir exactement ce qu'il pensait de ces délais ; un jour, sur la fin de sa vie, dans une conversation intime, une parole lui échappa, où perçait un peu d'amertume : Il venait de trop loin et n'était pas Italien ; dès lors on se défiait de lui ; il n'obtenait pas de suite une solution qu'il jugeait immédiatement nécessaire. Puis, semblant se reprendre, il voyait dans toutes ces difficultés un moyen d'expiation pour lui et son peuple. Rome cependant l'avait attiré. Il s'y plaisait à cause des glorieux souvenirs chrétiens qu'il y rencontrait à chaque pas ; mais les restes magnifiques de l'antiquité païenne le retenaient peu. Resté par tempérament et par nécessité dans la haute sphère des principes religieux, il ne fut pas tenté de s'attarder dans la contemplation de merveilles qui ne reflétaient pas la pensée catholique ; sa piété admirative allait aux basiliques et aux catacombes. Il prit son temps pour les visiter. Le 2 janvier 1876, il descendait dans la prison Mamertine ; c'était le jour anniversaire de son arrestation et de son internement à l'Arsenal de Recife. Dans le cachot où saint Pierre et saint Paul convertirent leurs geôliers et se préparèrent à souffrir pour le nom de Jésus-Christ, il célébra la sainte messe et demanda aux deux Apôtres lumière et courage pour les nouvelles luttes à entreprendre.

Il eut des audiences réitérées de Pie IX, notamment le 28 décembre 1875, les 12 janvier et 22 février 1876. Le 28 décembre, le Pape était complètement acquis à sa cause ; quand il se présenta devant lui, il l'embrassa longuement, le baisa au front et lui dit : « J'approuve tout ce que vous avez fait depuis le commencement, et fond et forme ; votre conduite a été celle d'un véritable évêque ; vous avez rempli votre devoir avec courage et prudence jusqu'au bout. » Il voulut sans tarder lui témoigner son affection et lui offrit un superbe missel orné de riches gravures. M^{sr} Vital sortit du Vatican le cœur en joie. Les derniers nuages avaient disparu entre le Pape et lui. Rien désormais, il le sentait, ne pourrait lui aliéner une tendresse à la fois paternelle et admirative qu'il avait dû conquérir de haute lutte.

Il avait besoin de cet encouragement pour ne pas se laisser abattre par les nouvelles qui lui arrivaient de Pernambuco.

L'Internonce Sanguigni avait pris la mer sur un autre bateau le même jour que lui ; il n'avait fait que passer à Rome et s'était immédiatement rendu à Lisbonne où il devait représenter le Saint-Siège. Le chargé d'affaires de la nonciature à Rio, M^{sr} Louis Bruschetti, recevait le lendemain 5 octobre, le télégramme suivant expédié par le Cardinal Antonelli : « En conséquence de l'amnistie promulguée par le gouvernement brésilien, dans la question religieuse, Sa Sainteté le Pape Pie IX a décidé de lever les interdictions lancées par les évêques du Para et d'Olinda contre les églises de leurs diocèses. » Il s'empressa d'en faire part à M^{sr} Macedo et à l'abbé Andrade.

La première pensée qui se fit jour dans l'opinion catholique ne fut pas favorable à ce télégramme. Certains voulurent y voir une manœuvre des loges, ce qui n'était guère possible. Tous s'accordèrent à le trouver trop laconique et obscur. Quelle situation serait faite aux confréries révoltées qui détenaient toute l'influence administrative des chapelles et églises jusque-là interdites ? Au cas où les confrères affiliés aux loges émettraient la prétention de renouveler cette étrange mixture de religion et de libre pensée, cause de toutes les luttes antérieures, pouvaient-ils se dire autorisés par le télégramme et faire appel à l'autorité civile pour appuyer leurs projets ? La question si peu claire en elle-même s'embrouilla complètement quand on vit l'évêque du Para et le gouverneur d'Olinda la trancher d'une manière toute différente.

L'abbé Andrade ne semble pas avoir agi avec sa prudence habituelle. Était-il fatigué d'une lutte qui avait pesé un moment de tout son poids sur lui ou plutôt ne fut-il pas dupe des assurances mensongères multipliées par les confréries maçonnisées ? En tout cas, le 16 novembre, dans une circulaire, il fit publier le télégramme et ne l'accompagna d'aucune restriction. Ce fut le signal du désordre. Les

confréries frappées voulurent faire accomplir à nouveau les cérémonies religieuses dans les églises interdites ; les catholiques étonnés d'un revirement aussi complet et que ne justifiait pas à leurs yeux l'amnistie du 17 septembre, opposèrent de la résistance et réclamèrent des explications. La *Chronica Religiosa* se fit l'écho de leurs plaintes :

« Nous avons regretté dès le premier jour que l'on n'ait pas publié la lettre du Cardinal Antonelli ; nous trouvions étrange la révocation par une lettre privée, d'actes publics émanés de l'autorité légitime. Il y a mieux : le gouverneur du diocèse d'Olinda parle *du dernier mot de Rome* ; mais ce mot n'était pas expliqué dans la lettre ; dès lors la situation est équivoque. A-t-on jamais vu dans l'histoire de l'Église *le dernier mot* dans une affaire qui intéresse toute une nation sortir d'une lettre privée ? D'ailleurs, peut-on admettre que le Saint-Siège ait vraiment envoyé ici ce mot, puisque l'évêque d'Olinda vient de partir pour Rome instruire le Pape des derniers événements. Le télégraphe a seul fonctionné et à Rome on sait ce que vaut la probité politique du télégraphe. Si les confréries maçonnisées bénéficient de la grâce annoncée, le Pape aura dérogé à une loi générale et formelle de l'Église afin d'amener les révoltés à se soumettre aux prescriptions édictées contre les loges et leurs affiliés. Mais, encore une fois, comment croire qu'une pareille dérogation nous parvienne par une lettre personnelle et secrète. »

Au Para, M^{sr} Macedo transmettait à son vicaire général l'ordre du Cardinal Antonelli ; mais instruit par l'expérience, il se gardait de lui donner l'extension imprudente consentie par le gouverneur d'Olinda. « Quant aux confréries que nous avons été obligés de frapper, le Saint-Siège est si loin de considérer leur organisation comme régulière, que précédemment il nous a recommandé de les reconstituer dans l'esprit du catholicisme. Leurs chefs devront être des hommes d'une foi éprouvée. Il faudra exhorter les confrères affiliés aux loges à sortir des sociétés secrètes et veiller à n'y laisser entrer que des chrétiens absolument

étrangers à la secte tant de fois réprouvée par l'Église. » Le vicaire général, Borges de Castilho, renchérit sur la prudence de l'évêque et en publiant l'ordonnance déclara : « Que l'ordre venu de Rome concernait les chapelles interdites et ne concernait pas positivement les confréries. Celles-ci ne seraient rendues bénéficiaires de l'ancien état de choses qu'avec lenteur et la solution définitive à leur égard dépendait des nouveaux ordres qu'on attendait de Rome. »

La *Chronica Religiosa* faisait ressortir la contradiction des deux ordonnances et concluait : « Serait-ce que la lettre du Cardinal Antonelli laisse des doutes dans l'esprit du gouverneur du Para ? Et alors contient-elle vraiment tout ce qu'a voulu y voir le gouverneur d'Olinda ? »

Il est bien certain que la lettre du 18 décembre ne fut jamais publiée. Mais on en connut les principales dispositions et c'était encore plus qu'il n'en fallait pour jeter le trouble et la désunion dans le camp catholique. Au mois de mai 1874, Pie IX avait donné à l'évêque d'Olinda l'ordre de brûler cette lettre, pour qu'elle ne vint pas à tomber entre les mains du gouvernement. Ainsi s'exprime M^{sr} Vital dans son Mémoire du 27 novembre ; il faut donc supposer ou que la Nonciature de Rio en avait conservé la copie ou que le Secrétaire d'État en expédia un nouvel exemplaire à M^{sr} Bruschetti.

Quand M^{sr} Vital eut connaissance de la circulaire de l'abbé Andrade, l'angoisse le prit. Il vit sans pouvoir y remédier de suite le mal qui allait se produire. Il se demandait aussi non sans inquiétude si la lettre du 18 décembre resterait secrète. Sa clairvoyance lui avait fait deviner dans le Cardinal Antonelli le vif désir de voir publier un document que l'évêque jugeait néfaste, mais qui correspondait aux tendances inavouées du Secrétaire d'État. Qu'eût-il pensé s'il avait assisté à la débauche de polémique soulevée à travers tout l'Empire par les nouvelles venues de Rome ?

La *Familia Maçonica* ouvrit le feu par un article insul-

tant¹ : « Honneur au peuple brésilien ! Gloire aux amis des libertés humaines ! Les Jésuites sont tombés fulminés par la main du Chef de la chrétienté ; c'est mieux encore que si le coup fût venu de la main du peuple blessé dans ses droits. La Franc-Maçonnerie est pleinement justifiée : elle n'a rien en soi de contraire au divin Maître. Salut ! Frères . . . » D'autres journaux comme le *Liberal do Para* s'en prenaient aux évêques² : « Ils n'ont pas cédé d'eux-mêmes, ils n'ont point cédé au gouvernement, mais ils ont dû s'abaisser devant l'opinion publique. La victoire de la Maçonnerie est la victoire de la justice. Elle est complète, magnifique ! Gloire aux Enfants de la Veuve ! » Le jour même, on annonçait une *promenade processionnelle* ; elle devait partir de la place Sant' Anna à 7 heures du soir et tous étaient invités à suivre le cortège à travers les rues de Belem. La promenade eut lieu au milieu des cris d'une populace excitée et soudoyée à l'avance ; les vénérables des loges du Para furent acclamés ; on applaudissait surtout « *la grande idée sortie du conseil du Vatican ; elle a réalisé une des plus splendides conquêtes de la tolérance* ».

La *Fraternidade* allait plus loin : « La Rome de Pie IX ressemble au portrait qu'en a tracé Jugurtha : corrompue et vénale, la religion y est une source de richesses ; à ce comptoir on trafique des choses du ciel ; tout y est calcul sordide. Le gouvernement brésilien a fait passer aux mains du Saint-Père sept millions cinq cent mille francs ; du coup les portes du ciel se sont ouvertes aux frères . . . excommuniés ; les persécuteurs de la religion sont rentrés au bercail du Seigneur. Encore une preuve nouvelle que Rome est la prostituée. Elle s'est vendue ; elle s'est courbée sous le poids de l'or³. »

Les feuilles d'ordinaire indifférentes se montraient agressives. « Le fait qui a si fort effrayé la conscience des évêques existe toujours, et cependant les interdits ont été

1. 10 octobre 1875.

2. 12 octobre 1875.

3. 13 octobre 1875.

levés. Qui a raison des évêques ou du Pape ? Les condamnations lancées par don Vital et don Macedo contre les confréries maçonnisées ont été pleinement approuvées par Pie IX. Nous demandons aux ultramontains : Comment Sa Sainteté a-t-elle pu lever les interdits puisque les frères . . . hérétiques, excommuniés, continuent à souiller de leur présence le sanctuaire des confréries ? »

Ce dilemme exprimait le sentiment unanime des catholiques ; la levée des interdits les déroutait. Les confréries réclamaient le libre exercice de leurs *droits* ; mais les accès de franchise des enfants terribles de la libre pensée laissaient clairement entendre que les confrères francs-maçons voulaient reprendre leur influence perdue. Le respect des choses saintes n'entraît pour rien dans leur plan. « Vous vous trompez, chauves-souris de sacristie, disait la *Fraternidade*¹. Nous n'avons jamais accordé la moindre importance aux drogues que l'Église veut vendre si cher ; la raison de notre joie est tout autre. Nous éprouvons un vif plaisir à constater que nous redevenons puissants grâce à la victoire que l'argent a remporté sur le Saint-Père, l'infailible vicaire du Christ. Or, la levée des interdits a été achetée à Pie IX au prix de quelques millions de francs ; c'est un acte honteux de plus pour les élus du Seigneur. Mais nous sommes modestes et nous voulons célébrer notre triomphe sur des ennemis au cœur bas par un éclat de rire, tout simplement. »

L'évêque d'Olinda ne savait que faire pour remédier à un état de choses aussi douloureux. La précipitation de l'abbé Andrade était certes blâmable, mais les circonstances et le caractère du vénérable ecclésiastique commandaient l'indulgence. A Rome, on laissait entendre qu'une décision pontificale ne tarderait pas beaucoup à intervenir, et qu'il convenait de ne pas peser sur la pensée de Pie IX par des actes qui pourraient être jugés intempestifs. M^{sr} Vital mit à profit les loisirs forcés que lui laissait l'examen de ce problème par la Congrégation et composa une brochure intitu-

1. Cité par l'*Apostolo* du 14 novembre 1875.

lée : *Abrégé historique de la Question religieuse du Brésil*. Elle est divisée en huit chapitres dont voici les titres : Origine de la question ; Provocations de la Franc-Maçonnerie ; Les actes des Évêques ; Intervention du gouvernement ; Résultats de la mission Penedo ; Suite des actes du gouvernement ; État présent de la question ; Conclusion. Bourrée de documents et de faits, cette brochure fut composée en langue française, et sortit des presses de la Propagande. Elle porte la date du 18 décembre et se termine par ces mots : *In te, Domine, speravi, non confundar !*

Le couvent des *Sette Salle* avait été pris par le gouvernement italien ; les autres couvents regorgeaient de religieux et ne pouvaient offrir de résidence à M^{sr} Vital qui dès le 26 novembre était allé chercher asile au Collège Latin Américain, sur le Quirinal. Le 1^{er} mars, il en partait pour se rendre à Paris ; il s'arrêta peu en chemin, passa par Turin et Lyon et arriva dans la capitale de la France le 5 mars. Il y resta jusqu'au 3 mai. Il se retrouvait là auprès de ses frères que son héroïsme avait remplis d'admiration respectueuse. Il se prêta volontiers à l'accomplissement de diverses cérémonies pontificales et laissa toujours une impression très vive de grande piété et d'une dignité souveraine.

Le 24 mars, il était au couvent de Versailles ; le lendemain il procédait à la cérémonie de l'ordination sacerdotale de plusieurs jeunes religieux ; il était assisté du T. R. P. Timothée, vicaire provincial, et du T. R. P. Savinien, son ancien maître des novices. Au déjeuner qui suivit, la plus vive cordialité régna ; le réfectoire avait été orné avec goût de feuillages, de guirlandes et d'écussons. Deux inscriptions : *In Evangelio laboro usque ad vincula* ¹ ; *Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente* ², rappelaient au Père Vital, évêque d'Olinda, ses épreuves passées ; l'un des jeunes religieux lut une pièce de poésie à laquelle le prélat consé-

1. « Je travaille pour l'Évangile jusqu'à être chargé de chaînes ». II *Tim.*, II, 9.

2. « Soyez forts dans le combat et luttez contre l'antique serpent. » Paroles tirées de l'office du Commun des Apôtres.

crateur répondit par un petit discours où passa toute son âme : « Mes bien chers Frères, ce m'est une grande consolation et une bien douce joie d'avoir été choisi par Dieu pour vous donner les saints Ordres. Mais je désire avant tout que vous vous pénétriez de cette pensée qu'aujourd'hui le prêtre est tout d'abord un homme de sacrifice ; il faut qu'il fasse à Dieu le sacrifice de son corps, le sacrifice de sa vie, qu'il s'habitue à envisager le martyr sans trembler : à cette condition seule il pourra accomplir sa mission et défendre jusqu'à la fin les droits de l'Église et de la vérité. » Le soir, M^{sr} Mabile, évêque de Versailles, venait se joindre à son jeune collègue pour terminer cette belle journée.

Il était à Paris quand lui arriva l'heureuse nouvelle de l'encyclique qui tranchait définitivement la question des Confréries et des interdits.

Certains détails intéressants de ces heures qui comptent parmi les plus singulières de cette existence si mouvementée, nous ont été livrés par le Père Flavien qui donnait alors dans la chapelle du couvent des Capucins les prédications du mois de Marie. M^{sr} Vital lui demanda de recommander aux prières des fidèles une intention qui lui tenait à cœur. Le lendemain, il recevait un avis pressant de M^{sr} Mermilod avec lequel il était très lié. Le vaillant évêque de Genève le poussait vivement à se rendre de suite à Rome où le gouvernement de Rio intriguait pour empêcher, ou du moins retarder autant que possible la publication de l'encyclique dont il avait eu vent. M^{sr} Vital sollicita les religieux de prier pour le triomphe des idées qu'il avait défendues et partit immédiatement. Le lendemain matin, un étranger se disant Brésilien demanda à parler à l'évêque d'Olinda et manifesta un vif déplaisir en apprenant son départ. Dans l'après-midi, un autre visiteur déclina la même nationalité et parut surpris autant que dépit d'un voyage qui contrariait évidemment ses projets. L'allure et les paroles embarrassées de ces deux personnages donnèrent à croire aux religieux qu'ils se trouvaient en face d'espions du gouvernement brésilien.

M^{sr} Vital arriva à Rome le 5 mai, au matin. Admis en présence de Pie IX, il vit l'illustre vieillard se lever, l'attirer à lui et le pressant sur son cœur lui redire son entière confiance dans son zèle apostolique. Le Pape l'assura que toute obscurité avait désormais disparu; le clergé brésilien et, à sa tête, les évêques d'Olinda et du Para avaient bien mérité de l'Église, tous leurs actes d'autorité recevaient une approbation complète. Pie IX remit à M^{sr} Vital le texte authentique de sa lettre et le chargea de la faire parvenir au Brésil. Elle était adressée aux évêques. Après un court historique de la question religieuse, le Pape proteste contre l'interprétation abusive donnée à la mesure d'indulgence contenue dans le bref *Quoniam dolores*. Il insiste sur le danger de la présence des francs-maçons dans les Confréries, maintient à leur sujet toutes les condamnations édictées par les Souverains Pontifes et conclut en annonçant l'ouverture de négociations entre la cour de Rome et le gouvernement de Rio dans le but d'arriver à une entente qui sauvegarde les droits de l'Église¹.

Après plus de trois ans de lutte acharnée, de souffrances et d'inquiétudes, M^{sr} Vital avait cause gagnée. Les obstacles s'étaient dressés de toutes parts, il avait rencontré des adversaires dans tous les camps, il avait subi la violence sans l'avoir employée. En vrai fils du doux séraphin d'Assise, il remportait maintenant le triomphe promis aux âmes éprises de bonté. Ses ennemis ne pouvaient lui reprocher aucune parole d'amertume ou de haine; au plus fort de la persécution, il n'avait montré qu'indulgence pour l'erreur et désir du retour des égarés.

En sortant de l'audience pontificale, il voulut faire partager sa joie à ses frères de Paris et leur expédia le télégramme suivant: « Ai encyclique. Victoire complète. »

La joie que lui causa l'audience pontificale diminua la tristesse qu'il éprouvait à la lecture des nouvelles venues de son pays. La levée des interdits continuait à défrayer la

1. Voir aux Pièces justificatives, p. 392 et suivantes.

presse; les catholiques s'impacientaient des retards apportés à une question dont ils voyaient chaque jour les inconvénients et les dangers.

L'*Apostolo* résume en quelques lignes les principales idées répandues par la presse libre penseuse. « Ces gens-là sont-ils fous ? On peut se le demander. Ils bâtissent en l'air ; ils construisent des situations avec des télégrammes. D'après eux, le Pape transige avec l'impiété ; il octroie aux frères .∴ grâce et pardon ; la religion des évêques n'est pas celle du Pape ; les frères .∴ peuvent croire maintenant qu'ils sont catholiques, apostoliques et romains ; le pouvoir spirituel a lui-même fait rentrer dans le néant ses anathèmes et sans doute le Pape a cessé d'être infallible. » Et l'*Apostolo* proteste : ni Bulle, ni Bref, ni Encyclique ne sont venus appuyer les cris de joie des francs-maçons ; il estime le télégramme falsifié, détourné de son sens ; l'acte de l'abbé Andrade lui apparaît imprudent. « Aussi, il nous semble impossible de considérer comme régulières des confréries entachées de maçonnerie et nous demandons la permission de garder notre méfiance jusqu'à ce que les choses soient éclaircies. »

La poésie (et quelle poésie !), la caricature et la musique, une musique de tripot, s'étaient emparées de cette affaire ; les sonnets et les chansons couraient à travers l'Empire. L'*America Illustrada*, imprimée à Recife, marquait le pas et détenait sur ce point une palme peu enviable. Les ministres tombés recevaient les hommages des fidèles attachés à leur politique. Correa d'Oliveira était chanté sur un ton dithyrambique.

J'entends la voix de la patrie glorifiée par toi.
Elle crie bien haut ton nom à ton parti ;
Elle demande à ton pays de te choisir
Parmi tant d'autres. Ton mérite te proclame chef.

Tu as pris grand soin des Pernambucains
Aux jours où tu détenais le pouvoir ;
Ton nom n'est pas sorti de notre mémoire
Malgré l'éloignement où te tient le pays.

Vertu, intelligence, activité!
 Qui en a plus que toi? Qui a autant d'amour
 Et de respect pour notre liberté?

Oh! donne-lui, Pernambuco, un retour d'amour.
 Qui te le demande? Le devoir, la voix de l'amitié.
 Fais de lui ton chef, le chef des conservateurs.

Après le ministre persécuteur, l'évêque sa victime est soumis au supplice d'une poésie tout aussi pauvre de style et d'idées. Cela s'intitule : *Chant funèbre, au Frère Vital*, par Pancracio.

Les cloches de Rome s'ébranlent :
 Mon Dieu! qui donc est mort?
 C'est le martyr, Frère Vital;
 Il cherchait à tromper le Pape.

On entend partout des sanglots,
 Partout où il y a un Lazariste ¹.
 Le Mendes chante le *Memento*,
 Zacarias ² baisse tristement la tête.

Gesta tua, dit le Pape,
Non laudantur, capucin!
 Et le rédacteur de l'*Apostolo*
 Relève à ces mots son groin!..

Mais cette fois Antonelli
 Va montrer à Frère Vital
 Que ce n'est pas par de pareils escaliers
 Qu'on se présente devant un cardinal

Pie IX a tenu un conseil;
 Pie IX jadis fut roi;
 Il a encore de la majesté
 Et ne veut pas qu'on outrage la loi.

Il a proclamé de son trône royal
 A tous les pays chrétiens :
 Rendez à César ce qui est à César!
 Loi, droit et liberté!

1. Les Lazaristes étaient alors violemment attaqués par la Maçonnerie brésilienne.

2 Mendes de Almeida et Zacarias de Goes, les deux avocats de M^r Vital devant le Tribunal Suprême.

Il est abattu le jeune évêque
 Dans son orgueil et son ambition ;
 Il est prostré, comme un malade
 Dans l'excès de la souffrance.

Et cela dans le triste moment
 Où il réfléchissait aux moyens
 De conjurer les effets
 De cette maudite amnistie¹.

On entend partout des sanglots ;
 Partout où il y a un Lazariste,
 Le Mendes chante le *Memento*.
 Zacarias baisse tristement la tête.

Cette littérature de bas étage s'étalait entre des nouvelles à scandales, des plaisanteries équivoques et une colonne de roman léger. Mais surtout la 2^e et la 3^e page contenaient des gravures qui attireraient de nombreux lecteurs à l'*America Illustrada*. Quatre caricatures donneront une idée assez juste de la pauvreté d'esprit qui caractérisait ce genre de polémique. Dans la première, Pie IX est représenté sous la forme d'un agneau coiffé de la tiare. M^{sr} Vital fléchit le genou devant lui et tient son chapeau à la main. Le portugais est ici un vrai patois et certains mots comme *là*, *lat* et *vindes* ont au moins deux sens différents. Voici, croyons-nous, le vrai sens : « Le Pape : Pourquoi viens-tu ici, Frère Vital? viens-tu de notre commune patrie? — Frère Vital : Seigneur, vous êtes un agneau; aussi je suis venu chercher de la laine. »

Dans la deuxième, le Cardinal Antonelli, armé d'une énorme paire de ciseaux s'essaie à couper en deux M^{sr} Vital. Peut-être ne veut-il que le tondre et auparavant lui faire peur, car si le Cardinal s'écrie : « Mais je suis une bête féroce, polisson, je vais te saigner! » Le Chœur des Jésuites représenté par un prêtre et deux francs-maçons répond : « Il est venu chercher de la laine, l'infortuné! Et il va être tondu! »

1. Le mot amnistie ne se rapporte pas ici au décret du 17 septembre 1875, mais au télégramme annonçant l'ordre de lever les interdits.

La troisième représente un temple maçonnique ; on y voit deux colonnes surmontées de plusieurs sacs d'argent et sur le fût les lettres J. et B. Quatre frères .: sont debout, portant chacun un tablier sur lequel est dessiné un œil dans un triangle dont la tête est en bas. « La légende porte : Ganganelli : Requiescat in pace! — Les Maçons : Amen! »

Avec la quatrième, nous revenons à M^{re} Vital. Nous y voyons une jeune femme, assez décolletée et dont les yeux laissent échapper de grosses larmes. Au bas de la caricature on lit : « L'Église d'Olinda qui aspire à être veuve¹. »

Les frères .: qui infestaient les Confréries ne se gênaient pas en effet pour manifester hautement leur désir d'être débarrassés d'un évêque dont le retour leur laissait prévoir de nouvelles luttes. Ils se crurent assez forts au mois de mai pour imposer leur volonté au clergé. Le 5 mai, plusieurs confrères affiliés aux loges vinrent trouver le curé de l'église principale de Boa Vista et sans lui fournir une apparence de raison, lui interdirent de faire les offices du mois de Marie. Le juge de droit fut consulté, il tomba d'accord avec les confrères. Allait-on voir se renouveler les scènes scandaleuses de 1873? Quelques personnes considérables s'entremirent, l'opinion publique avertie s'émut, les frères .: n'osèrent la braver et le juge de droit, toujours docile à leurs inspirations, vint déclarer au curé qu'il pouvait faire la cérémonie habituelle. Battus sur ce terrain, les confrères s'y prirent d'une autre façon. Le soir du 5 mai, au moment où le prêtre bénissait le peuple avec l'ostensoir, quelques-uns restèrent debout, riant et parlant à voix haute. Un des vicaires leur rappela le respect dû à Notre-Seigneur; des complices aussitôt se levèrent et prirent part à la conversation. Le garde de l'église arriva pour prêter main-forte au vicaire; l'un des perturbateurs le menaça de son poignard. Ce fut le signal d'un affreux tumulte. Les confrères réclamaient la liberté d'agir à leur guise, les assistants en grand

1. Nous avons traduit le mot *diocèse*, qui est du genre féminin en portugais, par *église*. Avec le mot français *diocèse*, la caricature et le mot *veuve* ne se comprendraient pas.

nombre prirent fait et cause contre eux et demandèrent l'incarcération immédiate du porteur de poignard. Finalement, tous sortirent au milieu des cris et de protestations. Le chef de la police se fit amener le confrère emprisonné et le mit aussitôt en liberté. Ainsi encouragés, les perturbateurs, auxquels se joignit une troupe de libres penseurs et de gens sans aveu, allèrent manifester sous les fenêtres du curé; ils criaient : A bas le Jésuite ! Vive le chef de police ! Les injures les plus basses retentirent à l'adresse du clergé. Les confrères essayèrent de pénétrer dans le presbytère; ils ne purent y réussir et s'éloignèrent en hurlant des menaces. L'abbé Andrade indigné décida de faire enlever le Saint-Sacrement de l'église principale; on le transporta à l'église de la Gloire qui devint provisoirement église-mère; celle qui portait ce titre était réduite à la situation de simple chapelle. Le jour même, le président de la province recevait de l'évêché un rapport circonstancié qui se terminait par un rappel des devoirs imposés par la loi pour la protection des églises.

Quelques jours après ces incidents, l'abbé Andrade recevait copie de l'encyclique du 29 avril. M^{sr} Vital l'avait déjà prévenu de la décision que préparait la cour de Rome au sujet des Confréries. Le gouverneur avait pris quelques mesures pour atténuer ce que pourrait présenter de trop choquant la contradiction évidente entre la levée des interdits et les nouveaux ordres de Pie IX. Il avait manœuvré de manière à éloigner les meneurs francs-maçons des conseils d'administration; ceux-ci n'avaient pas eu le temps d'y entrer en grand nombre; les catholiques s'y étaient formellement opposés, l'hostilité du peuple n'était pas moindre et les résultats de la hâte imprudente de l'abbé Andrade avaient été moins désastreux qu'on ne l'avait d'abord craint.

L'encyclique lue dans toutes les églises et chapelles fut un coup de foudre pour les frères... Il comprirent que la question était définitivement tranchée; toutes les habiletés diplomatiques, toutes les menaces même de rupture entre

l'Église et l'État ne parviendraient pas à rompre la voix de la vérité. Pie IX avait employé le mode solennel pour faire connaître sa volonté; c'était une Encyclique et non un simple Bref qu'il adressait à l'épiscopat du Brésil. Aussi les injures, les pamphlets, les blasphèmes plurent à flots du camp libre penseur; mais les affiliés des loges n'osèrent passer à l'action. Le ministère ne voulait pas voir se renouveler les scènes de désordre de mai 1873. Il avait du reste reçu des ouvertures de Rome et manifestait une réelle bonne volonté pour l'élaboration d'un règlement nouveau à l'usage des Confréries.

M^{sr} Vital, avant de quitter Rome, fut reçu par Pie IX le 13 mai, jour anniversaire de la naissance du Pape. Il lui remit une lettre touchante dans laquelle il le priait d'accepter la croix pastorale et l'anneau que l'évêque de Rio lui avait donnés au jour de sa consécration. « Le présent est minime, disait-il, mais il est la preuve de ma piété et de mon affection à votre égard. J'aurais voulu vous offrir quelque chose de plus précieux; j'ai cherché, je n'ai rien trouvé dans les trésors de ma pauvreté séraphique de plus digne de vous. » Pie IX très ému accepta le présent du jeune prélat, l'assura que ses prières le suivraient dans l'accomplissement de son devoir pastoral, et lui remit une magnifique chasuble bordée de fils d'or et que l'on conserve comme une relique au palais de la Soledade à Recife.

M^{sr} Vital partit de Rome le 8 juin et arriva à Marseille le lendemain; ses frères le reçurent avec d'autant plus de joie qu'il avait manifesté l'intention de rester au milieu d'eux quelques semaines. Les sanctuaires de la cité phocéenne, Notre-Dame de la Garde surtout, furent l'objet de ses visites fréquentes. On était en été; le soleil et la douceur du climat apportaient un soulagement aux souffrances de l'évêque d'Olinda. Sa santé en effet était chancelante; les préoccupations incessantes qui l'absorbaient depuis son arrivée à Rome ne lui avaient pas permis de lui donner les soins qu'elle réclamait. La laryngite dont il n'avait jamais été complètement guéri, était revenue presque subitement dans les

derniers mois qu'il passa au fort de Sao Joao. Elle lui occasionnait des quintes de toux très pénibles qui maintenaient la gorge dans un état d'inflammation dangereuse. Sur le conseil des médecins, il résolut de faire une saison à Cauterets. Il y arriva le 5 juillet, venant de Lourdes où il avait assisté aux fêtes du couronnement de Notre-Dame et avait offert la somme suffisante pour le prix d'une colonne destinée à la Basilique du Rosaire. Quand il en repartit le 5 août, le traitement sévère auquel il s'était astreint lui avait fait un bien réel. Il retourna à Lourdes; devant la Vierge Immaculée il se souvint de lui avoir été consacré dès sa naissance par sa pieuse mère et pendant huit jours s'adonna aux exercices d'une retraite spirituelle où il fit passer devant Dieu toute son âme.

Il voulut ensuite revoir ses anciens compagnons de noviciat et d'étude; parmi eux il avait des amitiés restées chères à son cœur. A Toulouse, à Perpignan, à Paris il eut la joie de les revoir et de sentir à quel point son Ordre lui était attaché. De Paris, il se rendit en Belgique, et alla visiter à Bois d'Haine la célèbre tertiaire Louise Lateau, qui voyait accourir auprès d'elle les théologiens éminents et les plus savants médecins soucieux d'étudier un des cas de stigmatisation les plus avérés dont fasse mention l'histoire de l'Église. Ce cas l'avait frappé, mais il hésitait à y voir la main de Dieu, et déclarait que s'il s'était produit dans son diocèse, il l'eût étudié à fond et fait toutes les expériences voulues par l'Église.

Il revint à Paris le 6 septembre et repartit immédiatement pour Angers et le Mans; il tenait, avant de retourner au Brésil, à voir quelques religieux qu'il avait connus au noviciat. Le 11 septembre il rentrait dans la capitale et reçut la visite de plusieurs prélats et de nombreux laïques heureux de saluer en lui un héros de la foi. Dans toutes les villes où il séjourna, il ne voulut accepter d'hospitalité que dans les couvents de son Ordre. Très assidu aux exercices spirituels, il faisait l'admiration de tous par sa vive piété, sa modestie et sa bonté, et partout il parut l'apôtre et l'envoyé du Ciel.

CHAPITRE XX

LE RETOUR A PERNAMBOUC. FÊTES POPULAIRES.

LES RAPPORTS AVEC LE MINISTÈRE CAXIAS.

(6 octobre 1876 — 25 avril 1877.)

Le 18 septembre M^{sr} Vital était à Bordeaux ; le surlendemain il s'embarquait sur le *Parana*. Son dévoué secrétaire, l'abbé Lima e Sa, l'accompagnait. Après une traversée agréable, il arrivait à Recife le 6 octobre au soir. Une foule énorme se pressait sur les quais. Quand il parut, des vivats retentirent de toutes parts ; les gouverneurs du diocèse et nombre de prêtres l'accompagnèrent au palais de la Soledade, suivis par le peuple qui criait sa joie et chantait, heureux de revoir son pasteur après trois ans d'absence. Des marches du palais, M^{sr} Vital dit à ses fidèles son bonheur de se retrouver parmi eux : il leur parla de Pie IX et les conjura de rester inébranlablement attachés aux doctrines venues de Rome et dont ils avaient eu un écho dans l'encyclique du 29 avril. La foule se dispersa après avoir crié dans un vivat prolongé son attachement toujours fidèle à l'évêque qu'elle se prenait à aimer plus encore qu'autrefois. « Aux ténèbres du Calvaire, dit Manoël dos Reis, succédaient les illuminations du Thabor. Ce fut un jour de fête pour la famille catholique d'Olinda. Elle possédait à nouveau son Père spirituel : elle le revoyait marchant à sa tête le front haut, l'œil clair et ferme, tenant en main le bâton pastoral, signe de sa puissance contre l'ennemi qui n'avait pas désarmé. »

Le lendemain, la ville en fête se rendit à l'église Saint-Pierre où M^{sr} Vital officia pontificalement et de nouveau voulut redire sa tendresse à la foule qui emplissait l'église et débordait au dehors.

« Que vous dirai-je ? Par quel mot commencerai-je ? Dieu soit béni ! Parole que je vous crie à mon arrivée comme je l'ai fait à mon départ ; parole que je n'ai cessé de répéter sur la terre étrangère. Dieu soit béni pour avoir permis la séparation ! Dieu soit béni dans la tourmente ! Dieu soit béni dans le calme et la paix !

« Me voici sur cette terre natale que j'aime tant ; je suis revenu au milieu de mon troupeau bien-aimé pour lequel je verserais joyeux jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

« Entre tous les bienfaits du Ciel, parmi tant de merveilles de grâce sorties de la main de Dieu, il en est une qui m'émeut surtout et excite en moi une profonde reconnaissance : c'est votre fidélité. J'exulte en voyant combien, en dépit des séductions, des menaces et des injustices de la persécution, vous êtes restés fermes dans la foi, aussi fermes qu'au jour de notre séparation.

« La violence a pu m'arracher du milieu de mes enfants, elle n'a pu arriver à ses fins. Non ! jamais, votre souvenir ne m'a quitté ; dans la solitude de ma prison, je pensais à vous nuit et jour, je me préoccupais de votre salut.

« Il y a aujourd'hui tout une classe d'hommes qui, niant le principe d'autorité, s'attaquent au pouvoir législatif de l'Église et prétendent enseigner aux Évêques qu'ils doivent être tout douceur, tout conciliation, et ne jamais user de paternelle sévérité. Or si nous parcourons les premières pages de l'histoire de l'Église, que voyons-nous ? Saint Paul, dont les Épîtres respirent la plus suave charité du Seigneur, dire aux chrétiens coupables de Corinthe : Je viendrai à vous, le fouet à la main. Et il prononce la peine de l'excommunication. »

L'évêque d'Olinda s'étend longuement sur les droits et les devoirs du Pasteur et termine par un long cri de vaillance : « Vienne la souffrance, la douleur, l'exil ou la mort même

violente. Un évêque ne les craint pas. O martyr! Qui dit que je ne serai pas victime. Meurs dans la lutte, Évêque, ta vie, ton sang feront germer les vrais chrétiens. »

D'autres fêtes se préparaient en son honneur ; mais l'évêque d'Olinda demanda aux organisateurs de les remettre à quelques semaines ; des affaires importantes l'appelaient à la capitale du Brésil.

Il prit passage à bord du *Guadiana*, le 12 ; six jours après il entra dans la baie de Rio. Il passa aux pieds de cette forteresse de Sao Joao où pendant dix-huit mois il avait été la victime des haines maçonniques. A peine débarqué, il se rendit chez l'Internonce pour s'entendre avec lui sur les moyens d'appliquer sans trop de heurts, l'encyclique de Pie IX. Il reçut l'assurance d'être soutenu auprès du gouvernement. M^{re} de Lacerda lui témoigna la même affection qu'autrefois et voulut le retenir chez lui. L'évêque d'Olinda préféra aller habiter une modeste chambre au couvent des Capucins ; il y resta deux semaines. Dès qu'on sut son arrivée, les visites affluèrent. On voulait savoir surtout la pensée de Pie IX au sujet de la Maçonnerie brésilienne. M^{re} Vital apparaissait à tous comme le triomphateur dans une lutte que tant d'autres n'avaient osé entreprendre. Il profita des bonnes dispositions de ses visiteurs pour démasquer une fois de plus les ennemis du christianisme. Il montra dans les loges les officines de l'anarchie et dénonça l'hypocrisie d'un certain nombre de frères . . . qui se croyaient assez puissants pour mener de front la politique antireligieuse et la direction des Confréries. Il importait que les camps fussent tranchés et que les catholiques fussent toujours en défiance contre des adversaires implacables.

Le 9 décembre il était de retour à Pernambouc et reçut les délégués de l'Association Catholique et de diverses corporations de métiers venus pour se concerter avec lui sur un plan de manifestations auxquelles toute la ville serait invitée à prendre part. Il fut convenu d'attendre le mois de janvier. M^{re} Vital ne voulait rien enlever aux fêtes de Noël de leur aspect entièrement religieux. Il tenait aussi à s'assurer au

moins la neutralité du président de la province et en cas de troubles la protection de la police. Il obtint l'assurance que les autorités civiles ne s'opposeraient pas aux fêtes projetées.

Le 2 janvier, M^{re} Vital se rendait au pensionnat de l'Œuvre Pie. Cet établissement situé dans un des quartiers les plus sains de Boa Vista, avait été fondé pour recueillir les filles de parents catholiques, mais dénués de fortune et qui désiraient cependant faire bénéficier leurs enfants d'une instruction assez étendue. M^{re} Vital avait toujours eu grand soin de cette institution où l'enseignement religieux avait été, grâce à lui, très développé. Les religieuses de Saint-Vincent de Paul qui la dirigeaient le reçurent avec toute la splendeur désirable. Les salons, les corridors, les salles de classes avaient été décorés de fleurs naturelles¹. Les enfants portaient encore la robe blanche qu'elles avaient revêtue pour aller à l'église communier de la main de leur évêque. Elles chantèrent une cantate composée en son honneur et il se laissa aller au cours d'une éloquence faite de souvenirs récents et empreinte de paternelle bonté :

« Vos voix harmonieuses et pures, mes chères enfants, réveillent en moi des faits douloureux à la fois et consolants. Vous avez chanté le courage des confesseurs de la foi et vous avez célébré la constance dans la foi des martyrs qui nous ont précédés ; plaise à Dieu que nous ayions leur vaillance ! Nous savons tous que l'Église vit dans la douleur et la persécution mieux encore que dans la prospérité. Il y a trois ans, à pareil jour, votre pasteur était arraché de force du sein de son peuple et emmené en captivité. Dieu a fait luire au milieu de la tribulation les lumières de l'espérance ; la fidélité de tous, prêtres et fidèles, à leurs devoirs de chrétiens a été la récompense des souffrances endurées par tous. Demandez à Dieu qu'il épargne les auteurs des maux de l'Église, imitons la charité du premier martyr, saint Étienne. »

1. Les mois de décembre, janvier et février forment la saison d'été dans une partie du Brésil.

M^{re} Vital s'étend assez longuement sur les obligations des pensionnaires ; il leur fait prévoir l'avenir et les met en garde contre les dangers qui les attendent à la sortie d'une maison où elles ont trouvé un asile contre les tentations et les attirances mondaines.

Le soir, la ville fut illuminée ; nombre de maisons étaient décorées de drapeaux, de tentures, de fleurs. Le peuple était tout à la joie de fêter son pasteur au jour anniversaire de son arrestation ; c'était, on se le rappelle, le 2 janvier 1874 que M^{re} Vital avait été emmené du palais de la Soledade à l' Arsenal maritime.

Le 7, les corporations de métiers précédées de leurs bannières et de la musique, traversèrent les rues de Recife au milieu d'une foule énorme et arrivèrent au palais épiscopal. M^{re} Vital les reçut avec cette grâce souriante qui lui attirait si vite les sympathies. Un des chefs de corporations, choisi par ses camarades, lui offrit un magnifique porte-plume en or. Ces braves gens avaient pensé que le présent serait agréable à celui qui depuis trois ans avait si souvent et si éloquemment écrit pour la défense des intérêts religieux. Ils ne se trompaient pas : la délicatesse de leur procédé alla droit au cœur de l'évêque. La *Caridade*, petite revue catholique publiée à Recife sous le patronage de M^{re} Vital, a donné le compte rendu détaillé de cette manifestation qui laissa un souvenir très vivace dans la mémoire de la classe ouvrière pernambucaine. « On comprend facilement, dit le rédacteur, les craintes des francs-maçons à la vue de ces fêtes qui leur enlevaient chaque jour plus d'influence et d'adeptes. Ils auraient voulu les empêcher ; ils ont formé projets sur projets et essayé des manifestations contraires ; tous leurs efforts furent inutiles. Les premiers à entrer dans la voie des cérémonies publiques en l'honneur de don Vital furent les ouvriers, hommes généralement plus indépendants que les autres. »

Les présidents des plus importantes corporations prononcèrent des discours que Luiz de Camoëns n'eût peut-être pas acceptés comme des modèles de littérature portugaise,

mais dont la sincérité filiale , l'émotion profonde valaient mieux que des phrases savamment alignées. M^{sr} Vital était un vrai fils du *Poverello* d'Assise dont la tendresse pour les classes ouvrières est restée de tradition dans sa famille religieuse. « Il est une raison qui me fait apprécier surtout votre présent, répondit-il. Ce porte-plume, cet écritoire ne me sont pas offerts par des privilégiés de la fortune ou par quelque puissant de ce monde. J'y vois le don affectueux de cœurs aussi dévoués que nombreux; j'y découvre de votre part un acte de foi aux vérités que je me suis efforcé de défendre en quelques écrits. Ainsi vous manifestez votre adhésion aux ordres émanés de l'autorité de Rome et de votre évêque. Et voilà pourquoi nos ennemis communs se sont efforcés de vous arrêter dans l'expression de votre foi. Mais entendez leurs cris de haine, leurs clameurs passionnées; ne nous fournissent-ils pas la marque de leur impuissance? Ce matin, les journaux antireligieux affirmaient que vous seriez au plus une demi-douzaine. Ils se croient encore puissants comme en 1872; ils se trompent; vous êtes une armée et vous avez méprisé leurs injures et leurs menaces. Aveugles! ils se posent en hérauts de la liberté, en défenseurs de la tolérance. Pourquoi donc les refusent-ils aux catholiques? Il leur est permis de manifester dans les rues, de montrer à tous, leurs vénérables et leurs grands-maîtres. Ils prétendent vous empêcher de venir me dire votre attachement à nos croyances. Voilà bien la tyrannie maçonnique! Voilà caractérisés par eux-mêmes ces charlatans, ces bavards de la libre pensée! » M^{sr} Vital, en un rapide résumé, fait le tableau des erreurs maçonniques; il montre le plan de déchristianisation élaboré par les loges, exhorte ses auditeurs à rester fermes dans la foi et termine en leur demandant de se serrer autour du clergé et de son chef. « Vos vrais, vos meilleurs amis, ce sont les prêtres, et si l'on ose encore comme par le passé nous attaquer, si l'on a l'audace de nous demander une lâcheté, nous répondrons avec cette plume le mot que vous y avez gravé : *Non possumus.* »

L'abbé Lima e Sa écrivait quelques jours après à un religieux français : « Les francs-maçons enragent, mais ils ne bougent pas. » Le gouvernement avait eu le bon esprit de ne pas les soutenir dans leur campagne d'injures et d'obstruction. Le président de la province suivait naturellement la même politique et les adeptes des loges en étaient réduits à marcher à leurs risques et périls. Ils n'osèrent s'aventurer sur un terrain brûlant et se résolurent à attendre un moment plus favorable.

M^{sr} Vital voulut profiter des dispositions conciliantes du ministère. Son traitement ne lui avait pas été servi depuis le 17 septembre 1873; son voyage en Europe avait occasionné des dépenses considérables. Il écrivit au ministre des Finances, baron de Cotegipe, et lui demanda de lui faire tenir les arriérés auxquels il avait droit. A la fin de sa lettre il disait : « Je sollicite de Votre Excellence un grand service dans l'intérêt de mon petit séminaire dont le projet de fondation définitive est bien connu de vous. L'ouverture de cet établissement coïncide malheureusement avec la fermeture probable du séminaire de théologie qui n'a presque plus d'élèves. Je serais heureux que Votre Excellence veuille bien attribuer au petit séminaire la somme annuelle payée aux professeurs du grand séminaire. Il aura ainsi moins à lutter contre des difficultés pécuniaires que je prévois énormes. » Le baron de Cotegipe agréa la demande de l'évêque, car nous voyons celui-ci l'en remercier le 9 février. Le petit séminaire avait ouvert ses portes et M^{sr} Vital s'y rendait au moins deux fois par semaine. Un choix très sévère de professeurs lui avait permis d'espérer un recrutement sacerdotal dont son diocèse avait grand besoin. Si la persécution avait attiré des sympathies à l'évêque d'Olinda et rendu compact le nombre des catholiques sincères, elle avait éloigné par contre les jeunes gens appelés à la carrière ecclésiastique. L'avenir se présentait sous des couleurs trop sombres pour que les familles n'hésitassent pas à se séparer de leurs enfants. M^{sr} Vital reprenait le travail à pied d'œuvre et préférait une gêne de quelques années plutôt

que d'accepter des vocations plus nombreuses, mais peu sûres. Il s'était donc résolu, malgré qu'il lui en coûtât, à fermer momentanément le grand séminaire et entendait que les jeunes gens fissent de longues et solides études classiques avant d'aborder la science sacrée.

Le sort du chapitre de sa cathédrale le préoccupait aussi. Plusieurs chanoines étaient morts et n'avaient pas été remplacés, l'évêque n'ayant pu fournir de prébendes leurs successeurs éventuels. Il s'adressa de nouveau au ministre des Finances et lui indiqua les prêtres qu'il jugeait susceptibles de remplir cette fonction. Les cérémonies du carême et de la semaine sainte demandaient que le chapitre fût au complet. M^{sr} Vital appuya sur cette pensée et fut assez heureux pour voir le gouvernement entrer dans ses vues.

Vers le même temps, il obtenait de la Congrégation des Rites des améliorations notables au calendrier du diocèse d'Olinda. Il avait profité de son séjour à Rome pour présenter au Maître des Cérémonies Apostoliques un questionnaire détaillé sur certaines fêtes célébrées d'après des décrets rendus au temps de la domination portugaise.

Un changement jugé par lui nécessaire, mais qu'il ne put voir se réaliser, était la division de son immense diocèse. Son collègue du Para était encore plus mal partagé que lui, mais le Maranhao n'était alors guère habité que sur les côtes, tandis que les quatre provinces de Pernambuco, Parahyba, Rio Grande do Norte et Alagoas étaient relativement beaucoup plus peuplées. La chaîne des montagnes qui les séparait était au moins pour trois d'entre elles un obstacle sérieux à la rapidité des visites pastorales qu'il avait commencées. Sous ce rapport, M^{sr} Macedo possédait dans l'Amazone et sa magnifique efflorescence d'affluents une facilité de communication que M^{sr} Vital n'eût pu trouver chez lui que dans des lignes de chemin de fer alors presque inexistantes. Il s'en ouvrait au ministre de l'Empire et lui rappelait la pauvreté des provinces du Nord, « l'impossibilité absolue où il était de subvenir aux besoins des prêtres qu'il mettait à la tête des paroisses et qui n'y trou-

vaient pas les moyens convenables de subsistance. » Après avoir longuement étudié la situation topographique et économique de son diocèse, il proposait l'établissement de trois évêchés qui comprendraient, le premier : Pernambuco, le second Parahyba et Rio Grande, le troisième Alagoas et Sergipe.

Dans toutes les paroisses où il passa, le souvenir de sa lutte contre la Franc-Maçonnerie, sa bonté et son éloquence affectueuse à la fois et très pratique attiraient les foules et lui valaient de véritables triomphes. Mais il se fatiguait outre mesure dans ces voyages et sa santé subit de fortes atteintes au mois de mars. Il lutta pendant quelque temps sans se plaindre, ne voulant pas non plus entreprendre une médication qui l'immobiliserait à Recife et d'ailleurs ne pouvait guère être efficace même dans sa ville épiscopale. Pernambuco ne possédait aucune station balnéaire et les eaux que les médecins lui recommandaient n'existaient pas dans son diocèse. Dans toute l'étendue du Brésil on n'en rencontrait pas d'appropriées à son cas. D'ailleurs M^{re} Vital nourrissait à ce moment le secret désir d'abandonner la charge qu'il avait assumée par ordre. Il se sentait gravement atteint et ne voulait pas que la maladie se prolongeât au détriment des âmes qui lui étaient confiées. Il se résolut à partir pour la France. Il en écrivit au ministre de l'Empire et lui exposa les motifs de son absence. Le 30 avril, la princesse impériale régente¹ lui faisait répondre qu'elle serait heureuse de le voir prendre tous les soins désirables, et d'aller au besoin pour cela en Europe. M^{re} Vital avait voulu négocier sur place cette affaire. Il lui avait paru nécessaire de faire acte de déférence auprès du gouvernement dont il n'avait pas eu à se plaindre et qu'il désirait rendre favorable aux intérêts de son diocèse pendant un voyage qui dans sa pensée devait être assez long. Il était à Rio le 25 avril ; mais avant de prendre à Recife le vapeur *Neva* qui devait l'y

1. Elle remplaçait à la tête de l'Empire son père alors en voyage à travers l'Europe.

transporter. il régla la haute administration de son diocèse et nomma pour le remplacer l'abbé Graciano de Araujo.

A Rio, il ne fit part de son voyage qu'à l'abbé Lima e Sa et à M^{sr} Esberard dans lesquels il avait une entière confiance. Quand M^{sr} de Lacerda apprit son départ, il manifesta du mécontentement. « Il ne se fie donc plus à moi, disait-il. Ne lui ai-je pas cependant témoigné une entière affection? N'ai-je pas été son prélat consécrateur? Je suis venu le premier le voir en prison. Il a eu peur sans doute que je ne le retienne. » L'évêque de Rio disait vrai : M^{sr} Vital ne voulait pas d'obstacle à son projet et il craignait l'influence dont M^{sr} de Lacerda jouissait à la cour. Il ne s'attarda pas à Rio ; le 1^{er} mai, il montait à bord du *Parana*. Quand le navire fut près de lever l'ancre, il embrassa affectueusement un des chanoines, son ami, et lui dit : « Nous ne nous reverrons plus au Brésil et peut-être en ce monde. » A 4 heures de l'après-midi, le *Parana* sortait de la baie de Rio et M^{sr} Vital dit adieu à cette patrie pour laquelle il s'était sacrifié sans compter. Certes, il partait de plein gré et ne croyait pas s'exiler. Mais ses intimes ont su de sa bouche la poignante souffrance qui étreignit son cœur de patriote et d'évêque quand il vit se perdre à l'horizon les sommets de la Serra dos Orgaos¹. Il ne savait si Pie IX accepterait sa démission, mais il entendait insister sur son état maladif pour montrer l'incapacité absolue où il se trouvait de gouverner le diocèse d'Olinda. Son plus vif désir était de vivre au milieu de ses frères. La vie conventuelle était son rêve et en se dirigeant vers les côtes de France il espérait toucher à ce but souhaité depuis quelques mois. Il laissait son Église en bonnes mains. L'accord avec le gouvernement, sans être parfait, donnait l'espoir d'une tranquillité relative. La situation pécuniaire était améliorée ;

1. Montagne des Orgues. Ainsi nommée parce que sur plusieurs de ses pentes se dressent des séries de colonnes granitiques de hauteurs variables qui semblent de gigantesques tuyaux d'orgue. La Serra dos Orgaos située à 80 kilomètres au nord-est de Rio comprend plusieurs pics dont le plus élevé atteint 2.391 mètres.

grâce aux quêtes et aux dons particuliers, M^{gr} Vital avait acquitté une lourde dette contractée par son prédécesseur. Il était donc parti sans qu'on pût l'accuser d'avoir déserté son poste et refusé le travail.

CHAPITRE XXI

A TRAVERS LA FRANCE ET L'ITALIE.

(21 mai 1877 — 13 mars 1878.)

M^{re} Vital débarquait à Bordeaux le 21 mai, il n'y resta que quelques jours et le 24 il arrivait à Paris. Les religieux manifestèrent une grande joie de le revoir. Sa présence au couvent de la rue de la Santé fut vite connue et les visiteurs vinrent s'enquérir des nouvelles de son voyage et de la situation de l'Église au Brésil. Il répondit à tous aimablement, mais sans grands détails, laissant voir son vif désir d'une tranquillité qu'il eût voulu obtenir de suite. Il refusa toute invitation aux cérémonies pour lesquelles son concours paraissait nécessaire et préféra s'abstenir de paraître aux fêtes organisées en l'honneur de Pie IX.

Démissionner et rétablir sa santé de manière à pouvoir reprendre la vie franciscaine dans toute son ampleur, tel était le projet qu'il voulut mettre immédiatement à exécution. Le jour même de son arrivée à Paris, il envoyait au Pape une lettre rédigée de concert avec le Père Apollinaire; il y explique cette double pensée. « Mes ennemis sont nombreux et puissants, et je me sens affaibli. Ma santé est si fragile que je suis obligé d'abandonner le ministère de la parole divine. Or je n'accomplis pas ainsi mon devoir d'évêque, car saint Pierre recommande aux évêques de s'adonner à l'exercice sacré de la parole. Je suis venu à Paris pour me soigner; quand je serai rétabli, j'irai me prosterner à vos pieds, je répandrai dans votre cœur paternel mes inquié-

tudes et mes peines. En attendant, Très Saint Père, je vous demande une grâce : confiez à un autre plus savant et plus pieux que moi le soin de ma bien-aimée Église d'Olinda. Je ne suis qu'un enfant et le poids qui m'a été imposé est trop lourd et dépasse les forces de mon corps et de mon âme. Les mauvais procédés, les attaques incessantes, la haine de mes ennemis m'empêcheront de remplir ma charge; j'ai d'ailleurs là-dessus d'autres raisons que je vous expliquerai de vive voix. Je demande à quitter la dignité épiscopale, afin de pouvoir revêtir à nouveau l'humble habit de la pauvreté séraphique et de mener la vie régulière. Je vous supplie de m'accorder cette faveur, elle sera un soulagement à mes peines. »

En attendant une réponse favorable qu'il estimait devoir bientôt intervenir, il alla consulter le docteur Fauvel. Le distingué spécialiste diagnostiqua une pharyngite aiguë. Une congestion prolongée et des granulations nombreuses avaient rendu presque aphone M^{sr} Vital. Avec un traitement consistant surtout en gargarismes et en repos absolu, le praticien recommanda à son malade deux saisons de quinze jours chacune, l'une à la Bourboule, l'autre à Aix-les-Bains. Quand M^{sr} Vital partit de la Savoie le 10 juillet, la gorge le faisait beaucoup moins souffrir; cependant il vint à Paris anxieux. Sa démission n'avait pas été agréée de Pie IX qui lui répondait le 27 juin par une lettre affectueuse : « Nous sommes bien affligé de vous savoir malade; et plus encore de constater que la tristesse causée par la malice des hommes vous a poussé à Nous demander d'être déchargé du poids de l'épiscopat. Nous ne voulons pas que vous vous laissiez abattre par la tristesse; selon le conseil de l'Apôtre, priez Dieu de la chasser loin de vous. Pensez que le Chef suprême des Pasteurs nous donnera la récompense promise si nous combattons avec énergie, et malgré que nous ne voyons pas sur terre le résultat heureux de nos efforts. Puisez donc votre force dans le Seigneur. D'ailleurs Nous parlerons volontiers en tête à tête quand vous viendrez à Rome, comme vous Nous l'annoncez. »

Cette paternelle fin de non-recevoir étonna M^{sr} Vital; il lui avait paru que sa lettre était suffisamment motivée et il s'attendait à voir Pie IX en discuter les termes; mais, peu de jours après, il apprit de source certaine que le Pape, après l'avoir lue, s'était écrié : « Ce serait un grand malheur d'accepter cette démission! » Plus tard, il sut que plusieurs prélats influents de la cour romaine avaient trouvé peu concluantes les raisons exposées. Ils y voyaient du vague, de l'imprécision et se demandaient si l'évêque d'Olinda n'eût pas mieux plaidé sa cause en citant des faits postérieurs à l'encyclique du 29 avril. M^{sr} Esberard, alors de passage à Paris, lui suggéra l'idée suivante : l'attitude du cardinal Antonelli, dans l'affaire des interdits, avait enlevé à M^{sr} Vital l'autorité et l'influence dont il avait besoin. Sans doute l'encyclique avait été un triomphe pour ses idées, mais elle n'était intervenue qu'après la levée des interdits et nombre d'esprits étaient prévenus contre lui. Dans ces conditions, il lui était difficile de continuer la lutte; un évêque nouveau et non compromis dans les événements qui s'étaient déroulés depuis cinq ans serait plus facilement accepté et du gouvernement et des hautes classes de la société de Pernambouc.

Vers ce même temps, il reçut de Recife une nouvelle qui le frappa au cœur : le petit séminaire dont l'établissement lui avait causé tant de travail venait de fermer ses portes, faute de ressources. Le 16 juillet, le gouverneur de l'évêché, Graciano de Araujo exposait au recteur du séminaire, l'abbé Arcoverde de Albuquerque, les raisons qui l'avaient amené à prendre cette détermination. Le ministère après avoir promis à M^{sr} Vital de payer les professeurs, laissait protester ses engagements. La mense épiscopale avait vu ses revenus diminuer dans de notables proportions par suite de la sécheresse dont souffraient depuis près d'un an les quatre provinces du diocèse. La population éprouvée ne pouvait plus, comme les années précédentes, venir en aide par des dons volontaires aux œuvres, même les plus importantes. Il fallait attendre des temps meilleurs

pour voir se rouvrir une institution pourtant si nécessaire.

Cette nouvelle fit hésiter M^{sr} Vital à solliciter de nouveau sa démission; il se demandait si sa place n'était pas à Pernambuco en ce moment critique. Puis il réfléchit que son action ne pourrait guère être efficace sur des événements dont les uns venaient d'une situation climatérique et les autres étaient dus à un changement dans la politique du Brésil. La maladie avait contraint le duc de Caxias à abandonner le pouvoir. Avec le vieux maréchal disparaissait l'élément pondérateur et quelque peu favorable à l'Église. Le parti radical en profitait pour pousser à la guerre contre la religion; il devait bientôt complètement triompher. M^{sr} Vital sentit s'affermir en lui la pensée qu'un autre évêque serait plus à même de gouverner le diocèse d'Olinda. Une autre raison s'offrait aussi à son esprit : il avait reçu le numéro de l'*União* relatant ces divers événements, pendant une cure qu'il faisait au Mont-Dore. Le mal dont il venait d'être atteint lui parut motiver une seconde lettre de démission. La pharyngite le faisait de nouveau souffrir, mais surtout son médecin avait remarqué des troubles sanguins très inquiétants; son client se plaignait de douleurs d'estomac et d'entrailles. Au Mont-Dore, le D^r Boudant avait prescrit l'emploi des dépuratifs, et malgré ce traitement suivi dans toute sa rigueur, la guérison apparaissait très problématique. Le médecin lui conseilla à la fin d'août d'aller se reposer dans le midi de la France, M^{sr} Vital en fut tout heureux. Il retourna à Toulouse où il passa une partie du mois de septembre et se dirigea vers Rome en s'arrêtant à Marseille, Gênes, Florence, Bologne, Lorette; il poussa jusqu'à Naples et entra dans la Ville Éternelle le 25 septembre. Au collège Latin-Américain on le reçut comme l'envoyé du Ciel; un infirmier fut spécialement attaché à son service. Sans être aggravé, son état de santé inquiétait ses visiteurs. Aussi ne voulut-il pas attendre d'être immobilisé par la souffrance pour négocier de nouveau sa démission; il n'était venu à Rome que pour cela. Le 4 octobre il écrivait à Pie IX une longue lettre divisée

en neuf paragraphes. Il faisait remarquer l'énorme étendue de son diocèse, le nombre très restreint de prêtres surchargés de besogne depuis que divers religieux avaient été expulsés de Pernambouc. Sa conscience lui reprochait de laisser son Église et néanmoins son état de santé ne lui permettait pas de retourner au Brésil. Il insistait avec force sur la défiance et la mauvaise volonté montrées à son égard par l'Empereur et le ministère. On lui refusait le traitement de ses prêtres par rancune pour la lutte entreprise contre les loges. Il traitait aussi longuement le point indiqué par M^{re} Esberard et ne se croyait pas en mesure de remonter le courant formé contre lui dans certains milieux influents. Le 7, il envoyait à Pie IX un rapport sur l'état du Brésil : les loges maçonniques avaient recommencé une propagande acharnée. Les confréries maçonnisées relevaient partout la tête et envahissaient le sanctuaire, faisant souffrir mille vexations au clergé et aux catholiques fidèles. Elles détenaient la plus grande partie des biens de l'Église et n'en faisaient profiter que les prêtres qui pactisaient avec elles. Le gouvernement leur prêtait un appui masqué, mais incessant. La situation était intenable et nécessitait une intervention énergique. Ne valait-il pas mieux négocier la laïcisation complète des confréries afin de leur enlever toute influence religieuse ? Il serait alors plus facile d'en reconstituer d'autres sur un plan exclusivement catholique. Laisser se prolonger la situation actuelle, c'était acculer l'Église du Brésil à une impasse, car la lutte devenait de plus en plus difficile et la pauvreté réduisait sensiblement chaque année le nombre des vocations sacerdotales.

M^{re} Vital ne revenait pas en termes exprès sur la fameuse lettre du 18 décembre 1873. Mais il laissait clairement entendre que la situation avait été compromise par le Cardinal Antonelli. Son insistance à prouver l'action néfaste des confréries maçonnisées et la nécessité d'en détruire l'organisation était la plus rude condamnation des étranges procédés de l'ancien secrétaire d'État.

A Pernambuco on avait appris, grâce à des lettres venues de Rome, les projets de démission de M^{sr} Vital. Le gouverneur de l'évêché, Graciano de Araujo, lui en faisait part et lui racontait les mille difficultés auxquelles il était en proie. Les lettres lui arrivèrent dès lors chaque semaine du Brésil; une femme appartenant à l'une des plus honorables familles de Pernambuco lui demandait conseil sur un livre qu'elle désirait publier. Son ami et défenseur, Mendes de Almeida, lui souhaitait un prompt rétablissement. L'abbé Lima é Sa s'étendait sur le naufrage du *Parana*! Ce paquebot qui avait amené M^{sr} Vital à Bordeaux s'était perdu sur les rochers d'Itaoan en face de Bahia. Le *Jornal do Recife* avait essayé à cette occasion sa verve antireligieuse. « Pauvre *Parana*! tu as accepté à ton bord un présent de mauvais augure, en transportant notre jeune prélat. A peine sortais-tu de Bordeaux, qu'un sortilège s'emparait de toi; tu es arrivé ici à une mauvaise heure, tu as voulu entrer dans le port à travers les gardiens de notre cité de Bahia; tu n'en sortiras plus. Pauvre *Parana*! » Le *Jornal do Recife* croyait ou plutôt voulait faire croire au retour de M^{sr} Vital; ses plaisanteries tombaient d'autant plus à faux que tous les passagers furent débarqués sains et saufs, les bagages n'eurent même pas à souffrir; le capitaine Gabriel Varango était un ami personnel de M^{sr} Vital qui le tenait en haute estime pour son courage à affirmer ses convictions religieuses.

Quelques jours après, le 14 novembre, son père et sa mère lui écrivaient chacun une lettre que nous voudrions citer entièrement. Après quelques menus faits de famille, ils lui parlaient de la famine et de la peste qui désolaient le pays; les mendiants se multipliaient. Les voleurs profitaient du désarroi qui régnait surtout dans les campagnes et se livraient à mille déprédations que la police était impuissante à arrêter. Tous à Pernambuco disaient que M^{sr} Vital avait résigné sa charge; certains allaient plus loin et répandaient un bruit apparemment sorti des officines maçonniques: l'évêque d'Olinda « avait épousé une française riche et jolie »; et son père ajoutait: « Non, c'est faux,

parce que Dieu vous guide par la voie qu'a suivie le glorieux saint¹ dont vous portez le nom. »

Graciano de Araujo se débattait au milieu de l'indiscipline des uns et de la lâcheté des autres. Sa bonté foncière l'empêchait d'appliquer avec la fermeté voulue l'encyclique *Exortæ*. L'ancien gouverneur du diocèse, Andrade, cabalait contre lui, suivi par un certain nombre de chanoines et de curés. Les confrères francs-maçons avaient voulu faire célébrer un solennel office des morts pour un de leurs défunts ; ils vinrent en foule à l'église, revêtus de leurs insignes, mais ne trouvèrent aucun prêtre, tous avaient disparu. Cette fois, outré des procédés tyranniques de ces prétendus catholiques, l'abbé Graciano de Araujo avait fait défense au clergé sous des peines sévères de prêter la main à cette comédie sacrilège. Les frères . . se retirèrent furieux, proférant des menaces impuissantes. Leur colère était d'autant plus grande qu'ils avaient espéré faire une manifestation en exploitant le cadavre d'un des leurs ; le malheureux défunt était en effet un prêtre excommunié, Natal Bartholomeo, mort sans s'être réconcilié avec l'Église.

Graciano de Araujo profita de cet incident pour montrer plus d'énergie. Il mit à la tête de l'église principale de Boa Vista un prêtre jeune, mais plein de courage et de talent. « J'ai confiance, écrivait-il à M^{sr} Vital, en son caractère et en son éducation sacerdotale. Il est difficile de faire des choix en conformité des ordres judicieux de Votre Excellence, car il y a ici grande disette de prêtres capables de gouverner des paroisses. Je vous envoie toujours mes lettres par le canal que vous m'avez indiqué. »

Ces dernières paroles nous indiquent les précautions prises par M^{sr} Vital pour éviter une interception de sa correspondance. A Rome il avait reconnu au moins deux Brésiliens rencontrés par lui dans son pays. Leurs allures singulières, le fait qu'on ne leur connaissait pas de profession, l'insistance qu'ils mettaient à le suivre lui faisaient

1. Saint Antoine de Padoue.

distinguer en eux des émissaires d'ailleurs maladroits du gouvernement de Rio. Il avait surtout été frappé de leur séjour prolongé aux portes du Vatican. Plusieurs fois les ayant croisés au moment où il allait en audience auprès de Pie IX, il les avait rencontrés également à sa sortie, flânant aux abords du palais et le suivant de loin partout où il se rendait. Aussi avait-il eu soin d'indiquer à ses amis de ne lui adresser leurs lettres que chez des intermédiaires.

Un autre ennui lui vint de M^{sr} Macedo. Nous avons dit plus haut comment M^{sr} Vital était intervenu pour empêcher l'évêque du Para de transiger avec le ministère Rio Branco; il y avait réussi et revenu à Belem, le prisonnier de l'île dos Cobras avait essayé d'appliquer au milieu de difficultés de toutes sortes l'encyclique du 29 avril. Les confréries étaient désorganisées et M^{sr} Macedo eût désiré les voir se recruter parmi des catholiques sincères. Mais un incident scandaleux allait lui prouver l'hypocrisie des francs-maçons. Depuis longtemps la confrérie de Notre-Dame de Nazareth faisait célébrer chaque année une neuvaine en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Le programme des fêtes avait été réglé d'un commun accord entre l'évêque et les confrères. M^{sr} Macedo près de s'embarquer pour un court voyage lut dans le *Diario do Belem* le récit des faits révoltants qui s'étaient passés la veille. Une procession s'était déroulée dans les rues de la ville; on y avait porté les images du Christ et de la Sainte Vierge; ensuite, d'après un plan évidemment arrêté à l'avance, d'autres emblèmes du culte catholique avaient été mêlés à des tableaux abominables. On voyait un groupe de trois femmes nues qui s'embrassaient et plus loin, isolée comme à dessein dans une foule composée de personnes de tout âge, une femme dans l'état de nudité la plus complète. M^{sr} Macedo indigné, ordonna de suspendre les fêtes. Le curé obéit. Les confrères jetèrent les hauts cris, s'adressèrent au président de la province, Bandeira de Mello, qui, très embarrassé, leur conseilla de s'entendre avec l'évêque. M^{sr} Macedo retira sa défense sur

la promesse que les confrères s'abstiendraient de toute exhibition blâmable. Il découvrait là le côté faible de son caractère : animé des plus pures intentions, comprenant la nécessité de la lutte et la commençant, il n'avait ni le sang-froid ni la persévérance de M^{sr} Vital. Il dut savoir que l'évêque d'Olinda, tout en louant ses hautes qualités, regrettait la confiance dont il avait fait preuve plus d'une fois envers les pires ennemis de la religion, car nous voyons M^{sr} Vital répondre à une plainte de sa part sur ce point spécial. « Que le divin Enfant¹ vous accorde ses plus tendres caresses ! Qu'il vous fasse avancer de plus en plus dans la voie de la perfection et vous donne ce que peut vous désirer de meilleur, le cœur d'un ami loyal et d'un fidèle compagnon des luttes passées ! Je vous ai écrit et j'ai remis ma lettre aux mains du bon Père Esberard ; elle ne vous est point parvenue, ce digne prêtre me l'a dit. S'est-elle égarée ? Ou plutôt qui l'a interceptée ? Mystère. Je sais bien que nous sommes entourés d'ennemis qui nous accompagnent et nous épient partout. Voulez-vous que je traite avec vous de nos affaires personnelles dans le plus grand abandon et comme il convient entre amis ? Je veux d'abord répondre à la plainte *du défaut de confiance* que vous avez insinuée avec votre grande délicatesse dans votre dernière lettre. Plus d'une fois j'ai entendu dire autour de moi que vous pensiez ainsi à mon sujet ; j'aime à croire que bientôt vous connaîtrez entièrement la vérité là-dessus, je veux y aider aujourd'hui. Je n'ai jamais cessé de vous regarder comme un évêque exemplaire, un Pasteur illustre entre tous, un véritable apôtre, une lumière de l'Église du Brésil. Je serais heureux d'avoir la vingtième partie de vos talents et de vos vertus. Il est vrai que parfois j'ai laissé entendre que vous croyiez plus facilement que moi aux paroles intéressées du gouvernement. Mais cela prouve la charité dont vous êtes animé et qui vous dispose à ne pas voir les défauts des autres. D'ailleurs vous aviez pour cela

1. La lettre est datée du 22 décembre.

des raisons que je ne possédais pas et vous voyiez sans doute les choses mieux que moi. »

M^{sr} Macedo l'avait supplié de ne pas insister pour faire accepter sa démission à Rome. M^{sr} Vital se refuse à suivre ce conseil amical. Il se retranche derrière la maladie qui lui enlève toute force de travail, mais il espère qu'un autre évêque gouvernera énergiquement le diocèse d'Olinda. « Les dispositions de la cour de Rome sont excellentes, on m'en donne l'assurance à chaque instant. On a préparé et l'on déclare imminente une mesure puissante et radicale, sans laquelle, on le comprend, on ne fait que battre le fer à froid. » Il donne ensuite des détails sur son élévation à l'épiscopat, les résistances qu'il opposa à la charge imposée à ses épaules qu'il jugeait trop faibles pour la porter. « Connaissant mieux que personne ma complète inaptitude pour l'épiscopat, je l'ai refusé formellement quand j'ai été désigné pour l'évêché de Pernambouc. Mais j'étais religieux, j'avais fait vœu d'obéissance. Le supérieur local était aussi mon confesseur, il me contraignit par un précepte d'obéissance à répondre affirmativement au gouvernement impérial. Jamais le joug de l'obéissance ne m'avait paru aussi lourd. J'inclinai la tête, mais j'en appelai de suite à notre Supérieur général. Celui-ci, pour mon malheur, confirma la sentence; je ne me tins pas pour battu, il me restait encore une planche de salut; je recourus au Saint-Père, le suppliant d'avoir compassion de ma jeunesse, de mon inexpérience. Tous mes efforts furent inutiles. Je fus envoyé à Pernambouc comme une âme en purgatoire; là j'ai soupiré jour et nuit après l'heure de la délivrance. Je ne cesserai de la demander jusqu'à ce que je l'aie obtenue; j'importunerai le Saint-Siège jusqu'à ce qu'il me rende mon pauvre habit, mon cher couvent, ma vie obscure d'autrefois, où je puisse me sanctifier et j'échapperai à la terrible responsabilité de l'épiscopat et à un péril de damnation. Alors je serai dans mon élément. Tout cela, direz-vous, c'est pusillanimité, égoïsme, désir de gagner le ciel sans travail. Cela peut être, mais c'est aussi l'effet d'une intime connaissance de

mon incapacité. Je crains de compromettre la cause de l'Église et ses intérêts les plus sacrés par mon peu de science et de sagesse. »

Il lui en avait coûté cependant d'abandonner son diocèse et de partir de son pays sans espoir de retour. Il s'y était résigné par un sentiment d'humilité très profond et très réfléchi. L'expression de ce sentiment n'a rien d'exagéré dans sa lettre à M^{sr} Macedo. Avec la plus entière sincérité, il se jugeait incapable de gouverner un diocèse; tous ses amis, ceux surtout assez rares d'ailleurs qui pénétrèrent dans son intimité, s'accordent sur ce point. A Pernambouc comme à Rio il fût allé aux pires dangers, à la mort même, avec une belle vaillance, le sourire aux lèvres, car il savait mettre de la gaieté dans la souffrance, étant le disciple fidèle du grand et aimable saint qui nous a peint sous de si vives couleurs le tableau de la joie parfaite. Mais replié sur lui-même, réfléchissant aux qualités que devait posséder un pasteur d'âmes, il se croyait une inaptitude complète à remplir la charge que l'obéissance seule lui avait fait accepter.

Tout d'abord, la maladie, l'affaiblissement progressif de ses forces avaient été une raison suffisante à ses yeux pour faire accepter sa démission. Devant les résistances inattendues de Pie IX, il n'avait pas changé d'arguments, la maladie devenant de plus en plus grave. Mais celle-ci passait au second plan et les raisons fondamentales apparaissaient au premier. « Pernambouc, disait-il, a besoin d'un évêque très docte et éclairé, il lui faut un pasteur saint jusqu'à faire des miracles, un homme puissant en œuvres et en paroles. Combien je suis loin de tout cela, moi pauvre religieux, rempli d'innombrables misères! Tous les jours, je demande même avec larmes à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il daigne pourvoir au bien de ce peuple que j'aime tant par un pasteur selon son cœur qui le conduira dans les chemins du Seigneur. Si long qu'eût été mon épiscopat, je n'y serais jamais parvenu, mes défauts s'y opposent. » Il a un souvenir ému pour sa terre natale. « Je dis un éternel adieu à Pernambuco, au Brésil, patrie tou-

jours aimée. De bon gré et pour son bien, j'accepte le sacrifice de vivre et de mourir loin de cette patrie terrestre, espérant atteindre un jour la patrie du ciel, où nous nous trouverons tous réunis. » Il va bientôt se retirer définitivement dans un couvent de son Ordre et « là, dit-il, j'élèverai les mains au ciel, sur la montagne de l'oraison, pendant que nos frères lutteront au Brésil ».

Il recevait de tous les coins de la France des lettres qui le retenaient dans sa seconde patrie. Ici c'est une religieuse qui lui demande d'intervenir à Rome pour faire accorder l'approbation canonique à une société qu'elle venait de fonder. Là c'est un de ses frères en religion, ancien zouave pontifical, dont il appréciait l'ardeur et la franchise, qui le prie de venir passer une seconde saison au Mont-Dore en sa compagnie. L'ancien commandant du *Parana* lui ouvre son cœur. « Dieu ne m'abandonne pas puisqu'il m'envoie des amis comme vous, des consolations comme celles que renferme votre lettre. Merci, Monseigneur, d'avoir prié Dieu pour le commandant du *Parana* et permettez-moi de vous dire que votre souvenir m'accompagne dans toutes mes souffrances. Vos compatriotes m'ont bien attaqué, mais ils m'ont fait l'honneur d'associer mon nom au vôtre, j'en ai été fier, je le suis encore, j'en ai parlé avec orgueil à ma famille. J'ai été accablé dans les journaux, Dieu m'a fait la grâce de rester calme et de résister au désespoir sur les débris de mon navire. Laissez-moi donc vous remercier de vos prières comme de votre amitié. Je veux vous dire tout ce que mon cœur a ressenti pour vous de tendresse du premier jour où j'ai appris par les journaux l'histoire de votre martyre. J'ai éprouvé pour vous une vive sympathie et une voix intérieure me disait que je vous connaissais. » Le vaillant marin traversait une série de dures épreuves. Revenu à Bordeaux après la perte du *Parana*, il s'était vu dépouillé de son commandement. La compagnie de navigation à laquelle il avait rendu de bons et loyaux services pendant dix-huit ans avait cédé devant les imputations calomnieuses des feuilles brésiliennes et réduit l'excellent

officier à un état voisin de la pauvreté. M^{sr} Vital le soutenait par des lettres empreintes de la plus vive charité; il s'employait auprès de ses amis pour lui trouver un emploi suffisamment rémunérateur qui lui permit d'élever sa nombreuse famille.

Vers le même temps, il correspondait activement avec une noble dame brésilienne qui possédait un château à Castelnau d'Entrefonds. M^{me} la comtesse de Cambolas, marquise de Palau, était une âme ardente et généreuse, que M^{sr} Vital était obligé de maintenir parfois dans les limites de la prudence. Elle était venue souvent, en compagnie de son mari, visiter le prisonnier de Sao Joao dont les conseils lui avaient été toujours fort précieux. Son admiration pour l'évêque d'Olinda était nuancée d'un sentiment affectueux très discret. Ses lettres nous en donnent les raisons : dans des circonstances douloureuses, M^{sr} Vital avait été l'ami consolateur de cette famille que la mort d'une mère tendrement aimée et d'autres épreuves avaient durement touchée. Il s'était entremis auprès du Cardinal Franchi et du supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes pour l'établissement d'un groupe scolaire que M^{me} de Cambolas fondait à Petropolis. Plus tard, sur sa demande, il avait pris en main et protégé efficacement le projet de fondation d'un groupement de jeunes filles destinées à venir en aide aux curés des paroisses déshéritées des environs de Rio. « Où êtes-vous? qu'est-ce que vous faites? lui écrivait-elle de Petropolis, le 1^{er} mars 1878. Mille bruits courent sur votre compte, mille calomnies. Je ne cherche pas à deviner des énigmes, moins encore à découvrir des secrets, mais je suis peinée de votre silence. Je devrais suivre votre exemple en me taisant, mais je ne puis oublier vos bontés et surtout, je vous le dis en toute franchise, l'amitié que ma pauvre mère vous avait vouée. Chère maman! toute sa vie, toutes ses actions, ses moindres pensées même ne respiraient que la vraie charité et le plus grand dévouement. » Elle a le sens chrétien des responsabilités des hautes classes. « Que le Tout-Puissant bénisse et ins-

pire mes compatriotes : hier, on a fait des folies pour un bal chez M. le baron de C..., tandis que pour la maison du Seigneur on trouve trop élevée la petite somme de 6 \$ 000¹ ! Je parle de ceux mêmes qui viennent de dépenser 400 ou même 800 \$ 000² pour quelques instants de *folies*. » Le 2 avril elle était en France et s'informait de la santé de M^{sr} Vital. Son état de langueur l'attriste, elle lui offre de venir au château de Castelnau pour se soigner; son mari, son fils et elle lui prodigueront les marques de leur dévouement; un séjour prolongé dans la Haute-Garonne rétablira une santé compromise par tant d'épreuves et de travaux. Elle avait un autre but en lui faisant cette invitation. A la suite d'incidents qu'il serait trop long de rapporter, la famille de Cambolas était complètement brouillée avec le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. Peu après, M^{sr} Vital arrivait dans le midi de la France; il fut reçu au château de Castelnau comme l'envoyé de Dieu, mais en dépit des instances de ses hôtes, il n'y resta que quelques jours. Il rendit visite au cardinal Desprez et fut assez heureux pour opérer une réconciliation complète qui était dans les vœux de tous. Il accomplissait, pensait-il, un devoir de reconnaissance à l'égard du vénérable prélat qui l'avait ordonné prêtre et de la noble dame qui venait d'adresser à l'évêché d'Olinda un compte de reis³. Cette somme avait été remise au frère de M^{sr} Vital, Belarmino d'Albuquerque, alors trésorier des œuvres du diocèse; il le lui annonçait le 1^{er} mars et quelques jours après le pressait de revenir à Recife. « Je vous en prie par ce que vous avez de plus sacré, quittez Rome et revenez au Brésil, où Dieu vous rendra certainement la santé. Nous vous voulons ici et peu nous importe que vous reveniez comme évêque ou comme simple capucin, nous voulons la conservation d'une vie qui nous est si chère et dont la perte entraînerait celle d'êtres qui nous sont chers à tous deux. Qui sait si Dieu

1. 16 frs. 20 de notre monnaie.

2. 2.228 fr. 15 cent.

3. Un million de reis ou un compte de reis fait 2.783 fr. 55 cent.

ne vous châtie pas de rester si longtemps loin de votre troupeau ? Souvenez-vous que nos ennemis se prévalant de votre absence, ont senti croître leur audace ; ils gagnent du terrain et la confiance de nos amis diminue. Je sais ce qui vous a porté à offrir votre démission : c'est un excès de modestie. Fasse Dieu que son Vicaire refuse d'accéder à votre demande et réponde par des reproches à vos instances. Souvenez-vous de ce que vous me disiez quand il n'était plus en votre pouvoir de remettre sur pied les affaires du diocèse ; vous vous adressiez à Dieu : « Seigneur, j'ai fait ce que j'ai pu, faites de moi ce que vous voudrez. » Il en est temps encore, revenez dans votre diocèse : Dieu fera le reste. »

Un de ceux qui avaient toujours lutté côte à côte avec lui, M. Ribeiro, lui adressait la même prière : « Mon cher et aimé don Vital, la nouvelle se répand de plus en plus que vous ne reviendrez pas dans votre diocèse ; je veux vous dire toute la douleur que j'en éprouve. Il en est qui n'y croient pas ; ma tristesse s'augmente de notre amitié et de la distance qui nous sépare ; nous espérons que vous réussirez à vous rétablir et que vous reviendrez triomphant dans votre ville épiscopale ; dites-moi si vous l'espérez, car mon affliction est bien grande. »

M^{sr} Vital ne pouvait plus se rendre à des invitations si pressantes. Désireux de remplir son devoir jusqu'au jour où le Pape l'en relèverait, il correspondait assidûment avec l'abbé Graciano de Araujo, traitait en cour de Rome les questions qui intéressaient son diocèse, mais sentait son désir s'accroître de rester en Europe libre de toute charge. « Je n'ai cessé de regretter l'obscurité du cloître, écrivait-il à la sœur Magnin, supérieure de la maison des sœurs de la Charité, à Bordeaux. En 1876, on m'a vu rentrer dans mon diocèse tout mélancolique, comme à contre-cœur, malgré que, grâce à Dieu, j'eusse obtenu gain de cause complet auprès du Vicaire infallible de Notre-Seigneur. Le Pape, en refusant ma démission, me condamnait à retourner en Purgatoire. Ah ! Seigneur, quand en sortirai-je ? Jusqu'à

présent, malgré toutes mes instances, je n'ai encore rien pu obtenir, mais je ne me laisse pas décourager par les *negatives*¹ du Saint-Père, et je continue à insister jusqu'à ce qu'on me rende mon pauvre habit, mon cher couvent, ma vie cachée d'autrefois. Je serai alors dans mon élément. A présent, plus je vais, moins je me sens d'attrait pour la vie à laquelle on m'a condamné. Continuez à prier avec moi et pour moi, pour que le Bon Dieu daigne me restituer à ma petite cellule où je pourrai me cacher en lui et avec lui, me sanctifier loin du bruit du monde, ignoré des hommes. Si c'est la volonté de Dieu que je retourne à Pernambuco, que ce soit pour glorifier son nom adorable, faire mon devoir jusqu'au bout, verser mon sang pour lui, s'il le faut, plutôt que de trahir la sainte mission que, malgré toute mon indignité, il a bien voulu me confier. Dans tout cas et avant tout, que la volonté de Dieu soit faite ! »

Peu après, par l'intermédiaire de la sœur Magnin, il envoyait à Pernambuco deux grandes caisses contenant des ornements sacerdotaux et du linge d'autel à l'usage des églises pauvres de son diocèse.

La situation pénible de son grand séminaire le préoccupait. Alors qu'il était simple novice, il avait plaidé chaleureusement la cause de ses compatriotes auprès de ses confrères. « Il paraissait caresser l'espoir, écrit l'un d'eux, de se faire accompagner d'un certain nombre de missionnaires capucins de notre province de France. Cette idée de son noviciat l'a suivi, je crois, jusqu'à la tombe. » Devant les difficultés qui s'opposèrent à la réalisation de ce projet, il avait songé à faire venir en France un certain nombre de jeunes Pernambucains. Sous la direction de plusieurs religieux capucins, ils auraient étudié la science sacrée et acquis les qualités nécessaires à la conduite des paroisses brésiliennes. La forte éducation qu'il avait reçue dans les couvents de Toulouse et de Perpignan lui donnait à croire qu'une

1. Ce mot est souligné par M^{sr} Vital dans cette lettre écrite en français.

élite de prêtres formés par ses frères en religion serait le salut de son diocèse. Il s'en ouvrit au T. R. P. Chrysostome, alors supérieur provincial de la Province de Paris, qui trouva le projet intéressant et lui promit de l'étudier. La mort de M^{sr} Vital ne permit pas de le mettre à exécution.

Pie IX était mort le 7 février sans avoir voulu accepter la démission de l'évêque d'Olinda. Léon XIII refusa également d'y souscrire ; il exhorta vivement le malade à se soigner le plus longtemps possible afin de pouvoir reprendre l'exercice de sa charge. M^{sr} Vital avait à son service au collège Américain un infirmier qui ne sut pas comprendre la grandeur du rôle qui lui était attribué. Il traita son malade avec une rudesse et une négligence qui le firent cruellement souffrir. Il semblait prendre à tâche de suivre l'exemple du médecin. Celui-ci n'écrivait aucune ordonnance ; il envoyait son jeune domestique chercher des remèdes qu'il lui indiquait seulement de vive voix. L'infirmier se contentait de ce qu'il avait entendu ou cru comprendre ; il lui arriva ainsi plus d'une fois d'administrer à M^{sr} Vital des doses de morphine dangereuses. Le supérieur du collège, sur la demande de l'évêque, lui adressa un autre médecin qui se montra très dévoué mais ne put réussir à enrayer le mal. M^{sr} Vital se résigna dès lors à cesser ses démarches en vue de sa démission et se décida à retourner en France. Arrivé à Chambéry dans les premiers jours de mars, il dut s'aliter et pendant une semaine donna à ses frères en religion l'exemple d'une patience inaltérable. A Lyon il ne fit que passer et le 13 mars il arrivait à Paris. Quand le train traversa la ligne des fortifications, il dit à son compagnon de voyage : « J'entre dans mon sépulcre ; je ne sortirai d'ici qu'à l'état de cadavre. »

Il avait résolu de mourir dans ce couvent des capucins de Paris où il était venu quinze ans auparavant solliciter l'honneur d'entrer dans l'ordre séraphique. Souvent il en avait exprimé le désir. Un moment toutefois, séduit peut-être par l'espoir de rétablir sa santé, il avait accepté d'aller habiter Céret. Plusieurs mois s'étaient écoulés au cours desquels sa pensée se modifia complètement. Le T. R. P.

Exupère, un de ses amis de la première heure, lui avait écrit le 18 mars, pour l'engager vivement à faire une saison à Amélie-les-Bains, lui donnant toutes facilités pour se soigner; mais M^{re} Vital était à Paris depuis une semaine déjà et sa résolution définitive était prise. Le P. Apollinaire le dit en termes exprès : « Son désir avait été de se retirer au couvent de Céret pour y vivre en simple religieux. Je lui fis observer tout ce qu'il lui en coûterait de souffrances, il persista, me rappelant qu'il savait se résigner. Ce projet est resté fixe pendant plusieurs mois. Cependant sa retraite à Paris n'a pas été fortuite : elle n'était pas à ses yeux une mesure provisoire. Il y est venu sachant que la mort l'y trouverait, il nous l'a dit bien souvent, surtout dans les moments où l'apaisement de ses douleurs lui permettait un peu de cette gaieté douce et mesurée qui était la sienne. Entre autres choses, il disait parfois être venu à Paris, parce que c'était le chef-lieu de la province dont le noviciat l'avait reçu et qu'il voulait finir sa vie religieuse là où il l'avait commencée. » Il aimait à redire cette dernière parole et nous savons plus d'un religieux qui l'a entendu s'exprimer d'une façon très nette sur ce point. Si l'on ajoute son projet d'établissement de grand séminaire dans un des couvents de la province de Paris, on aura le droit de conclure qu'il avait opté au moins implicitement pour cette province.

Le T. R. P. Chrysostome prêchait à Laval quand il apprit l'arrivée de M^{re} Vital à Paris. Il lui écrivit sans tarder pour lui souhaiter la bienvenue. « Tous les couvents de la Province, Monseigneur, sont à votre disposition et nous serons heureux de vous garder le plus longtemps possible. Je suis triste néanmoins de vous savoir si fatigué : je vous recommande aujourd'hui aux prières du Noviciat, et je vais faire la même recommandation aux religieuses de Ste-Marie des Anges qui vous obtiendront la santé de Notre-Dame de Sous-Terre¹. »

1. Antique pèlerinage de l'Anjou, restauré par M^{re} Freppel et le T. R. P. Chrysostome qui y fondèrent une congrégation de religieuses adoratrices et missionnaires.

Les dernières nouvelles venues du Brésil faisaient craindre à M^{sr} Vital une seconde ère de persécution. Le parti radical avait réussi à renverser le ministère formé en juin 1875 par le duc de Caxias. Le vote de la Chambre des députés ramenait le Grand-Maître du Grand-Orient-Uni du Brésil, Saldanha Marinho, au premier plan de la scène politique; le haineux adversaire du catholicisme devenait président du conseil et don Pedro laissait imposer à son choix un homme dont l'influence s'était toujours exercée contre lui et sa dynastie. Le frère de M^{sr} Vital, Belarmino d'Albuquerque, après lui avoir fait part de ses inquiétudes ajoutait : « Le cabinet est presque entièrement composé de républicains. » M. Ribeiro était moins pessimiste : « Je ne sais ce que fera le nouveau ministère au sujet de la question religieuse, mais comme les actes du gouvernement de notre pays procèdent de la volonté de l'Empereur, l'entrée des républicains au conseil ne changera pas grand' chose. » Il se trompait et Saldanha Marinho peu de temps après donnait raison à Belarmino quand il disait : « Je revendique devant le Brésil la responsabilité de combattre pour restreindre le pouvoir de l'Église romaine aux limites de sa juridiction spirituelle. » On sait ce que signifiaient de telles paroles dans la bouche du haut dignitaire des loges. « Ma Pauvre patrie ! » s'écriait M^{sr} Vital à la lecture de ces lettres. Il lui restait à prier, souffrir et mourir pour elle.

CHAPITRE XXII

LA DERNIÈRE MALADIE. — LA MORT.

(13 mars — 4 juillet 1878.)

M^{gr} Vital arriva au couvent de Paris dans un tel état de faiblesse qu'on crut sa mort prochaine. On s'empressa autour de lui et le Père Marcel, alors supérieur, fit appeler le docteur Ozanam qui crut reconnaître une phtisie consécutive à la laryngo-pharyngite dont il avait si cruellement souffert; il recommanda de faire suivre au malade un régime fortifiant composé surtout de vin, de bouillon et de viande.

Ne s'était-il pas trompé dans son diagnostic? Divers indices permettent de le croire. Mais si sa science bien connue se trouva ici en défaut, disons de suite que la connaissance des véritables causes de la maladie ne lui eût pas permis de sauver son client et il convient de rendre un juste hommage au dévouement dont il fit preuve à son égard.

Nous sommes amenés ainsi à examiner une question assez obscure et que nous désirons traiter sans parti pris, avec l'absolu désir de découvrir la vérité.

M^{gr} Vital a-t-il été empoisonné? Faut-il voir là une tentative criminelle? L'opinion unanime et très ferme de ses amis et intimes est affirmative sur ces deux points. Sur quels arguments s'appuie-t-elle? D'abord sur la conviction personnelle de M^{gr} Vital. Pour lui le doute n'existait pas : la Franc-Maçonnerie avait voulu le faire disparaître. Mais elle n'avait pas agi avec la rapidité dont elle a donné des

preuves contre certains de ses adversaires. Elle craignait une révolte de l'opinion et préférait le poison qui agit lentement, mais réduit la victime à un état de faiblesse qui l'oblige à abandonner tout travail utile et supprime en fait un ennemi gênant. Au mois de septembre 1876, quelques jours avant de repartir au Brésil, M^{sr} Vital parlait au Père Flavien des menées maçonniques contre sa personne. « Ils n'ont contre moi que l'exil, le poignard ou le poison. L'exil me donnerait une trop belle situation et me poserait en victime ; le poignard ferait trop de bruit. Reste le poison. » Son interlocuteur lui répondit : « Mais, Monseigneur, ne pourriez-vous pas trouver parmi nos frères de la Province de Paris quelqu'un qui se dévouerait à vous et qui par sa surveillance vous mettrait à l'abri de tout danger ? » L'évêque d'Olinda répliqua tristement : « Mon Père, pour m'empoisonner, est-ce que je n'ai pas certains de mes prêtres ? » Et le Père Flavien ajoute : « Je certifie cette réponse telle qu'elle m'a été faite. »

Ce soupçon terrible était justifié par l'attitude de quelques apostats du clergé pernambucain ; pourtant il ne se réalisa pas.

M^{sr} Vital a plusieurs fois raconté les origines de son empoisonnement. C'était au mois de mai 1873, quelques jours après l'émeute provoquée contre les Pères Jésuites par les francs-maçons. M^{sr} Vital souffrait d'insomnies prolongées ; le matin il se levait la tête lourde, l'estomac comme chargé d'un poids énorme et ressentait des nausées pendant une partie de la journée. Il en parla à son vicaire général, l'abbé Andrade, qui lui répondit sans hésiter : « Vous êtes empoisonné, Excellence », et le pria de lui céder sa chambre pour une nuit. Sur ses instances, l'évêque y consentit ; l'abbé Andrade éprouva les mêmes symptômes. Un des parents de M^{sr} Vital, son frère Belarmino d'Albuquerque, croyons-nous, voulut tenter aussi l'expérience et demeura convaincu à ses propres dépens que cette chambre présentait quelque chose d'anormal. Faut-il chercher la cause de cet empoisonnement dans les tentures et les tapisseries de couleur verte

que l'évêque d'Olinda venait d'y faire placer? Peut-être. On sait en effet les graves inconvénients que présentent parfois ces ornements préparés à l'arsénite de cuivre ou au vert anglais¹; les médecins en déconseillent fortement l'usage. Cette explication viendrait à l'appui des affirmations de M^{sr} Vital qui déclarait avoir été empoisonné par une composition arsénicale répandue dans la décoration de sa chambre à coucher. Il était arrivé, a-t-il dit à un de ses amis de qui nous tenons personnellement ce détail, « à un tel état de faiblesse qu'il pouvait à peine signer son nom ».

On a cru pouvoir dire que son séjour dans la forteresse malsaine de Sao Joao suffisait à expliquer la maladie qui l'emporta en pleine jeunesse. Cette opinion se heurte aux faits énoncés plus haut et survenus antérieurement au procès devant le Tribunal Suprême. Il est aussi impossible d'admettre que l'abbé Andrade et Belarmino d'Albuquerque aient été victimes de leur imagination ou de leur haine envers la Franc-Maçonnerie. Qu'ils agissent ou qu'ils écrivent, on les voit hommes prudents et pondérés, incapables de simuler un malaise dans le but de plaire à leur évêque. Il ne paraît donc pas douteux que M^{sr} Vital ait été empoisonné. Certains indices viennent encore à l'appui de ce sentiment : dans sa dernière maladie, il souffrit de violentes coliques et de douleurs précordiales, symptômes reconnus d'intoxication par l'arsenic. Il y a plus : après sa mort, le docteur Ozanam et un médecin brésilien, ami de M^{sr} Vital, vinrent faire les constatations d'usage ; ils furent très étonnés de découvrir sur le corps une plaque de couleur noirâtre, mesurant environ quinze centimètres de diamètre et s'étendant de l'ombilic à l'extrémité du bas-ventre. Le docteur Ozanam déclara que la maladie qu'il avait tenté de guérir ne comportait pas de pareilles suites et qu'à son avis le défunt avait dû être victime d'un empoisonnement à longue échéance.

Devons-nous aller plus loin et accuser les loges, tout au

1. Le vert anglais est de l'arsénite de cuivre mélangé dans des proportions diverses à l'arséniate de la même base.

moins un de leurs adeptes, de s'être rendu coupable d'un crime contre l'évêque d'Olinda? Certes l'opinion de celui-ci a une valeur incontestable : mieux que personne il savait à quoi s'en tenir sur les sentiments des frères .-. à son égard, et sans autre examen nous pouvons penser qu'il a eu de graves raisons de croire à un attentat sur sa personne. Mais nous n'en sommes pas réduits à une simple affirmation de sa part; il a raconté à des amis qui nous l'ont répété, qu'en mai 1873 il avait été sauvé grâce à une sœur de Charité qui lui fit part d'une conversation qu'elle avait surprise sur les lèvres d'un médecin franc-maçon racontant au maître de la maison qu'elle était venue voir, la tentative d'empoisonnement et se félicitant de la disparition prochaine de l'évêque. Il est permis de regretter que l'on ne nous ait pas livré les noms de cette religieuse et de ces deux habitants de Pernambuco; une telle précision eût mis sur la bonne piste et peut-être suscité d'autres renseignements conduisant à une certitude absolue. Pourquoi l'évêque d'Olinda n'a-t-il pas désigné clairement ses assassins? Faut-il voir là un effet de cette réserve qu'il apportait en tout ce qui le concernait personnellement? Ou plutôt la charité fraternelle si vive en lui a-t-elle arrêté sur ses lèvres des paroles qui eussent nettement dénoncé à l'indignation de ses contemporains les exécuteurs des décisions maçonniques? Toujours est-il que l'*Eco di S. Francesco d'Assisi* disait peu de temps après l'empoisonnement : « Par une disposition de la divine Providence, une personne inconnue et instruite de ce crime en avertit à temps Sa Grandeur dont la santé est fortement ébranlée. » La personne inconnue n'est évidemment pas différente de la religieuse dont a parlé plus tard M^{re} Vital.

Quelques jours avant sa mort, le prélat reçut la visite de plusieurs Pères Lazaristes venus de Pernambuco où ils lui avaient prêté naguère un concours dévoué; en se retirant ils disaient au Père Apollinaire : « Cette maladie est certainement l'effet du poison. Les prédécesseurs de M^{re} Vital sont morts de la même manière, sauf un d'eux qui avait laissé liberté complète aux francs-maçons. » Le 28 juillet 1878,

l'Apostolo reproduisait en partie une lettre envoyée de Céara à une personnalité catholique de Recife ; on y lisait cette phrase significative : « Les médecins affirment que dans le palais de la Soledade il y a une chambre empoisonnée ; on croit ici que la secte maçonnique a voulu assassiner M^{sr} Vital. » Enfin, au jour de ses obsèques, les membres de la colonie brésilienne de Paris le disaient hautement, « à pleine bouche, pour employer l'expression du T. R. P. Exupère ; personne parmi eux n'avait de doute à cet égard ».

Il y a là un ensemble de preuves qu'il n'est pas permis de dédaigner. Autorisent-elles à voir sans hésitation aucune dans la Franc-Maçonnerie l'auteur de ce crime ? Je n'oserais le dire. L'adage : « *Is fecit cui prodest*, Cherche à qui le crime profite », ne doit être appliqué qu'avec une extrême prudence. Si l'empoisonnement semble bien avéré, il est, je crois, difficile de l'affirmer au même degré de l'intention criminelle et l'on aura toute notre pensée quand nous aurons dit que le premier point est acquis et le second très probable.

M^{sr} Vital dut garder la chambre jusqu'à Pâques et s'abstenir de célébrer la sainte Messe ; sa faiblesse était trop grande, il eût risqué de laisser le saint sacrifice inachevé ; c'était sa plus grande privation ; aussi vit-il arriver avec joie le jour de la Résurrection. Son infirmier, le frère Vincent, qui l'assista jusqu'à la mort avec un rare dévouement, venait de remplacer auprès de lui un autre religieux dont le caractère peu cordial avait été une occasion de souffrances morales pour le malade. Il orna de son mieux la petite chapelle attenante à sa chambre et quand le T. R. P. Véran, qui chaque jour offrait le saint Sacrifice en sa présence, eut terminé, M^{sr} Vital le remplaça à l'autel. Il était assisté de l'abbé Duarte, du diocèse d'Olinda. « Comme de coutume, la piété et la sainteté rayonnaient sur la figure du vénéré malade ; on aurait dit que la maladie y avait ajouté comme un rayon céleste. Il pria longtemps aux deux Mementos et à la Communion. » Quand il fut rentré dans sa chambre : « Je suis extrêmement fatigué, dit-il ; je ne suis plus bon à

rien, ce ne sera pas de sitôt que me sera donné pareil bonheur. »

On a dit que la maladie montre l'homme tel qu'il est; sur un lit de douleur et près de la mort, ce qui n'était en lui que façade et habitudes conventionnelles tombe, il se découvre avec ses qualités et défauts véritables, et c'est une vérité banale de l'ascétisme chrétien que la souffrance ou l'épreuve est la pierre de touche des grandes âmes.

Grande âme! M^{re} Vital l'était dans la pleine acception du mot. Il l'avait prouvé dans les graves événements de sa vie épiscopale comme dans le cours de sa vie religieuse. Il avait reçu cette force de caractère et augmenté en lui cette énergie morale, parfois bien supérieure au courage déployé sur les champs de bataille.

Un mois et demi se passa pendant lequel le mal parut évoluer; la poitrine n'était plus aussi oppressée, la fièvre avait diminué, mais les douleurs d'entrailles devinrent atroces. Il arrivait à M^{re} Vital d'être obligé d'interrompre son léger repas et de s'étendre sur un canapé. Pas une plainte cependant ne sortait de sa bouche, il essayait de causer avec son infirmier ou récitait quelque prière.

Pensant que des promenades lui seraient utiles, le docteur Ozanam lui avait recommandé de sortir en voiture; le 14 mai, il partait avec son infirmier; il semblait revenu à la vie et en traversant les cloîtres, il dit à quelques religieux : « Voyez donc comme je vais bien, me voilà prêt à partir pour le Brésil. » Il se rendit à Montrouge chez M. Jobim; le dévoué fondateur des Conférences de St-Vincent de Paul dans l'Amérique du Sud était heureux de se compter au nombre de ses amis, il le reçut avec la joie la plus vive et, pendant près de deux heures, ils causèrent de la situation de l'Église au Brésil. M^{re} Vital voulut profiter de cette accalmie dans son mal pour aller à l'hôtel Fénelon, rue Férou. Il y trouva M^{re} Esberard et le chanoine Arcoverde, arrivés récemment l'un de Rio, l'autre d'Olinda; ils lui donnèrent les dernières nouvelles concernant son diocèse. Pendant le retour au couvent, il souffrit beaucoup des secousses de la

voiture et quand il fut arrivé dans sa chambre, il se laissa tomber sur son canapé. « Je suis rompu, brisé », dit-il au frère Vincent. Quelques jours après, il disait en essayant de rire : « Vous verrez que je vais jouer le tour à M. Ozanam, un jour il viendra et ne me trouvera plus. »

Il pensait à son diocèse et trouvait encore la force d'écrire à l'abbé Graciano de Araujo pour éclaircir ses doutes et régler des affaires pendantes; le dévoué gouverneur ecclésiastique d'Olinda lui disait : « Les lettres de Votre Excellence me soutiennent sur la mer orageuse où je vogue; sans elles je serais bien en danger de faire naufrage. Je vous demande de ne pas me priver de vos conseils. On cherche à faire croire que tout va mal sous mon gouvernement et, au milieu de ce bruit assourdissant, je ne sais parfois quelle résolution adopter. Il est ici grandement question de l'élection d'un vicaire capitulaire et les partis se forment autour de leurs candidats. Que Votre Excellence sauve du désordre et de la désunion le diocèse dont elle est encore le chef. » Le 20 mai, ses inquiétudes devenaient plus vives : « Je m'attends à une guerre nouvelle contre l'Église et je vois peu d'éléments pour la résistance, car les plus grands ennemis d'aujourd'hui sont les meilleurs amis d'hier. Il y a des aveugles parmi nous, tel le chapelain du cimetière qui s'est laissé tromper et en ce moment fait la levée du corps d'un haut dignitaire de la Maçonnerie, Castano Pinto de Veras. Que faire en pareille conjoncture? Oui, vraiment, j'ai grand besoin des conseils de Votre Excellence; sans eux, je ne sais comment me conduire. J'ai lu avec une poignante douleur que Votre Excellence était bien malade. Je vais passer par un état qui sera un véritable supplice. » Les sympathies que sa bonté et son énergie à défendre l'Église lui avaient acquises restaient fidèles à l'évêque absent. « La nouvelle de votre maladie a plongé mon pauvre cœur dans la tristesse. Guérissez-vous vite et revenez dans votre diocèse; vous y découvrirez des choses cachées et qui doivent être mises au grand jour. Nous voulons revoir notre Pasteur. » La pieuse femme qui traçait ces lignes avait dans l'abbé de

Lima e Sa un fils digne d'elle. Lui aussi se désolait de l'absence de M^{er} Vital; ses lettres nous le montrent entourant son évêque d'une tendresse respectueuse. « En rentrant chez moi, j'ai vu mon père me montrer une lettre de Votre Excellence. Vous ne pouvez imaginer à quel point je fus ému et joyeux. Vous savez combien je vous suis attaché; aussi je vous demande, je vous supplie de revenir ici. D'ailleurs, peut-être savez-vous que le gouvernement a prié le Pape de vous obliger à revenir dans votre diocèse. Je vous ai fait savoir par ma dernière lettre au sujet du P. Augusto, une nouvelle qui a pu vous faire de la peine. Aussi je viens vous en demander pardon; certes je ne voulais pas vous attrister et j'ai été moi-même troublé à la pensée que j'ai pu aggraver vos souffrances. Trois des principaux acteurs de la *question religieuse* sont partis pour l'éternité. Le marquis de S. Vicente a été le seul à recevoir les derniers sacrements. J'ai confiance que Dieu vous enverra de nouveau ici pour briser encore la châtaigne ¹ à beaucoup de mauvais. » Une Fille de la Charité qui avait été pour M^{er} Vital une seconde mère pendant son séjour dans la forteresse de S. Joao, la sœur Massard, lui adresse de Petropolis une aquarelle représentant un récif surmonté d'un phare; au sommet on voit une étoile et le monogramme de Marie. « Vous rappelez-vous, Monseigneur, mes petits envois qui vous réjouissaient tant lorsque vous étiez enfermé dans cette vilaine prison où votre mal de gorge a fait de si rapides progrès. Un jour, je vous annonçais l'envoi d'un portrait et vous trouvâtes dans la petite caisse en fer blanc qui faisait régulièrement la traversée de Castello à S. Joao une jolie *barbouleta* ². Je savais vous faire plaisir et j'en étais heureuse. Aujourd'hui je vous adresse un *recife* que vous reconnaîtrez. Il est bien agité, c'est bien celui de votre cher

1. « Quebrar a castanha » : Briser la châtaigne. Proverbe brésilien qui indique l'action de briser les résistances. Par châtaigne on entend la tête ou la volonté rebelle.

2. Barbouillage, probablement une aquarelle dans le genre de celle dont elle parle ici.

Pernambuco. Pauvre récif ! que d'amertume il a jetée sur la vie de son cher Pasteur. Pardon, Monseigneur, d'avoir touché à la corde la plus sensible de votre cœur, mais je connais votre générosité et je sais jusqu'où elle peut aller. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de M^{me} la Comtesse de Cambolas pour vous envoyer mon respectueux souvenir et vous dire que votre vieille *madrinha*¹ a eu bien du chagrin quand on lui a dit que Votre Grandeur était dangereusement malade. On avait fait une histoire bien plus triste en vous mettant déjà avec le bon Dieu. Je ne savais si je devais pleurer ou me réjouir ; car il doit faire si bon au ciel pour un confesseur de la foi ! »

Le Père Gualandi, professeur au collège latin-américain, lui parle du nouveau Pape et sollicite son avis sur divers projets dont l'exécution lui paraît difficile. « Je crois qu'un châtement terrible menace le pauvre Brésil ; la conduite inconsidérée de l'Empereur est la cause de ces calamités. Mais nous avons l'espoir que Votre Grandeur rentrera bientôt au Brésil comme un messenger de la vérité, de la paix et du règne social de Jésus-Christ. L'encyclique fait rager les libéraux de Rome ; c'est bon signe. Mais il y a toujours des mécontents qui voudraient plus d'énergie, plus d'action personnelle. L'un d'eux m'a dit : « Après ce qu'a fait Pie IX, il ne pouvait pas faire moins. » La critique est facile et l'art est difficile. Les rapides progrès que vous aviez faits ici dans la langue italienne m'ont poussé à vous écrire en italien. Le P. Gama et moi nous prions tous les jours pour vous. En attendant, je désire que Dieu vous fasse goûter toujours davantage la douceur de votre chère invocation : Mon Jésus et mon tout. Ne fut-elle pas la prière préférée de votre bien-aimé père saint François ? Un prêtre portugais de mes amis, M. Braz, a formé le projet de publier un journal sous le titre de *Correspondance de Rome* ; il l'enverra en Portugal et au Brésil ; j'aurai bientôt le programme, je l'enverrai à Votre Excellence. L'intention est

1. Petite mère.

bonne et il paraît qu'il aura des concours savants et sûrs. Il cherche des abonnés. Ne pourriez-vous l'aider? Je voudrais savoir comment s'appelle ce Père de la Compagnie que vous avez trouvé en France. Est-il Portugais ou Brésilien, homme d'esprit? Est-ce un jeune prêtre? Sait-il plusieurs langues, tout au moins le portugais? Il me semble que son nom se termine en ina. Savez-vous où il est, à quoi il s'occupe? En écrivant ici, veuillez avoir la bonté de nous le dire. Je vous écris *in solidum* avec le P. Gama. »

Le ton simple et familier de cette lettre montre quelle affection dévouée, quelle estime admirative les PP. Jésuites professaient pour l'évêque dont ils avaient toujours été les collaborateurs fidèles et qui de sa prison les avait si éloquemment défendus.

D'autres lettres causaient à M^{sr} Vital plus de douleur que de joie. Elles lui venaient de son frère Belarmino et de ses parents; son absence prolongée, sa grave maladie les jetaient dans une véritable angoisse. « Je viens d'apprendre, lui écrit son frère, que vous étiez très mal et que, désirant écrire à Rome, vous ne pouviez même signer votre lettre. Je me suis senti bouleversé à cette nouvelle. Faites-moi savoir ce qu'il en est, je vous en supplie. Au milieu de la famine et de la misère qui se sont abattues sur nos provinces, Dieu ne nous a pas abandonnés. Nous avons le bonheur de posséder nos chers parents près de nous. Père est venu avec toute la famille habiter à Beberibe. J'irai le rejoindre et nous aurons là chacun notre appartement. Je vous demande de revenir le plus tôt possible, en tous cas écrivez-nous, pour nous tranquilliser, ne serait-ce que quelques mots. »

La famille d'Oliveira n'avait pas trouvé sans doute Beberibe à son goût, car le père de M^{sr} Vital lui écrivait : « Les nouvelles que nous avons reçues de votre santé sont des plus attristantes. Cher fils de mon âme, nous faisons des vœux ardents pour que Notre-Seigneur vous donne à nouveau des forces, et que vous soyez bientôt rétabli. Nous habitons Copingo depuis quelques jours; Belarmino et Listo sont venus nous rejoindre; votre mère et moi ne sommes guère

bien portants. Est-ce le changement de climat ou le poids des années qui nous ont affaiblis? Je ne sais, priez pour nous, nous ne vous oublions pas auprès de Dieu. »

C'était vrai ; il n'avait plus la force d'écrire et il devait faire appel à toute son énergie pour maîtriser la douleur et adresser quelques mots d'amitié ou de conseil à ses correspondants. Une inquiétude cependant venait de lui être enlevée. A Rome, on savait par un de ses amis, le docteur Etcheverria, à quel degré d'affaiblissement il était parvenu et le nouveau secrétaire d'État, cardinal Franchi, lui faisait savoir « qu'il n'eût à se préoccuper de rien autre que de se guérir. On ne lui ordonnait plus de partir, sa démission serait acceptée, mais il lui fallait attendre quelque temps encore pour voir régler définitivement cette affaire ». Il devait mourir avec cette espérance et jusqu'à la fin il fut évêque d'Olinda.

Il avait le pressentiment de la venue prochaine du Souverain Juge et ne voulait pas être surpris par lui ; aussi le mois de juin se passa dans l'exercice des plus hautes vertus.

Sa piété si franche et si tendre envers Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge grandit encore ; il passait des heures entières dans la prière et l'oraison et paraissait étonné de revenir sur la terre.

Il était heureux aussi de l'extrême simplicité qui régnait dans sa chambre ; l'idéal franciscain si bien réalisé grâce à ses soins dans son palais de la Soledade et sa vie personnelle le reprenait avec plus de force encore. Un prêtre, ancien missionnaire au Brésil, venait de temps à autre lui tenir compagnie. Ils parlaient de ce pays ensoleillé et M^{sr} Vital sentait son cœur s'émouvoir à la pensée de la patrie absente et du diocèse sans pasteur ; puis il se reprenait et vantait le bonheur du couvent, la joie d'être au milieu de ses frères, vivant de la même vie volontairement acceptée. Un jour, plusieurs Pères Lazaristes insistèrent auprès de lui pour qu'il consentît à être transporté chez eux, rue de Sèvres. Un appartement digne de lui était préparé ; il y se-

rait plus à l'aise, plus convenablement installé. « Non, leur répondit-il, je ne puis me séparer de mes frères : je suis un peu à l'étroit, c'est vrai ; mais cela m'aide à pratiquer l'humilité et je me souviens mieux que je suis un enfant de saint François. »

Et quand ils furent partis, s'adressant à son infirmier : « Ces excellents Pères auraient bien voulu que j'aie habiter chez eux. Mais non, j'aime trop ce couvent ; jamais je ne me séparerai de mes frères. »

Cet amour fraternel avait atteint un degré peu ordinaire. M^{sr} Vital se réjouissait à la pensée que, sa démission acceptée, il pourrait mieux encore s'astreindre aux exigences de la vie franciscaine. « Bientôt, vous me ferez une nouvelle bure, disait-il au frère Vincent. Je l'aime tant. A Rome, je l'ai demandé ; on s'y est refusé, me faisant mille et une propositions toutes plus avantageuses les unes que les autres ; j'ai tout refusé. J'ai demandé à revêtir l'habit de saint François. Je l'aime tant ! » Sa douceur répandait autour de lui un charme auquel se rendaient les plus prévenus. Dans les premières semaines de son séjour à Paris, le bruit avait couru parmi les religieux que sa maladie n'avait rien de grave ; il n'était pas aussi souffrant qu'on l'avait cru d'abord. Bientôt, grâce au Père Apollinaire et au frère Vincent, les religieux, mieux informés, venaient converser avec lui ; ils repartaient toujours la joie au cœur, admirant la bonté et la douceur de ce vaillant qui avait tenu tête aux chefs d'un Empire et en avait triomphé. A travers tous les obstacles, malgré les haines et les intérêts contraires ligués contre lui, il s'était vu appliquer la promesse du Sauveur : Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre.

Il était attentif à ne pas causer un travail inutile à son infirmier et le : merci ! n'était pas dans sa bouche un mot banal ; il aimait au reste à employer l'expression de gratitude franciscaine : Soit pour l'amour de Dieu votre sainte charité ! Les reproches adressés à ceux qui le servaient le frappaient au cœur. « Quand j'étais simple religieux, avouait-il à son infirmier, j'étais très ému en entendant le supérieur

faire la coulpe aux Pères qui étaient anciens dans l'Ordre et après le repas, retiré dans ma cellule, parfois je pleurais de la peine que cela eût pu leur causer. » Il s'étendait sur les vertus de ses amis et les défendait avec autant d'habileté que de persévérance. Son confesseur, le Père Apollinaire, avait tenu un jour à lui laver les pieds. « C'est la seule fois, disait M^{sr} Vital, que quelqu'un a exercé à mon égard cet acte d'humble charité; et quand j'ai vu le Père Apollinaire à mes pieds, je n'ai pu retenir mes larmes. Il ajoutait : « Comme il est bon et charitable ! Je n'oublierai jamais tout ce qu'il a fait pour moi quand j'étais à Perpignan. »

Sa résignation à la volonté de Dieu était complète. « Monseigneur, lui disait un jour le frère Vincent, je ne suis rien sur la terre, je n'ai pas de mission à remplir, je ne suis par conséquent utile à personne. Je vais demander à Dieu qu'il vous guérisse, qu'il vous donne ma force et ma santé; à moi il me donnera vos souffrances, votre maladie et la mort même. » Il répondit vivement : « Gardez-vous bien, mon cher Frère, de faire pareille demande; tout ce que je vous permets de faire, c'est de demander que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi; et puis, n'allez pas croire que vous n'avez pas de mission ici-bas; elle est au contraire bien belle : souffrir, faire pénitence, vous offrir en victime pour les péchés des peuples. Que voulez-vous de plus ? Laissez faire le Bon Dieu, il sait mieux que nous ce qui nous est nécessaire. » Un autre jour, il protestait de son désir de la mort : « Croyez-en un pauvre évêque malade, tout est vanité ici-bas, il vaut mieux être avec Dieu qu'avec les hommes, mais il faut le mériter. Je suis venu ici pour y mourir, vous verrez que je dis vrai. »

Il n'en faisait pas mystère devant ses visiteurs. Le capitaine Varango, M. Jobim, M^{sr} Esberard lui laissèrent entendre et peut-être voulaient-ils espérer sa prochaine guérison et son retour à Pernambuco. Il les détrompait et voyait la tristesse que leur causait ses paroles, il les consolait en leur montrant dans le ciel le séjour de l'amitié

parfaite. » Mon pauvre Brésil! du moins il n'aura rien à me reprocher. Ma patrie désormais, c'est le ciel, la mort pour moi vient à grands pas. »

Un de ses visiteurs n'opposa pas une seule objection à cette dernière parole. C'était M^{sr} Grandin, évêque de Saint-Albert (Canada); il lui avait fait annoncer sa visite pour le 23 juin par M^{lle} Cecilia Panneau. « Combien j'envie le bonheur qu'il s'en promet, et comme la privation qui m'est imposée est dure et longue! Mais que le bon Maître vous donne en consolation tout ce que sa justice vous retire. » M^{sr} Vital accueillit cette nouvelle avec une grande joie. Ces deux âmes héroïques étaient en tout capables de se comprendre. « M^{sr} Grandin, un véritable saint, dit le Père Apollinaire, accomplit cette visite comme il aurait fait un pèlerinage, à notre grande édification. » Les deux prélats ne s'entretinrent en effet que de choses spirituelles et se quittèrent en se donnant rendez-vous au ciel.

M^{me} de Cambolas désirait voir l'évêque d'Olinda et lui demander conseil sur certaines affaires importantes; mais elle était malade et le long voyage de Castelnau à Paris lui était interdit. Son fraternel dévouement à l'égard de son compatriote dont elle aimait à se dire la sœur lui inspira la pensée de lui adresser son médecin. Le docteur Dernis vint le voir et dut détromper la noble dame sur l'état du malade. Elle le croyait hors de danger et l'invitait à venir passer le temps de la convalescence au château de Castelnau. M^{sr} Vital ne put lui répondre personnellement; il dut emprunter la main d'un de ses frères pour la remercier et lui annoncer son prochain départ pour l'éternité. Quand M^{me} de Cambolas reçut sa lettre, il avait déjà quitté la terre.

Le mois de mai s'était écoulé dans des alternatives de souffrances terribles et de calme apparent. Mais le malade s'alimentait difficilement; à partir du 8 juin, les douleurs devinrent moins violentes. « Il y a aujourd'hui 25 jours que M^{sr} Vital ne mange pas, écrivait le Père Apollinaire, malgré l'apaisement de ses douleurs et les inventions du médecin et de nos frères pour l'amener à se nourrir. Le dégoût

est invincible, à ce qu'il paraît, et l'estomac se refuse à tout aliment; aussi le pauvre malade est-il absolument à bout. »

Sa faiblesse en effet était telle que le 1^{er} juillet, le cardinal Howard, en venant le voir, se fit un scrupule de le fatiguer par une conversation un peu prolongée et se retira en déclarant aux religieux qu'il considérait la mort comme imminente.

M^{sr} Vital ne se trompait pas sur son état. Le 3 juillet, à 5 heures de l'après-midi, il fit appeler le Père Apollinaire et, après s'être confessé, demanda à recevoir les derniers sacrements. Le Père Apollinaire et l'infirmier voulurent protester. « Je vais mourir, je le sais, répondit M^{sr} Vital, donnez-moi l'extrême-onction. » Le frère Vincent disposa la chambre en conséquence, pendant que l'évêque d'Olinda confiait à son confesseur une somme de 800 francs qu'il le priait de remettre au T. R. P. Exupère; c'était le produit de quelques dons qui étaient venus s'ajouter à l'honoraire d'une station quadragésimale prêchée à Narbonne et que le R. P. Exupère, ami toujours attentif, avait envoyé au prélat dont il était aussi l'admirateur dévoué. « Je ne veux rien laisser sur la terre, car je n'ai rien et ne veux rien avoir, avait dit le malade. » Il refusa de faire son testament. « Je suis frère mineur capucin, et je veux mourir dans la pauvreté dont j'ai fait vœu. D'ailleurs, quel testament pourrais-je écrire? je ne possède rien. » Il n'avait rien autre chose en effet que ces 800 francs.

A 7 heures et demie, les religieux portant des cierges allumés se rendaient à la chambre de M^{sr} Vital. Avant de lui donner la sainte communion, le T. R. P. Chrysostome, supérieur provincial, lui adressa une allocution émue. Il lui rappela les luttes entreprises au Brésil pour la gloire de Dieu et lui demanda de pardonner à ses ennemis. Le mourant se redressa avec effort sur son lit et dit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre puissante : « Oh! oui, je leur pardonne tout ce qu'ils m'ont fait, à tous sans exception; je le leur ai dit dans mes lettres pastorales, je veux le redire

en ce moment. J'offre ma vie à Dieu pour mon église d'Olinda. » Il communia et reçut l'extrême-onction, suivant toutes les cérémonies et récitant les prières avec les religieux émus jusqu'aux larmes. Il resta seul avec son infirmier et le Père Véran et, pendant une partie de la nuit, ne prononça pas une parole, absorbé dans une prière intérieure.

Le jour arriva et les souffrances devinrent intolérables ; le frère Vincent essayait d'y remédier selon les prescriptions du docteur Ozanam ; il n'y parvenait pas. De temps à autre, les T. R. P. Chrysostome et Marcel venaient le voir, il leur adressait quelques paroles et les deux religieux repartaient, admirant son énergie et sa patience. Vers midi, il dit au frère Vincent : « Avez-vous vu cette grande Dame qui vient de me parler ? » Sur la réponse négative de l'infirmier, il prononça quelques mots en portugais et garda le silence jusqu'à l'arrivée de M^{sr} Esberard et du docteur Fereira, de Pernambuco. Peu de temps après, M. Jobim pénétrait dans sa chambre. Il se jeta au pied du lit de son évêque bien-aimé ; il ne pouvait parler, les sanglots étouffaient sa voix. « Quelle perte le Brésil va faire, dit le docteur Fereira en se retirant ; son peuple l'aimait tant ! » A 9 heures, M^{sr} Vital prit son mouchoir des mains de l'infirmier pour cracher. « Quand ce fut fait, raconte le frère Vincent, il me dit avec un accent de conviction que je n'oublierai jamais : « Ça, c'est le poison. » Il se signait souvent et semblait chasser un ennemi. Vers 10 heures, il dit : « Oh ! mon frère, quel scandale ! quel scandale ! » Il montra le pied de son lit et prononça des paroles où le frère Vincent distingua le mot de « démon ». L'infirmier prit de l'eau bénite et fit le signe de la croix sur le lit. « Monseigneur chercha quelque chose sur sa poitrine. Je lui demandai si c'était la statue de la sainte Vierge qu'il portait toujours sur lui qu'il voulait. Il me fit signe que oui. Je la lui présentai, il la prit et la serra sur son cœur. » Il entra en agonie. Le Père Patrice vint lui donner une dernière absolution et avec l'infirmier récita les litanies des saints. Jusque-là le mourant avait poussé des gémis-

sements. Sa voix soudain se fit claire; des exclamations de joie et de bonheur semblaient annoncer la victoire remportée après un violent combat. Sa figure s'illumina, sa bouche s'ouvrit et devint radieuse, il me regarda et je pouvais à peine répondre : *Ora pro nobis*, tant j'étais ému. Il poussa trois soupirs; au troisième, c'était fini. » Son âme avait quitté la terre. C'était le jeudi 4 juillet, à 11 heures 20 minutes de la nuit, et le jour où l'on célèbre au Brésil la fête de sainte Élisabeth, reine de Portugal, que le Tiers Ordre franciscain se glorifie de posséder parmi ses membres. M^{sr} Vital avait 33 ans 9 mois et 8 jours, il était dans la quinzième année de sa profession religieuse et la septième de son épiscopat.

Le corps, revêtu des ornements pontificaux, fut exposé dans le grand parloir du couvent; et ce fut une foule de visiteurs qui vinrent prier auprès de la dépouille du prélat dont on redisait les vertus et les hauts faits. Après l'embaumement, il fut transporté dans la chapelle; pendant toute la journée du dimanche, deux religieux furent occupés à faire toucher au corps des objets de piété présentés par les fidèles. La plupart des couronnes apportées par les amis de M^{sr} Vital ou même des inconnus portaient ces inscriptions : Au défenseur des droits de l'Église; Au martyr de notre foi.

Le lundi 8 juillet, la cérémonie des obsèques commença à 8 heures; la messe fut chantée à 9 heures, en présence de Son Éminence le cardinal Guibert, par M^{sr} Ordonez, évêque de Riobamba (Équateur). M^{sr} de Ségur prononça l'oraison funèbre; il redit le courage héroïque du défunt dans sa lutte contre la Franc-Maçonnerie et salua en lui le fidèle disciple de saint François d'Assise, le Frère Mineur accompli. Les trois absoutes furent données par les évêques de Vannes et de Galveston et l'archevêque de Paris. Le corps fut ensuite transporté à Versailles, déposé dans la chapelle de ce couvent où M^{sr} Vital avait revêtu la bure franciscaine et prononcé ses vœux de religion. Les religieux chantèrent les vêpres des morts et la cérémonie

funèbre s'acheva au cimetière de la ville. La dépouille mortelle de l'évêque d'Olinda fut placée dans le caveau réservé aux religieux des couvents de Versailles et de Paris. Sur la pierre, à la suite des autres noms, on fit graver ces simples mots :

M^{SR} FR. VITAL MARIE
 GONÇALVÈS DE OLIVEIRA,
 DE L'ORDRE DES FRÈRES
 MINEURS CAPUCINS,
 NÉ AU BRÉSIL
 LE 21 NOVEMBRE 1844.
 PROFÈS A VERSAILLES
 LE 19 OCTOBRE 1864,
 PROMU A L'ÉVÊCHÉ
 D'OLINDA (BRÉSIL)
 LE 21 DÉCEMBRE 1871,
 DÉCÉDÉ
 AU COUVENT DE PARIS
 LE 4 JUILLET 1878.

La mort de M^{SR} Vital montra quelle sympathie il avait su conquérir partout où il avait passé. Du Brésil, de France, d'Italie, d'Angleterre, les lettres affluèrent; elles exaltaient l'héroïsme du prélat, la sagesse du directeur spirituel, le dévouement et la fidélité de l'ami. M^{me} de Cambolas avait voulu être la première à dire sa douleur d'une perte qu'elle ressentait vivement. « Sa bienveillance et sa sincère affection avait gagné nos cœurs; aussi l'amitié et la gratitude m'obligent de venir vers vous en vous priant de vouloir bien accepter la petite somme de cinq cents francs qui, j'espère, pourra servir aux funérailles de mon regretté compatriote. » M. Charles Riant écrivait au Père Marcel : « C'est une grande perte pour votre Ordre, mais mourir si jeune, martyr de sa foi, et après l'avoir confessée au milieu de si cruelles épreuves, ce doit être pour vous un grand honneur. C'est un saint de plus que votre Ordre vénéré a envoyé au ciel. » M^{SR} Esberard rendit à l'ami disparu ce

suprême témoignage : « Il est mort à la fleur de l'âge, restant jusqu'au bout pasteur et martyr de la Foi. Il a donné sa vie pour ses brebis, il avait vécu et souffert pour elles. Il a pardonné à ses ennemis et du fond du cœur il a demandé à Dieu de pardonner à ses persécuteurs. »

A Olinda un service solennel fut célébré pour le repos de son âme et M^{sr} Esberard qui avait envoyé au Brésil la nouvelle de la mort exprima le désir que le corps de M^{sr} Vital fût transporté à Pernambuco. Près de quatre ans se passèrent avant qu'il fût donné suite à ce projet. « Le 14 juin 1882 à 9 heures du matin, une cérémonie bien simple, mais aussi bien émouvante réunissait au cimetière Notre-Dame de Versailles, les Capucins expulsés et quelques-uns de leurs fidèles amis. On allait exhumer pour les transporter dans leur patrie, les restes mortels de l'évêque d'Olinda. Le successeur de M^{sr} Vital, don Pereira da Silva Barros, a réclamé le corps de l'illustre prélat. Le vicaire général d'Olinda, cinq jeunes Brésiliens et un laïque de ce pays assistaient à l'exhumation. Détail étrange, la même main qui naguère scellait l'église de nos chers Capucins, mettait le même sceau de la République sur le cercueil de ce grand évêque franciscain partant pour le triomphe. » Le corps était dans un état de parfaite conservation. Le vicaire général d'Olinda et M^{sr} Esberard l'accompagnèrent jusqu'à Pernambuco. Une réception triomphale attendait les restes du prélat mort en exil pour le salut de son peuple. Une foule énorme suivit le cortège à travers les rues magnifiquement ornées jusqu'à la cathédrale ; à ce moment, une scène touchante se produisit. La mère de M^{sr} Vital, accompagnée de son fils Belarmino, se jeta à genoux devant le cercueil ; ses larmes exprimaient autant sa joie à la vue de ce triomphe que sa douleur au souvenir du cher disparu. Quand l'office eut pris fin, le corps fut transporté solennellement au couvent des Frères Mineurs Capucins de Recife et déposé dans leur caveau. M^{sr} Vital repose au milieu de ses frères en attendant le jour glorieux de la résurrection.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Instructions envoyées par le Vicomte de Caravellas au Baron de Penedo.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rio de Janeiro, 21 août 1873.

Monsieur le Baron,

La lecture des journaux de notre capitale vous aura fait connaître le grave conflit qu'ont provoqué quelques évêques brésiliens, en particulier celui de Pernambuco, par une conduite entièrement contraire aux institutions nationales et à des dispositions de loi déjà en vigueur au temps de la monarchie portugaise.

Ce conflit a eu pour origine la sentence d'interdit lancée par le R. évêque de Pernambuco, contre une confrérie de Recife qui se refusait à expulser de son sein un de ses confrères notoirement connu pour franc-maçon, ainsi que tout autre franc-maçon faisant partie de l'association.

La confrérie a formé recours devant l'Empereur contre cette sentence, conformément au décret du 28 mars 1857; et Sa Majesté, après avoir pris l'avis de la section de l'intérieur du Conseil d'État et celui du Conseil d'État en séance plénière, en a approuvé les conclusions tendant à l'admission de ce recours.

En conséquence de la décision impériale, le ministre de l'Empire a adressé à l'évêque de Pernambuco l'*avis* du 12 juin 1872 que le *Diario Official* a publié le 14, en même temps que les conclusions de la section du Conseil d'État.

Vous trouverez dans ces deux documents et dans les pièces jointes à la présente dépêche tous les renseignements et tous

les éclaircissements nécessaires, quant aux faits et quant à la doctrine.

Comme vous le verrez, la modération des procédés du Gouvernement n'a pas suffi pour arrêter l'évêque et l'amener à raison. Ce prélat, par sa réponse du 6 juillet à l'*avis* du 12 juin, s'est mis en pleine désobéissance. Malheureusement la Curie Romaine (consultée par lui) n'a pas même attendu de savoir comment le Gouvernement Impérial envisageait la question; et loin de donner à l'évêque les conseils de prudence que le cas exigeait et qu'il eût certainement écoutés avec respect, elle l'a virtuellement encouragé, ainsi que les autres prélats, à persister dans sa déplorable erreur et dans la désobéissance plus déplorable encore par laquelle ses collègues et lui provoquent le pouvoir temporel. Elle leur a suggéré de nouveaux actes contraires à la Constitution et aux lois. Vous lirez dans le *Diario do Rio de Janeiro* le Bref que Sa Sainteté a expédié directement à l'évêque de Pernambuco et que ce prélat s'est empressé de publier, sans avoir au préalable obtenu le *placet*. Le Pape y approuve les actes de l'évêque et il lui conseille de dissoudre les confréries existantes et de les remplacer par d'autres créées de son autorité propre.

Il n'est pas difficile de prévoir à quelles extrémités peuvent en arriver les évêques encouragés et conseillés de cette manière par le Chef de l'Église. Le Gouvernement ne se méprend pas sur la gravité de la lutte qu'ils provoquent, mais il ne doit pas consentir, et il ne consentira pas à ce que la Constitution et les lois soient annulées par le pouvoir ecclésiastique. Il désire cependant, non seulement que la lutte actuelle ne prenne pas de plus vastes proportions, mais encore qu'elle cesse au plus vite, car elle a déjà troublé la tranquillité publique et elle causerait nécessairement une agitation plus grande encore.

En conséquence, Sa Majesté l'Empereur a résolu de vous charger d'une mission spéciale auprès du Saint-Siège, et elle vous accrédite auprès de lui par la lettre ci-incluse. Par l'intermédiaire de la section compétente, je vous remets copie de votre nomination en la forme d'usage.

Veillez exposer au Cardinal Secrétaire d'État, et très particulièrement à Sa Sainteté, en en recherchant les occasions, tout ce qui s'est passé ici; signalez les maux qui résulteraient d'actes aussi irréguliers et aussi illégaux; tâchez d'obtenir que le Pape cesse d'encourager les évêques dans la désobéissance, et qu'il leur conseille au contraire de se conformer en tout aux prescriptions de la Constitution et des lois, ainsi qu'aux règles constamment observées depuis les temps les plus éloignés, dans les rapports de l'Église avec l'État. Il ne s'agit donc pas dans cette

affaire d'un individu ou d'une corporation, mais d'une question de principe.

Je dois vous prévenir que le Gouvernement a ordonné des poursuites contre l'évêque de Pernambuco et qu'il emploiera, s'il est nécessaire, les autres moyens légaux dont il peut user, fussent-ils encore plus énergiques, sans attendre le résultat de la mission confiée à votre zèle et à vos lumières. En vous chargeant de cette mission, le Gouvernement ne pense pas à suspendre l'action des lois. Son devoir est de faire en sorte qu'elles soient obéies. Ce que veut le Gouvernement, c'est prévenir l'occurrence d'agissements plus graves.

L'ordre d'informer contre l'évêque de Pernambuco sera peut-être publié avant l'expédition de cette dépêche. Quant à la possibilité de moyens plus énergiques, il ne sera pas nécessaire que vous gardiez là-dessus la réserve. Si l'on vous interroge à ce sujet, vous pourrez dire franchement ce que je vous communique.

Ma lettre confidentielle du 27 du mois dernier vous prévenait que le Gouvernement vous avait choisi pour cette mission, et et je vous ai fait savoir, que, à cette même date, j'avais recommandé à M. le baron d'Alhandra de préparer le terrain, et de vous tenir au courant de tout ce qui pourrait se produire par lettres dont la légation tiendrait registre. Je vous remets copie de la dépêche et de la lettre que j'ai envoyées à M. le baron d'Alhandra.

Je ne vous envoie pas de pleins pouvoirs, parce que dans cette affaire où il s'agit d'obtenir que la Constitution et les lois soient respectées, il n'y a pas de transaction possible.

Soit dans les conférences que vous obtiendrez, soit dans les communications écrites que vous adresserez au Cardinal Secrétaire, exprimez-vous en termes modérés mais fermes. Le Gouvernement impérial ne sollicite pas une faveur; il réclame ce qui est de justice, et il ne négocie pas une transaction.

J'ai l'honneur, etc.,

Vicomte de CARAVELLAS.

A. S. Ex. M. le baron de Penedo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en mission spéciale auprès du Saint-Siège.

Confidentiel.

(Rio de Janeiro, 21 août 1873.)

Monsieur le Baron,

Dans ma dépêche de ce jour, je vous donne les instructions nécessaires pour le bon accomplissement de la mission spéciale dont vous êtes chargé auprès du Saint-Siège.

Je vous recommande dans ces instructions d'exposer tout particulièrement à Sa Sainteté les faits qui se sont passés ici et tout ce que je vous ai fait connaître en outre. Cette recommandation spéciale, qui n'exclut point l'emploi des voies ordinaires, naît de la confiance où se trouve le Gouvernement Impérial que deux mots du Saint-Père suffiraient pour mettre fin au conflit créé par les évêques, et que, suivant la manière dont l'affaire lui sera présentée par vous, le Pape ne refusera pas de dire ces deux mots.

De si loin, lorsqu'il ne m'est pas donné de prévoir les circonstances du moment, je ne puis pas vous indiquer la voie à suivre; mais j'appelle votre attention sur un point dont l'importance ne saurait vous échapper : nous ne connaissons pas ici les dispositions personnelles du Pape ni celles du Cardinal Antonelli; nous ne savons pas lequel des deux oppose le plus de résistance dans cette question, ni dans quel rapport d'influence ils se trouvent l'un envers l'autre. C'est ce que vous seul pourrez apprécier; mais dans tous les cas, il me paraît qu'il convient surtout de tâcher d'agir directement sur l'esprit du Pape.

Il est un autre point que je ne dois pas oublier. Vous savez bien que les francs-maçons au Brésil, bien qu'il y en puisse avoir quelques-uns, beaucoup même, qui pensent avec une certaine liberté en matière de religion, sont en général de bons catholiques, et qu'ils ne s'écartent point de l'objet de leur institut, tout de charité. Si les loges maçonniques peuvent inspirer des craintes c'est au point de vue politique, et cette tendance, qui n'est pas même constante, ne doit pas préoccuper la cour de Rome.

Il convient que, lorsque vous serez admis à parler à Sa Sainteté, vous n'oubliez pas de mettre en lumière ce point sur lequel le Saint-Père paraît n'être pas bien informé.

Je profite avec plaisir, etc.,

Vicomte de CARAVELLAS.

II

**Sentence du jugement du Tribunal Suprême de Rio
condamnant M^{re} Vital à quatre ans de travaux forcés.**

N^o 163. — Attendu que les Confréries sont des institutions de nature mixte, à l'existence desquelles ont concouru les Pouvoirs Temporel et Spirituel, que leurs Compromis ont été organisés et approuvés par les Prélats pour la partie spirituelle et confirmés par le Gouvernement ou les Assemblées provinciales (loi du 22 septembre 1828, art. 2, § 11) et qu'ils sont de ce fait soumis à la juridiction ecclésiastique pour la partie spirituelle et à la civile et temporelle pour toutes les autres dispositions;

Attendu que les ordres qui doivent être remis à ceux qui veulent faire partie de ces associations ne sont pas un objet de nature spirituelle;

Attendu que d'après la volonté des fondateurs, le concours des deux pouvoirs pour la promulgation de la loi qui doit régir les institutions, marquer les droits et les obligations de chacun, est indispensable, que dès lors ces institutions ne peuvent être réformées ou modifiées par un des pouvoirs sans le concours de l'autre et l'intervention de la Confrérie (Résolution du Conseil d'État du 15 janvier 1865);

Attendu que la déclaration d'incapacité prononcée contre une classe déterminée de citoyens au sujet de leur entrée dans ces associations, si elle contient des motifs non inscrits dans les Compromis, emporte la réforme ou la modification de ces Compromis;

Attendu que l'accusé a ordonné au Conseil d'administration de la Confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de S. Antonio d'expulser de son sein un individu désigné comme appartenant à la société maçonnique qui est cependant permise par les lois de l'Empire, ainsi que tous les confrères qui seraient dans le même cas;

Attendu que la confrérie s'étant refusée à obéir à cet ordre, parce que contraire à son Compromis, l'accusé a fulminé contre elle la peine de l'interdit, sans procéder à une information quelconque et sans même entendre les intéressés;

Attendu qu'en agissant ainsi, l'accusé a usurpé la juridiction et le pouvoir temporel, et de plus usé de violence notoire en l'exercice du Pouvoir spirituel, méprisant, dans l'imposition

de la très grave peine d'interdit, le droit naturel et les Canons reçus dans l'Église du Brésil, lesquels n'admettent pas que quelqu'un soit condamné sans que les moyens de défense soient produits librement ;

Attendu qu'au recours formé auprès de la Couronne et autorisé par le décret n° 1.911 du 28 mars 1857, en conformité avec la législation antérieure, l'accusé a refusé de répondre, niant sa légalité ; que ce même recours admis, la résolution impériale transmise à l'accusé pour qu'il l'exécutât, l'accusé a refusé de se soumettre, invitant ses curés à agir comme lui, les effrayant par la peine de la suspense *ex informatá conscientiá*, dont il était disposé à frapper le premier qui hésiterait.

Attendu que l'accusé comme fonctionnaire public (Acte additionnel à la Constitution de l'Empire, art. 10, § 7), vu sa situation élevée, devait être prompt et zélé à exécuter et à faire exécuter par ses subordonnés les lois du pays, que son refus formel et obstiné d'accomplir un ordre légal est alors d'autant plus grave, et qu'il est allé jusqu'à traiter d'hérétique la matière du recours à la Couronne et le *placet* (Voir sa réponse du 6 juillet 1873) ;

Attendu, enfin, que pour les raisons exposées la présente est déférée au Tribunal, que l'accusé par sa manière d'agir a fait obstacle aux effets de la décision du Pouvoir exécutif, effets contenus dans les Résolutions de ce même Pouvoir, que cela est pleinement prouvé par les pièces du dossier, le Tribunal juge que l'Évêque Don Vital Maria Gonçalves de Oliveira a encouru la peine édictée par l'art. 96 du Code Criminel et le condamne à quatre ans de travaux forcés et aux frais.

III

**Méditation composée par M^{sr} Vital dans sa prison
et qu'il y récitait souvent.**

Deus meus et omnia!

Paroles sublimes et remplies de profonde sagesse ! Elles formaient la fervente oraison jaculatoire qui plusieurs milliers de fois par jour s'échappait du cœur embrasé du Séraphin d'Assise ; c'était l'unique prière qui sortait de ses lèvres, lorsque ravi dans l'extase de l'amour divin, il pensait à Dieu durant de longues heures, dans le silence de la nuit.

C'est là l'explication d'énigmes que beaucoup croient insolubles, de mystères que les regards mondains ne peuvent pas pénétrer.

Ainsi, le monde ne peut pas comprendre que le chrétien vive dans la joie que peuvent procurer les richesses, dans le faste des grandeurs, dans les enivremens du pouvoir et de la gloire, et pourtant ne leur soit point attaché de cœur, n'éprouve aucune irritation s'il vient à en être privé.

Et cependant, c'est bien vrai que l'âme pieuse et humble pour qui dans cette vallée de larmes, dans cette terre d'exil, dans ce lieu de passage, *tout est vanité et rien que vanité, hormis aimer et servir Dieu*, se prend à considérer tout cela comme des fleurs d'éphémère durée qui disparaissent sous l'effort du vent, au moindre souffle de la mauvaise fortune; elle passe au milieu de ces joies dangereuses comme une pure colombe qui va sur la boue sans salir la blancheur immaculée de ses ailes. Elle n'y voit qu'illusions et chimères, elle élève ses yeux vers le ciel et s'écrie : *Deus meus et omnia!*

Pour le monde, c'est encore un mystère que le spectacle présenté par un jeune homme dans la première fleur de son existence, et la vierge délicate au matin de sa vie, qui abandonnent les joies et les enchantemens du siècle, au moment où tout leur sourit et leur fait espérer le bonheur, et méprisant les promesses trompeuses, vont frapper à la porte du sanctuaire de la pénitence, implorent avec larmes la grâce d'y mener une vie obscure et ignorée entre les murs d'un cloître.

Ce qui étonne davantage encore le monde, c'est de constater que sous un vêtement grossier, au milieu des privations de tout genre et des salutaires rigueurs de la mortification, malgré les veilles, les cilices, les jeûnes..., etc., l'heureux habitant de la solitude des cloîtres porte empreinte sur son visage joyeux la lumière de son âme; cette âme goûte d'avance les célestes douceurs et les allégresses du paradis.

Ah! c'est que là seulement, dans la belle maison de la paix, dans le sanctuaire de la confiance en Dieu, l'âme humble et pieuse peut s'entretenir longuement et familièrement avec le Céleste Époux; elle se sent auprès de Celui pour qui jour et nuit elle soupire, sans que les plus grandes souffrances et les privations sans nombre l'en empêchent. Elle jouit d'une félicité souveraine parce qu'un seul jour passé dans la maison du Seigneur est préférable à des milliers d'années passées dans les fausses joies du palais des pécheurs. Elle est immensément riche, car elle possède tout, en possédant Dieu : *Deus meus et omnia!*

Le monde ne peut croire que l'âme du chrétien puisse se conserver calme, résignée jusqu'à s'abandonner aux doux mouvements d'une joie sainte, quand son enveloppe corporelle est touchée par la dure main de l'infirmité, flagellée du fouet inexo-

nable de l'infortune, et gémit dans la fournaise de la douleur. Le monde est plus étonné encore lorsque le Seigneur, Dieu d'infinie bonté, fait passer cette âme par l'ardent creuset de la tribulation. Voilà bien le mystère impénétrable à un monde sensuel!

Mais l'âme humble et pieuse sait bien que les douleurs physiques et morales, les croix et les épines sont autant de riches instruments qui taillent et embellissent la pierre précieuse destinée à contribuer à la construction de la Jérusalem céleste.

C'est pourquoi, tandis que le corps pâtit, elle sourit de joie; car, tandis que la matière est en proie à la souffrance, l'esprit serein et pur comme le cristal, reflète l'image des consolations du ciel.

Quand l'âme elle-même est plongée dans la tribulation, elle baise, dans un sentiment d'amour et d'humilité profonde la main de Celui qui la frappe ainsi pour la guérir. Elle continue à être heureuse, comme si elle ne souffrait pas, car elle souffre humblement avec Dieu et pour Dieu. Dieu n'est-il pas l'unique objet de ses désirs et tout son trésor : *Deus meus et omnia!*

O très doux Jésus, bien-aimé de mon âme, par votre divine grâce, aidez-moi à me conserver ainsi joyeux et satisfait dans la paix comme dans la guerre, dans la santé comme dans la maladie, dans la prospérité comme dans la mauvaise fortune; car c'est seulement vers vous, ô mon adorable Sauveur, que mon cœur aspire, comme le cerf altéré aspire vers la fontaine limpide. En vous possédant, rien, rien, absolument rien ne me manquera. Aujourd'hui, ce matin, toute ma vie, à l'heure dernière, au sein de l'éternité, je dirai et répéterai toujours, comme mon séraphique Patriarche : *Deus meus et omnia!*

C'est la ferme résolution que je prends aujourd'hui en ma prison, dans la forteresse de S. Joao, le 8 juillet 1874.

Frère VITAL, évêque d'Olinda.

IV

Adresse de félicitations de la Chambre Municipale de Serro aux évêques d'Olinda et du Para, après l'amnistie du 17 septembre 1875.

Excellentissime et Révérendissime Seigneur.

La Chambre Municipale de la ville de Serro, province de Minas Geraes, et avec elle ses administrés, ne peuvent manquer

de se réjouir en voyant briser les chaînes qui attachaient en prison Votre Excellence.

Quelle qu'ait été la cause qui a poussé à l'injuste persécution contre Votre Excellence et contre la religion catholique, apostolique et romaine, religion consacrée par la Charte constitutionnelle du pays et embrassée par la presque totalité des Brésiliens, la Chambre Municipale de la ville de Serro n'a pu s'empêcher de voir avec tristesse les souffrances des illustres Princes de l'Église qui ont noblement combattu pour la vérité de la foi chrétienne, comme les anciens martyrs, en se vouant à tous les sacrifices ; elle ne pouvait non plus se dispenser d'applaudir à l'acte magnanime du gouvernement impérial, qui a jeté le voile de l'oubli sur ce fait, pour qu'il n'y ait plus ni vainqueurs ni vaincus.

L'exemple très noble donné par Votre Excellence sera la pierre milliaire¹ qui marquera le point de départ de notre régénération morale, en nous enseignant la force et l'indépendance que nous devons conserver, comme citoyens, pour marcher avec fermeté dans la lutte pour le maintien de nos droits.

Pour ce motif et à cause du courage avec lequel Votre Excellence a combattu pour la défense des plus pures vérités du Catholicisme, la Chambre Municipale de Serro, se doit, dès sa première séance après la libération de Votre Excellence, de venir vous féliciter, pour la grande victoire que Votre Excellence et l'Église catholique ont remportée, peu après l'arrivée au pouvoir du ministère du 25 juin, présidé par le noble duc de Caxias.

Daigne Votre Excellence accueillir ces vœux sincères de la Chambre Municipale de Serro qui baise respectueusement l'anneau de Votre Excellence.

Dieu garde Votre Excellence.

Palais de la Chambre Municipale de la ville de Serro.

A l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur Don Frère Vital Marie Gonçalves de Oliveira, Évêque d'Olinda.

1. Allusion aux pierres ou colonnes milliaires que les Romains plaçaient sur les grandes routes à chaque mille. La pierre milliaire correspondait souvent à un relai ou à un point de départ.

V

La levée des Interdits.

§ 1^{er}. — *Lettre de M^{sr} Macedo, Évêque du Para, annonçant au gouverneur de son diocèse la levée des interdits.*

Bahia, 8 novembre 1873.

Révérendissime Seigneur Vicaire général et digne coopérateur.

Son Excellence M^{sr} Louis Bruschetti, chargé d'affaires du Saint-Siège auprès de la Cour de Rio de Janeiro, m'a communiqué en date du 26 octobre dernier une dépêche qu'il venait de recevoir de l'Em^{me} Cardinal Antonelli, lui signifiant que le Saint-Père, rempli d'une vraie satisfaction pour l'agréable nouvelle de la libération des évêques d'Olinda et du Para et attendu le changement survenu dans les événements, estime que les interdits lancés sur les églises de Pernambuco et du Para doivent être levés.

Fidèle au serment que j'ai prêté d'accepter avec humilité les ordres Apostoliques et de les mettre à exécution en toute diligence, je m'empresse de transmettre à Votre Révérence, puisqu'elle est chargée de l'administration diocésaine, la décision du Chef Auguste de l'Église Catholique, notre bien-aimé Pontife, pour que vous l'exécutiez fidèlement et sans tarder.

Quant aux Confréries que nous avons été obligés de frapper, le Saint-Siège est si loin de considérer leur organisation actuelle comme régulière que précédemment il nous a recommandé de les reconstituer de la meilleure manière possible, en veillant à ce qu'on nomme pour les diriger des hommes d'une foi éprouvée et reconnus pour leur prudence; en exhortant ceux qui manifestement et sans aucun doute appartiennent aux sociétés secrètes à sortir de ces Confréries; en prenant enfin garde dorénavant à n'y admettre que des hommes absolument étrangers à ces sociétés si souvent et si solennellement réprouvées par le Saint-Siège.

Les principes étant ainsi maintenus, il a plu au Saint-Père, en considération du changement survenu dans la situation religieuse dans ce pays, grâce à l'heureux rétablissement de l'union entre l'Église et l'État, de mitiger l'action de la justice canonique par un acte de bénignité et de clémence Apostolique; et

correspondant aux généreuses pensées et aux intentions catholiques du gouvernement actuel de Sa Majesté, il a ordonné la levée des interdits lancés sur les églises de Pernambuco et du Para.

En exécutant, Monsieur le Vicaire général, avec un entier empressement et plaisir, en ce qui concerne notre diocèse, cet ordre du Chef suprême de l'Église, nous sommes heureux de pouvoir donner une fois de plus un public et solennel témoignage de l'amour, de l'obéissance et du dévouement filial que nous lui vouons en Jésus-Christ.

Dieu garde votre Révérence.

† ANTOINE, évêque du Para.

Ordonnance du Gouverneur du diocèse du Para.

En vertu des ordres de Son Excellence R^{me} le Seigneur évêque diocésain contenus en sa lettre du 8 novembre de la présente année, je déclare levés les interdits lancés sur les chapelles du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise et du Tiers Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel par ordonnance du 4 avril 1873.

L'acte du Saint-Père, comme on le voit par la lettre de Son Excellence R^{me}, paraît comprendre *seulement* la restitution au culte catholique des églises interdites, sans se rapporter positivement à la réhabilitation complète des Confréries frappées de suspense.

Dans le doute sur la véritable portée de l'acte du Souverain Pontife, je ne considère pas *pour le moment* lesdites confréries comme rendues à leur *ancien état*, jusqu'à ce que parviennent de Rome des instructions positives à ce sujet.

Donné à Belem du Para, le 26 novembre 1875.

Le Gouverneur du diocèse,

SÉBASTIAO BORGES DE CASTILHO,
Chanoine.

§ 2. — *Extraits d'une Correspondance adressée de Sao Paulo au journal l'Apostolo, de Rio, le 20 décembre 1875.*

Le gouvernement et la diplomatie veulent rétablir la paix entre l'Église et la Maçonnerie; il y a là une menace très claire de *prochaines et continuelles agressions*. Oh! non, la lutte

n'est pas finie, elle ne finira pas, l'orgueil de Satan s'élèvera toujours contre le pouvoir de Jésus-Christ. Pourtant, j'aperçois un moyen d'arrêter ce choc continu de deux adversaires irréconciliables : c'est de traiter sérieusement avec le gouvernement la question de la sécularisation des confréries : car ces dernières seront un prétexte à de prochaines et continuelles agressions...

La Maçonnerie est excommuniée, elle le sera toujours ; au cun catholique ne pourra jamais, d'une conscience tranquille, prendre part aux rites de ses temples. La Maçonnerie, au Brésil comme en Europe, en Asie comme en Afrique, ne pourra jamais entrer en communion avec l'Église : leurs doctrines respectives sont inconciliables : celle qui a la vérité la détiendra toujours. Y a-t-il des catholiques qui croient vraiment pouvoir fréquenter le temple du Suprême Architecte et communier à l'autel de Jésus-Christ ? L'Église catholique aurait-elle enseigné par hasard que la Maçonnerie du Brésil est bonne ? Le Pape a-t-il donc ordonné d'absoudre cette société secrète de notre pays ? C'est impossible.

Nous avons lu, il est vrai, mais avec tristesse, la circulaire du Gouverneur de Pernambuco, levant les interdicts lancés sur les églises et les confréries de Recife, en vertu, déclare-t-il, d'un ordre de l'Em^{me} Cardinal Antonelli. Le Gouverneur prétend avoir reçu de Rome, dans ce document, une parole définitive, le mot *infaillible* de Pierre : en conséquence de cette levée des interdicts, il donne et tient les églises des confréries dorénavant comme régulières.

Le document sur lequel s'est basé le Gouverneur n'a pas été publié ; il a donc accompli ici un acte d'une haute gravité et dans l'obscurité où nous nous débattons, il n'est pas possible de le juger. Toutefois il paraît bien impossible de considérer comme régulières des confréries entachées de maçonnerie et nous demandons la permission de conserver notre méfiance jusqu'à ce que les choses se soient éclaircies. Quel est ce document venu de Rome ? En quels termes est-il conçu ? C'est là ce que nous ignorons ; nos adversaires ne le savent pas non plus et depuis huit jours ils l'ont bien prouvé dans leurs articles.

La question ne semble pas résolue, elle ne pouvait l'être, d'après ce que nous avons dit. Les blasphèmes ignorants, les nouvelles absurdes débitées par le journalisme maçonnique prouvent bien que la dernière parole du Saint-Père n'est pas encore parvenue aux catholiques du Brésil.

§ 3. — *Article de la Chronica Religiosa de Bahia sur la levée des interdits et l'attitude différente des Gouverneurs d'Olinda et du Para.*

Il y a peu de jours, nous avons publié dans nos colonnes l'ordonnance de l'E^{me} gouverneur du diocèse d'Olinda levant les interdits lancés par l'E^{me} don Vital.

Ce document se référait à une lettre de l'E^{me} Cardinal Antonelli, transmise au gouverneur de l'évêché par l'E^{me} S^r Louis Bruschetti, chargé d'affaires du Saint-Siège au Brésil.

Tout aussitôt nous regrettâmes profondément que l'on n'eût pas livré à la publicité la lettre de l'E^{me} Cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté. Nous estimions étrange de faire révoquer par une lettre particulière et secrète les actes publics et d'ailleurs légitimes de l'autorité épiscopale.

Bien plus, l'E^{me} Gouverneur du diocèse d'Olinda nous parlant de ce document comme de la *dernière parole de Rome* au sujet de la question religieuse et l'E^{me} Cardinal secrétaire d'État ne s'étant expliqué que dans une lettre particulière, il nous semblait découvrir là une équivoque. Nous n'avons pas souvenance que jamais, dans l'histoire de l'Église, la *dernière parole* sur une question qui intéresse une nation entière ait été transmise par une simple lettre privée.

Il y a plus encore : don Vital est allé à Rome rendre compte de son gouvernement, il a sollicité du successeur de Pierre l'approbation de ses actes ou même les a soumis à sa censure; or son délégué déclare que Rome a prononcé *sa dernière parole*, et comme conséquence il rétablit les affaires du diocèse dans leur état primitif; cette dernière décision nous semble peu honorable pour le digne Prélat diocésain. Mais sans doute il y a là une supercherie ou une fausse mesure, et cette dernière l'E^{me} Gouverneur la révoquera, croyons-nous, bientôt.

Comment le Saint-Siège pouvait-il prononcer sa dernière parole quand on savait que l'Évêque d'Olinda était en voyage pour se rendre à Rome et qu'on n'avait au sujet du conflit d'autres informations que celles fournies par le télégraphe dont la valeur est bien connue dans la Ville Éternelle?

Un autre doute nous rend fort perplexes à l'égard du document du digne Gouverneur : les interdits dont l'Exc^{me} Cardinal Antonelli a ordonné la suspension sont-ils seulement ceux qui frappent les églises ou ceux qui atteignent les confréries maçonnisées ou tous en même temps?

Il résulterait de la seconde hypothèse que Sa Sainteté fait exception *temporairement* à une des lois de l'Église, en faveur

des maçons du Brésil, ou mieux une tentative pour les amener par une mesure bénigne à se convertir et à rentrer dans le sein de l'Église catholique. Mais comment une résolution de cette valeur et de cette portée, si bien faite pour montrer les sentiments et les indulgentes intentions de Sa Sainteté, est-elle communiquée seulement par un document secret et qui ne doit pas être produit à la lumière de la publicité ?

Voilà des considérations qui sautent aux yeux et qui viennent à l'esprit de tous, de par la non publication d'un si important document.

Autre chose. Cette résolution de Sa Sainteté concerne-t-elle seulement Pernambuco ou s'applique-t-elle aussi au Para ?

Si, comme on peut le croire, elle a été prise pour reconnaître la délicatesse avec laquelle le gouvernement brésilien a remédié aux actes de vandalisme commis par le cabinet du 7 mars, le disposer à entrer en accommodement avec le Saint-Siège et ramener par la douceur les maçons dans le droit chemin, il n'est pas possible qu'une pareille mesure soit limitée à Pernambuco : or nous savons que pour le Para les interdits n'ont pas été levés.

Serait-ce que la lettre de l'Exc^{me} Cardinal Antonelli laisse des doutes dans l'esprit du gouverneur de ce dernier diocèse ? Serait-ce alors qu'elle ne dit pas tout ce qu'a cru y voir le gouverneur de l'évêché d'Olinda ?

Voilà des questions dont la réponse serait vite trouvée par l'inspection du document ; la non publication de celui-ci causera certainement un grave dommage aux consciences catholiques, jusqu'à ce que nous soyons totalement éclairés par le digne et sage Prélat qui a montré tant de zèle pour le salut de son troupeau.

VI

Encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie IX sur la question religieuse au Brésil.

A nos vénérables frères, les Évêques du Brésil.

Pie IX, Pape.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Vous le savez, vénérables Frères, les troubles qui, au Brésil, en ces dernières années, ont surgi par le fait de ceux qui étant

affiliés à la secte maçonnique, se sont glissés dans les confréries des pieux chrétiens, et qui surtout dans les diocèses d'Olinda et de Belem du Para, ont amené un grave conflit, ont été pour Notre âme le sujet de la plus amère tristesse, car Nous ne pouvions sans douleur considérer comment s'était répandue la peste de cette secte pernicieuse, pour la corruption de ces confréries, de telle sorte que les associations qui avaient été formées pour développer dans les fidèles un sincère esprit de foi et de piété fussent réduites à une condition si misérable, par suite de la funeste moisson de zizanie dont elles avaient reçu le germe. Aussi, mû par le devoir de Notre charge Apostolique et poussé par la charité fraternelle que Nous avons pour cette partie du troupeau de Notre-Seigneur, Nous avons jugé qu'il fallait sans retard remédier à ce mal. C'est pourquoi, vénérable frère d'Olinda, par la lettre en date du 29 mai 1873, que Nous vous avons adressée, Nous avons élevé notre voix contre cette perversion déplorable introduite dans les confréries chrétiennes; cependant, usant de douceur et de clémence envers les membres de la secte maçonnique qui pourraient être trompés et illusionnés, Nous suspendions pour un temps convenable la réserve des censures qu'ils avaient encourues, afin qu'ils pussent user de Notre bienveillance pour détester leurs erreurs et pour se retirer des réunions condamnables où ils avaient été initiés. De plus, vénérable frère d'Olinda, Nous vous avons mandé que, passé ce laps de temps, s'ils n'étaient venus à résipiscence, vous supprimiez et déclariez supprimées lesdites confréries, afin de les rétablir conformément au motif de leur fondation, par l'inscription de nouveaux membres, absolument purs de la tache maçonnique.

En outre, lorsque, dans Notre lettre encyclique du 1^{er} novembre 1873 adressée aux évêques du monde catholique, Nous Nous efforcions de prémunir tous les fidèles contre les artifices et les embûches des sectaires, en rappelant publiquement à cette occasion les constitutions pontificales édictées contre les sociétés perverses, Nous avons déclaré que ces constitutions n'atteignaient pas seulement les sociétés maçonniques établies en Europe, mais aussi toutes celles qui sont en Amérique et dans les autres contrées du monde entier. Quel n'a donc pas été Notre étonnement, vénérables Frères, quand Nous avons appris que tirant prétexte de ce que pour faciliter le salut des coupables, Nous avions, de Notre autorité, levé les interdicts dont étaient frappées certaines églises et confréries où figuraient les membres des sociétés maçonniques, on a osé répandre le bruit dans le public, que la condamnation Apostolique ne s'appliquait pas à la société maçonnique existant dans ces parages, et, par

conséquent, que ces sectaires pouvaient en sécurité de conscience faire partie des confréries de pieux chrétiens.

Or, à quel point de telles allégations sont éloignées des sentiments de Notre esprit et de la vérité, c'est ce que démontrent ouvertement, non seulement les actes que Nous avons rappelés plus haut, mais encore la lettre que Nous avons écrite à l'Empereur de ce pays le 9 février 1875, lettre dans laquelle en même temps que Nous promettions de révoquer l'interdit qui pesait sur quelques églises de ces diocèses, dès que vous auriez été, Vénérables Frères d'Olinda et du Para, tirés d'une prison injuste pour être remis en liberté, Nous faisons cette réserve et condition que les membres maçons des confréries fussent éloignés des charges qu'ils y occupaient.

De Notre part, cette prévoyance n'a jamais eu et jamais ne put avoir d'autre but que d'offrir au gouvernement impérial, en accédant aux vœux de l'Empereur sur ce point et en ramenant la tranquillité dans les esprits, la facilité de rétablir en leur premier état les pieuses confréries expurgées de la tache maçonnique et de faire que les membres de cette secte condamnée, touchés par Notre clémence envers eux, puissent avoir le souci de s'arracher des voies de la perdition. Mais afin qu'en une matière si grave, il ne puisse rester aucun doute ni aucun sujet de déception, Nous saisissons cette occasion de déclarer à nouveau et d'affirmer que les sociétés maçonniques aussi bien celles qui sont au Brésil que partout ailleurs — et dont un grand nombre qui sont trompées ou qui trompent disent qu'elles n'ont d'autre but que l'utilité sociale, le progrès et la bienfaisance mutuelle — sont atteintes et prosrites par les constitutions et condamnations Apostoliques, de telle sorte que tous ceux qui, par malheur, ont inscrit leurs noms aux registres de ces sectes, sont soumis *ipso facto* à l'excommunication majeure réservée au Souverain Pontife. Aussi, Vénérables Frères, désirons-nous ardemment que, soit par vous-mêmes, soit par vos coopérateurs, les fidèles soient avertis d'avoir à se préserver de cette peste mortelle, afin que, par tous les moyens en votre pouvoir, vous vous efforciez de les en tenir éloignés.

C'est avec une sollicitude non moins grande que Nous recommandons à votre zèle de pourvoir à ce que, par la prédication de la parole divine et par des instructions convenables, la doctrine religieuse soit enseignée avec soin au peuple chrétien. En outre, et après avoir traité de ces choses, Nous sommes contraint aussi de déplorer l'abus de pouvoir dont se rendent coupables les présidents de ces confréries, lesquels, selon qu'il Nous a été rapporté, ramenant tout à leur caprice, s'attribuent indûment un droit sur les personnes et les choses sacrées, ou

bien revendiquent audacieusement la direction des choses spirituelles, de telle sorte que les ecclésiastiques et les curés eux-mêmes soient presque soumis à leur pouvoir pour l'accomplissement des devoirs de leur ministère, ce qui est contraire non seulement aux lois ecclésiastiques, mais à l'ordre même établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son Église. En effet, les laïques n'ont pas été établis par Jésus-Christ comme directeurs des choses ecclésiastiques; mais pour leur utilité et leur salut, ils doivent être soumis à leurs pasteurs légitimes et il leur appartient, chacun selon son état, de se faire les auxiliaires du clergé, mais non de s'immiscer dans ces choses qui ont été confiées aux pasteurs sacrés par Jésus-Christ.

C'est pourquoi Nous reconnaissons qu'il n'est rien de plus nécessaire que de redresser selon l'ordre convenable les statuts de ces confréries, afin que ce qu'ils contiennent à ce point de vue d'irrégulier et de répréhensible soit corrigé selon les règles de l'Église et de la discipline canonique. A cette fin, Vénérables Frères, considérant les raisons qui interviennent entre ces confréries et le pouvoir civil, pour ce qui regarde leur constitution et organisation par rapport aux choses temporelles, Nous avons déjà donné des ordres à Notre cardinal secrétaire d'État pour qu'il traite avec le gouvernement impérial, et qu'avec lui il s'applique, par des efforts réciproques, à obtenir les effets que Nous désirons.

Nous espérons que le pouvoir civil s'empressera d'apporter avec Nous ses soins à cette affaire, et Nous prions avec ardeur le Dieu dont procèdent tous les biens, afin que par sa grâce il daigne protéger et aider cette œuvre, où est engagée la tranquillité de la religion et de la société civile. Pour que Nous voyions s'accomplir ces vœux, vous aussi, Vénérables Frères, joignez vos prières aux Nôtres, et comme gage de Notre sincère dilection, recevez la bénédiction Apostolique que dans le Seigneur Nous accordons très tendrement à vous, à votre clergé et aux fidèles confiés à la sollicitude de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 avril 1876, la trentième de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.....	V
CHAPITRE PREMIER. — L'enfant. Le séminariste. 27 novembre 1844-15 août 1863.....	1
CHAPITRE II. — Le novice. L'étudiant. 15 août 1863-24 octobre 1868.....	11
CHAPITRE III. — Le professeur. Le missionnaire. 24 octobre 1868-17 mars 1872....	25
CHAPITRE IV. — Avant la bataille. 17 mars-2 juin 1872.....	41
CHAPITRE V. — Le premier engagement. 2 juin-21 novembre 1872.....	49
CHAPITRE VI. — Le clergé, les confréries et la Franc-Maçonnerie. 21 novembre-28 décembre 1872.....	67
CHAPITRE VII. — L'évêque et les confréries maçonniques. 28 décembre 1872-2 février 1873.....	77
CHAPITRE VIII. — Un mandement et quelques lettres. 2 février-8 mai 1873.....	87
CHAPITRE IX. — L'émeute à Recife. L'intervention de Pie IX. 8 mai-29 mai 1873.....	109
CHAPITRE X. — Le recours de la confrérie du Saint-Sacrement. L'intervention gouvernementale. 29 mai-12 juin 1873.....	125
CHAPITRE XI. — La réponse à l'avis du Conseil d'État. M ^{sr} Vital et le président de Lucena. 12 juin-24 juillet 1873.....	153
CHAPITRE XII. — La mission du baron de Penedo. Une lettre au procureur de la Couronne. 4 août-21 novembre 1873....	175
CHAPITRE XIII. — L'arrestation. De Recife à Rio. 21 novembre 1873-14 janvier 1874.....	197
CHAPITRE XIV. — Devant le tribunal suprême. 14 janvier-21 février 1874.....	213

	Page.
CHAPITRE XV. — Les résultats de la mission du baron de Penedo. 18 décembre 1873-1 ^{er} avril 1874.....	235
CHAPITRE XVI. — Dans la forteresse de São João. 21 mars 1874-17 septembre 1875.....	249
CHAPITRE XVII. — Les brefs du 1 ^{er} avril et du 26 août 1874. La persécution à Pernambuco. 1 ^{er} avril 1874-17 septembre 1875.	263
CHAPITRE XVIII. — L'amnistie. Le départ pour Rome. 17 septembre-4 octobre 1875.....	295
CHAPITRE XIX. — A Rome. La lettre du 18 décembre 1873. La levée des interdits. A travers la France. 25 octobre 1875-6 octobre 1876.....	307
CHAPITRE XX. — Le retour à Pernambuco. Fêtes populaires. Les rapports avec le ministère Caxias. 6 octobre 1876-25 avril 1877.....	327
CHAPITRE XXI. — A travers la France et l'Italie. 21 mai 1877-12 mars 1878.....	339
CHAPITRE XXII. — La dernière maladie. La mort. 13 mars-4 juillet 1878.....	359

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Instructions envoyées par le vicomte de Caravellas au baron de Penedo.....	379
II. — Sentence du jugement du tribunal suprême de Rio condamnant M ^{sr} Vital à quatre ans de travaux forcés.....	383
III. — Méditation composée par M ^{sr} Vital dans sa prison et qu'il y récitait souvent.....	384
IV. — Adresse de félicitations de la Chambre municipale de Serro aux évêques d'Olinda et du Para, après l'amnistie du 17 septembre 1875.....	386
V. — La levée des interdits. — § 1 ^{er} . Lettre de M ^{sr} Macedo, évêque du Para, annonçant au gouverneur de son diocèse la levée des interdits. — § 2. <i>Extraits d'une correspondance adressée de Sao Paulo au journal l'Apostolo de Rio, le 20 décembre 1875.</i> — § 3. <i>Article de la Chronica Religiosa de Bahia, sur la levée des interdits et l'attitude différente des gouverneurs d'Olinda et du Para.</i>	388
VI. — Encyclique de Sa Sainteté Pie IX sur la <i>question religieuse</i> au Brésil.....	392
